This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

DPH
REVUE

Index in tome 2

REVUE

DE L'ANJOU

ET

DE MAINE ET LOIRE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

PREMIÈRE ANNÉE DE LA TROISIÈME SÉRIE

April - Sept. 1860

TOME PREMIER

ANGERS
LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHESE

1861

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
931793A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
B 1933 L

Printed in France.

INDEXED

REVUE
DE L'ANJOU

ET

DE MAINE ET LOIRE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

PREMIÈRE ANNÉE DE LA TROISIÈME SÉRIE

PREMIÈRE LIVRAISON. — AVRIL 1860

ANGERS
LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHESE

1860

SOMMAIRE.

I.

Registre du Siége présidial d'Angers, avec notes de M. **Bougler**, conseiller à la Cour impériale.

II.

I. Le général d'Autichamp (*première partie*).

II. Notice sur l'hôtel de Pincé, par M. **Cél. Port**, archiviste du département.

III. Le temple de Junon à Carthage, par M. **Beulé**, de l'Institut.

IV. L'abbaye d'Asnières et l'ermitage des Gardelles, par M. **Eug. Berger**.

V. Marie Stuart en Anjou, par M. **Paul Lachèse**.

VI. Chronique. — La deuxième édition de Madame Swetchine. — L'hôpital Saint-Jean. — Sainte-Marie et le tertre Saint-Laurent. — Le musée Turpin de Crissé et l'hôtel d'Anjou. — M. Eugène Boré et M. Béclard. — L'amphithéâtre de Grohan. — Mort de M. Thierry, peintre-verrier, etc.

LE GÉNÉRAL D'AUTICHAMP

L'*Union de l'Ouest* (1) a publié, il y a plus d'un mois déjà, une rapide, mais touchante notice sur le général d'Autichamp. Ce travail du digne fils d'un ami et d'un compagnon d'armes du vieux général vendéen n'a pas été seulement l'expression d'un juste et dernier hommage rendu à une mémoire chère et vénérée; c'était aussi l'accomplissement d'un devoir intime et d'une dette de famille, c'était en quelque sorte un acte de piété filiale. A ces titres divers, l'auteur a dû nécessairement se restreindre dans des limites qu'il peut bien nous être permis de dépasser. Il y aurait sans doute inconvenance et présomption de vouloir redire une seconde fois ce que M. le comte de Romain a si bien dit déjà sous l'inspiration de son dévouement et de son cœur; mais on ne prétendra pas, nous le croyons du moins, que la presse périodique dépasse son droit et s'écarte de son domaine en faisant retour aujourd'hui sur une époque mémorable et sur un homme célèbre qui, par son immuable loyauté, par sa fidélité constante et courageuse, par une modération que l'on ne vit jamais se dé-

(1) Nous empruntons, avec l'autorisation de l'auteur, la biographie du général d'Autichamp, à l'*Union de l'Ouest*, qui l'avait publiée par fragments. On pourra relire ainsi de suite, et avec un plaisir réel, une notice complète sur l'un des contemporains qui ont illustré notre pays en laissant les meilleurs souvenirs dans toutes les opinions. En reproduisant cette notice, nous ne faisons que reprendre notre bien, car nos lecteurs reconnaîtront facilement, s'ils ne l'ont deviné déjà, dans le biographe du général d'Autichamp, l'un des principaux collaborateurs de la *Revue*.

mentir, et surtout par une juste et saine appréciation du véritable état des choses, qualité si rare dans un chef de parti, sut ajouter encore à l'illustration conquise par ses aïeux. Il y a toujours plus d'un enseignement à recueillir dans l'histoire des grandes catastrophes et des grandes actions.

Le comte Charles d'Autichamp était le plus jeune des trois fils du comte de Beaumont d'Autichamp qui se distingua dans la guerre de Corse et dans celle d'Amérique où son fils aîné, à peine âgé de 17 ans, fut emporté par un boulet de canon en combattant à ses côtés. Cette grande race militaire des Beaumont était originaire du Dauphiné où depuis près de huit siècles elle était renommée pour sa générosité, sa puissance et sa valeur. C'est à la politique habile de l'un de ses plus dignes rejetons, le grand Amblard de Beaumont, ministre du dernier dauphin Humbert II, que la France dut la réunion de cette belle et riche province.

La branche d'Autichamp, aujourd'hui l'aînée de cette illustre maison, s'est établie en Anjou depuis bientôt 200 ans, et avant la date funeste de nos discordes civiles, elle avait conquis parmi nous une grande et rare popularité. Ce fut en 1666 que le comte d'Armagnac, gouverneur de la province, demanda au roi Louis XIV pour être son lieutenant au gouvernement des ville et château d'Angers, Charles de Beaumont de Miribel qui transmit sa charge à son fils mort sans postérité. Après celui-ci, la lieutenance du château d'Angers passa à son cousin Antoine de Beaumont, chef de la branche d'Autichamp. Louis-Joseph de Beaumont, son fils, lui succéda et fut tué en 1757 à la bataille de Lawfeldt; il était le père du dernier marquis d'Autichamp qui fut après lui gouverneur du château d'Angers et qui était encore titulaire de cette charge au moment de la Révolution. Si modeste que pût sembler ce petit gouvernement, il n'en avait pas moins en réalité une grande importance locale. Dans une ville où il n'y avait ni Parlement ni Intendance, les Angevins s'étaient accoutumés à voir dans le Lieutenant de roi le seul et véritable représentant du monarque, et le peuple, charmé toujours de la grâce si bienveillante et de la noble et magnifique repré-

sentation de ses commandants militaires, avait pris en grande vénération en même temps qu'en très sincère et très vive affection cette race illustre venue dans l'Anjou d'une autre extrémité de la France, mais qui avait obtenu parmi nous une prompte et complète naturalisation. Quand on parlait à Angers du Lieutenant de roi ou plutôt de *Monsieur d'Autichamp*, comme le peuple disait toujours, on était sûr de voir accueillir partout ce nom avec un sentiment unanime de profonde et respectueuse déférence.

C'est dans ce vieux château d'Angers, devenu comme le patrimoine héréditaire de ses pères, que le comte d'Autichamp naquit le 8 août 1770. Dès l'âge de douze ans, il entra dans la gendarmerie de Lunéville que commandait le marquis d'Autichamp, son oncle, renommé déjà comme l'un des premiers généraux de cavalerie de l'Europe. Ce fut en 1782, au moment même où son frère mourait glorieusement au champ d'honneur, que Charles d'Autichamp vint prendre sa place. Cette prompte succession de dévouement et de sacrifices prouvait une fois de plus que même en versant un sang généreux sous les drapeaux de la France, l'illustre maison de Beaumont ne croyait jamais avoir suffisamment acquitté sa dette. A peine le premier né de cette grande race avait disparu dans une lutte éclatante et mémorable, aussitôt le plus jeune de ses rejetons se retrouvait à son poste et se dévouait à son tour et sans réserve au service du prince et de la patrie. Le nouveau gendarme de Lunéville parcourut successivement les grades inférieurs, et se trouvait au moment de la Révolution capitaine de dragons dans le régiment de Condé. Elevé à l'école de l'honneur et tout rempli de la loyauté de ses pères, Charles d'Autichamp refusa, sans la moindre hésitation, le serment exigé en 1791, de tous les officiers français. Il suivit tout d'abord sa famille dans l'émigration; mais désespéré de l'inaction forcée que lui imposaient les lenteurs d'une politique égoïste et méticuleuse, il rentra bientôt en France, et trouva moyen de se faire incorporer dans la garde constitutionnelle de Louis XVI. Il y devint adjudant-major de cavalerie, et bien que ce grade pût sembler inférieur à celui dont il était légalement revêtu, il fit avec empressement le sacrifice de toute espèce de prétention personnelle, et se rangea sans nulle difficulté sous une bannière

dont l'avaient éloigné au premier moment ses répugnances instinctives et la ferveur de son dévouement. Il était profondément convaincu qu'un gentilhomme français est toujours à sa place quand il est auprès du Roi.

M. d'Autichamp trouva dans la garde constitutionnelle un grand nombre de compagnons d'armes qui avaient adopté les principes de la Révolution avec un enthousiasme qu'il était loin de partager; mais telle était déjà la modération de ses opinions, telle l'aménité de ses mœurs et la douceur de son caractère qu'il n'en vécut pas moins toujours en bonne intelligence avec eux. Plusieurs de ses camarades cependant répondaient mieux à ses sentiments intimes, et il se lia dès lors d'une étroite amitié avec Henri de La Rochejacquelein et Bernard de Marigny, qui devaient comme lui tenter bientôt d'héroïques et généreux efforts pour relever le drapeau de l'ancienne monarchie. Cette garde constitutionnelle, divisée par tant de nuances diverses d'opinion, n'en restait pas moins fidèle et dévouée; elle ne prétendait d'ailleurs à aucune influence politique, et n'avait d'autre pensée ni d'autre but actuel que de défendre le Roi, déjà captif dans son palais, de l'entourer dans un péril extrême, et, s'il était possible encore, de sauver ses déplorables jours. Il n'en fallait pas davantage pour rendre cette garde suspecte aux meneurs des clubs et de l'Assemblée. Une loi en ordonna bientôt le licenciement, et l'infortuné monarque fut contraint de sanctionner ce décret régicide.

Louis XVI avait fait savoir cependant à quelques-uns de ses gardes les plus dévoués, qu'il désirait qu'ils ne s'éloignassent pas de la capitale où ils pourraient lui rendre encore d'importants services. La volonté du Roi ne pouvait manquer d'être prise, par le jeune d'Autichamp, pour un mandat impérieux et sacré. Il resta donc à Paris sans emploi, épiant chaque jour l'occasion de combattre pour la délivrance de son malheureux maître. Il crut l'avoir trouvée dans cette horrible journée du 10 août où il espéra un instant que la royauté demeurerait victorieuse, et où il courut les plus grands dangers en volant au secours des Tuileries attaquées par une tourbe féroce et meurtrière. Quand, après une lutte opiniâtre, les fidèles défenseurs du château ne

virent plus de salut que dans une sortie désespérée, ils la tentèrent sans hésiter par une porte secrète qui donnait sur le jardin des Tuileries. A ce moment terrible, une fusillade dirigée sur eux presqu'à bout portant en tua plusieurs et finit par disperser les autres.

En présence même de tant d'obstacles formidables et d'une insurmontable fatalité, M. d'Autichamp, fidèle toujours à l'antique et noble devise de ses pères (1), voulut combattre encore et mourir à son poste si la fortune persistait à se montrer contraire. Il se dirigea donc vers la terrasse des Feuillants, dans le but de pénétrer à l'Assemblée législative où se trouvait la famille royale qu'il chercha longtemps à rejoindre. Il parvint bientôt à franchir le mur d'enceinte du couvent; mais, en sortant par la rue Saint-Honoré, une troupe d'assassins se précipite sur lui. Le jeune garde du Roi, sans reculer devant un combat trop inégal, étend d'un coup de pistolet l'un de ces brigands roide mort à ses pieds. Aussitôt une foule d'ignobles vainqueurs de cette exécrable journée accourent pour venger la mort de leur bien digne camarade; ils terrassent le jeune d'Autichamp, mettent ses vêtements en pièces et le frappent de trois coups de sabre à la tête. Voyant qu'il respirait encore, ils allaient l'achever quand l'un de ces forcenés, armé d'un long couteau, écarte les meurtriers, saisit aux cheveux sa victime, et l'entraîne au milieu des cris féroces d'une horde sanguinaire, jusque sur la place de Grève.

C'est dans le lieu destiné aux exécutions que ces misérables se réservaient, disaient-ils, de faire prompte *justice* du brave et fidèle défenseur de la royauté. Cependant, arrivés à cet affreux rendez-vous, ces monstres, qui n'avaient cessé de hurler des chants de mort, se sentirent alléchés par l'odeur du sang, et ne purent résister à une tentation trop séduisante pour des brigands de leur espèce. Sans plus songer à leur prisonnier, ils se précipitèrent en aide aux meurtriers de quelques malheureux Suisses que l'on égorgeait sur cette place toute fumante de carnage, et ils laissèrent ainsi M. d'Autichamp seul aux prises avec celui de leurs dignes acolytes qui n'avait cessé de le tenir par les cheveux

(1) *Impavidum ferient ruinæ*, devise des Beaumont.

et de l'entraîner à sa suite. Le jeune et intrépide militaire, déjà cruellement mutilé, n'en saisit pas moins alors avec un coup d'œil d'aigle une faible et dernière lueur de salut. Il recueille toutes ses forces, terrasse d'un seul coup son misérable assaillant, lui arrache son coutelas, le lui plonge dans la poitrine, puis ramasse un morceau de l'habit rouge d'un Suisse tué à ses côtés, et tenant d'une main cet affreux lambeau et de l'autre le couteau ensanglanté et, tout souillé de sang lui-même, il se sauve à l'aide de ce lugubre trophée, et traverse sans obstacle les groupes d'égorgeurs qui le prennent pour un de leurs complices. Après cette lutte terrible, après cette défense admirable de courage et de présence d'esprit et digne vraiment des temps héroïques et chevaleresques, M. d'Autichamp fut rendu à la liberté et à la vie, mais ses forces étaient à peu près épuisées. Il errait à l'aventure du côté des Tuileries, quand il fut rencontré par un ancien cocher de son père qui le reconnut, le prit sous le bras et le recueillit dans sa demeure, d'où il lui procura les moyens de quitter Paris. Ce fut dans cette humble demeure d'un serviteur fidèle que M. d'Autichamp apprit d'une manière certaine tous les désastres de la journée et l'odieuse captivité du roi et de la famille royale. A cette affreuse nouvelle, il demeura comme immobile de douleur, et sentit jusqu'au fond de son âme le regret de n'avoir pu racheter au prix de tout son sang de si grandes et si chères victimes.

M. d'Autichamp revint en Anjou où régnait déjà une sorte de terreur et où cependant il ne fut point inquiété. Il est probable qu'il y fut protégé par les souvenirs de sa famille et par le prestige qui s'attachait encore à son nom autrefois si vénéré dans toute la province. Il apprit bientôt dans sa retraite que des populations vaillantes et fidèles avaient relevé l'étendard de la royauté, et que cette armée triomphante venait de s'emparer de Saumur et allait bientôt occuper Angers. M. d'Autichamp, à peine âgé de 22 ans, mais qui avait déjà fait ses preuves de courage, et que l'on était assuré de retrouver toujours à l'avant-poste de tous les périls, se hâta d'accourir à ce rendez-vous de l'honneur.

A Dieu ne plaise que nous venions faire ici l'apologie de la

guerre civile ; c'est toujours une extrémité déplorable et funeste, c'est le plus cruel de tous les maux, c'est le dernier anathème réservé aux nations. Et cependant quand même des jours de pression, de crime et d'exécrable tyrannie ne pourraient jamais légitimer cette résistance suprême, ce cri redoutable des peuples opprimés, nul du moins n'oserait nier que des positions tout exceptionnelles imposent quelquefois des devoirs en-dehors de l'ordre commun des choses. Il n'est point certainement d'ami si exclusif de la Révolution qui ne doive reconnaître, s'il est impartial et sincère, que le jeune Charles d'Autichamp ne pouvait reculer dans cette voie de sacrifices et de dévouement qu'il avait déjà teinte de son sang. Soldat désarmé d'une cause trahie par la fortune, mais dominé impérieusement par les exemples, la gloire et les enseignements de ses pères, royaliste ainsi par destination même avant d'avoir vu le jour, et maintenu sous l'empire de ces traditions héréditaires par le sentiment du devoir et les affections de son cœur, comment M. d'Autichamp n'aurait-il pas saisi avec enthousiasme la chance des combats pour renverser et détruire une Convention usurpatrice et criminelle, toute dégoûtante encore du sang du meilleur des hommes et du plus malheureux des rois, de ce prince si indulgent et si doux, de ce bon maître qu'il avait tant aimé et si fidèlement servi ? L'ancien garde de Louis XVI n'avait point appelé la guerre civile, il la trouva toute faite, et il l'accepta avec un dévouement entier et une abnégation sans réserve.

Ce fut à Saumur que M. d'Autichamp joignit l'armée vendéenne. Il y fut accueilli avec empressement. Il s'attacha plus particulièrement au marquis de Bonchamps, son parent, et malgré son extrême jeunesse (il n'avait pas encore 23 ans), le général, souvent retenu par ses blessures, lui confia plusieurs fois le commandement en chef de son corps d'armée. On comprend que les bornes de cette notice ne nous permettent qu'à grand'peine un récit même rapide et très sommaire des divers faits d'armes de M. d'Autichamp dans cette guerre mémorable. Tous les historiens de la Vendée ont rendu hommage à sa brillante valeur et à sa rare intrépidité. Le 7 juin 1793, à la tête de 300 Bretons d'élite, il attaqua le poste de Nort, jugé nécessaire au succès du

siége de Nantes, passa non sans péril sur la chaussée d'un moulin, et, par cette manœuvre hardie, parvint à tourner, puis à emporter de vive force ce poste important défendu par 400 républicains. Le lendemain, sous les murs de Nantes, il combattit avec la même audace et la même vaillance. Le chevalier de Fleuriot, qui marchait à la tête des compagnies bretonnes, fut frappé d'un boulet de canon qui lui emporta la jambe, et l'étendit aux pieds de ses soldats, sous les yeux mêmes et à quelques pas de M. d'Autichamp. Celui-ci prit aussitôt le commandement de la division et continua vivement l'attaque sous le feu des batteries républicaines. Deux chevaux furent successivement tués sous lui et 37 canonniers royalistes succombèrent à ses côtés. Il fut lui-même sur le point de tomber vivant au pouvoir de l'ennemi, et il n'échappa à la mort qu'à l'aide d'un mouvement désespéré qui lui fut inspiré sans nul doute par cette immuable et rare présence d'esprit qui l'avait déjà sauvé au 10 août et qui ne lui fit point défaut dans ce nouveau péril. Un détachement de cavaliers républicains était sorti inopinément de la place, et le serrant déjà de près, ils allaient le saisir, quand il s'empara avec une incroyable prestesse de la queue du cheval de son ami Forestier : entraîné de cette sorte dans une course rapide, il fut bientôt mis hors de toute portée ennemie, et se trouva ainsi pour l'heure préservé de tout danger imminent.

On sait qu'après la levée du siége de Nantes, l'armée vendéenne fit sa retraite sur l'Anjou. M. d'Autichamp y donna de nouvelles preuves de dévouement et de valeur. Le 26 juillet, il enleva, après une charge brillante, les fortes positions de Murs et d'Erigné, près Angers, et eut encore ce jour-là deux chevaux tués sous lui. Le 5 septembre, à la tête de l'armée de Bonchamps, il attaqua brusquement le général Lecomte à Chantonnay et força les retranchements ennemis. Le 19, au combat de Torfou, il fit de nouveaux prodiges de valeur. Cerné par un détachement républicain au moment où il revenait seul de faire changer la position d'une batterie, trois soldats se jettent à la tête de son cheval; il en tue un, écarte les deux autres et retourne à son poste.

Après la perte des batailles de Cholet et de Beaupreau, les

Vendéens, poursuivis par l'armée de Mayence, se décidèrent à tenter le passage du fleuve qui les séparait de la fidèle Bretagne. M. d'Autichamp fut chargé dès lors de s'emparer, sur la rive droite, d'une position d'où l'on pût protéger le débarquement. Accompagné du prince de Talmont et de quelques Vendéens des plus braves et des plus déterminés, il se jette avec cette petite troupe dans quelques frêles embarcations, traverse la Loire au milieu d'une grêle de balles, parvient à aborder à Varades, puis, après un combat long et meurtrier, s'empare d'Ancenis défendu par une garnison nombreuse et une formidable artillerie. M. d'Autichamp trouva là un nombre considérable de barques abandonnées par les républicains et qui pouvaient aider puissamment au passage de l'armée royale. Il les fit diriger sur Saint-Florent, et y revint lui-même pour recevoir le dernier soupir de son général étendu sur le lit de mort, et qui de sa voix affaiblie et presqu'éteinte, demandait grâce pour les prisonniers sur lesquels ses soldats parlaient d'exercer d'horribles représailles. Dans un certificat délivré en 1818 à la famille du marquis de Bonchamps, le général d'Autichamp a raconté les détails de cette scène à la fois sublime et touchante. Ce serait affaiblir ses paroles que de vouloir les résumer. Voici le texte même de cette attestation qui désormais appartient à l'histoire :

« Je soussigné, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant la 11e division militaire,

» Certifie qu'après la bataille de Cholet, où M. le marquis de Bonchamps fut blessé mortellement, cet officier-général fut transporté, le 10 octobre 1793, à Beaupreau, et de là à Saint-Florent, où il fut déposé dans le bas de la ville, chez M. de la Guérinière. C'est là que tous les officiers de M. de Bonchamps, dont le soussigné faisait partie, se rangèrent à genoux autour du matelas sur lequel il était étendu, attendant dans la plus douloureuse angoisse que le chirurgien eût prononcé sur la blessure du général en chef. Mais la blessure était telle qu'elle ne promettait aucune espérance. M. le marquis de Bonchamps le reconnut à la sombre tristesse qui régnait sur toutes les figures, et ses premières paroles en revenant à lui furent pour calmer notre douleur.

Il demanda ensuite, avec instance, que les derniers ordres qu'il allait donner fussent exécutés, et aussitôt il prescrivit qu'il ne fût fait aucun mal aux prisonniers renfermés dans l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil. S'adressant ensuite particulièrement au soussigné, qu'il regardait comme un des principaux chefs de son armée, il ajouta : « Mon ami, c'est sûrement le dernier ordre » que je vous donnerai, laissez-moi l'assurance qu'il sera exé- » cuté. »

» Du moment que les intentions de Bonchamps furent connues, le cri de *grâce! grâce! Bonchamps l'ordonne!* fut répété partout, et le dernier soupir de ce guerrier fut le salut de 4 à 5,000 de ses ennemis.

» En foi de quoi j'ai signé le présent certificat comme contenant la pure et exacte vérité.

» *Au quartier-général de Bordeaux, le* 2 *juillet* 1818.

» Comte CHARLES D'AUTICHAMP. »

A la mort du marquis de Bonchamps, M. d'Autichamp, qui venait à peine d'accomplir sa 23e année, lui succéda dans le commandement de l'armée d'Anjou, et il prit part en cette qualité à tous les combats livrés sur la rive droite de la Loire. Il eut encore un cheval tué sous lui à Granville et un autre à Baugé. Il ne cessa de se signaler dans tout le cours de cette fatale campagne d'outre-Loire par son sang-froid, son courage et sa prodigieuse activité, et, toujours à la tête de ses Angevins, il contribua puissamment aux victoires d'Antrain, de Dol et de Pontorson, dernière lueur de la fortune des Vendéens qui bientôt allaient sombrer au fond d'un sanglant abîme. Tous aspiraient vivement alors à revoir le pays natal, et à conquérir à tout prix le passage du fleuve qui les séparait des foyers paternels. C'est dans ce but qu'ils vinrent mettre le siége sous les murs d'Angers, tentative infructueuse qui fut le premier signal de leur agonie. M. d'Autichamp assista comme général de l'armée d'Anjou au conseil de guerre qui se tint dans les bâtiments de l'abbaye Saint-Serge, et là il ouvrit et soutint un avis qui montre à un haut point la justesse et la perspicacité du coup d'œil militaire chez ce général de 23 ans, avis qui fut malheureusement repoussé et qui cependant

aurait pu conjurer d'effroyables malheurs. M. d'Autichamp fit la proposition d'aller lui-même s'emparer des Ponts-de-Cé, avec la seule division de Bonchamps, tandis que le gros de l'armée continuerait à pousser l'attaque de la place d'Angers. Le succès de cette tentative lui paraissait d'autant plus probable, dit un historien (1), que ses soldats, étant presque tous Angevins, avaient ainsi que lui une connaissance parfaite des lieux et pouvaient plus aisément réunir un assez grand nombre d'embarcations. Le mauvais destin des Vendéens l'emporta : le siége d'Angers fut continué, et tous les efforts de l'armée royale échouèrent devant l'ardeur de la garnison et les moyens de défense mis en usage. M. d'Autichamp ne l'avait que trop bien prévu; aussi, malgré sa réserve et sa modestie ordinaires, mit-il à défendre son opinion une chaleur et une persistance extrêmes. Nous lui avons entendu raconter à lui-même qu'à la suite de ce conseil de guerre, brisé de fatigue et exténué par le défaut de sommeil, il s'était affaissé malgré lui dans une des grandes salles du couvent toute demantelée et exposée de toutes parts au double feu du canon et de la mousqueterie. Au milieu des balles et des boulets, il s'endormit profondément; mais le réveil l'eut bientôt rappelé au poste du péril et de l'honneur. Il s'y montra digne de lui-même, et quelque désir qu'il eût de voir ses soldats se rapprocher de la Loire, il ne voulut point se séparer de leur mauvaise fortune ni les abandonner au jour trop inévitable d'un grand désastre. Avec une docilité d'enfant et un dévouement qui chez lui fut toujours sans restrictions, il suivit les Vendéens dans leur retraite sur la route du Mans, qu'ils avaient préférée à celle de Tours qui pouvait encore leur livrer le passage de la Loire et leur offrir une dernière chance de salut. L'armée royale s'empara du Mans après des efforts inouïs où M. d'Autichamp se signala de nouveau; mais Westermann et Marceau arrivèrent en toute hâte pour débusquer les Vendéens. Malgré la brillante valeur et l'ardeur sans égale du général Westermann, il fut vigoureusement repoussé dans les bois de Pontlieue, par M. d'Autichamp, à la tête de ses Angevins, comme lui brisés de fatigue, mais toujours

(1) Beauchamp, t. 2, p. 215.

prompts à l'attaque et intrépides au combat. La lutte, toutefois, ne pouvait être bien longue; écrasé par le nombre, le général angevin fut forcé de rentrer dans la ville, déjà tombée au pouvoir des républicains.

Le Mans n'était plus un champ de bataille; ce n'était plus qu'un vaste champ de carnage, ce n'était plus qu'une plaine inondée de sang et jonchée de cadavres. M. d'Autichamp, qui avait espéré ressaisir là un dernier retour de fortune ou du moins rencontrer une mort glorieuse, n'y trouva d'autre alternative que celle de succomber sous les coups d'une soldatesque effrénée et furieuse, ou de mourir encore, mais au moins de vendre chèrement sa vie. Le choix du guerrier vendéen ne pouvait être douteux. Il s'avance, le sabre à la main, et accompagné seulement du jeune de Bernetz, son ami, ancien page de Louis XVI. Surpris dans une ruelle étroite et sans issue par un détachement de chasseurs que commandait le colonel Vidal, les deux Vendéens allaient être entourés et saisis quand M. d'Autichamp, vers lequel se dirigeait en avant de sa troupe le colonel républicain, s'arme d'un pistolet qu'il portait toujours à sa ceinture et couche en joue le colonel Vidal presqu'à bout portant. « *Mon sort est entre vos mains*, lui cria Vidal, *ne tirez pas et je vous sauverai !* » Le jeune d'Autichamp se confia avec la candeur de son âge et la bonté de son cœur, à la foi de son ennemi qui lui tint loyalement parole. Il défendit que l'on fît le moindre mal aux deux Vendéens, les déclara ses prisonniers, et plus tard, sous l'uniforme de soldats de son régiment, il parvint à les faire diriger sur Caen où il leur trouva un asile assuré. Cet acte d'humanité, si rare à cette époque, honore la mémoire du colonel Vidal, et prouve que dans ces temps sinistres, tous les militaires français n'avaient point subi les odieux entraînements d'un pouvoir atroce et sanguinaire : ils combattaient avec une intrépidité sans pareille, mais ils répugnaient profondément à remplir le métier de dénonciateurs et de bourreaux. Sans s'en douter, le colonel Vidal acquittait dans cette journée mémorable une dette que le parti républicain avait contractée envers M. d'Autichamp que sa mansuétude et son humanité n'auraient assurément pas sauvé devant la *justice* des tribunaux révolutionnaires. Dans le cours

même de cette terrible année 1793, et moins de deux mois avant cette affreuse journée du Mans qui vit répandre des torrents de sang français, M. d'Autichamp avait sauvé un de ses jeunes compatriotes qui lui survit encore après tant de jours écoulés, et qu'ainsi nous n'oserions nommer s'il n'avait tracé lui-même un monument authentique de sa reconnaissance. Voici en quels termes cet Angevin, sauvé par M. d'Autichamp, a rendu compte de ce fait peu connu et si plein d'un vif intérêt : « Le 9 octobre, » à Châtillon, bataille terrible et des efforts inouïs. Mais le nom- » bre nous accable. Il faut reculer, je suis blessé et pris!... Le » 11 octobre, conduit garrotté avec un compagnon d'infortune à » la Cérisaie. Le 14, à Cholet, l'état-major des Vendéens est à la » maison commune, et nous, prisonniers dans des granges qu'on » entoure de gardes, toujours prêts à tirer sur le premier qui ten- » terait de s'évader... On nous fait passer le 18, un à un, à un » conseil de guerre. J'entre dans une salle basse, tout pâle, je » l'avoue, et pas à mon aise. Au fond sont des chefs, mes juges, » coiffés de chapeaux ronds, à panaches blancs. Dans le nombre » j'en reconnais un que j'ai vu à Angers, c'est d'Autichamp, » c'est lui qui m'interroge et moi de lui répondre : « Je suis » Guitet, le fils de l'apothicaire. — Oh! je me le rappelle, un » honnête homme; et comment êtes-vous là? — Je n'y suis pas » bien, et si vous m'en tirez, vous me ferez plaisir. — Je le crois » (on rit). Quel est votre âge? — Pas loin du vôtre, vingt ans. » — Suivez-moi. »

» Je crus que c'était fait de moi et qu'on allait me livrer au » peloton de mort. Mais quand nous fûmes seuls : « Je vous » donne la vie, passez dans l'écurie, soignez mes chevaux, n'es- » sayez pas de vous sauver, de me trahir. — Je le jure. — » Pas de serment, ne dites mot, une bataille s'apprête, et si » Dieu nous accorde la victoire, en moins de trois jours nous se- » rons maîtres d'Angers et je vous rendrai moi-même à vos » parents. »

» Il me quitta, je restai coi, sans bouger. J'entendis la fusil- » lade, j'entendis le canon, j'entendis passer et repasser vingt » fois de nombreuses troupes le long du mur de l'écurie. On » avait pris les chevaux, on était monté dessus, on se battait.

» J'étais blotti dans le ratelier, sous le foin. Je n'avais pas mangé » depuis 24 heures; enfin le 17, oh! jour qui ne s'effacera pas » de ma mémoire! le 17, un hussard entra dans l'écurie, un » hussard, un patriote! et je me déniche, je cours, je lui saute » au cou : « C'est moi, camarade, un bleu pris à Châtillon et que » tu délivres... D'Autichamp m'a sauvé la vie, et s'il a besoin » de moi, je lui rendrai la pareille (1). »

A ce récit naïf et touchant, on ne peut se défendre d'une douce émotion et d'une vive et tendre sympathie. On est heureux de recueillir l'expression si franche et si nette de la reconnaissance du jeune républicain qui voudrait trouver l'occasion de rendre un jour à son libérateur ce qu'il a reçu de lui. On admire en même temps de toutes les puissances de son âme le mouvement généreux de cet autre jeune homme, investi du droit terrible de vie et de mort sur un compatriote à peu près de son âge et qu'il entraîne vivement, non pour le vouer à une mort plus prompte, mais pour le rendre plus sûrement à la liberté et à la vie. Nous ne croyons pas que l'histoire offre rien de plus saisissant que ce tableau qu'assurément celui qui nous l'a conservé n'a pas voulu flatter. Nous y voyons un homme de guerre, un homme de parti qui s'attendrit encore au seul nom de la ville où il a passé son enfance, qui reconnaît du premier mot l'un de ses plus jeunes concitoyens, et qui, dans ses illusions décevantes d'une prochaine et facile victoire, se complaît, non point à des rêves de gloire ou d'ambition, mais à la simple et consolante pensée de ramener un fils dans les bras de son père!... Ainsi vit-on dans les guerres civiles elles-mêmes la bonté, la douceur et la générosité s'allier avec la foi, la persévérance et le courage.

Après le grand désastre d'outre-Loire, la véritable Vendée, quoi qu'on ait voulu tenter, était finie sans retour. Les colonnes incendiaires vinrent dévaster impitoyablement ce noble et malheureux pays, massacrer lâchement les femmes, les enfants, les vieillards; inonder enfin de sang et de ruines cette terre de deuil

(1) Note remise par M. Guitet, ancien chef de bataillon dans la garde nationale d'Angers, et imprimée dans le livre de M. F. Grille sur les Volontaires de Maine et Loire, t. IV, p. 446, et 447.

et de désolation. Le petit nombre de ses habitants qui survivaient à tant de malheurs n'avaient point sans doute subi d'ébranlement dans leurs convictions religieuses ou politiques. Ils demeuraient toujours fidèles *quand même* à leur double foi, mais ils n'avaient plus l'entraînement ni l'ardeur des premiers jours; ils sentaient profondément le besoin de la paix, et ils s'y seraient reposés avec délices si la Révolution, désormais victorieuse, eût consenti à leur laisser quelques instants de répit. Cependant, deux années à peine écoulées, quelques hommes ardents, chevaleresques et dévoués, essayèrent encore de ranimer une dernière étincelle de guerre civile, mais ils durent reconnaître bientôt qu'ils avaient soufflé sur un foyer à peu près éteint. Toutefois, dès qu'il eut appris d'une manière certaine que Stofflet avait reparu dans l'Anjou et pris de nouveau le commandement de l'armée royale, le comte d'Autichamp vint se ranger sous ses drapeaux. Il se serait cru déserteur de sa cause s'il avait manqué à ce dernier appel. Il fut parfaitement reçu par le général vendéen qui ne tarda pas à lui donner une grande part dans sa confiance. Stofflet cependant, tout le monde le sait, n'aimait point les gentilshommes, et n'admettait guère dans ses intimités que des hommes sortis comme lui des derniers rangs du peuple; mais il ne put résister à l'ascendant des manières douces, gracieuses et aimables du jeune d'Autichamp, et il conçut pour lui, dès le premier jour, une amitié qui ne s'est jamais démentie.

Au mois d'octobre 1795, Stofflet chargea son jeune lieutenant de porter ses dépêches à Monsieur, comte d'Artois, qui venait de prendre terre à l'île d'Yeu, accompagné de M. le duc de Bourbon et d'un grand nombre d'émigrés qui, dans leurs illusions et leur ignorance du véritable état des choses, semblaient compter sur un succès décisif et prochain. Certes la mission du jeune envoyé de Stofflet était périlleuse; mais M. d'Autichamp avait fait ses preuves, et son général savait bien qu'il n'était pas homme à reculer devant les obstacles, si graves, si insurmontables même qu'ils pussent apparaître. Il partit en effet, déguisé en matelot et accompagné seulement du chevalier de la Beraudière, son ami, passa la Loire, et à travers mille et mille dangers, parvint enfin jusqu'au fond du Morbihan. Il se rendit au quartier général de

Georges Cadoudal qui fit conduire aussitôt les deux jeunes Vendéens sur un point de la côte, et leur procura les moyens de passer à l'île d'Yeu.

M. d'Autichamp reçut du prince l'accueil le plus gracieux et s'en montra profondément touché. Cependant s'il fallait en croire le malheureux anonyme qui, sous le titre de comte de *** (1), a tracé le récit de cette triste et malencontreuse expédition de l'île d'Yeu (récit notoirement et visiblement inspiré par la police de Fouché, et que tous les historiens de la Vendée n'en ont pas moins pris pour guide), si ce récit, disons-nous, mérite quelque foi, le comte d'Autichamp, dans son zèle juvénile et son ardeur bouillante et généreuse, aurait manifesté hautement l'impatience et l'irritation que lui inspirait la froide circonspection de quelques-uns des conseillers du Prince : « Je voyais beaucoup » M. d'Autichamp qui avait été envoyé par le général Stofflet, » dit le comte *** ; ses opinions, ses désirs étaient analogues aux » miens et au vœu général. Mieux qu'un autre par sa carrière » passée et présente, il en appréciait la valeur. Accoutumé à » braver les dangers, enflammé pour la cause qu'il servait avec » gloire, il en avait le langage et l'énergie, il s'ouvrait franche- » ment à moi sur la mollesse des conseils, sur l'apathie et l'indé- » cision qu'il voyait, sur le manque d'énergie qui portait à » éluder et à éloigner le moment d'une glorieuse entreprise, et, » sous un visage calme et tranquille, perçait l'indignation que » tant d'incertitudes faisait éprouver à son jeune courage. Arrivé » des bords de la Loire, venant de quitter les fiers Vendéens dont » il avait souvent dirigé l'impétueuse valeur, il avait l'air d'un » homme qui retrouvait une autre espèce d'hommes dont il ne » comprenait pas le langage. Les froids calculs, le système mé- » thodique, lui donnaient envie de rire quand il échappait à l'in- » dignation. » S'il est vrai que M. d'Autichamp se soit exprimé ainsi dans ses conversations intimes avec le comte ***, on ne peut l'expliquer qu'en rappelant qu'il y avait deux hommes en lui, le soldat et le représentant du chef d'une grande armée. Le jeune soldat de 25 ans, impatient de gloire et de combats, a bien

(1) Le comte de Vauban.

pu maudire la prudence peut-être excessive de ses anciens; mais le chargé d'affaires s'exprima toujours avec une prudence et une réserve au-dessus de son âge. Nous en trouvons la preuve irrécusable dans une lettre du marquis d'Autichamp, son oncle, qui lui écrivait le 1er mars 1796 (1) : « Je ne dois pas vous laisser » ignorer que Monsieur m'a parlé de vous avec une bonté ex- » trême et tout ce qui l'entoure avec infiniment d'intérêt. *On* » *a surtout loué votre manière* SIMPLE ET NON EXAGÉRÉE de rendre » compte, etc. »

Cette lettre démontre évidemment que tout avide de gloire que pût paraître le jeune envoyé de Stofflet, il n'en était pas moins trop loyal pour dissimuler au Prince que la Vendée, à cette époque, n'offrait plus de ressources efficaces et assurées pour le rétablissement de la monarchie. Il était visible désormais, au moins pour tous les hommes politiques et sérieux, que ce grand corps, épuisé et saigné à blanc, ne donnait plus que de bien faibles pulsations, et que la descente projetée que certains voulaient tenter, alors même que l'on n'était pas maître d'un seul point de débarquement, ne pouvait avoir d'autre résultat que de sacrifier encore de nouvelles victimes, et infailliblement la plus auguste de toutes et la plus chère au cœur des fidèles défenseurs de la royauté. Sans doute il eût été plus chevaleresque peut-être et beaucoup plus poétique assurément d'aller, même sans la moindre lueur d'espérance, répandre son sang sur cette terre héroïque et fidèle; mais encore peut-on se demander si les princes n'ont pas des devoirs exceptionnels à remplir et si leur vie leur appartient sans réserve. Il est vrai que les courtisans sont rarement de bons conseillers; mais cette fois, par exception, il nous semble qu'ils avaient incontestablement raison quand ils s'écriaient : MONSIEUR *ne peut pas aller chouaner!* C'est par ce mot si amèrement reproché à quelques personnages de la suite du Prince qu'il faut toujours résumer le tableau de cette stérile expédition de l'île d'Yeu, dont les détails nous ont été rapportés et commentés de telle façon que cet épisode de la seconde guerre de la Vendée reste l'un des événements les moins connus et les moins bien ap-

(1) Correspondance des généraux vendéens, édit. de 1824, p. 268.

précités de l'histoire contemporaine. Il nous paraît établi désormais pour tout homme impartial que si, à cette date du mois d'octobre 1795, *Monsieur* se fût fait jeter sur la côte du Poitou, il n'aurait pas eu d'autre ressource que d'aller *chouaner* en effet, et que l'espérance de le voir rallier un parti imposant, et attirer à sa cause bien des gens qui hésitaient encore, n'était en réalité qu'une brillante chimère et une pure déception. C'était moins de la réunion des derniers débris de l'insurrection vendéenne que du retour de l'opinion que l'on pouvait attendre des chances prochaines de restauration ; la lutte avait plus d'importance et d'actualité au Palais de la législature qu'à l'île d'Yeu, et très certainement Willot et Pichegru y pouvaient plus alors que Stofflet et Charette, malgré tout l'éclat de leur renommée. Le gouvernement anglais en eût bientôt jugé ainsi. M. le duc de Bourbon quitta le premier l'île d'Yeu, et plus tard, à son grand déplaisir, Monsieur fut obligé lui-même de remettre à la voile. Le jeune comte d'Autichamp fut le confident de ses regrets, et depuis, dans une lettre (1) que son étendue ne nous permet pas de reproduire, il a rendu compte à son oncle de cette dernière audience du Prince, et des sentiments que tant de confiance et tant de bonté lui avaient inspirés.

M. d'Autichamp regagna le quartier-général de Stofflet, rapportant les instructions de Monsieur, et chargé de faire part à son général des motifs impérieux qui avaient obligé le Prince à s'éloigner. Stofflet reçut à bras ouverts son jeune compagnon d'armes, qui devait bientôt recueillir son déplorable héritage.

Même au cas de la descente de Monsieur sur la côte de Poitou, la Vendée d'Anjou n'aurait pu que bien faiblement seconder les efforts des Poitevins et des Bretons qui ne rêvaient que combats, et qui se réorganisaient avec plus d'ardeur belliqueuse que de sage prévision. Cependant l'Europe entière se faisait encore illusion sur l'état des royalistes de l'Ouest : les ministres anglais leur faisaient passer des subsides, et les émigrés se ménageaient encore sur ce point une dernière et faible espérance. C'est ainsi que le marquis d'Autichamp se prenait d'une joie et d'une tendresse

(1) Du 30 mars 1796.

véritablement paternelles en apprenant que son neveu Charles avait rejoint Stofflet. « Je ne veux point vous parler de la peine » que me fait éprouver votre silence, lui écrivait-il, j'aime mieux » ne vous parler que de la joie que me cause votre bonne con- » duite. Si vous aviez besoin d'encouragement, je vous dirais » que vous faites le bonheur de tous les vôtres, que vous serez la » consolation des jours de votre vieux oncle qui brûle de se réu- » nir à vous. » Le marquis d'Autichamp exprime en effet dans la suite de cette lettre son très vif désir de venir combattre dans les rangs des Vendéens, et d'y amener avec lui un grand nombre d'émigrés qui se trouvaient à Londres dans une inaction qui leur pesait cruellement. Cette lettre du marquis d'Autichamp est encore curieuse à plus d'un titre. On ne peut se défendre d'un étonnement profond en voyant un officier-général de cette importance et de cette renommée, demander sérieusement s'il doit arriver revêtu de son habit de maréchal de camp et décoré de la grand'croix de Saint-Louis et du cordon de l'ordre de Saint-Lazare. C'est chose prodigieuse aussi de le voir se préoccuper de ses chevaux, et s'enquérir si l'on trouve dans le pays des selles, brides et mors pour l'équipement. On s'aperçoit facilement qu'un homme aussi grave et aussi éclairé n'avait point la moindre idée de cette guerre de partisans, et que l'Europe entière partageait sa profonde ignorance du véritable état des choses.

Le jeune comte d'Autichamp répondit à son oncle avec une netteté et une franchise toute militaire. « M. de Lagarde a dû » vous dire, mon cher oncle, combien j'étais désireux que vous » fussiez dans ce pays même avant la mort de M. Stofflet, et » vous ne devez pas douter combien cette envie est augmentée » depuis qu'il m'est possible de vous remettre entre les mains » toute l'autorité dont le pays a bien voulu me revêtir; mais » malgré cela, je ne vous y engage pas pour le moment, notre » position étant bien changée. Mon armée est pour le moment » *dans la plus grande désorganisation et envahie de toutes parts* » *par les bleus*. Ma position est d'autant plus désagréable que » M. Stofflet n'aimait pas la noblesse, et vous sentez bien, mon » cher oncle, combien il m'est difficile, pour le moment, de pla- » cer les gentilshommes qui m'ont rejoint; et malheureusement

» ces messieurs ne peuvent pas se persuader qu'il faut, dans un
» pays comme celui que je commande, que les nobles ne gagnent
» la confiance que petit à petit : leur conduite au feu les fait par-
» venir malgré eux. J'ai, comme beaucoup d'autres, commencé
» par le métier de soldat; il faut nécessairement que messieurs
» les émigrés, surtout ceux du pays, qui ont le désir de servir la
» cause, venant ici (et je désire même qu'il en vienne, ayant be-
» soin d'officiers), ne se rebutent pas, si, à leur arrivée, ils ne
» sont point placés de suite. Il faut qu'ils y mettent beaucoup
» d'affabilité et de familiarité, les braves de notre pays étant très
» sensibles à ces petites choses. Voilà, mon cher oncle, la posi-
» tion de mon pays. Vous sentez que, d'après tout cela, je ne
» puis vous engager à courir d'aussi grands dangers... »

Quand le jeune général vendéen écrivait ainsi à son oncle, à la date du 1er mars 1796, Stofflet, victime d'une surprise et peut-être d'une trahison, avait déjà succombé, et les officiers de l'armée d'Anjou avaient aussitôt acclamé le comte d'Autichamp pour son successeur. Cette élection fut un témoignage sincère et spontané de confiance et d'estime, et cependant presque tous les historiens de la Vendée n'ont voulu voir là que le résultat des intrigues et des manœuvres du fameux abbé Bernier. Tous se sont plus ou moins acharnés contre la personne de M. d'Autichamp auquel ils ont reproché son esprit toujours trop conciliant et sa disposition constante à conclure la paix dès qu'il lui apparaissait que l'effusion du sang français était deveuue inutile à sa cause. Ces historiens et ceux qui les ont inspirés auraient voulu sans doute que le brave général vendéen eût préféré le roman et la poésie de l'histoire à ses réalités. C'est ainsi, par exemple, que M. Alphonse de Beauchamp ne voit pas seulement dans l'élection de M. d'Autichamp, au commandement suprême, l'œuvre exclusive du curé de Saint-Laud; il ne daigne pas même consulter sur ce point les monuments consignés dans tous les recueils authentiques de cette époque, et s'emparant de je ne sais quel commérage, qu'il trouve encore le moyen d'assaisonner d'une petite teinte voltairienne fort à la mode de son temps, il prétend que l'un des plus braves et des plus célèbres officiers de l'armée d'Anjou, que Forestier, en apprenant l'élection de

M. d'Autichamp, se serait écrié : *l'abbé Bernier a fait cela, tout comme il aurait donné l'absolution à une bonne femme* (1)! Avec un peu moins de prédilection pour les propos de corps-de-garde et les bruits populaires, il était facile cependant de se renseigner à des sources irrécusables; il suffisait d'ouvrir *la Correspondance des généraux vendéens,* où M. de Beauchamp aurait trouvé (2) une lettre de Forestier lui-même, qui ne faisait nulle difficulté de signer : *général en second,* et qui écrivait, à la date du 26 mars 1796, dans les jours mêmes qui suivirent l'élection de M. d'Autichamp : « Le commandement de Stofflet » qui a été fusillé à Angers est entre les mains de d'Autichamp. » Celui-ci a plus de talent que l'autre et n'a pas le moindre de » ses défauts : aussi les choses vont à merveille. » C'est à la même époque que le vicomte de Scépeaux, général en chef des royalistes de la rive droite de la Loire, écrivait de son côté : « Les circonstances impérieuses exigeant qu'on nommât de suite » un successeur à Stofflet, j'apprends avec plaisir que notre com- » mun ami, M. d'Autichamp, a été honoré de cette marque dis- » tinguée de confiance, et surtout *que des suffrages unanimes et* » *exempts de toute cabale l'ont élevé à cette dignité.* La tâche est » pénible, mais ses talents et son entier dévouement sauront » vaincre les difficultés. » Il est donc évident qu'il y a eu une mauvaise foi insigne et flagrante dans le fait de ces prétendus historiens qui ont dit, ou seulement cherché à insinuer que le choix du général d'Autichamp avait été imposé ou surpris; le jeune successeur de Stofflet fut acclamé et élevé sur le pavois par le libre choix de ses compagnons d'armes.

Malheureusement, avant même la mort de Stofflet, les débris encore militants de l'ancienne insurrection vendéenne s'étaient pris d'un découragement profond. Pressés vigoureusement par le général Hoche, les paysans retournaient en foule dans leurs foyers, et rien au monde ne pouvait les décider à tenir une nouvelle campagne. La prise et la fin terrible de leur général en chef ne fit qu'augmenter le nombre des désertions, si bien que, sauf un petit nombre de braves, le général d'Autichamp, entouré

(1) T. IV, p. 226.
(2) *Correspondance*, page 416.

toujours d'un brillant état-major, n'avait presque plus de soldats. Il fut obligé, souvent même, d'errer dans le pays, et de se reléguer dans quelques fermes isolées, pour éviter de tomber au pouvoir des républicains. Ses propres périls ne l'auraient point ému ; mais il déplorait profondément la fatalité qui l'entraînait à prolonger, en pure perte, le fléau de la guerre civile au milieu de ces populations, si cruellement éprouvées et si longtemps malheureuses. C'est alors qu'il sut profiter habilement de l'espèce de prestige qui s'attachait encore à l'ombre de la Vendée. Il entama des négociations avec le général Hoche qui furent suivies bientôt d'un traité qui mettait fin aux hostilités. C'est encore à tort que les historiens dont nous avons déjà parlé ont voulu prétendre que M. d'Autichamp s'était rendu à discrétion ; le fait n'est pas exact, car il obtenait le libre exercice du culte et une amnistie générale pour tous les Vendéens sans exception, des passeports pour le retour à l'étranger des émigrés qui avaient pris parti dans son armée, enfin pour ses autres officiers et pour lui-même le droit de vivre paisiblement dans leurs foyers. Les royalistes d'outre-Loire, qui tout d'abord s'exprimaient avec amertume et dédain sur de pareilles conditions, furent obligés avant peu de jours d'en subir de plus dures et de plus humiliantes, puisque les chefs de cette partie du pays insurgé furent pour pour la plupart obligés de quitter le territoire français.

M. d'Autichamp se rendit d'abord à Paris où le représentant Delaunay, le jeune, l'un des premiers pacificateurs de la Vendée, le prit sous sa protection spéciale, et lui servit constamment d'appui contre les piéges et les tracasseries ignobles du gouvernement directorial. Cependant le jeune Vendéen sentit bientôt l'inaction peser cruellement sur lui ; il avait peine à se faire à cette vie uniforme et oisive à laquelle la force des choses l'avait condamné, et il comprit qu'après le prestige et les émotions de tant de rêves de gloire et d'avenir, il ne pourrait trouver de consolations et de repos que dans une union qui répondît aux plus doux penchants de son cœur. Il épousa l'héritière de l'une des plus nobles familles de nos provinces de l'Ouest (1) ; mais il ne lui

(1) Mademoiselle de Vassé, issue d'une race de haute chevalerie originaire du Maine.

fut pas donné de jouir longtemps de ce bonheur de la vie intime acheté au prix de tant d'épreuves. Au milieu de cette désolante et honteuse anarchie qui s'était établie dans les dernières années du Directoire, le signal fut donné de nouveau à la noble et malheureuse Vendée, et M. d'Autichamp, si dévoué à sa cause et si imperturbablement fidèle, ne pouvait manquer de répondre encore à cet appel. Atteint par l'odieuse loi des otages, il se tenait caché depuis plusieurs mois dans une ferme de la commune de Chanzeaux; il quitta cet asile pour reparaître à la tête de ses braves, mais cette tentative d'insurrection ne pouvait prendre de caractère vraiment imposant ni surtout avoir une heureuse issue. Comme on l'a dit d'une autre phase de la guerre vendéenne, la terre que l'on cherchait à exploiter au profit d'une cause si cruellement délaissée ne ressemblait point à ce redoutable Etna toujours prêt à vomir des flammes, c'était à peine la faible image de cette *Solfatare* de Pouzzole dont il ne sort plus que quelques étincelles et des torrents de fumée. Un seul combat, celui des Aubiers, mit fin à l'insurrection de 1799, et les historiens que nous avons cités en prennent occasion de donner libre carrière à leur haine systématique et calculée, et sous une inspiration qui n'est que trop transparente, ils lancent contre M. d'Autichamp parfois des accusations directes et le plus souvent des insinuations malveillantes. Ils ont ainsi prétendu que de mauvaises dispositions stratégiques avaient entraîné la perte de la bataille unique à laquelle ait pris part l'armée d'Anjou dans cette courte campagne, et que les Vendéens avaient regretté vivement de n'avoir plus Cathelineau à leur tête (1). Il s'agissait bien vraiment de stratégie et de dispositions savantes quand les soldats n'avaient plus ni armes, ni munitions, et ne pouvaient opposer à un puissant ennemi que de faibles légions dont le temps, la lassitude et le malheur avaient dégarni les rangs. L'âme et le cœur de Cathelineau se seraient retrouvés toujours chez son jeune successeur, mais les premiers compagnons d'armes du *Saint d'Anjou* n'étaient plus à leur poste; ils étaient morts sur les champs de bataille, et le petit nombre des survivants, épuisés

(1) M. Beauchamp, t. IV, p. 413.

par de si longues et si rudes épreuves, n'étaient vraiment plus soutenus dans cette lutte dernière que par le courage du désespoir; c'est assez pour succomber avec gloire, c'est trop peu pour remporter la victoire. On a dit aussi que le général d'Autichamp s'était beaucoup trop hâté de signer la paix avec le général Hédouville, et l'on oublie que dans tout le cours de cette guerre mémorable, le chef vendéen avait eu toujours pour principe invariable de ne combattre qu'autant que le devoir et l'honneur militaire l'exigeaient, et de saisir avec empressement toute chance d'arrêter l'effusion du sang français, et de ramener la concorde et la paix dans ce pays si malheureux et si cruellement dévasté. C'est son immuable fidélité à suivre cette ligne de conduite qui distingue le caractère du général d'Autichamp et qui doit l'honorer le plus aux yeux de la postérité. Et d'ailleurs, ces historiens, toujours belliqueux à tout pourfendre, savaient parfaitement que la paix avait été arrêtée en principe par la réunion générale de tous les chefs de la Vendée, et ils sont obligés de convenir que cette paix projetée avait réuni une grande majorité dans les conférences de Montfaucon et avant même que le général d'Autichamp eût donné son avis.

Le général devait-il donc, pour trouver grâce devant les yeux de ces annalistes ardents et passionnés, devait-il continuer la guerre malgré ses principaux officiers, et prendre à lui seul la responsabilité de tous les malheurs et de tous les revers? Il est loisible à des écrivains de tracer dans leur cabinet les plus beaux plans de campagne; mais certes la théorie était bien plus facile que la pratique, au moment où venait d'apparaître à la tête du gouvernement un pouvoir énergique et fort, qui ne se serait point payé de belles paroles, qui ne voulait point entendre parler de moyens dilatoires ni de formules évasives, et contre lequel toute espèce de résistance était devenue impossible. La paix fut donc signée, et le comte d'Autichamp, rentré dans la vie privée, revint à Angers avec sa jeune épouse. Il y retrouva bientôt cette considération que ne manque jamais d'obtenir l'homme fidèle à des opinions consciencieuses et loyales. Ce chef, âgé de moins de trente ans, mais dont la renommée datait déjà de plusieurs années, reçut partout et de tous les partis un accueil bienveillant

et empressé, sans qu'il y entrât le moindre sentiment d'amertume ni le plus léger souvenir des dissidences passées. On savait que le jeune successeur de Stofflet, au milieu même des horreurs de la guerre civile, s'était montré doux, humain, modéré, et disposé toujours à réaliser tout ce qui pourrait hâter pour ses concitoyens le jour de la concorde et de la conciliation. Il revenait au milieu d'eux avec la même expression de douceur et de bienveillante aménité, se mêlait volontiers à leurs fêtes publiques, prenait sa part de tous leurs plaisirs, et, sans jamais dissimuler ses opinions ni renier sa foi, n'en entretenait pas moins des relations polies, courtoises, intimes, même quelquefois avec d'anciens adversaires, des hommes que naguère il avait combattus peut-être, mais qu'il avait sans nulle arrière-pensée compris dans son traité de paix. Quelques vieillards peuvent se rappeler encore les sympathies unanimes et touchantes que trouvaient dans notre ville d'Angers ces deux jeunes époux échappés à de si grands désastres. Les femmes de la Halle, qui alors avaient le privilége de tout dire, et qui s'arrogeaient le droit de prendre l'initiative de toutes les démonstrations publiques, ne pouvaient se lasser d'admirer la charmante et gracieuse figure du général vendéen, et la beauté ravissante de sa jeune et noble compagne. Elles les applaudissaient à outrance l'un et l'autre quand ils allaient soit aux *redoutes*, soit aux *concerts* qui, à cette époque, réunissaient l'élite des Angevins, et tous, sans exception, répondaient du fond de l'âme à ces acclamations populaires, à ces témoignages flatteurs et spontanés.

Bientôt M. d'Autichamp reçut une preuve plus significative encore et plus importante de la confiance et de l'estime de ses concitoyens. En l'an X, l'assemblée primaire du canton nord-est d'Angers l'élut, à la presque unanimité, membre du collége électoral de Maine et Loire. Il y fut maintenu pendant tout le temps de l'Empire, et jamais l'autorité n'usa d'influence pour repousser le nom du loyal gentilhomme, du royaliste avoué, du Vendéen naguère proscrit et tout récemment amnistié, qui réunissait une si imposante pluralité de suffrages. Le Premier Consul, qui ne connaissait point les petites répugnances de parti, et qui marchait droit et ferme à son but, voulut même rattacher à sa cause

le général de l'ancienne armée d'Anjou d'une manière qui pût sembler en même temps honorable pour lui et toujours digne de son passé. Il lui fit proposer de former deux régiments composés exclusivement de Vendéens, et lui en offrit le commandement. M. d'Autichamp ne put accepter cette offre séduisante; il ne voulait changer ni de maître ni de drapeau. Il fit connaître sans hésiter la véritable cause de ses refus, et Napoléon fut assez généreux et assez bien inspiré pour les comprendre et les agréer. M. d'Autichamp n'en resta pas moins en bons termes avec le pouvoir, et peu de jours même après ce refus si nettement formulé, et qu'il n'avait pas craint de présenter comme un dernier sacrifice, comme un dernier hommage à sa cause, il fut nommé maire de la commune d'Ecoufflant, sur laquelle il faisait quelque séjour, au petit château de Beuzon, très voisin d'Angers, et qui appartenait à sa belle-mère, Mme de Vassé. Cette fois le comte d'Autichamp n'eut pas d'objections à opposer. La mission qu'on lui confiait se trouvait de tout point étrangère à la politique, il n'avait nulle raison de la décliner. Il accepta même avec une véritable satisfaction ces modestes, mais utiles fonctions, qui le mirent à même de rendre de nombreux services aux bons habitants de sa commune, qui le payaient de leur reconnaissance et de leur attachement.

(La fin à la prochaine livraison).

NOTICE SOMMAIRE

SUR

L'HOTEL DE PINCÉ

DIT HOTEL D'ANJOU [1]

Monsieur le Maire,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander quelques renseignements exacts et précis sur l'origine et les destinées diverses de cet *hôtel d'Anjou*, qu'une noble et généreuse inspiration d'artiste vient de consacrer aux beaux-arts. Voici les notions certaines que j'ai pu recueillir et qui aideront à relever d'elles-mêmes quelques erreurs accréditées.

Tout l'emplacement compris entre la rue des Forges et le haut de la rue du Figuier appartenait jusqu'au XVIe siècle au chapitre de St-Maurille, et était occupé par une vaste maison à triple corps

(1) Nous devons à la bienveillance de M. le Maire l'autorisation de publier le rapport suivant qui résume en quelques dates authentiques la série des propriétaires du bel édifice que M. Bodinier vient de donner à la ville.

de logis, nommé vulgairement *les Créneaux*, du nom de la Chapellenie dont elle dépendait. La faible rente qu'elle rapportait au chapelain ne permettait guère de l'entretenir, et les réparations, auxquelles on ne suffisait plus, absorbant de beaucoup les revenus, le 30 avril 1522, la partie de la maison faisant face à la rue de *l'Huis de fer* (1) fut vendue par le chapitre à messire François Geslin, prêtre, qui lui-même, le 22 décembre de la même année, en fit cession à Me Jehan de Pincé, licencié ès lois, sieur du Bois de Savigné, par-devant Me Cousturier, notaire, à la charge de servir, en rentes annuelles, 15 sols 6 deniers obole au fief du chapitre, 15 sols 6 deniers à la bourse des anniversaires et de plus 15 livres au chapelain. Le preneur s'empressa le même jour d'amortir cette dernière obligation moyennant une somme de 312 livres 10 sols une fois versée.

Jehan de Pincé, dont l'hôtel s'élevait alors sur la place de la Chevrie, acquit successivement une partie des logis avoisinants, *Pied de Biche*, le *Figuier*, et ne tarda pas sans doute à transformer son nouveau domaine. Il est de tradition constante et appuyée par des témoignages presque contemporains, d'attribuer la construction de ce gracieux édifice à l'architecte Jean de Lespine, et aucun document ne m'autorise absolument ni à démentir ni à confirmer cette tradition qui d'ailleurs n'a rien que de vraisemblable. Il est à remarquer seulement que tous les détails de l'ornementation rappellent d'une manière frappante les moulures de l'hôtel de Bonnivet, si longtemps attribué au Primatice, et dont les débris ont été recueillis en partie au musée archéologique de Poitiers; c'est dire assez la valeur des deux œuvres et l'intérêt qui s'attache à celle qu'une bonne fortune nous a conservée.

L'épitaphe de Jean de Lespine (2), conservée autrefois dans

(1) Plus tard, de la *Chartre Saint-Maurille*, aujourd'hui de *l'Hôpital Saint-Charles*, suivant les destinations diverses de l'hôtel qui en forme l'encoignure inférieure, et qui connu autrefois sous la double dénomination populaire de *l'Huis de Fer* ou du *Figuier*, a toujours donné son nom aux deux rues perpendiculaires à la rue Saint-Laud.

(2) Il demeurait rue des Filles-Dieu, dans un logis attenant à l'hôtel de la *Calandre*.

l'église des Cordeliers, nous apprend qu'il mourut en 1573, et sans aucun doute dans un âge très-avancé. Cinquante ans plus tôt, lors de la prise de possession des *Créneaux* par la famille de Pincé, Lespine devait être dans toute la première jeunesse de son talent. Dès 1533, les registres de la mairie nous le montrent appelé par les chanoines pour constater les dégâts causés par l'incendie aux clochers de Saint-Maurice, qu'il allait être chargé de réédifier. C'est dans l'intervalle de ces dix années (1523-1533) que je n'hésite pas à placer, sinon l'achèvement, au moins la construction générale du monument qui servit le mieux sans doute à placer au premier rang la réputation « du maître maçon » angevin. Les motifs mêmes qui décidaient le chapitre de Saint-Maurille à se dessaisir d'une maison « ruyneuse, subjecte à de grosses réparations, » durent presser le nouveau propriétaire de faire place nette. Des confrontations de 1533 nomment déjà « l'hôtel de M. de Pincé. » Il était achevé certainement depuis plusieurs années en 1541, quand le 8 mars, Renée Fournier (1), veuve de Jean de Pincé, mort en fonctions de maire, reconnut, vis à vis du chapitre de Saint-Maurille, ses obligations pour « nostre » maison nouvellement édiffiée appelée vulgairement les Cré- » neaux....., composée de cour devant, gallerie à l'entour des » deux corps d'hostel, une viz entre deux et une petite cour der- » rière, le tout en un tenant. » Une déclaration postérieure (1542) de René de Pincé, rendue au fief du roi, complète la description de l'hôtel en mentionnant « les deux tourelles » et « l'advancement » faict au long du pignon du grand corps d'hostel et maison » neuve de lad. veuve, comprenant une place en laquelle y a » partie de la cour et galeries d'icelle maison et entrée de lad. » maison. »

Ce n'est qu'en 1535, et pendant les grands travaux de restauration de Saint-Maurice, que Lespine obtint un titre public (2).

(1) Ses armes se voient encore dans une des salles de l'hôtel.

(2) Je ne veux pourtant pas m'abstenir de signaler une erreur qui menace de se perpétuer de livre en livre. Il est évident, par les dates citées dans ces deux pages, que J. de Lespine n'a pu être l'élève de Philibert Delorme, qui né en 1518, ne revint d'Italie qu'en 1536, à une époque où notre Angevin semait l'Anjou de ses chefs-d'œuvre.

En cette année, le 19 juin, sur la recommandation instante de Jeh. Mariau, malade et empêché de remplir ses fonctions ordinaires, « àinsi que Me Pierre Poyet et aucuns aultres de la com- » pagnye ont dit et rapporté que led. de Lespine est homme de » bien, sçavant et expert pour faire lad. charge et icelle eczercer » le conseil de ville le nomma « commissaire des œuvres et répa- » rations de la ville, » nous dirions aujourd'hui, architecte municipal, et tout à la fois et surtout, agent-voyer. On aime à croire qu'entre « aucuns autres de la compaignie » Jehan de Pincé, présent à la séance, ne fut pas des derniers à rendre bon témoignage à l'artiste, qui l'avait si bien servi. Pendant 36 ans Jean de Lespine reçut de la ville les 10 livres tournois de gages alloués à sa fonction, qui lui furent supprimés seulement par conclusion du 19 octobre 1571.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que Jehan de Pincé, alors qu'il vint s'installer dans son hôtel, était depuis plusieurs années *lieutenant criminel du sénéchal d'Anjou*, et ce titre que rappelait à tous l'écusson des armes d'Anjou, accolé sur la façade et sans doute sur la principale entrée, explique suffisamment la dénomination populaire d'un édifice (qui n'a jamais eu de caractère municipal), et avait pu même motiver le choix de l'emplacement dans une rue que les documents ne désignent d'ordinaire à cette époque et longtemps encore autrement que : *la rue tirant de Saint-Pierre au Pilory*.

Le 26 mai 1615, par décret rendu à la prévôté contre Me René de Pincé, sieur de Noirieux, alors en prison pour dettes au Châtelet de Paris, à la requête de Françoise Haures, veuve de Me Jacques Fontaine, fut publiée la vente « de la maison et ap- » partenances... consistant en un grand corps de logis..., com- » posé de deux salles basses, chambres tant hautes que basses, » cuisines, estudes, caves, celliers, greniers, deux caves l'une » devant, l'autre derrière, un jardin dépendant dudit logis, » et l'adjudication prononcée pour la somme de huit mille livres en faveur de M. Pierre Lechat, président au présidial, qui l'habitait alors comme locataire.

L'hôtel revint, par héritage, à Renée Lechat, épouse de Gaspard Varice, sieur de Cantenay, conseiller du roi, doyen du pré-

sidial, dont les fils, Gaspard Varice, sieur de Vauléard, trésorier général de France à Tours, et René Varice, sieur de Juigné, auditeur des comptes en Bretagne le vendirent par contrat du deux mai 1653, à Antoine Avril, sieur du Vau, commissaire des guerres à Angers, pour la somme de 13,000 livres.

Le 30 décembre 1707, par acte passé devant Me Carré, notaire, Marc-Antoine Avril, fils du précédent, en fit à son tour cession à Me Charles Béritault, sieur du Pontreau, juge au présidial d'Angers « avec les boisures, cloisons, contoir, bureau, » cabinet, cadres, tableaux, utancilles, et autres commodités qui » y sont présentement pour la somme de 12,000 livres. »

L'hôtel de Pincé devait rester jusqu'à la Révolution dans cette famille, qui pourtant à la fin du XVIIIe siècle, n'y résidait plus.

Le 19 août 1769, Pierre-Germain Béritault de la Bruère, écuyer, et demoiselle Perrine-Louise Béritault de la Bruère, sa sœur, demeurant ordinairement à Angers, paroisse Saint-Maurille, et de présent à leur terre de la Chenaye en Grezillé, louent pour cinq ans « à messire Philippe Serant, clerc tonsuré du dio- » cèse de Cahors, et à Me Pierre Nicoleau, avocat au Parlement » de Paris, du diocèse de Tarbes en Bigorre, associés l'un et » l'autre pour l'institution de la jeunesse en la ville de La Flèche, » y demeurant, la maison et hôtel d'Anjou, consistant en grand » et petit appartement, haute et basse-cour, caves et sous caves » voutées, cuisines, chambres, cabinets, refuges, écuries, por- » ches, remises. » y compris « les trumeaux, attiques, tableaux, » plaques de cheminées et autres objets inhérents aud. hôtel » pour 1,000 livres de loyer annuel, à l'exception de l'appartement « dont jouissoit ci-devant Mme Lelarge, et celui qu'occupe actuel- » lement Mme La Roche Davy. »

Le 7 décembre 1774, le bail fut prolongé d'un an, moyennant 100 pistoles pour l'année. — La maison s'appelait alors la *Pension verte* et fut connue sous ce nom jusqu'à la Révolution, tout en conservant son ancienne dénomination d'*hôtel d'Anjou* que lui assigne encore un bail passé le 5 mars 1776, à messire Louis-Guillaume Ménage, chevalier, cy-devant capitaine au corps royal de l'artillerie pour une certaine portion, « consistant en une » cuisine où il y a un potager,... une salle où il y a une che-

» minée de marbre, un tableau au-dessus de la cheminée avec » une plaque de fonte, un petit cabinet à côté d'un petit degré à » descendre à la basse-cour... »

Dans le tumulte révolutionnaire, l'hôtel fut occupé par le commandant de place. « Le sieur Béritault étant émigré ou ré- » puté l'estre » l'immeuble et les meubles devinrent propriété de la république. Sur la réclamation du citoyen Delorme, demeurant à Vihiers, exposant qu'après avoir quitté la ville d'Angers en 1780, il déposa partie de son mobilier inutile dans la maison du sieur Béritault de la Bruère, son parent, le Directoire du département l'autorisa à faire enlever les objets revendiqués, entre autres, « deux attiques ou dessus de portes en peintures, » l'une représentant l'Epopée, et l'autre la Satire, qui y sont tou- » jours restés sans estre montés, » et le 12 messidor an IV, en vertu de la loi du 28 ventose de la même année, on mit en vente « la maison appelée ci-devant *la Pension verte* et ses dépen- » dances, rue haute et basse du Figuier, sous les nos 5 et 10, oc- » cupée dans ce moment par le commandant de place et le nommé » Hamon, ayant deux entrées par les susdites rues, et telle qu'en » jouissoit le nommé La Bruère émigré, à la succession duquel » elle appartenoit, joignant d'un bout au levant et d'un côté au » nord lesd. rues, d'autre bout au couchant la propriété de la ci- » toyenne Bautru, et d'un côté, au midi, celles des citoyens De- » laurent, Fabre et Touchaleaume, laquelle dite maison consiste » au rez de chaussée de la basse-rue en une porte chartrière, » entrée couverte, écurie, buchers, caves, escalier dans la cour, » où est le puits commun avec la maison voisine ; du côté de la » haute rue, sont une cour de 30 pieds en carré, un perron, » escalier, grande salle, cuisine, décharge, principal escalier, » vestibule, salle à manger, office et deux chambres à coucher » sur les écuries et bucher, escalier dérobé entre deux, et un pe- » tit cabinet. Au premier étage, trois petites chambres en en- » tresol, plusieurs chambres à cheminée, cabinets, antichambres; » au deuxième étage, une chambre à feu sur le grand escalier, » grenier au-dessus, petit grenier à côté, exploité par un petit » escalier dérobé... lesd. biens évalués.. en revenu net, à la somme » de 750 francs, et en capital, celle de 13,500 francs » et adjugés

pour cette somme au citoyen Charles-Pierre Mame, imprimeur, demeurant à Angers, rue Centrale.

Ce qu'il en advint plus tard, c'est à d'autres de le dire, et ma tâche d'historien finit à l'époque où finit l'histoire.

Je suis avec respect, Monsieur le Maire,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

L'archiviste du Département,

C. Port.

LE TEMPLE DE JUNON

A CARTHAGE [1]

On m'a demandé, et c'est un compatriote angevin qui m'a posé cette question, pourquoi je n'avais point cherché et fouillé le temple de Junon à Carthage. Je réponds avec plaisir à une lettre qui me prouve, une fois de plus, combien le goût de la science et des études archéologiques est répandu en Anjou, et de quel œil bienveillant autant qu'attentif m'ont suivi mes amis de Maine et Loire, dans mes lointaines explorations.

Carthage avait plus de cinq lieues de tour : je n'ai pas besoin de dire que ni le temps ni les ressources d'un particulier ne suffisent à fouiller une pareille étendue. Forcé de me restreindre, j'ai choisi les points de la topographie punique qui me semblaient les plus importants ou qui promettaient les découvertes les plus vraisemblables. Pendant l'hiver de 1858 à 1859, j'ai fait fouiller Byrsa, l'acropole des Carthaginois, l'asile primitif de la colonie tyrienne. Chacun sait que l'acropole était le cœur, le sanctuaire d'une ville antique, et que là surtout des travaux

(1) Nous avions prié M. Beulé de vouloir bien prendre part à notre numéro de début. Notre savant compatriote s'est empressé de satisfaire à notre désir avec une obligeance telle que l'envoi de la notice suivante, inédite, doit être, nous avons tout lieu de l'espérer, le prélude d'autres précieuses et plus longues communications.

considérables avaient dû être entrepris. Pendant l'automne de 1859, resté maître du champ de bataille par la retraite des Anglais, qui avaient pris possession des ruines depuis deux ans, je plaçai mes ouvriers arabes dans *les ports*, parce que l'effort principal d'un peuple de navigateurs avait dû se porter de ce côté, et dans *la nécropole*, ou ville des morts, parce que les tombeaux sont d'ordinaire l'œuvre la plus durable des peuples anciens. Je n'ai point été trompé dans mon espoir, et, lorsque j'aurai publié le livre que je prépare sur Carthage, on jugera des résultats et de leur portée historique.

Assurément le temple de Junon Céleste, ou pour dire comme les Carthaginois, d'Astarté, se présenta des premiers à ma pensée et j'en visitai soigneusement l'emplacement. L'auteur anonyme d'un traité intitulé *de Promissis et Prædictionibus*, auteur qui était né en Afrique, nous fait savoir que l'an 421, sous l'empereur Constance, le temple d'Astarté fut rasé, à la prière des chrétiens, et son enceinte, qui comptait deux mille pas de tour, fut convertie en cimetière. Les Vandales, à leur tour, qui étaient ariens mais très-zélés, voulurent empêcher que les païens ne vinssent sacrifier sur l'emplacement du temple. Ils détruisirent et le cimetière et la rue qui y conduisait et s'y bâtirent des palais et des demeures somptueuses. On en retrouve les traces; on retrouve surtout les riches mosaïques qui en formaient le sol.

La colline sur laquelle s'élevait le temple d'Astarté, un des plus vastes et des plus célèbres de l'univers, est en face de la colline de Byrsa. Une étroite vallée, où la rue *Cœlestis* passait jadis, l'en sépare. Comme Byrsa, elle a moins de quatre cents pieds de hauteur et deux mille pas de circonférence. Elle regarde la mer et le golfe, domine la ville basse, et présentait la façade de son temple aux premiers rayons du soleil levant. En gravissant la colline de ce côté, on rencontre un premier plateau, couvert de citernes dispersées, inégales, sans suite ni plan et qui ont dû appartenir aux Vandales. L'endroit est très-bien choisi, la vue est charmante, et les conquérants se sont emparés d'un lieu qui n'était occupé par personne avant eux. De toutes parts on trouve les regards des citernes, ou les citernes elles-mêmes

effondrées, nécessité suprême dans une ville qui n'avait ni sources ni puits.

Plus haut se présente une seconde esplanade qui tourne autour de tout le plateau. Enfin le plateau lui-même couronne ces plans successifs. Il est sensible que des édifices inégaux étaient superposés sur la colline. Sur le plateau proprement dit s'élevait le grand sanctaire d'Astarté. A un niveau plus bas et autour de ce sanctuaire, on avait bâti à chaque divinité un petit temple, car tous les Dieux recevaient l'hospitalité dans cette illustre enceinte, de même qu'ils la recevaient de Jupiter dans *l'Hiéron* d'Olympie. Mais les temples de ces divinités étaient plus petits et subordonnés à l'importance du temple d'Astarté. Si cet ensemble de constructions magnifiques eût été détruit à la suite d'un siége, par des conquérants pressés de se rembarquer et de rentrer dans leur patrie, je n'eusse point hésité à entreprendre des fouilles. Mais leur démolition fut faite en pleine paix, avec tout le loisir désirable, par la main implacable des chrétiens. Bien plus, les fondations elles-mêmes, s'il en restait, furent retournées mille fois, quand on venait creuser le sol pour y enterrer les morts. Les Vandales le creusèrent de nouveau, lorsqu'ils bâtirent leurs maisons et établirent leurs citernes à une profondeur plus grande encore. Voilà pourquoi j'ai craint de perdre mon temps et ma peine en attaquant la colline de Junon. M. Davis, l'agent que le gouvernement anglais avait chargé d'entreprendre des fouilles, n'a trouvé que des inscriptions et des lampes funéraires ou des mosaïques vandales. Il est vrai qu'il n'a point fouillé à une assez grande profondeur. Peut-être, avec plus d'audace et de persévérance, trouverait-on quelques indications précieuses des anciens monuments. Je ne veux décourager personne, mais il ne faut point non plus que les futurs explorateurs se fassent illusion.

BEULÉ,
de l'Institut.

L'ABBAYE D'ASNIÈRES

ET

L'ERMITAGE DES GARDELLES [1]

A deux lieues de Saumur, en quittant la route de Montreuil-Bellay pour s'enfoncer à droite dans les terres, on trouve bientôt devant soi un de ces paysages frais, couverts, tout agrestes et familiers, qu'affectionne la peinture moderne. Ce n'est plus le sol du bord de la Loire, ce tuf des coteaux, qui renvoie crûment la lumière du soleil, c'est une campagne légèrement ondulée, coupée d'eau et de prairies, avec des bouquets de bois, de vieux arbres penchés le long des haies, de petits chemins ombragés serpentant sur la verdure. L'ensemble du tableau a un caractère suprême de douceur, de calme et de recueillement. Sa vue fait songer aux descriptions fleuries dont saint François de Sales a parsemé ses traités ascétiques. Il semble qu'une âme blessée se sentirait à l'aise au milieu de cette paix de la nature, et l'on se

(1) Nous empruntons cette charmante relation au bel ouvrage de M. le baron de Wismes sur *l'Anjou et le Maine*. Elle est signée par un nom ami, bien heureusement connu des lecteurs de la *Revue*. Un autre motif nous a engagé à choisir cette notice parmi les excellents travaux des nombreux collaborateurs de M. de Wismes. Nous avons saisi avec bonheur l'occasion de féliciter le nouveau propriétaire de l'abbaye d'Asnières de la sollicitude avec laquelle il conserve les précieuses ruines. C'est un simple cultivateur dont nous regrettons d'ignorer le nom, mais qui pour le sentiment des belles et respectables choses doit servir d'exemple à certains, plus élevés que lui dans l'ordre social, mais qui lui sont certainement inférieurs par le cœur et par l'intelligence.

dit qu'un pareil site est bien de ceux où les solitaires du moyen âge aimaient à cacher une vie vouée au travail et à la contemplation. Non loin de là, en effet, derrière les habitations du petit village de Cizay, s'élevait autrefois l'abbaye d'Asnières, un des centres religieux les plus vénérés du haut Anjou.

Les bâtiments de l'abbaye d'Asnières, utilisés depuis près d'un siècle pour les besoins d'une exploitation agricole, ont subi des mutilations de tout genre qui en ont étrangement dénaturé l'aspect. Néanmoins, ce qui subsiste permet de se figurer aisément le plan primitif, et peut être l'objet d'une curieuse étude d'archéologie. Situées dans le creux d'un vallon qu'arrose une source d'eau vive, entourées à droite et à gauche d'étables, de celliers, de maisons de ferme, ces belles ruines se détachent nettement au milieu de leur cadre rustique. La partie la plus importante est l'ancienne église de l'abbaye, qui était encore ouverte aux fidèles il y a cinquante ans. Aujourd'hui, elle sert de grange; son clocher s'est écroulé, sa voûte se lézarde, les folles herbes et les graminées poussent sur le sommet de sa tour et dans les fentes de ses murs; mais, malgré tout, il est impossible de n'être pas frappé de son grand style. Construite au XIIe siècle, elle présente l'architecture de cette époque de transition entre la sévère majesté du plein cintre et la grâce élancée de l'ogive. La nef, en forme de croix latine, est élégante et hardie. Le chœur rappelle, avec plus d'audace et de légèreté encore, celui de Saint-Serge d'Angers. Derrière l'église se trouvent les restes, moins bien conservés, mais reconnaissables pourtant, d'une chapelle, et, à gauche, l'on aperçoit un corps de logis, percé d'arcades plein cintre, qui indiquent la place des anciens cloîtres du couvent. Au premier plan, s'étend un terrain vague, jonché de pierres sépulcrales, sur lesquelles M. Bodin, l'historien de l'Anjou, a pu encore, vers 1814, relever quelques inscriptions. Une de ces pierres portait gravé l'écusson de la maison d'Harcourt, *de gueules à deux fasces d'or*, et autour une couronne d'épines, avec les mots : *couronne sur toutes,* noble devise gagnée sur les champs de bataille des croisades. Les antiquaires remarquent aussi avec intérêt, dans l'intérieur de l'église, deux tombeaux surmontés de statues couchées, et que l'on croit être ceux des

seigneurs de Montreuil-Bellay, premiers bienfaiteurs de l'abbaye.

Il est assez difficile de déterminer la date précise des commencements d'Asnières. Ses archives ont été presque entièrement perdues, et pour remonter à ses origines, on est réduit à se servir des données peu explicites que fournissent les compilateurs religieux du XVIIe siècle. Ce qui paraît certain, c'est qu'il faut placer l'époque de sa fondation vers 1120, dans les années du moyen âge qui virent l'épanouissement le plus complet et la plus haute réalisation de la vie monastique. Un ordre admirable, merveilleusement approprié aux instincts des peuples d'Occident, l'ordre de Saint-Benoît, projetait alors ses rameaux sur l'Europe, se prêtant, suivant les lieux et les temps, à mille applications diverses, mais restant partout fidèle au principe de sa règle, l'alliance de l'esprit religieux avec l'activité humaine. Cluny florissait sous Pierre le Vénérable; Cîteaux, réformé par saint Bernard, montrait avec orgueil ses quatre glorieuses filles, les abbayes de Pontigny, de la Ferté, de Clairvaux et de Morimond; plus de dix mille moines, réunis à la voix de Bernard d'Abbeville, venaient s'établir dans la forêt de Tyron, près de Chartres, et y formaient une congrégation dont les statuts étaient bientôt propagés au loin par de nombreuses colonies. Asnières fut une des succursales que le monastère de Tyron dut ainsi au génie créateur et à l'énergique initiative de son abbé.

Parmi les consolations et les joies de ses derniers jours, Bernard d'Abbeville put compter le développement rapide de cette nouvelle fondation. Dès l'année 1133, Giraut Berlay, sire de Montreuil-Bellay, en assura l'existence par une donation solennelle faite en présence de l'archevêque de Bordeaux, de Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, et d'Ulger, évêque du diocèse. D'un autre côté, les religieux d'Asnières surent demeurer fidèles à l'esprit de leur institution, et il existe en leur faveur un témoignage célèbre, celui de saint Bernard, qui parle d'eux avec éloge dans ses lettres. Malheureusement, l'absence presque complète de documents originaux ne permet pas de connaître avec certitude l'histoire de ce monastère au moyen âge. Ce que nous savons de plus précis, c'est qu'il n'eut pas toujours la jouissance

paisible et incontestée de ses domaines. On trouve aux archives de la préfecture de Maine et Loire le récit d'un curieux procès que les moines d'Asnières eurent à soutenir vers 1140 contre un habitant du voisinage, nommé Guillaume Mainier. Ce Mainier revendiquait comme sa propriété la moitié des terres que l'abbaye tenait de son bienfaiteur. Le débat s'étant produit dans le ressort de la justice seigneuriale de Montreuil, les parties comparurent devant le jeune Berlay, fils de Giraut, assisté de son oncle et tuteur, Regnauld, trésorier de l'église d'Angers. Après avoir entendu leurs dires, Regnauld prononça l'arrêt suivant : « Si les moines peuvent prouver par un serment que confirmera » le jugement de l'eau chaude, qu'ils ont possédé sans contesta- » tion et pendant sept années, ce terrage, du vivant de Giraut » Berlay, il en résultera nécessairement qu'après en avoir eu, » pendant une si longue suite d'années, la paisible jouissance, ils » devront la conserver à perpétuité. » — Guillaume Mainier accepta ces conditions, et promit de s'y soumettre. Au jour fixé pour l'épreuve, il se rendit, accompagné de ses vassaux, à Saint-Pierre de Montreuil, où les moines s'étaient également réunis. Là, un des religieux, nommé Ingelbaud, prêta, au nom de l'abbaye, le serment exigé, puis l'eau bouillante fut bénite, suivant l'usage, et Ingelbaud plongea la main dans la cuve. Trois jours après, un grand concours de peuple se pressait sur la place de Montreuil, impatient de savoir le résultat du jugement de Dieu. Ingelbaud s'avança au milieu de la foule, et découvrit sa main. Elle était saine et sans aucune brûlure. Aussitôt le litige fut tranché en faveur des moines, et un procès-verbal, que signèrent plusieurs prêtres et chevaliers, fut dressé pour perpétuer le souvenir de ce mémorable événement.

L'abbaye d'Asnières, se trouvant unie par des liens féodaux à la seigneurie de Montreuil-Bellay, suivit en quelque sorte la fortune des différentes maisons dans lesquelles passa ce domaine. C'est ainsi que la dotation territoriale du couvent fut augmentée aux XIIIe et XIVe siècles par les vicomtes de Melun et par les comtes d'Harcourt. Il n'eut pas moins à se louer de la maison de Longueville, qui succéda aux d'Harcourt dans la terre de Montreuil, et qui conserva cet héritage jusqu'aux derniers temps de

la minorité de Louis XIV. Enfin, à tous ces bienfaits vinrent s'ajouter les libéralités du maréchal de la Meilleraye, le terrible ennemi des Frondeurs, celui dont le fils épousa Hortense Mancini et devint duc de Mazarin. Toutefois, malgré sa richesse, l'abbaye d'Asnières partagea, au siècle suivant, la décadence de la plupart des congrégations bénédictines. Cédée, en 1748, aux Jésuites de La Flèche qui en firent une annexe de leur collége, elle fut définitivement abandonnée lors du grand coup frappé par le duc de Choiseul. Ses bâtiments, mis en vente à cette époque, comme tous les autres biens que la compagnie de Jésus possédait en France, n'ont pas été rendus depuis à leur destination religieuse.

Une excursion aux ruines d'Asnières serait incomplète, si on n'allait visiter, dans le voisinage, au milieu des bois de Brossay, une clairière à laquelle se rattache le souvenir d'un curieux problème historique. Cet emplacement, nommé *les Gardelles*, est un vaste espace carré, bordé par des massifs d'arbres, rafraîchi par l'eau courante d'une fontaine, et où l'on distingue, sur la lisière d'un champ labouré, quelques vestiges d'habitations. Là vécut, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, le héros d'une mystérieuse légende qui préoccupa vivement l'imagination populaire en Anjou.

Un jour, en 1676, l'évêque d'Angers, Henri Arnauld, alors sur la fin de sa longue carrière pastorale, vit arriver dans son palais un vieillard couvert de la robe brune des ermites, et dont la barbe blanche, l'air majestueux, la politesse noble et aisée commandaient le respect et l'attention. Sa figure offrait une ressemblance frappante avec les portraits de Henri IV, et ce qui achevait l'illusion, c'était le tour vif et spirituel de son entretien, que relevait encore un accent béarnais des plus marqués. Il disait s'appeler le frère Jean-Baptiste, et s'être voué depuis longtemps à la vie solitaire; il ajoutait que, séduit par la beauté de l'Anjou, il avait conçu le dessein d'y finir sa carrière au fond de quelque campagne ignorée. Son choix paraissait même déjà fixé sur l'ermitage de la forêt de Longuenée, dans la paroisse de Saint-Clément-de-la-Place. L'évêque lui annonça que des bûcherons s'y étaient logés, mais qu'il donnerait l'ordre de les en faire

sortir. « Non, Monseigneur, répondit le vieillard, je ne veux » nuire à personne; la Providence m'indiquera un autre lieu » dans votre diocèse. Donnez-moi seulement votre consente- » ment et votre bénédiction : cela me suffit. » — En effet, peu de temps après, un ecclésiastique de Saumur qui avait eu occasion de connaître le frère Jean-Baptiste, lui indiqua les bois de Brossay, dépendant de l'abbaye d'Asnières. — Le bon père alla les visiter, et charmé de ces lieux agrestes, il demanda aussitôt à l'abbé d'Asnières la permission de s'y établir. L'acquiescement de l'abbé ne pouvait être douteux; par un acte dont la teneur nous a été conservée, le terrain *des Gardelles* fut cédé, au nom du couvent, pour la fondation d'un ermitage. Dès qu'il eut ainsi l'assurance de trouver un asile, le frère Jean-Baptiste se mit courageusement à l'œuvre. Aidé de deux ermites Francs-Comtois qui étaient venus le rejoindre, il construisit pour lui et ses compagnons de petites cellules humblement bâties en terre, et tout auprès une chapelle qu'il fit bénir par l'évêque d'Angers; mais ce ne fut pas sans de rudes épreuves qu'il parvint à terminer son entreprise. Dans les premiers temps le dénuement des solitaires était extrême. Privés de ressources personnelles, et s'interdisant toute demande, ils furent souvent réduits, pendant des semaines entières, à se nourrir des fruits sauvages qu'ils cueillaient le long des champs. Un morceau de pain donné d'aventure par quelque pieuse femme des environs, était pour eux une bénédiction du ciel qu'ils célébraient en sonnant les cloches à toute volée. Au milieu de cette pauvreté, le frère Jean-Baptiste montrait un calme et une douceur inaltérables, plaçant tout son espoir en Dieu, et attendant de lui avec confiance la manne de chaque jour. Dans la suite, lorsque les habitants du voisinage eurent pourvu aux plus pressantes nécessités de sa vie, il excita leur admiration par les prodiges de sa charité. On le voyait se dépouiller pour assister les malades et les infirmes; il trouvait même le moyen de secourir, avec une ingénieuse délicatesse, les gentilshommes ruinés dont il apprenait l'existence dans le pays. « Si vous voulez » recevoir beaucoup des riches, donnez beaucoup aux pauvres, » disait-il à ses frères; et jamais précepte ne fut appuyé d'exemples plus nombreux et plus touchants.

Cependant l'ermite des Gardelles n'avait pas tardé à devenir célèbre dans toute la contrée. On racontait ses austérités dignes de la primitive Église; on citait ses mots heureux, ses fines réparties; on parlait de sa haute mine, des façons quasi-royales qu'il montrait parfois sous son vêtement de bure, et surtout de sa ressemblance prononcée, singulière avec Henri IV. Il se laissait volontiers interroger sur les événements de sa vie postérieurs à son entrée en religion. Ainsi, l'on savait qu'il avait passé vingt ans à l'ermitage de Saint-Bodile, en Dauphiné, où il avait eu des relations suivies avec Charles-Auguste de Sales, neveu et successeur du saint évêque de Genève. On n'ignorait pas non plus qu'il s'était fixé ensuite au Mont-d'Or, près de Lyon; qu'il en était parti pour faire un pèlerinage à Lorette, et qu'enfin, de retour en France, il avait vécu assez longtemps dans les forêts de la Lorraine et de la Bourgogne; mais sa vivacité d'esprit, sa profonde connaissance des hommes, et même quelques mots significatifs échappés à sa conversation ne permettaient pas de douter qu'il n'eût mené autrefois une existence brillante et animée. A différentes reprises, on l'avait entendu parler du château de Pau comme du berceau de son enfance; il convenait également avoir porté les armes en plusieurs rencontres, notamment à la bataille de Castelnaudary, où, disait-il, il était à trente pas de M. de Montmorency lorsque le duc avait été fait prisonnier. Sur toutes les autres circonstances de sa vie, sur ses parents, sur sa famille, le frère Jean-Baptiste s'enfermait dans un silence absolu. C'était un mystère qu'il semblait prendre à tâche de rendre impénétrable. Quel était donc cet homme si jaloux de cacher son origine et son vrai nom? Comment s'était-il appelé, quel rang avait-il occupé dans le monde? Le peu qu'on savait de lui ouvrait le champ aux suppositions les plus romanesques. Les exemples ne manquaient pas alors de personnages illustres qui, après avoir fait grande figure à la cour et à l'armée, avaient tout à coup rompu avec le siècle, et s'étaient ensevelis jeunes encore dans la solitude et le repentir. Sans citer l'éclatante conversion de Rancé, on se rappelait un des vaillants capitaines du temps de Richelieu, M. du Plessis-Praslin, qui était allé expier au fond d'un ermitage de Bourgogne la mort du comte de Soissons, tué de sa main

à la Marfée. L'ermite des Gardelles ne pouvait-il pas avoir, lui aussi, dans son passé, quelque tragique aventure, quelque sombre catastrophe qui l'eût détaché pour jamais des choses humaines? — Peu à peu le bruit se répandit que sous la bure du frère Jean-Baptiste se cachait, depuis quarante ans, un grand seigneur, un prince, un Bourbon, le comte de Moret, disparu au combat de Castelnaudary.

Le comte de Moret était fils naturel de Henri IV et de Jacqueline de Bueil, une des nombreuses maîtresses auxquelles le Béarnais écrivait ces lettres si cavalières, si jolies, si amoureuses et qui n'ont qu'un défaut, celui d'avoir été trop indistinctement prodiguées. Mlle de Bueil avait régné un instant sur le cœur du roi, entre deux attachements plus célèbres, Gabrielle d'Estrées et Charlotte des Essarts. Son enfant, né en 1607, et baptisé sous le nom de comte de Moret, avait été légitimé l'année suivante. Plus tard, sans être destiné à l'Eglise, il reçut les abbayes de Javigny, de Saint-Étienne de Caen, de Signy et de Saint-Victor-lès-Marseille. En 1632 il avait vingt-cinq ans. C'était, au dire des contemporains, un jeune prince de grande espérance, beau, bien fait, digne en tout point de figurer, sous le voile d'un ingénieux pseudonyme, dans un de ces romans de haute galanterie, qui commençaient à être de mode. Le plus brillant avenir lui semblait assuré, lorsqu'éclata contre le cardinal de Richelieu ce soulèvement du Languedoc, auquel le duc Henri de Montmorency se laissa si imprudemment entraîner. Montmorency, la merveille de la cour, l'idéal de la noblesse, avait rallié autour de lui nombre de gentilshommes attachés à sa fortune, autant par affection personnelle que par sympathie pour la cause dont il était le représentant. Le comte de Moret fut un des premiers à le joindre, quoique l'entreprise, mal conçue et plus mal exécutée, parût offrir peu de chances de succès. Le duc d'Orléans, il est vrai, avait amené des renforts aux révoltés; Béziers, Alais, Alby et plusieurs cités de moindre importance s'étaient déclarées en leur faveur; mais le reste du pays demeurait indifférent ou hostile; les provinces voisines se tenaient en dehors du mouvement, et deux armées royales, commandées par les maréchaux de la Force et de Schomberg, pénétraient en Languedoc, l'une par le Viva-

rais, l'autre par la Guyenne. Dans ces conjonctures, le duc de Montmorency jugea tout perdu s'il ne prenait une rapide et vigoureuse offensive; il marcha sur Castelnaudary, à la tête de deux mille hommes de pied et de trois mille cavaliers, comptant parmi eux les plus beaux noms de France. Aux portes de la ville ses soldats se rencontrèrent avec ceux du maréchal de Schomberg.

Le combat de Castelnaudary, que certains historiens décorent pompeusement du titre de bataille, fut, on le sait, une simple escarmouche d'avant-garde, une sorte de duel entre les chefs des deux partis. A peine l'armée du roi fut-elle en vue, que le duc de Montmorency vint la reconnaître à portée de pistolet. Après cette bravade, il rejoignit sa troupe dont il prit la droite, laissant au comte de Moret le commandement de l'aile opposée. Telle était l'impatience de ces deux généraux, qu'il y eut dispute entre eux à qui commencerait l'attaque. Aux premiers coups de feu, l'un et l'autre, sans se soucier davantage de combinaisons stratégiques, réunirent quelques cavaliers, et s'élancèrent à fond de train sur l'ennemi. Presque aussitôt le comte de Moret tombait frappé d'une balle. De son côté, le duc, après une charge héroïque, était renversé sous son cheval, et les gardes du roi le relevaient couvert de blessures. Cette foudroyante catastrophe parut à tout le monde la fin de l'action. Le gros de l'armée rebelle abandonna le champ de bataille, sans avoir été engagé, et son chef nominal, Gaston d'Orléans, après quelques velléités de résistance, ne songea plus bientôt qu'à faire la paix avec Richelieu. Quant à Montmorency, transporté d'abord au château de Lectoure, il ne tarda pas à être conduit à Toulouse, où son procès allait s'instruire devant la cour du Parlement. On connaît le reste.

Les mémoires de l'époque, qui se contredisent souvent à propos du combat de Castelnaudary, sont unanimes sur un point : la mort du comte de Moret. Cet événement se trouve même mentionné, en termes formels, dans un arrêt du parlement de Toulouse, rendu le 14 septembre 1632, et portant confiscation des biens du prince. Néanmoins, dès ce temps, une version différente se répandit en Languedoc. Beaucoup de gens soutenaient que le comte de Moret avait survécu à ses blessures. Atteint d'un coup

de feu, il s'était traîné, disait-on, jusqu'au couvent de Prouille, voisin du théâtre de l'action, et dont l'abbesse, Mme de Ventadour, lui avait donné les moyens de fuir. On ajoutait même que, pour se soustraire aux ressentiments du cardinal, il était allé cacher sa personne et son nom sous l'habit d'un ordre monastique. Cette légende, acceptée avec tout l'empressement qui s'attache aux récits merveilleux, fit bientôt le tour du royaume. Les paysans Bourguignons la racontaient à la veillée, lorsqu'après son voyage d'Italie, le frère Jean-Baptiste vint s'établir au milieu d'eux. Aussitôt, l'imagination populaire, frappée des quelques indices dont nous avons parlé, voulut voir le fils de Henri IV dans ce mystérieux personnage. La même idée se produisit avec plus de persistance encore, quand il se fixa en Anjou. Un vieux gentilhomme, gouverneur de Montreuil-Bellay, ayant eu occasion de le rencontrer, affirma reconnaître en lui le comte de Moret, qu'il avait approché autrefois à la cour et à l'armée. Il n'en fallut pas davantage pour redoubler la curiosité générale. Ce fut bientôt une mode d'aller aux Gardelles, de s'entretenir avec l'ermite, de s'évertuer de mille façons à surprendre son secret. Les gens les plus qualifiés du voisinage, la duchesse de la Meilleraye, le duc de Mazarin, le comte de Sérent, le marquis d'Espoisses, le marquis de Dreux-Brézé, M. de Béchameil, intendant de la généralité de Tours, M. de Gastines, conseiller à la cour des aides de Paris, vinrent successivement le visiter. Aucun d'eux ne put l'amener à s'expliquer sur sa naissance. Un jour, M. de Dreux-Brézé l'avait conduit, après bien des difficultés, chez la spirituelle abbesse de Fontevrault, Mme Adélaïde de Mortemart. Une des religieuses lui dit à la grille : « Nous avons aujourd'hui un avantage que défunte Madame notre abbesse » a beaucoup souhaité, et qu'elle n'a jamais obtenu. » — L'allusion était transparente. Il s'agissait de Mme Jeanne de Bourbon, fille naturelle de Henri IV, et le bon père le savait assurément, mais il feignit de ne pas entendre. Une autre fois, l'évêque Henri Arnauld lui demanda, en grâce, de déclarer son vrai nom. « Si » Votre Grandeur me l'ordonne, j'obéirai, répliqua le frère » Jean-Baptiste; mais je la prierai, en même temps, de me dé» livrer un exeat pour sortir de son diocèse. »

Malgré le désir d'obscurité, qui était la passion du saint ermite, sa renommée de vertu et le bruit de sa prétendue identité avec le comte de Moret finirent par arriver jusqu'à la cour. Du fond de sa retraite, il obtint le plus grand honneur connu dans ce siècle monarchique. Le roi parla de lui. M. de Châteauneuf, secrétaire d'État, reçut même l'ordre de s'informer auprès de l'abbé d'Asnières, si ce qu'on rapportait du frère Jean-Baptiste avait quelque fondement sérieux. L'abbé répondit par une longue lettre où, tout en dépeignant la vie du pieux solitaire, depuis son établissement en Anjou, il exposait les conjectures de l'opinion sur sa véritable origine. Ce fut Racine qui, en qualité d'historiographe de France, fit lecture au roi de ce document. On s'attendait à voir le prince user de son autorité souveraine pour pénétrer un mystère qu'il pouvait considérer comme une question de famille; mais Louis XIV dit avec son bon sens ordinaire : « Il suffit que cet ermite soit homme de bien. Puisqu'il » ne veut pas être connu, il faut le laisser en paix, et ne point » nous opposer à ses desseins. » — Cette parole tombée du trône réprima l'indiscrète curiosité dont le bon père avait eu tant de fois à souffrir. On cessa de l'interroger, et la déférence empressée qu'on lui témoignait toujours ne garda plus que le caractère de l'admiration et du respect. Rien ne vint troubler ainsi les suprêmes méditations de sa vieillesse. Après avoir offert, durant ses dernières années, le modèle achevé de la vie ascétique, il s'éteignit doucement le 24 décembre 1691, emportant dans la tombe le secret qu'il avait victorieusement défendu.

Nous avons emprunté ces détails à un ouvrage fort curieux, publié par un contemporain du solitaire des Gardelles, l'abbé J. Grandet, prêtre de l'église d'Angers. Ce livre, résumé fidèle de la tradition populaire, se recommande par une bonne foi naïve, par un style simple et plein d'onction, qui donnent au récit un charme particulier. On peut seulement reprocher à l'auteur de manquer de critique, et d'admettre trop aisément l'identité fort contestable du frère Jean-Baptiste et du comte de Moret. Tel n'est pas le défaut d'un autre écrivain qui, au siècle suivant, a examiné la même question, le père Henri Griffet, de la compagnie de Jésus. Ce religieux, connu par une excellente histoire de

Louis XIII, appartenait à une école d'érudits dont notre époque n'a plus guère l'idée, école modeste, un peu terre à terre, généralement inhabile à s'élever aux vues d'ensemble et à reproduire la physionomie du passé, mais singulièrement honnête et scrupuleuse, ne marchant jamais que munie de pièces probantes, n'avançant jamais un fait sans le contrôler dans tous ses détails, et sans établir son degré de probabilité ou de certitude. Joignant l'enseignement à la pratique, le père Griffet a composé sur les moyens d'arriver à la vérité dans l'histoire, un traité *ex professo*, où il énumère et définit toutes les sources d'erreurs, où il classe, discute et apprécie les différents genres de preuves, avec la sagacité rigoureuse d'un Domat ou d'un Pothier. Un des exemples qu'il choisit pour montrer l'application de sa méthode, est précisément la tradition répandue sur la naissance du frère Jean-Baptiste. En controversiste loyal, il expose nettement l'opinion de Grandet et les arguments dont on peut l'étayer, puis il place en regard les objections qui se présentent : la version opposée des mémoires contemporains, l'arrêt du parlement de Toulouse, la circonstance capitule de l'amnistie prononcée peu après les troubles du Languedoc, et qui donnait au comte de Moret toute liberté de reparaître dans le monde. Arrivé à la fin de cette longue dissertation, le savant Jésuite n'évite pas l'écueil ordinaire des esprits trop impartiaux, la difficulté de se décider et de conclure. Il semble bien, un instant, pencher vers l'affirmative, mais avec tant de restrictions, de ménagements et de réserves, qu'après lui, le problème demeure encore tout entier. C'est à désespérer de l'érudition et de la conscience.

Quarante ans plus tard, l'anecdote du comte de Moret était tombée dans l'oubli, lorsqu'elle fut reprise par Senac de Meilhan, un des littérateurs ingénieux du règne de Louis XVI. M. de Meilhan, intendant du Hainaut, homme de plaisir, homme d'esprit, homme d'affaires, sachant mener de front l'ambition et la galanterie, les plans de finances et les intrigues de société, visait, comme tant d'autres, au contrôle général. En attendant, il se faisait connaître par des écrits nullement méprisables, où il déployait de la pénétration, de la vivacité, de la finesse et surtout une science assez élevée du monde et de la vie. En 1787, il avait

publié des *Considérations sur les mœurs* qui sont restées comme un tableau fidèle et piquant des derniers temps de l'ancien régime. L'année précédente, il avait donné, sous le nom d'Anne de Gonzague, de prétendus mémoires qu'on reconnut, sans trop de peine, — c'était bien son désir, — pour un adroit pastiche du cardinal de Retz et des gazetiers de la Fronde. Ce travail l'avait amené à s'occuper du XVIIe siècle. Au milieu de ses recherches, il tomba sur la singulière histoire rapportée par Grandet, et il jugea que le récit du bon prêtre, convenablement modifié, pourrait servir de canevas à une intéressante nouvelle. Dans les premiers mois de 1789, il profita d'une seconde édition de ses mémoires de *la Palatine*, pour y ajouter un petit roman intitulé *la Comtesse de Moret*. C'était bien le fond de la légende; le comte de Moret se dérobant au monde après Castelnaudary; mais l'auteur avait complétement changé le caractère de cette retraite. La longue pénitence du frère Jean-Baptiste lui avait paru un trait *barbare* comme on le disait alors, un dénouement cruel fait pour révolter tout ce qu'il y avait à Paris de cœurs *sensibles*. Il avait imaginé d'adoucir le tableau en donnant à l'ermite une compagne. Dans le livre de M. de Meilhan, la comtesse de Moret venait, par dévouement conjugal, partager la solitude de son mari. Il ne s'agissait ainsi ni de repentir ni d'ascétisme, mais d'un délicieux égoïsme à deux, d'un continuel bonheur caché aux yeux profanes, d'une vie tout entière d'intimité, de sacrifice réciproque et d'amour. Le XVIIIe siècle ne comprenait rien de plus en fait de renoncement au monde, et encore, plus d'une belle dame trouvera-t-elle peut-être la fiction poussée un peu loin.

Quoiqu'il en soit, la *Comtesse de Moret* semble avoir été fort appréciée, au moins dans le cercle des amis de M. de Meilhan. Nous avons à ce sujet le témoignage de la marquise de Créqui, non pas, bien entendu, la fabuleuse et médisante douairière qu'on a inventée, de nos jours, pour les plaisirs du public, mais la personne judicieuse et spirituelle qui a réellement porté ce nom, et qu'une correspondance nouvellement publiée nous a fait connaître. Mme de Créqui avait, en 1789, près de soixante-quinze ans. Beaucoup plus âgée que Senac de Meilhan, elle s'était prise

d'un goût très vif pour sa conversation et ses écrits. Elle lui avait voué une amitié analogue à celle de Mme du Deffant pour Walpole, une de ces amitiés de vieille femme où il entre tant de choses : l'effroi de l'isolement, le besoin de sympathie, parfois même le souvenir affaibli de sentiments plus tendres, ou le battement tardif d'un cœur qui s'est longtemps ignoré. M. de Meilhan était le grand homme de Mme de Créqui, et elle le lui disait sous toutes les formes; elle s'inquiétait de sa fortune politique; elle exaltait ses succès littéraires; elle immolait sans façon à ses pieds les autres réputations du temps. C'est assez dire que le suffrage empressé de la marquise ne manqua pas à la *Comtesse de Moret*. Ce petit roman sembla même avoir pour elle un attrait particulier, comme si elle y eût trouvé la peinture de son idéal, la réalisation de ses secrètes pensées. En février 1789 elle mandait à Senac :

« Je vous ai écrit hier, mon cher ami, pour vous accuser ré-
» ception des *Palatines*. Je relirai toujours la *Comtesse de Moret*
» avec un nouveau plaisir, et, ce matin, j'en avais encore les
» larmes aux yeux. Quel dommage que ce ne soit là que des
» songes! »

Et, dans une autre lettre du 3 mai suivant :

« Combien peu d'amis *effectifs*, et combien Mme de Moret res-
» semblait peu aux *ostentifs!* je l'aime de plus en plus, et son
» père devrait bien faire souvent d'aussi jolies filles! »

On aurait peut-être bien étonné Mme de Créqui en lui apprenant le fond réel du sujet d'où M. de Meilhan avait tiré sa sentimentale histoire. Le frère Jean-Baptiste devenu le héros d'un conte d'amour, quelque chose entre Némorin et Saint-Preux! voilà une de ces transformations qui peignent au vif l'esprit d'un siècle.

EUGÈNE BERGER.

MARIE STUART

EN ANJOU

L'Anjou a eu l'honneur d'être traversé maintes fois par des rois ou des princes du sang royal, et les fêtes célébrées dans ces circonstances toujours émouvantes, ont donné lieu à d'intéressantes notices, dont quelques-unes ont paru dans cette *Revue* même. Une de ces *entrées* dut avoir un caractère tout spécial, et par l'âge de la souveraine que nos aïeux saluèrent alors de leurs acclamations, et par les circonstances qui l'accompagnèrent.

La Mairie d'Angers possède, dans ses archives, un véritable trésor; c'est une collection de lettres authentiques, relatives au voyage de Marie Stuart de Brest à Angers, et à son passage dans notre antique cité. Elles sont, je crois, inédites et de nature à augmenter encore parmi nous le prestige du nom de Marie Stuart (1). Pour nous, en effet, les longues souffrances qu'elle a supportées l'ont, en quelque sorte, purifiée de ses fautes; la coupable disparaît pour faire place à la martyre, et son image charmante ne nous apparaît plus qu'à travers le prisme du malheur.

Ce sont, à peu près, les seuls renseignements que nous ayons pu nous procurer sur le fait dont nous nous occupons aujourd'hui. Il y a peu de documents angevins sur le milieu du XVIe siècle;

(1) Les documents que nous reproduisons ici nous ont été communiqués par M. C. Port, archiviste du département, qui a bien voulu nous prêter, dans cette circonstance, le concours d'une obligeance tout affectueuse, et dont nous lui sommes profondément reconnaissant.

la chronique d'Oudin s'arrête bien avant cette époque et le *journal* de Louvet ne commence que quelques années plus tard; nos historiens, Roger, par exemple, semblent avoir ignoré le passage de Marie Stuart à Angers; les écrivains étrangers à notre province, ne se sont pas arrêtés à cet épisode d'un intérêt purement local.

On connaît les rivalités sanglantes qui amenèrent Marie Stuart en France; quand elle monta sur le trône, elle n'avait que six jours. L'Ecosse avait à sa tête une noblesse puissante et indomptable, divisée en deux grands partis, tous les deux se disputant la régence, c'est à dire le gouvernement de leur pays, et tous les deux s'appuyant sur l'étranger. Henri VIII d'Angleterre voulait fiancer Marie à son fils, le prince de Galles. Il assurait ainsi, sans trouble et tout naturellement, l'union des deux Etats; mais il s'y prit mal, inquiéta les Ecossais qui craignirent pour leur indépendance et, après plusieurs années de guerre civile, se rapprochèrent définitivement de la France. Un traité fut signé en vertu duquel Marie Stuart, fiancée au Dauphin, devait être élevée à la cour même de Henri II. Toutes les mesures furent prises pour mettre au plus tôt ce projet à exécution.

Marie Stuart avait alors six ans.

Ces évènements ne durent avoir aucun retentissement en Anjou. Beaucoup, sans doute, ignoraient même l'existence du royaume où ils se passaient, et le nom de Marie Stuart était fort inconnu. D'ailleurs, qu'importait une révolution dans ces pays lointains, pour des intérêts au moins indifférents, quand, dans notre province, au fléau de la guerre civile, se joignait celui non moins funeste, d'une anarchie complète?

L'émotion fut donc grande et les commentaires animés quand, à la fin du mois de juillet 1548, le Maire d'Angers reçut la lettre suivante :

« De par le Roy,

» Très chers et bien amez, pour ce que notre très chère et très amée fille et cousine la royne d'Escosse vient de brief en nostre royaulme, et que désirons que par les villes et lieux où elle passera en iceluy, il luy soyt faict autant d'honneur, recueil et bon

traitement que à nostre propre fille, à ceste cause nous vous mandons et expressément enjoignons, que passant lad. Royne par nostre ville de Angiers, vous ayez à aller au-devant d'elle avecques la meilleure compaignye de gens de qualité que pourrez assembler, pour la recevoir et honorer, luy faisant présens de vins, fruictz et aultres honnestetez, comme vous dira plus au long de nostre part le sieur de Cabassolles, présent porteur, nostre vallet de chambre, dont vous le croyrez tout ainsi que nous-mesme, sans y faire faulte; car tel est nostre plaisir. — Donné à Mascon le XXIIIe jour de juillet, l'an mil cinq cens quarante huit.

» HENRY.

» *A noz très chers et bien amez les maire, eschevins, bourgeois, manans et habitans de nostre bonne ville d'Angiers.* »

En même temps, la lettre suivante était adressée au duc d'Etampes, gouverneur de Bretagne, qui s'empressait d'en envoyer une copie au Maire d'Angers :

« Mon cousin, pour ce que j'ay advertissement certain que la petite royne d'Escosse pourra arriver à Brest sur la fin de ce moys et que je désire, tant aud. lieu que par toutes les aultres villes où elle passera, venant à Sainct-Germain-en-Laye, où elle sera nourrie avecques mes enfants, elle soit receue, honorée, traictée et accompagnée tout ainsi que si c'estoit ma propre fille, à ceste cause, je vous prie, mon cousin, partir incontinent la présente receue pour vous en aller au devant d'elle aux meilleures journées que pourrez pour l'accompaigner depuis le lieu où vous la trouverez en mon pays de Bretaigne jusques aud. St-Germain; et donnerez ordre que par les villes où elle passera, on luy face honorable accueil avecques présens de vin, fruictz et aultres honnestetez, et qu'elle et sa suicte soient secouruz de chevaulz, charois et toutes aultres choses, qui luy seront nécessaires, en paiant raisonnablement, m'advertissant de ses nouvelles sitost que vous l'aurez trouvée. — Escript à Tournus le XXIe jour de juillet 1548.

» HENRY.

» *A mon cousin le duc d'Estampes, chevalier de mon Ordre, gouverneur et mon lieutenant en Bretaigne.* »

Le 7 août, le roi écrivait de nouveau au duc de Bretagne, lui répétant les mêmes recommandations, renouvelant les mêmes instances.

Cette sollicitude avait quelque chose de touchant qui n'échappera à personne. On sent déjà que pour Henri II, Marie Stuart n'était pas seulement la souveraine d'un peuple puissant et ami; elle était aussi la fiancée de son fils, presque sa fille, et de plus la future reine de France.

Cependant Marie n'avait pas encore quitté l'Ecosse. Henri VIII était mort; il avait été remplacé par un enfant, Edouard VI, et le régent, le duc de Somerset, était résolu à empêcher à tout prix que Marie Stuart passât en France. Il comprenait très bien que celui des deux pays qui aurait la garde de Marie, finirait par posséder son royaume. En conséquence, par ses ordres, l'amiral Clinton se mit à la tête d'une flotte nombreuse, espérant la saisir à son passage.

La reine douairière d'Ecosse prévint ce danger par son activité et sa prudence. Elle conduisit rapidement sa fille Marie à Dumbarton où l'amiral Villegagnon se rendit dans le plus grand secret, avec cinq galiotes. Marie monta sur l'une d'elles. Elle n'avait pour conseil et pour suite que son frère naturel, lord James Murray, le représentant de la France, M. de Brezé, deux gouverneurs et quatre jeunes filles de son âge. Elles portaient toutes les quatre le charmant nom de leur souveraine, aussi les appela-t-on les *Maries de la reine*. Elles devaient toujours la suivre, toujours l'aimer, rester près d'elle comme un doux et gracieux souvenir de la patrie absente.

Le 7 août l'escadre leva l'ancre. Villegagnon sut habilement déjouer les manœuvres de l'amiral Clinton; la traversée fut heureuse, et le 13 août 1548, Marie Stuart entrait dans la rade de Brest et saluait la terre de France au bruit des fanfares, et au milieu des acclamations d'une foule innombrable.

Aussitôt prévenu, Henri II envoie de nouveaux ordres au duc d'Etampes. Il faut que Marie Stuart soit reçue en souveraine, il faut aussi que les Français apprennent à aimer celle qui doit un jour régner sur eux. Ils sont naturellement bons et généreux; Marie leur donnera l'exemple de la générosité, de la bonté; elle

brisera les fers des prisonniers, et d'un sourire elle leur rendra la liberté.

« Mon cousin, écrit Henri II au duc d'Etampes, oultre l'honneur que je vous ay cy-devant escript, que je voullois que l'on feist à ma fille la royne d'Escosse, ès entrées qu'elle fera ès les villes de mon royaulme où elle passera, j'ay bien voullu vous advertir que je veulx et entendz que avecques cela elle face délivrer les prisonniers à ses entrées et qu'elle leur donne rémissions, suyvant les lettres de pouvoir que je vous envoie, lesquelles vous luy présenterez de ma part avecques mes bien affectueuses recommandations à sa bonne grâce; et pour ce que j'estime qu'elle n'a avecques elle homme de l'estat de la justice qui entende la forme et ordre qu'il fault tenir en l'expédition des dites rémissions, je veux que l'évesque de Rennes, qui est là, maistre des requestes de mon hostel, aict ceste charge soubz elle, ainsi que je lui escriptz, vous advisant au demeurant, mon cousin, que vous me ferez plaisir de m'adviser souvent, le plus que pourrez, de ses nouvelles, qui sera la fin, en priant Dieu, mon cousin, qu'il vous aict en sa saincte garde. — Escript à Montcallier le xxve jour d'aoust 1548. » HENRY. »

Nous n'avons malheureusement aucun détail sur la marche de Marie Stuart à travers la Bretagne. Sans doute elle resta plusieurs jours à Brest et gagna ensuite Nantes à très petites journées. Le 9 septembre, le duc d'Etampes annonçait ainsi son approche :

« Messieurs, le Roy m'a commandé de conduire et accompaigner la jeune Royne d'Escosse, jusques vers St-Germain en Laye, et d'advertir de son passaige celles des villes par où son chemyn s'adonnera, affin de la recevoir avec tel honneur que si c'estoient messieurs ses enfans; et pour autant qu'on a advisé de la faire aller par Angiers, je le vous ay bien voulu mander, à ce que vous donniez ordre d'y recueillir lad. dame le plus honorablement qu'il vous sera possible, avec le poille et les rues tendues ainsi que Sa Majesté le veut et l'entend; où je m'attends que vous ferez si bien qu'il aura occasion de s'en louer; mais il fault y pourvoir de bonne heure, car elle pourra estre de par là d'icy

à neuf ou dix jours. Sur ce je prye Dieu, Messieurs, vous donner ce que désirez.

» De Bleing ce IXe jour de septembre,

» Vostre entyèrement bon ami,

» JEHAN DE BRETAIGNE.

» *A Messieurs les Officiers du Roy à Angiers.* »

Le même jour, il écrivait aussi à M. de la Porte, conseiller du roi au parlement de Bretagne, l'invitant à prévenir les magistrats d'Angers de la prochaine arrivée de la reine, et à hâter les préparatifs nécessaires. M. de la Porte s'empressait d'envoyer de nouvelles instructions au maire :

« Monsieur, je vous ai envoyé dernièrement ung messaiger exprès avecq le pacquet de Monsieur le gouverneur de Bretaigne, pour vous faire entendre que la Royne d'Escosse s'en va par Angiers, laquelle feist hier son entrée en ceste ville où elle a esté honorablement accueillye. Mondit sieur le gouverneur m'a cejourd'hui chargé de vos escripre, qu'il fauldra garnyr de touz meubles la maison où vous la logerez, car elle n'en porte point encore, parce que son estat ne sera faict jusques à ce qu'elle soyt à Sainct-Germain. Elle partira de ceste ville samedi prochain et s'en ira séjourner troys ou quatre jours Ancenis; ainsi on estime qu'elle pourra estre Angiers dedans six ou sept jours, qui est l'endroict où faisant fin, me recommanderé toujours humblement à vostre bonne grâce et à celle de M. de Tournebelle, pryant Dieu à tous deux vous donner très bonne et longue vie.

» De Nantes ce XIIIe jour de septembre,

» Vostre humble serviteur et amy,

» LA PORTE.

» *A Monsieur de Beauchamp, maire de la ville d'Angiers.* »

En même temps, le maire d'Angers recevait une lettre non moins pressante de M. Cabassol de Rhéal. « J'ay advisé, disait celui-ci en terminant, que ladite Royne pourra loger chez Baraut, ou chez Bréront, ou le feu lieutenant Poyer, pour quoy donnerés ordre de faire préparer le plus commode d'iceux. »

Cependant les préparatifs sont achevés à Angers, on attend chaque jour une dernière lettre annonçant qu'enfin elle arrive, cette petite reine que l'on proclame d'avance si bonne et si gracieuse. Un accident vient encore retarder ce moment tant désiré.

« Messieurs, écrit M. de la Porte aux échevins d'Angers, suyvant la lettre qu'il vous plut m'escrire dernièrement, j'ay sceu de Monseigneur le gouverneur de Bretaigne que la Royne d'Escosse entrera en vostre ville par la porte Sainct-Nycolas. Le jour, il ne me l'a pu dire, parce qu'elle ne bougera d'Ancenys plus tost que deux milors d'Ecosse qui sont venuz avecq elle et demeurez malades par les chemins la soynt venus trouver aud. Ancenys. Quand vous saurez qu'elle approchera, il n'y aura poynt de mal de dépescher ung homme devers mond. sieur le gouverneur, pour entendre certainement le jour qu'elle vous ira voyr. On luy a fait en ceste ville entrée de vraye royne. C'est tout ce que pour ceste heure vous puys escrire fors mes recommandacions bien humbles à vos bonnes grâces, priant Dieu, Messieurs, vous tenir en bonne santé.

» De Nantes, ce XVIe de septembre,

» Votre très humble et perpétuel serviteur,

» LA PORTE. »

Peu de jours après, Marie Stuart entrait à Angers. Elle était déjà grande et belle, ses yeux respiraient l'esprit et resplendissaient d'éclat. « Venant sur les quinze ans, dit Brantôme, sa beauté commença à paroistre comme la lumière en beau plein midy, » et son enfance présageait ce qu'elle serait alors.

La réception fut splendide. Nos aïeux ne pouvaient se lasser de contempler et d'admirer cette *petite reyne d'Escosse* qui passait au milieu d'eux comme une douce et bienfaisante apparition.

Aussi plus tard, quand retournant en Angleterre, Marie Stuart adressait des adieux si touchants au beau pays de France, qui fuyait derrière elle, peut-être, au milieu de ses tristes pensées, se mêlait-il un vague souvenir de notre noire cité et des bords dorés de la Loire.

PAUL LACHÈSE.

CHRONIQUE

L'événement littéraire de ce mois qui a le plus d'importance pour notre pays est sans contredit la mise au jour de la seconde édition de *Madame Swetchine*, publiée par M. de Falloux. Nous n'avons rien à ajouter aux éloges que l'on s'est plu à décerner à cet esprit si élevé, si libéral, et qui, éclos à l'extrémité orientale de l'Europe se servait si bien de toutes les délicatesses de notre langue pour exprimer les pensées les plus exquises, dans un beau et pur langage. Nous n'avons plus aussi à rendre justice au charme et à l'intérêt bienfaisant que l'on éprouve à la douce lecture de sa biographie ; nous voulons seulement faire observer aux détracteurs de notre époque qu'il ne faut point désespérer d'une société qui en deux mois épuise deux mille exemplaires d'un ouvrage de longue haleine, fruit des méditations d'une âme toute chrétienne. Si l'on ajoute que l'auteur, devenu soudain si populaire, était une pieuse femme presqu'inconnue, excepté des pauvres et de quelques amis d'élite, la surprise agréable devient une véritable admiration.

— MM. Lainé, éditeurs de l'*Album Vendéen*, en ont fait paraître les livraisons 22 et 23. Il n'en reste plus que deux à publier. De son côté M. le baron de Wismes vient d'adresser aux souscripteurs de l'*Anjou et le Maine* les livraisons 47 et 48 et n'en a plus que six à leur livrer. On est donc assuré de voir bientôt le terme de deux splendides publications qui ont coûté encore plus de talent que de dépenses, et qui font un égal honneur aux sites, aux monuments et aux souvenirs de notre pays et à ceux qui en ont tracé, par la plume et le crayon, si dignement l'histoire.

— On étudie un grand projet dont l'exécution serait d'une extrême importance pour notre ville. Il ne s'agit rien moins que d'élever un nouvel hôpital civil et militaire. Le monumental édifice connu sous le nom de Saint-Jean serait abandonné et les vastes constructions qui le remplaceraient seraient élevés dans la partie inférieure de l'enclos de Sainte-Marie.

Nous n'avons point la prétention de discuter ici les avantages ou les inconvénients de cette grave mesure ; elle a été le sujet de l'examen approfondi des praticiens distingués qui composent le corps de santé de l'Hôtel-Dieu ; un rapport fort remarquable a été présenté par l'un d'eux, et la Commission administrative qui a donné tant de preuves de capacité et de dévouement a mûrement pesé tous les côtés de cette question. Nous n'avons donc qu'à

nous incliner avec respect devant de telles autorités. Néanmoins, avant la réalisation de ce grand changement, car nous ne savons pas si elle est imminente, qu'il nous soit permis d'exprimer des inquiétudes pour l'avenir de notre principal hospice consacré par le temps, de sa charmante chapelle, de cette salle à trois nefs, unique en France, splendide fondation de Henri II, et qui, en excitant l'admiration des étrangers, est un juste sujet d'orgueil pour notre cité.

Mais, nous dit-on, ce sont précisément les trop vastes proportions de cette salle qui la rendent impropre au service médical; le froid et le vent s'y donnent libre carrière, les pansements douloureux y gênent tout le monde et le sommeil calme y est impossible. Nous laissons à des voix plus compétentes que la nôtre le soin de répondre à ces sérieuses objections, en nous contentant de faire observer que Saint-Jean est un des hôpitaux de France où la mortalité est le moins considérable, et que notre population malheureuse l'a en grande faveur; ce qui certainement est à l'éloge de nos médecins et des saintes filles qui les secondent, mais ce qui plaide aussi un peu en faveur du noble édifice qui abrite depuis sept siècles tant d'infortunes, de science et de vertus.

Après avoir soumis nos humbles observations à la Commission des hospices, nous prendrons la liberté d'acquitter une dette qui nous pesait depuis longtemps, celle de rendre justice à l'admirable tenue de Sainte-Marie, de cet établissement modèle à tant de titres, et qui donne à nos concitoyens dignes d'une généreuse compassion un asile qui réalise, aussi parfaitement que possible, tous les perfectionnements les plus ingénieux de la bienfaisance chrétienne.

Puisque nous sommes au chapitre des félicitations, nous ne devons pas omettre celle que mérite la suspension de la vente du tertre Saint-Laurent, et à cette occasion il serait vivement à désirer que l'on accomplît la pensée d'un de nos amis, qui n'est pas seulement un peintre éminent mais qui est encore un meilleur citoyen. Il désirerait qu'au moyen d'une souscription inspirée par la religion et les arts, sur l'emplacement de la chaire de Bérenger, ou plutôt des réfutateurs de Bérenger, on élevât une chapelle, ouverte au levant et qui fût le reposoir naturel de la procession de la Fête-Dieu. Cette chapelle aurait pour avenue deux escaliers circulaires qui descendraient, coupés par des terrasses, jusqu'à la rivière, et formeraient, du quai Royal, une perspective en amphithéâtre, digne des plus beaux points de vue de l'Italie.

— Grâce à l'empressement de Mme la comtesse Turpin de Crissé de s'associer à la libéralité de son mari pour en faire jouir le plutôt

possible la ville d'Angers, grâce encore au dévouement de M. Bodinier, secondé par M. le baron de Witt, exécuteur testamentaire de notre éminent compatriote, nous possédons déjà son musée en entier. Il est arrivé le lundi 14 avril en quinze caisses qui ne pèsent pas moins de trois mille kilog. Le précieux envoi a été déposé dans une des salles du logis Barrault en attendant son installation définitive. On annonce l'arrivée prochaine de M. de Witt, et celle de M. Duban, l'habile restaurateur du château de Blois, et qui, sur les instances de M. Bodinier, doit visiter l'hôtel d'Anjou, et le faire classer, on en a l'espoir fondé, parmi les monuments historiques.

— Les journaux rendaient compte de la réception à Alexandrie de notre compatriote, M. Béclard, chargé des fonctions importantes de consul général en Egypte, et qui venait de Bucharest précédé par la réputation la plus honorable. A ce sujet on a remarqué avec plaisir que les deux représentants de la France dans le Levant les plus élevés, sous les rapports politiques et religieux, sont M. Eugène Boré, supérieur des Lazaristes à Constantinople et M. Béclard à Alexandrie.

— Les déblaiements commencés dans les jardins de l'ancien couvent de la Fidélité, ont mis à jour diverses parties de l'amphithéâtre de Grohan. Un des murs formant une des cinq enceintes de l'amphithéâtre, et des murs de refend, tous en petit appareil gallo-romain, ont été découverts.

— L'art industriel vient de perdre un homme très estimé dans notre ville par son caractère et par le talent qu'il déployait en exerçant sa précieuse profession. C'est à M. Thierry, auparavant simple peintre-vitrier à Saint-Georges, que l'on doit l'introduction à Angers de l'art de peindre sur verre, et c'est de son établissement que sont sorties une foule de compositions charmantes qui décorent nos chapelles et nos églises.

M. Thierry avait encore un autre titre à la considération publique. C'était un vétéran des grandes guerres. Prisonnier à Flessingue, il fut conduit sur les pontons d'Angleterre, y connut Garneray, l'historien fidèle des héroïques souffrances de nos pauvres soldats, et fêtait tous les ans avec trois compatriotes, ses compagnons d'infortune, l'anniversaire d'un retour dans la patrie qui avait été refusé à tant d'autres. M. Benjamin Cherbonnier fut le premier des quatre amis à manquer au rendez-vous annuel, et à la solennité prochaine, il n'y aura plus que de chers souvenirs à la place de deux convives dignes des plus sympathiques regrets.

L. C.

See 1 5 D 1.

INDEXED

REVUE

DE L'ANJOU

ET

DE MAINE ET LOIRE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

PREMIÈRE ANNÉE DE LA TROISIÈME SÉRIE

DEUXIÈME LIVRAISON. — MAI 1860

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHESE

—

1860

SOMMAIRE.

I.

Registre du Siége présidial d'Angers, avec notes de M. **Bougler**, conseiller à la Cour impériale. (*suite.*)

II.

I. Le général d'Autichamp (*fin*).

II. Rapt d'un enfant dans l'église de Saint-Martin d'Angers, par **M. Paul Marchegay.**

III. René Chopin, par M. **Camille Bourcier**, conseiller à la Cour Impériale d'Angers.

IV. *Petits et grands*, par M. Marin de Livonnière, avec une lettre de M. le comte de Falloux. — Projet d'une nouvelle rue David. — Le combat de Sétif et le capitaine Arsène de Pignerolles. — L'hôtel de Pincé et M. Duban. — Le modèle de l'Attila et Sainte Geneviève, donné au musée d'Angers par M. Maindron. — Mort de la veuve du général Desjardin.

LE GÉNÉRAL D'AUTICHAMP[1]

Sans nulle affectation de prudence ou de calcul et par le simple ascendant de sa loyauté, M. d'Autichamp sut, pendant la durée de l'Empire, se maintenir dans une position qui ne fut jamais hostile, mais qui n'en était pas moins toujours parfaitement indépendante et digne. Il passait à Beuzon la plus grande partie de l'été, et l'hiver il venait s'établir à Angers où il recevait une société nombreuse et choisie. Ses amis personnels y étaient appelés de prédilection sans que jamais les invitations aient pu paraître exclusives. La politesse exquise et affectueuse du général vendéen, aussi bien que la grâce parfaite de Mme d'Autichamp, laissaient tout le monde sous le charme d'un accueil dont le souvenir a longtemps survécu parmi nous. On les voyait aussi l'un et l'autre paraître quelquefois dans les salons officiels où tout le monde admirait cette dignité imposante que la jeune comtesse savait si bien allier avec toute l'expression d'une bienveillante aménité, et où le général était toujours l'objet des égards les plus distingués et les plus attentifs. A plusieurs reprises des démarches furent tentées pour le rattacher de plus près au gouvernement impérial. Quand Napoléon vint à Angers, en 1808, on insista de nouveau, et M. de Talleyrand, que l'on appelait alors le prince de Bénévent, et qui accompagnait l'Empereur, voulut présenter M. d'Autichamp, et s'offrit gracieuse-

(1) Voir *Revue de l'Anjou* (IIIe série), tome I, page 1.

ment à lui servir d'introducteur, ajoutant que Napoléon serait charmé de le voir et n'avait gardé nul souvenir fâcheux de ses premiers refus. A toutes ces avances, M. d'Autichamp opposa une réplique nette, péremptoire et absolue. Il remercia le prince de son obligeante intervention ; mais il lui dit sans hésiter qu'il s'était dévoué à une cause qui semblait désormais perdue sans retour, mais qu'il ne s'en devait pas moins à lui-même de ne jamais servir un maître autre que celui qui avait reçu ses premiers engagements, dont rien n'avait pu le délier, et que le malheur, au contraire, lui rendait plus impérieux et plus sacrés. Si, comme on n'en peut guère douter, cette réponse fut transmise à l'Empereur, il ne parut pas s'en être offensé. M. d'Autichamp n'en fut pas moins toujours bien accueilli par les hauts fonctionnaires et ne fut jamais traité en ennemi. On le savait trop loyal pour qu'il voulût tenter, sans motif, de remuer les dernières étincelles de la guerre civile, et la vérité est qu'il ne s'écarta jamais, à cet égard, des bornes d'une sage et constante réserve. Ce ne fut que dans les jours terribles et suprêmes où l'établissement impérial s'écroulait sous les coups mortels de la coalition européenne, et alors que l'on ne savait plus s'il y aurait encore une France, et si l'étranger, qui avait envahi le sol de la patrie, n'allait pas s'en partager les lambeaux, ce fut alors seulement que le comte d'Autichamp accueillit l'idée d'une démonstration favorable au retour de l'ancienne dynastie, comme la seule planche de salut qui apparût encore à la vue d'un si grand naufrage. Il allait donc se remettre de nouveau à la tête de ses braves et fidèles Vendéens, quand il apprit que les grands corps de l'Etat avaient pris l'initiative et que les Bourbons étaient rappelés sur le trône de leurs aïeux.

M. d'Autichamp s'empressa de venir rendre ses hommages aux Princes qu'il avait servis avec tant de persévérance et de dévouement, et il en reçut l'accueil le plus flatteur. Monsieur traita moins comme un serviteur fidèle que comme une vieille connaissance et un véritable ami le chef vendéen qu'il avait reçu à l'île d'Yeu dans les premiers jours de sa jeunesse, et qui, depuis, n'avait jamais dévié un seul instant de sa ligne invariable de droiture et de loyauté. Le roi lui-même, plus grave et moins

expansif que son frère, n'en fut pas moins très gracieux et parfaitement aimable pour M. d'Autichamp. Il lui conféra le titre légal de lieutenant-général de ses armées, le nomma commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et, en attendant qu'il pût l'employer dans son nouveau grade, il lui confia le commandement spécial des départements de Maine et Loire et de la Mayenne, à la résidence d'Angers.

Il y avait alors une telle réaction contre l'esprit militaire, que le commandement du général d'Autichamp ne pouvait prendre une grande importance. L'histoire, toutefois, ne saurait refuser à l'ancien soldat des armées royales l'hommage si bien dû à son immuable et bienveillante impartialité pour les officiers qui avaient suivi une autre bannière, et dont plusieurs même avaient directement combattu contre lui. Il se montra pour eux toujours obligeant et facile, et il transmit leurs réclamations ou appuya leurs demandes avec un empressement et une spontanéité dont ils lui exprimèrent souvent toute leur reconnaissance.

Ce fut en sa qualité de général commandant le département de Maine et Loire, et aussi en celle d'ancien chef de l'armée vendéenne d'Anjou, qu'il fut chargé de recevoir à Beaupreau M. le duc d'Angoulême qui y fit une courte apparition dans les premiers jours du mois de juillet 1814. Ce voyage de l'héritier présomptif du trône au sein de la Vendée militaire avait été l'objet de longues négociations. Il semblait si naturel que les Bourbons donnassent quelques marques d'intérêt et de souvenir au pays qui avait tant souffert et si longtemps combattu pour leur cause, que la nouvelle de l'arrivée du prince à Nantes avait donné les meilleures espérances de le voir passer la Loire, et paraître au milieu des derniers débris de ces vieilles bandes royales toutes décimées par le temps et les batailles, mais dont les survivants n'avaient pas cessé d'être loyaux et fidèles. Une députation fut donc nommée pour aller à Nantes supplier M. le duc d'Angoulême de ne pas se refuser au vœu de tout un peuple que sa présence comblerait de joie. Le prince accueillit avec bonté cette députation, mais fit une réponse évasive et dilatoire qui ne pouvait laisser qu'une bien faible chance de le voir arriver dans la Vendée. Empêché par ce sentiment de déférence pour la hiérar-

chie royale qui depuis Louis XIV était devenue la tradition héréditaire des princes de la maison de Bourbon, M. le duc d'Angoulême n'avait pas voulu prendre un engagement formel avant d'avoir reçu les ordres du roi. La réponse qu'apporta le retour du courrier autorisait pleinement le voyage; le roi toutefois recommandait au prince d'éviter les démonstrations imprudentes, et de ne jamais, dans ses allocutions diverses, s'écarter du langage d'une stricte légalité. Muni de ces instructions, S. A. R. fit savoir au général d'Autichamp que le 5 juillet elle quitterait Nantes et arriverait à Beaupreau par la route de Gesté. Sur cet avis, le général se hâta de quitter lui-même Angers pour se rendre aussi à Beaupreau. Sa présence dans le pays de son ancien commandement fut un véritable jour de fête. A ce moment, tous les paysans vendéens s'étaient émus, chaque paroisse accourait en armes, drapeau et tambours en tête, et dans l'ordre établi par l'ancienne organisation militaire. Ils saluaient à l'avance de leurs acclamations enthousiastes et bruyantes la bienvenue de leur Prince. La présence du comte d'Autichamp mit le comble à ces transports de joie. Le général, qui connaissait presque tous ces vieux soldats, leur serrait la main, les appelait par leur nom, distinguait les principaux d'entr'eux, et embrassait leurs chefs avec cette effusion de cœur que le temps n'avait point affaiblie et qui rappelait cette *amitié des Beaumont* (1) si renommée dans cette grande maison où la bienveillance et la douceur furent toujours inséparables de la gloire. C'est au milieu de cet accueil triomphal que M. d'Autichamp atteignit Beaupreau. Dès le lendemain, à la tête d'un état-major tout vendéen, il partit pour aller recevoir M. le duc d'Angoulême à la limite du département. S A. R. arrivait à cheval par la route de Vallet et de Gesté; il était impossible alors de voyager autrement dans tout ce pays. Le général l'attendait au pont de la Sanguaise, à l'extrémité de la commune de Gesté. Dès que le prince aperçut M. d'Autichamp, il s'avança vivement et lui tendit la main avec l'expres-

(1) Depuis deux siècles ces trois mots sont devenus le cri de guerre de cette illustre maison, et aujourd'hui, dans tout le Midi de la France, on dit encore proverbialement *amitié des Beaumont*.

sion d'une affectueuse cordialité. Le général saisit la main royale et y porta respectueusement ses lèvres. Ce mouvement si simple et si rapide excita bientôt dans toute l'assistance une véritable commotion d'attendrissement et de sympathie, surtout quand on vit le comte d'Autichamp essuyer deux grosses larmes qui coulaient sur sa belle et noble figure toujours si calme, si digne et si constamment empreinte de toute la gravité militaire. Notre siècle, froid et positif, ne comprend plus sans doute ces sortes d'épanchements de cœur, et nous ne connaissons guère aujourd'hui que la fidélité rationnelle et légale qui suffit, après tout, aux exigences de l'action gouvernementale; mais en 1814, les changements fréquents de dynastie, les révolutions permanentes, les mécomptes et les déceptions de tout genre n'avaient pas encore achevé notre éducation, et la sentimentalité politique était alors l'un des traits distinctifs du caractère national.

Ce fut donc au milieu des transports de tout un peuple ivre de joie que M. le duc d'Angoulême atteignit Beaupreau où il descendit au château de la vénérable maréchale d'Aubeterre. Le général d'Autichamp lui présenta immédiatement les principaux chefs de l'ancienne Vendée d'Anjou. Le prince les reçut bien, mais cependant mit dans son accueil une réserve qui ne laissa pas que de les blesser et de les attrister beaucoup. On lui proposa ensuite de passer une grande revue de toutes les anciennes divisions vendéennes rangées en ordre de bataille dans la grande prairie du château. Il y consentit; mais timide et peu expansif, il fut touché sans doute, mais en même temps surpris et embarrassé de la chaleur et du retentissement des acclamations qui saluèrent son apparition. Ce tonnerre d'applaudissements le rappela tout aussitôt à l'observance des instructions qu'il avait reçues du ministère. Ce fut très certainement à ces instructions malencontreuses autant qu'à sa propre timidité qu'il dut de ne trouver que rarement de ces inspirations soudaines, de ces mots heureux et partis du cœur qui paient tous les sacrifices. On le vit avec une sorte de stupéfaction se restreindre dans une recommandation vague, uniforme et assurément bien intempestive et bien mal placée, de *payer exactement les impôts*, chose qui ne regardait en quoi que ce fût ces pauvres paysans vendéens qui

n'avaient ni fonds ni revenus imposables. Il est vrai de dire cependant qu'il fut en général bienveillant pour tout le monde et particulièrement aimable pour M. d'Autichamp. C'est à lui qu'il adressa le seul mot vraiment flatteur et gracieux que l'on ait recueilli dans tout le cours de cette tournée. Nous tenons d'un témoin oculaire que le sol naturellement humide de la grande prairie de Beaupreau était devenu plus inconsistant encore sous les pas des hommes et des chevaux qui s'y trouvaient réunis en si grand nombre. C'était à ce point qu'en mettant pied à terre pour passer avec le prince dans les rangs disposés pour la grande revue, le général d'Autichamp glissa sur ce sol humecté, et, pour se préserver d'une chute complète, il fut très involontairement obligé de se cramponner à la jambe du prince, qui lui servit ainsi de point d'appui. A peine relevé, le général se confondait en excuses; mais M. le duc d'Angoulême lui prit la main et lui dit à haute voix, en présence de tout son état-major : « D'Autichamp, vous avez assez longtemps soutenu les Bour- » bons, pour qu'ils puissent bien aujourd'hui vous soutenir un » instant à leur tour ! »

Un mois plus tard, M. d'Autichamp reçut encore le prince à Angers et continua d'en être bien traité.

C'était alors les premiers temps de la Restauration, heureux et faciles comme le sont toujours les débuts d'un gouvernement nouveau : mais bientôt les difficultés et les complications survinrent, et la catastrophe apparut imminente quand on apprit le débarquement de Napoléon sur les côtes de Provence et sa marche rapide vers la capitale. Cet événement foudroyant ne pouvait, au premier moment du moins, amener de grandes perturbations dans l'ouest de la France. Sans doute, là comme ailleurs, il avait profondément ému les esprits; mais il était évident que ce serait sur un autre point que se déciderait la question finale. Toutefois, le général d'Autichamp, qui se trouvait à Angers investi du commandement légal d'une garnison dont la fidélité paraissait plus que douteuse, crut devoir rendre compte directement au roi de la position, et prendre ses ordres sur la ligne de conduite qu'il avait à suivre dans de si graves circonstances. Il dépêcha son aide de camp au duc de Feltre, ministre de la guerre, qui l'in-

troduisit lui-même dans le cabinet du roi. Le monarque lut attentivement la dépêche de M. d'Autichamp, et dit au jeune aide de camp que son général recevrait immédiatement sa réponse. Le plus prochain courrier apporta en effet à Angers, à l'adresse du général d'Autichamp, une longue lettre du ministre de la guerre qui disait en substance : « Que Sa Majesté était sa-
» tisfaite des efforts du général et de son zèle; mais qu'elle vou-
» lait que l'organisation de ses sujets de Maine et Loire restât
» telle qu'elle était, et qu'on ne fît aucun acte sans son ordre
» exprès, que Sa Majesté voulait que dans le dispositif de cette
» organisation on prît, autant qu'il se pourrait, des militaires et
» autres de ses sujets qui ne faisaient point partie jadis des trou-
» pes vendéennes; qu'il pouvait dès à présent former douze ba-
» taillons de même force et de même composition que les batail-
» lons de troupe de ligne; que le roi voulait et avait ordonné
» *trois fois expressément* que ces bataillons fussent moitié d'an-
» ciens royalistes de la Vendée et moitié de ses autres sujets;
» après, il devait y placer le plus d'officiers possible ayant servi
» dans les troupes de ligne, et dont la fidélité au roi ne serait
» point équivoque; que ces bataillons, sous la dénomination de
» *bataillons nationaux de Maine et Loire*, seraient dirigés sur
» Orléans. » Le ministre, en terminant, recommandait encore de nouveau que les chefs de bataillon eussent servi dans les troupes de ligne pendant la Révolution, pourvu qu'ils offrissent une garantie suffisante de leur dévouement au roi. Comme on l'a vu, ces régiments improvisés devaient se rendre à Orléans et s'y joindre aux forces dont le maréchal Gouvion-Saint-Cyr venait de prendre le commandement.

Ces instructions étaient plus sages en principe qu'exécutables en réalité. Assurément, dans une position si grave et si difficile, le roi ne pouvait manquer de faire appel à la nation tout entière, et, quelque prédilection qu'il pût avoir pour ses fidèles Vendéens, il eût été souverainement impolitique à lui de ne s'adresser qu'à la seule Vendée, et d'exclure ainsi des rangs de ses défenseurs ceux qui n'avaient pas toujours suivi sa bannière sans doute, mais qui n'en avaient pas moins accueilli son retour avec des acclamations unanimes, et dont rien ne permettait de

suspecter la sincérité. Mais, d'autre part, les esprits n'étaient-ils pas trop divisés encore, les nuances trop multiples et trop tranchées pour qu'il fût possible d'espérer le succès de cette fusion complète, entière, absolue, dont le roi avait saisi la pensée et voulait tenter l'épreuve? On ne doit guère attendre des masses, même inoffensives et soumises, qu'une fidélité inerte et un dévouement qui va rarement jusqu'aux démonstrations belligérantes et aux résistances armées. Enfin, si l'on croyait pouvoir faire plus de fonds sur la vieille fidélité vendéenne, n'était-ce pas au moins méconnaître étrangement le caractère et les habitudes des populations de l'Ouest que de vouloir les enrégimenter en ordre méthodique et régulier, et les envoyer ainsi combattre à plus de 60 lieues de leur pays? L'événement prouva bien que tout cela était impraticable de tout point. Le général d'Autichamp ne l'avait que trop prévu, et quoiqu'il se fût empressé d'exécuter les ordres du roi et de chercher partout des recrues pour les *bataillons nationaux*, la vérité est qu'il ne s'inscrivit qu'un nombre tout à fait insignifiant de volontaires, et que le général se trouvait ainsi destitué de tout moyen d'action et réduit à un déplorable état d'isolement.

M. d'Autichamp toutefois ne resta pas longtemps sous le coup de la trop pénible responsabilité que lui imposaient des instructions si difficiles à accomplir. Le gouvernement se décida à confier à M. le duc de Bourbon le commandement supérieur des départements de l'Ouest. Le Prince vint s'établir à Angers où il chercha, en se concertant avec le général d'Autichamp, à organiser des mesures de défense. Le général ne lui dissimula pas qu'il n'y avait plus que bien peu d'espoir de sauvegarder l'autorité du roi, qu'il ne pouvait nullement compter sur les troupes, et que toutes les démonstrations officielles soit des fonctionnaires publics, soit du conseil général lui-même, ne pourraient ni retarder ni conjurer le péril. Le prince ne s'offensa point de la sincérité de ce langage tenu avec la netteté et la franchise que l'on avait droit d'attendre d'un militaire dévoué et fidèle; mais il hésitait encore à admettre que l'on en fût réduit à de si fâcheuses extrémités, et il ne pouvait croire surtout à un si grand délaissement de la cause royale. Il voulut passer avec le général d'Auti-

champ une revue des troupes de la garnison, et les soldats, tout en obéissant au commandement militaire et en se tenant dans l'observance d'une discipline parfaite, n'en firent pas moins un accueil glacial au dernier fils du grand Condé. Après la revue, le prince parcourut à cheval les principales rues de la ville, et alla visiter l'Hôtel-Dieu et divers autres établissements publics; il prodigua les prévenances, donna affectueusement sa main à tous ceux qui voulaient la toucher, et fut salué en effet par des acclamations enthousiastes et qui parurent unanimes et sincères, mais qui échappées à la légèreté, à la mobilité françaises, ne pouvaient donner beaucoup d'espérance. Dans cette excursion, comme à la revue, M. d'Autichamp, en grand uniforme de lieutenant-général et décoré de son cordon de commandeur de l'ordre de Saint-Louis, avait toujours accompagné M. le duc de Bourbon. Il se tenait à ses côtés, prêt à le défendre au besoin et à lui faire un rempart de son corps, si le malheureux prince pouvait courir quelque danger. Nous venons de dire que M. le duc de Bourbon n'avait recueilli que des hommages de cette foule impressionnable et légère qui ne se rendait pas mieux raison de ses applaudissements que huit jours plus tard elle n'eût fait de ses outrages. Pour être complétement exact, nous devons ajouter que M. d'Autichamp recueillit une bonne part de toutes ces acclamations. Une longue tradition de souvenirs avait popularisé parmi nous les Beaumont d'Autichamp, et le temps n'avait pas emporté toutes les traces de ce prestige, auquel ajoutait encore la haute stature et la gracieuse physionomie du général. On entendait au milieu des groupes des interruptions multipliées, et l'on s'y disait à haute voix : *Voilà M. d'Autichamp! Voilà M. d'Autichamp!* et souvent ce nom populaire et si cher encore faisait oublier jusqu'à la présence du prince lui-même.

Au retour de cette promenade militaire, il était devenu évident pour tout le monde que M. le duc de Bourbon ne pouvait plus espérer d'établir à Angers un centre sérieux de résistance, et qu'il était urgent de prendre un parti définitif, et d'aviser aux exigences d'un lendemain dont nul, assurément, n'aurait osé répondre. Un conseil fut tenu par le prince à cet effet, et le général d'Autichamp s'y trouva en présence d'hommes dont il n'avait

cessé de combattre l'influence, et qui ne pouvaient lui pardonner d'avoir fait repousser leurs avis et signalé souvent leur compromettante et présomptueuse légèreté. Pour que l'on ne puisse nous taxer soit de dissimulation, soit d'injustice et d'amertume, nous donnons ici, d'après M. d'Autichamp lui-même, le récit de ce qui se passa dans ce conseil, dont le général a parlé avec quelque détail dans un ouvrage publié en 1817 et dont plus tard nous citerons encore quelques fragments : « La plupart des opi-
» nions émises dans ce conseil, a dit M. d'Autichamp, avaient
» le caractère d'une aveugle présomption. L'un, sans connaître
» la Vendée, sans y avoir jamais servi, offrait un plan incohérent
» dans toutes ses parties; un autre, plein d'une confiance que
» personne ne partageait, assurait qu'il ne fallait qu'un seul mot
» pour avoir une armée de 50,000 hommes en 24 heures; enfin
» c'était un tableau brillant de succès infaillibles; ce n'était que
» gloire, que triomphe, c'était une chaleur et un enthousiasme
» bien louables assurément, mais ce n'était ni un calcul réfléchi,
» ni cette froide combinaison des moyens qui préparent le succès.
» Au bout du compte, ce qu'on apercevait de plus réel dans cette
» confusion d'idées, c'était l'envie de jouer un rôle. Il faut con-
» venir que la solution d'un tel problème était fort difficile. Et
» comment persuader à des jeunes gens pleins de la plus noble
» impatience que c'est en dissimulant ainsi les difficultés d'une
» entreprise qu'on s'expose à en compromettre le succès; que
» c'est en prévoyant, en calculant toutes les chances qu'on rend
» la fortune favorable, et qu'enfin, comme l'a dit un orateur en
» parlant du plus grand de nos capitaines, la valeur n'est qu'une
» force aveugle et impétueuse qui se trouble et se précipite, si
» elle n'est éclairée et conduite par la prudence?

» Je vis alors, continue M. d'Autichamp, le mal que peut
» faire à la meilleure des causes le conflit de tant de passions, la
» diversité de tant d'avis mal digérés et l'exaltation des esprits.
» Je vis les plus honnêtes gens du monde séduits, entraînés par
» l'illusion de quelques projets élevés sur un sable léger et mou-
» vant, et je restai inébranlable dans les sentiments que j'avais
» précédemment exprimés au prince, au risque même de lui
» déplaire. Je me retirai triste et affligé mais convaincu d'avoir

» fait mon devoir, et la manière dont M. le duc de Bourbon me » traita à son retour d'Angleterre, lorsqu'il se rendit de Nantes » à Angers, m'a suffisamment montré que j'avais conservé toute » sa bienveillance. »

Au premier instant cependant, on put croire que toutes ces réclamations bruyantes et très incontestablement sincères avaient fait quelque impression sur le prince et l'avaient au moins laissé dans une sorte d'incertitude. Dès qu'il eut été officiellement informé du départ du roi et de l'entrée de Napoléon dans Paris, M. le duc de Bourbon se hâta de quitter Angers, et se dirigea sur Beaupreau, point central de l'ancienne Vendée militaire. Il ne voulut pas, d'ailleurs, permettre au comte d'Autichamp de l'accompagner, et lui intima très expressément, au contraire, l'ordre de demeurer à son poste et de maintenir la ville d'Angers sous l'autorité du roi. Vainement le général objecta qu'il n'avait pour cela nul moyen d'action ni de résistance, le prince insista de telle façon que M. d'Autichamp ne pouvait plus qu'obéir. Il resta donc seul au chef-lieu, et s'y montra partout avec les couleurs et les insignes de la légitimité en présence même des troupes de la garnison qui, bien malgré lui, avaient déjà pris la cocarde tricolore et acclamé leur empereur. Par une inconséquence étrange, ces soldats, qui venaient de refuser obéissance au gouvernement royal, n'en demeuraient pas moins toujours remplis de déférence et de respect pour le général qui en était le représentant, et si M. d'Autichamp ne fut pas mis immédiatement en état d'arrestation, on ne peut se l'expliquer que par l'attachement que lui gardaient encore les militaires qu'il avait eus sous ses ordres, et qui conservaient toujours un affectueux souvenir de la bienveillance et de la constante impartialité qu'il n'avait cessé de montrer à leur égard.

Cependant la place n'était vraiment plus tenable, et le général d'Autichamp ne put se dispenser de faire connaître à M. le duc de Bourbon la triste réalité. Il en reçut encore l'ordre de rester à Angers, et d'empêcher à tout prix qu'il y fût rien fait de directement opposé à l'action du gouvernement du roi. Cette double instruction était devenue complétement inconciliable par suite du départ du préfet, de la nomination de son successeur et de

l'attitude de la garnison. Le gouvernement impérial était reconnu de toutes parts, et les choses en étaient venues à ce point que la sûreté personnelle du prince lui-même pouvait sembler compromise. Dans cette position extrême, M. d'Autichamp crut pouvoir prendre sur lui de remettre l'*intérim* de son commandement au colonel Noireau, et à toutes fins il en obtint des passeports pour M. le duc de Bourbon. Il se dirigea ensuite lentement sur Beaupreau, et, chemin faisant, vit plusieurs des anciens chefs vendéens, et apprit d'eux que toute tentative d'insurrection était impossible pour le moment. Les Vendéens, disait-on, surpris par un événement qui s'était consommé avec la rapidité de la foudre, demeuraient encore comme frappés de stupeur, et très certainement ne répondraient pas à l'appel avant de s'être remis un peu de cette première et fatale impression. Le général d'Autichamp ne dissimula rien des renseignements qu'il avait recueillis, et, rendu à Beaupreau, il en mit le compte exact et fidèle sous les yeux du prince, qui s'en affligea, mais qui n'en fut pas moins, comme toujours, aimable et gracieux pour lui. Cependant les plus brillantes illusions dominaient toujours l'entourage de M. le duc de Bourbon, où l'on ne cessait de parler de la nécessité urgente de sonner le tocsin et de faire un appel immédiat aux Vendéens. Cette ardeur belliqueuse était partagée surtout par quelques braves militaires ou quelques jeunes gens pleins d'honneur et de dévouement et qu'électrisaient les souvenirs du passé et de la gloire conquise autrefois par ce noble pays. Ils ne savaient pas, comme M. d'Autichamp, qu'il ne fallait point comparer la Vendée à d'autres populations également accessibles à l'entraînement des partis, à ces provinces du Midi, par exemple, qu'une proclamation soulève, qu'un échec abat. « La Vendée, a dit l'un de ses plus loyaux et de ses plus géné-
» reux ennemis (1), la Vendée est grave, froide et silencieuse.
» Tout projet se discute lentement et laborieusement parmi ses
» enfants ; toutes chances de succès ou de revers sont tour à tour
» exposées; puis, lorsque les chances de succès paraissent l'em-
» porter sur les autres, la Vendée tend la main, dit *oui*, et

(1) Le général Dermoncourt.

» meurt, s'il le faut, pour accomplir sa promesse; mais comme » *oui* ou *non* sont pour elle des paroles de vie ou de mort, elle » est lente à prononcer ces paroles. » M. le duc de Bourbon, ébranlé un instant, n'en jugeait pas moins la situation mieux que la plupart des hommes qui composaient son conseil. Il comprit que le moment n'était pas encore venu de tenter une lutte à main armée, et quoique ce malheureux prince, brave comme ses pères, n'eût jamais reculé devant les combats ni les périls, il crut devoir s'éloigner de ce théâtre de nos anciennes guerres civiles et attendre un moment plus favorable. Il s'embarqua pour l'Espagne, et le général d'Autichamp se retira à son château de la Rochefaton, près Parthenay, d'où il se maintint en correspondance active avec les principaux chefs de son ancienne armée, bien décidé à ne point provoquer l'insurrection, mais prêt toutefois à revenir se mettre à la tête de ses Vendéens d'Anjou, si les masses donnaient le signal.

La certitude d'une grande coalition européenne contre le rétablissement de l'Empire émut profondément les populations vendéennes. Un incident de cette importance surexcita leur inertie première, et les montra dès lors disposés à tenter de nouveaux efforts en faveur de la cause royale. Le général d'Autichamp l'eut bientôt appris dans sa retraite, et il jugea lui-même que si, comme ils le proclamaient, les souverains étrangers n'en voulaient en effet qu'à l'homme prodigieux qui les avait si longtemps fait trembler, il pouvait y avoir quelque opportunité dans une démonstration qui ferait voir que les Bourbons n'étaient pas abandonnés de tous les Français : d'ailleurs le général avait reçu du roi le titre de commandant du département de Maine et Loire, et dès lors il regardait comme un devoir impérieux et sacré d'accourir en aide à tous ceux qui voudraient y relever l'étendard de la royauté. Il quitta donc sa terre de la Rochefaton dans les premiers jours de mai, revint dans l'arrondissement de Beaupreau, puis après s'être entendu avec les généraux de Suzannet et Auguste de La Rochejacquelein dans une conférence spéciale, il donna de nouveau le signal des combats. Les bornes de ce travail ne nous permettent pas de dérouler ici un tableau même rapide et sommaire de l'insurrection vendéenne pendant

les Cent-Jours. Il nous suffira de rappeler que l'armée d'Anjou y figura principalement au combat de la Roche-Servière, engagement meurtrier que les Vendéens soutinrent avec un courage digne de leur vieille renommée, et où ils eurent même tout d'abord l'avantage, mais qui ne s'en termina pas moins par leur pleine retraite qui, d'ailleurs, s'opéra avec le plus grand ordre et avec une complète sécurité, grâce aux sages précautions et à la justesse du coup d'œil militaire du général d'Autichamp. De ce champ de bataille de la Roche-Servière où, comme le déplorait noblement le général Lamarque, *il n'avait été versé que du sang français*, M. d'Autichamp reçut de ce général lui-même, à la date du 20 juin, une lettre identique à celle qu'il adressait aux autres généraux de l'armée royale. Il leur faisait des propositions de paix, ajoutant qu'il n'offrirait que des conditions que l'honneur pût avouer. A cette dépêche était annexé un projet de traité qui souleva d'abord de vives réclamations, mais dont, en définitive, les bases furent acceptées dans un conseil tenu à cet effet au bourg de la Tessouale, à l'extrémité du canton de Cholet. On jugea que la Vendée ayant fait la démonstration que l'on avait attendue d'elle, et suffisamment prouvé l'immuable persévérance de sa fidélité, il devenait inutile de prolonger l'effusion du sang et les malheurs de la guerre. La nouvelle du grand désastre de Waterloo, qui survint pendant ces importants débats, avait paru faire hésiter un instant ; mais les hésitations cédèrent devant une nouvelle lettre du général Lamarque qui, le 26 juin, écrivait à M. d'Autichamp : « Je ne puis croire que les événements ex-
» traordinaires qui me sont transmis puissent apporter aucun
» changement au traité que la majorité des chefs vendéens a ac-
» cepté avant-hier, dans la nuit. Je suis sûr, dans tous les cas,
» qu'un homme d'honneur comme vous tiendra sa parole. Si
» l'empereur eût été heureux, je n'aurais pas aggravé les condi-
» tions, un honnête homme n'a qu'une manière d'agir... »

Ces nobles paroles étaient faites pour toucher un homme loyal et généreux comme le comte d'Autichamp ; aussi n'éleva-t-il nulle difficulté sur le fond ; il se borna à présenter ses observations sur quelques modifications qui lui semblaient devoir être introduites dans le texte du traité qui lui avait été communiqué ;

mais dès que le général Lamarque lui eut fait savoir que le traité, tel qu'il le lui adressait, avait été signé par le général en chef de Sapinaud, le général Auguste de La Rochejacquelein et d'autres chefs vendéens, M. d'Autichamp s'empressa d'exprimer son adhésion par la lettre suivante, où se reflète le véritable langage de l'honneur : « Monsieur le général, s'il est vrai que M. de » Sapinaud, général en chef des armées vendéennes, vous ait » envoyé la ratification du traité proposé avant l'abdication » de Napoléon, ce dont je n'ai reçu aucun avis de sa part, je » regarde ce qu'il a fait comme devant être commun à mon pays, » pour sa propre sûreté. Je viens de donner des ordres pour dis- » soudre mes rassemblements, comme une preuve de la confiance » que j'avais dans vos sentiments. Ces raisons doivent vous suf- » fire pour ne rien entreprendre d'hostile vis-à-vis de nos habi- » tants, qui rentrent chacun chez eux pour s'y livrer à leurs » travaux ordinaires. Voilà une garantie suffisante et la seule » que vous puissiez exiger. Mais j'aime mon pays, et je cède » pour lui et non pour moi à la force des circonstances, en accep- » tant les conditions que l'honneur peut avouer, sans déroger à » mes obligations particulières, comme ayant été investi par le » roi du commandement du département de Maine et Loire » avant le retour de Napoléon. *Je déclare donc formellement re- » noncer à tous les articles du traité dont les dispositions peuvent » m'être favorables.* Je me félicite dans cette circonstance de » pouvoir concourir avec vous au résultat heureux d'empêcher » l'effusion du sang dans nos malheureuses contrées. » Le lendemain même de cette lettre, le général Lamarque, confiant dans la parole du général vendéen, se mit en route avec ses troupes pour repasser la Loire et évacuer le pays.

Ainsi finit cette courte campagne de la Vendée en 1815. Le comte d'Autichamp sut y maintenir la constante unité de sa vie, à savoir le dévouement intrépide à sa cause et l'empressement à saisir toutes les voies ouvertes au rapprochement et à la paix. Au retour du roi, il fut nommé d'abord président du collége électoral de l'arrondissement de Beaupreau, puis, le 17 août, appelé à la pairie. L'illustre auteur des *Considérations sur la France* avait prédit, vingt années à l'avance, que le roi, rétabli sur son trône, ne pourrait manquer de dorer de fleurs de lys

sans nombre le blason des généraux qui se seraient montrés fidèles. Cette distinction fut accordée, en effet, à un grand nombre d'anciens Vendéens; mais le comte d'Autichamp n'avait nul besoin de réclamer cette haute distinction, les fleurs de lys de France décoraient déjà ses insignes, et il avait assez prouvé qu'elles étaient profondément gravées dans son cœur. Les lettres patentes constitutives de sa pairie se bornèrent donc à reproduire l'ancien écusson de Beaumont des Adrets : *de gueules à la fasce d'argent chargée de trois fleurs de lys d'azur.* Une tradition de famille tenait ces trois fleurs de lys pour une concession du roi Philippe de Valois, en reconnaissance des services rendus à la France par Amblard de Beaumont, en obtenant la réunion du Dauphiné à la couronne. C'est ainsi que sous notre vieille monarchie les rois savaient récompenser, et que se perpétuait dans les grandes races la mémoire des belles actions et le culte des aïeux.

Vers la même époque, M. d'Autichamp fut nommé au poste difficile de commandant de la 22e division militaire à la résidence de Tours. La tâche, certes, était redoutable pour un homme qui avait fait ses preuves, sans doute, et qui mille fois s'était montré brave entre les braves, mais qui cependant n'avait jamais commandé de troupes régulières. Il parvint néanmoins à remplir ses fonctions à la complète satisfaction de tous, et plus d'une fois le ministre de la guerre le félicita sur l'exactitude et la ponctualité de son service. Il est juste de dire qu'il fut puissamment secondé par son chef d'état-major, le colonel Miot, homme dont l'aptitude et les talents égalaient la modestie, que le duc de Feltre lui avait donné de confiance et qui eut bientôt gagné toute son amitié. Ce n'était pas d'ailleurs les difficultés de service qui préoccupaient le plus péniblement le général. Une femme éminente (1), dont une main amie, une piété presque filiale vient de nous rendre les hautes inspirations et les grandes pensées, a dit : « Je n'ai » jamais redouté qu'une chose, c'est le triomphe absolu de quel- » qu'un. » Ce malheur était arrivé au parti royaliste en 1815. Il y avait alors dans les hautes régions du pouvoir une grande irritation contre l'armée. On lui reprochait d'avoir déserté la cause du monarque qui s'était généreusement confié à sa foi,

(1) Mme Swetchine.

pour ramener avec acclamations Napoléon sur le trône et lui remettre une seconde fois les destinées du pays. Ces récriminations amères avaient entraîné un instant le gouvernement de la seconde Restauration dans une voie de réaction qui s'accordait mal avec ce que tout le monde savait de la haute et constante sagesse du roi et de la modération éprouvée des dépositaires de son autorité. On oubliait trop que jamais une armée ne se détache du capitaine qui l'a fait vaincre, que ce sentiment est inné dans l'âme du soldat, et que toutes les pages de l'histoire en font foi. Ces considérations ne parurent pas avoir touché les hommes d'Etat de cette époque, et des mesures sévères furent prises pour le licenciement immédiat des régiments qui s'étaient retirés sur les bords de la Loire, d'où ils avaient fait parvenir au roi une soumission équivoque et un peu tardive; or, une notable portion de cette *armée de la Loire* se trouvait établie sur le territoire de la 22e division militaire que commandait M. d'Autichamp. Dans ses nobles susceptibilités de délicatesse et de loyauté, le général vendéen redoutait par-dessus tout d'aller devenir l'intermédiaire obligé de toutes les injonctions ministérielles qui pourraient affecter péniblement d'anciens adversaires placés momentanément sous ses ordres; le cas ne tarda guère à échoir. Il arriva subitement une instruction très formelle et très positive qui prescrivait à tous les officiers nouvellement licenciés de se rendre de suite dans le lieu de leur naissance où ils attendraient les ordres du ministre. Ces prescriptions rigoureuses s'accomplirent sans la moindre résistance, grâce à la manière bienveillante dont le lieutenant général sut en tempérer l'exécution. Il exprima si dignement, si noblement ses regrets aux officiers atteints par cette mesure de défiance et de sévérité, que souvent ils parurent plus touchés des sympathies que leur témoignait M. d'Autichamp, qu'ils n'étaient émus de leur propre infortune. Cette gratitude affectueuse des militaires répondait parfaitement, d'ailleurs, au sentiment public, car le général d'Autichamp était devenu cher à tous les habitants de Tours, et ce fut avec un déplaisir extrême qu'ils le virent s'éloigner d'eux, quand il passa au commandement plus important de la 18e division militaire, à Bordeaux. Lui-même ne quittait Tours qu'avec

un profond regret. Il s'y trouvait à portée convenable de toutes ses anciennes relations, et pouvait même venir facilement revoir quelquefois ses vieux compagnons d'armes, qui lui conservaient toujours leur estime et leur amitié malgré les attaques amères et violentes dont il était l'objet. Vers cette époque, en effet, des insinuations malveillantes et même des inculpations directes et calomnieuses furent lancées contre M. d'Autichamp. Elles partaient d'un centre malheureusement bien connu et qu'il est inutile aujourd'hui de désigner plus explicitement. Le général, qui aurait pu n'opposer à ces manœuvres occultes ou patentes que le silence du mépris, préféra les repousser nettement par la voie de la presse. Il lui semblait que c'était bien le moins qu'il pût faire en présence de ces indignes provocations émanées de quelques hommes ardents et passionnés, bien capables assurément de compromettre et de perdre les meilleures causes, mais qui se posaient, toutefois, comme le type unique et parfait des vrais amis de la royauté. Il publia donc, au mois d'octobre 1817, une brochure dans laquelle il se défendait avec une noble et éloquente simplicité. Nous avons déjà cité quelques fragments de cet écrit où le vieux guerrier se montre à la fois intrépide et modéré, comme il avait su faire dès les premiers jours de ses glorieuses épreuves; on nous permettra bien encore de relater ici les premières paroles de cette énergique et noble défense d'un homme de cœur, fort du témoignage de sa conscience, mais profondément sensible à l'outrage : « Me voilà, disait-il, moi qui n'ai » jamais fait la guerre qu'avec mon épée, obligé d'en faire une » avec ma plume. Je suis très nouveau dans ce genre d'escrime; » mais enfin le bon sens, la raison et la franchise ne sont peut-» être pas de mauvaises armes. Et comme c'est uniquement pour » la classe des honnêtes gens qui chérissent et cherchent la vérité » que j'écris, j'ai la douce espérance qu'ils m'entendront, qu'ils » rendront justice à mon caractère, et qu'ils apprécieront le ton » sage et modéré que je conserve partout et que commandaient » la dignité dont je suis revêtu, le rang que j'occupe dans les ar-» mées du roi, la force de ma conscience et la solidité de mes » sentiments éprouvés... »

M. d'Autichamp répondait ensuite nettement et avec une rare

précision à tous les griefs élevés contre lui. Les anciens officiers de son armée, indignés, avaient devancé leur général, et vingt-six d'entre eux avaient, dès le 13 septembre, signé une énergique protestation, dans laquelle ils exprimaient chaleureusement leur haute estime et leur inaltérable attachement pour un chef qui n'avait jamais cessé de leur être cher. Cette protestation avait vivement frappé l'opinion publique; la défense du général d'Autichamp mit le comble à la confusion de ses calomniateurs. Ils se tinrent pour battus et n'osèrent tenter la réplique. Nous aurions voulu passer sous silence ce triste incident; mais il a tenu trop de place dans la vie que nous retraçons, pour n'être pas au moins indiqué. Nous ajouterons, pour en finir sur ce point, que les adversaires du général d'Autichamp n'inculpaient nullement sa fidélité; ils lui reprochaient seulement des ménagements excessifs, des moyens-termes fâcheux, qui auraient pu, disaient-ils, compromettre sa cause. Au fond c'était la modération politique qu'on poursuivait en lui, et le dévouement le moins contestable et le mieux éprouvé n'avait pu lui servir de garant! Tout cela, d'ailleurs, n'eut qu'un très court retentissement. La réponse du général avait paru si victorieuse et tellement péremptoire, que la lutte ne pouvait se renouveler, et il n'était déjà plus question de cette étrange et misérable polémique, quand M. d'Autichamp arriva à Bordeaux. Il y fut parfaitement reçu, et conquit promptement l'estime et l'attachement des Bordelais, qui, charmés de ses manières aimables, de son esprit si conciliant, si loyal et si doux, le regardèrent bientôt comme un des leurs, et lui donnèrent des témoignages multipliés de confiance et d'affection. Chaque année, à l'anniversaire du 12 mars, on voulait qu'il se réunît à la députation bordelaise qui venait présenter ses hommages au roi et à la famille royale, en souvenir de cette journée mémorable dans les fastes de la Restauration. Tous les princes le recevaient avec une bonté qui ne se démentit jamais, et le roi Louis XVIII, dont le regard était toujours imposant et sévère, ne manquait jamais de distinguer M. d'Autichamp au milieu de la foule, de l'accueillir avec un obligeant sourire, et de lui adresser quelques-unes de ces paroles aimables et flatteuses dont ce monarque avait si éminemment le secret. Le général d'Autichamp, d'ailleurs, ne quittait guère Bordeaux que pour venir à la Cham-

bre des pairs, où il votait toujours avec une intégrité consciencieuse et où il resta constamment étranger aux coteries ministérielles comme à celles de l'opposition. La guerre d'Espagne vint l'enlever à des fonctions qui lui étaient chères; mais l'amertume de ses regrets fut tempérée par des espérances de gloire. Le vieux général brûlait du désir de montrer que le sang vendéen n'avait rien perdu de sa valeur dans les champs de l'antique Castille, mais il ne lui fut point donné de réaliser le vœu le plus ardent de son cœur. Le premier corps d'armée, dont il commandait la 1re division, sous les ordres du maréchal Oudinot, ne prit point une part active à la guerre; le prince généralissime, influencé sans doute par le général Guilleminot qui avait toute sa confiance, n'appela du moins auprès de lui qu'un faible détachement de ce corps, qu'il réunit à d'autres troupes et dont il donna le commandement au général Bordesoulle. Le maréchal Oudinot, le général d'Autichamp et les autres chefs de division demeurèrent avec ce qui restait de leur corps d'armée cantonnés dans les environs de Madrid. Le maréchal se montra profondément sensible à ce délaissement, et s'éloigna même de Madrid au moment où M. le duc d'Angoulême y fit sa rentrée, laissant au comte d'Autichamp, qui avait le commandement militaire de cette grande capitale, le soin de recevoir le prince à son passage. La campagne terminée, M. d'Autichamp resta un instant sans commandement actif. Il avait été remplacé à Bordeaux, et revint à Paris, où le roi le traita toujours à merveille, et joignit même à la grand'croix de Saint-Louis et à celle de Saint-Ferdinand d'Espagne, dont il était déjà revêtu, la décoration de commandeur de la Légion-d'honneur. Ce fut pendant cette interruption de service que M. d'Autichamp maria sa fille unique et bien-aimée à un noble et généreux Français (1), déjà allié de sa famille, son collègue à la Chambre des pairs et revêtu de hautes fonctions diplomatiques, union si parfaitement convenable à tous les titres, et que la mort devait bien prématurément briser!

En 1828, la mort du général d'Almeyras, qui lui avait

(1) Le comte de Pelletier de la Garde, pair de France, ancien ambassadeur en Espagne. C'est lui qui en 1815 commandait le département du Gard et fut grièvement blessé dans une émeute populaire où il fit preuve d'un sang-froid admirable en même temps que d'une rare intrépidité.

succédé à Bordeaux, le rappela à ce poste important. M. le Dauphin, qui avait alors la haute direction du personnel de l'armée, proposa lui-même au roi de réintégrer M. d'Autichamp dans le commandement de la 11e division militaire. La nomination ne souffrit nulle difficulté, et le général, en revenant dans cette grande ville où il avait laissé tant de regrets et tant d'amis, put espérer qu'il lui serait donné de trouver dans cette noble et douce retraite le dernier terme d'une carrière déjà longue et traversée par bien des vicissitudes; mais de nouveaux jours d'épreuve se préparaient pour lui. La royauté, malheureusement inspirée, bien plus mal conseillée encore, tomba dans le piége que lui tendaient les factions. En moins de trois jours, une insurrection formidable s'était rendue maîtresse de la capitale, en avait repoussé les troupes royales, avait fait prononcer la vacance du trône et la déchéance de trois générations de rois. Le monarque, obligé de reculer, se retira dans l'une de ses résidences royales, où, entouré d'une garde fidèle, il pouvait, croyait-on du moins, tenter encore une dernière résistance et un effort suprême. Au milieu de ces perplexités déplorables, on vit arriver à Rambouillet le général d'Autichamp, que l'on était bien sûr de retrouver toujours à l'heure du péril et de l'infortune. Au premier bruit des événements de Paris, il était parti en poste d'Angers, où il s'était rendu pour l'exercice de son droit électoral, et il venait apporter au roi le concours empressé de son expérience et de son dévouement. Il n'avait jamais eu la prétention de se poser en homme politique; mais, avec cette droiture de sens et cette justesse de coup d'œil dont il avait déjà donné tant de preuves, il conseilla à Charles X de faire sa retraite sur la Vendée, où sans doute il ne devait pas s'attendre à rencontrer des légions tout armées qui pourraient faire tourner la fortune et refouler l'insurrection parisienne; mais il lui semblait cependant qu'au milieu de ces populations fidèles, le roi trouverait un point d'appui meilleur que dans ces environs de Paris, tellement envahis par l'esprit d'hostilité qui dominait la capitale, que la garde royale s'y voyait refuser par les habitants des campagnes jusqu'à l'achat des vivres nécessaires à sa subsistance. Le roi, qui avait paru hésiter un instant, finit par préférer à tous les expédients

possibles celui d'une abdication de sa couronne en faveur de son petit-fils, auquel M. le Dauphin remettait également ses droits. Ces malheureux princes croyaient ménager ainsi une faible et dernière chance à leur dynastie. Ils s'acheminèrent donc ensemble sur la route de l'exil, et le général d'Autichamp, la mort dans l'âme, n'eut plus qu'à faire à son infortuné maître un triste et suprême adieu.

Quand tout fut consommé, et que le roi eut quitté le sol de la France, M. d'Autichamp, sans bruit et sans faste, renonça à toutes les faveurs qu'il tenait de la Restauration et même au titre indélébile que le nouveau gouvernement ne pouvait lui enlever. Pairie, commandement militaire, traitements, pensions, tout fut sacrifié par lui à la puissance de ses convictions et à l'honneur de son passé. Il se retira à sa terre de la Rochefaton où il se consolait des disgrâces de l'homme public dans le charme et les intimités de la vie de famille. Bientôt des préoccupations puissantes vinrent troubler cette paix profonde. Une agitation sourde, mais permanente, se propageait dans la Vendée. La fraction la plus active, la plus jeune et la plus guerroyante du parti royaliste croyait de son honneur de prendre une revanche éclatante des journées de juillet, et se préparait à des luttes nouvelles. Le général d'Autichamp reçut dans sa retraite plusieurs ouvertures de ce genre, et bien que son opinion fût arrêtée invariablement sur l'inopportunité de la tentative projetée, comme il n'était point mis précisément en demeure de s'expliquer, il crut devoir se tenir dans une grande réserve sur un point où il était si facile d'éveiller d'amers dissentiments.

Cependant tous ces projets aventureux peut-être, mais séduisants et flatteurs, avaient trouvé de l'écho dans le cœur d'une mère. Sous l'empire d'une si douce illusion, Mme la duchesse de Berry se proposait d'apparaître dans le Midi de la France d'où, après avoir relevé l'étendard royal, elle voulait venir le planter ensuite au milieu même de la fidèle Vendée. La princesse écrivit à cet effet à tous les anciens généraux. M. d'Autichamp répondit à la lettre de Madame avec sa franchise accoutumée ; il ne lui dissimula ni les obstacles ni les difficultés, ni même l'impossibilité à peu près absolue du succès, ajoutant toutefois que si Ma-

dame insistait, il tenait à sa disposition tout ce qui lui restait de sang, de force et de vie. Cette lettre, si sage et si digne, ne put soustraire la princesse au prisme enchanteur de ses entraînements maternels. ; mais elle ne sut pas mauvais gré à M. d'Autichamp de la sincérité de ses conseils, et toutes les fois qu'elle entendit se produire des récriminations contre le vieux chef de l'armée d'Anjou, elle ne manqua jamais d'imposer silence à ses détracteurs.

Bientôt le terme fatal arriva. Après plusieurs remises successives, la nuit du 3 au 4 juin 1832 avait été définitivement indiquée pour les rassemblements qui devaient constituer l'insurrection. Le général d'Autichamp qui, sur des ordres nouveaux, avait quitté sa retraite et était arrivé ostensiblement en Anjou, passa la Loire à l'heure convenue, et, accompagné de ses deux fils, il vint sans illusion, sans espoir, se remettre à la tête de ses Vendéens, et jouer dans de nouveaux hasards une vie déjà tant de fois menacée et toujours si miraculeusement préservée.

Malheureusement pour sa cause, les premières prévisions du général n'avaient été que trop fidèles. Il ne trouva qu'un très petit nombre d'hommes réunis et une faible patrouille avait suffi pour les disperser. Cependant M. d'Autichamp, douloureusement affecté, ne voulut point abandonner immédiatement son poste. Quoique malade alors et affaibli par ses souffrances, il se traîna jusqu'à un bois très voisin du lieu indiqué pour la prise d'armes, cherchant, contre toute espérance, à voir s'il ne se formerait pas un nouveau rassemblement. Son attente fut longue et vaine, et force lui fut bien de rentrer enfin dans l'asile qui lui avait été ménagé sur la rive droite de la Loire. Il y apprit qu'un mandat d'arrêt avait été lancé contre lui. Il fut tenté un moment d'aller se constituer prisonnier; mais il fut retenu par les sollicitations et les larmes de sa famille. Cependant il y avait tout à craindre qu'il ne fût découvert, et il comprenait parfaitement que ce ne serait qu'à Angers qu'il lui serait possible de trouver un asile assuré. Mais l'entrée de cette ville n'était pas chose facile. Angers venait d'être mis en état de siége, et l'autorité militaire n'y laissait arriver que les personnes munies d'un *laissez-passer* de la mairie. Déjà la vénérable comtesse de Vassé, si dévouée, si tendrement attachée à son gendre, s'était offerte

à faire toutes les démarches nécessaires pour applanir des difficultés qui paraissaient toujours insurmontables ; M. d'Autichamp, qui croyait volontiers aux sentiments généreux, parce qu'il en trouvait l'inspiration dans son propre cœur, eut alors l'idée de s'adresser au maire d'Angers (1) lui-même, que la révolution de Juillet venait de revêtir de cette dignité et qu'il avait beaucoup connu dans des jours meilleurs. Il le savait vif, emporté, fougueux peut-être, mais plein de cœur, de générosité, de nobles entraînements. Il lui fit demander par sa belle-mère une carte spéciale pour entrer à Angers, et ensuite un passeport qui lui permît de quitter momentanément la France avec sa famille et de se soustraire ainsi aux difficultés de sa situation.

Le maire accueillit tout d'abord Mme de Vassé avec une politesse extrême, et lui exprima vivement toute la part qu'il prenait à ses peines. Mais dès qu'elle eut indiqué l'objet de sa mission et prononcé le nom de M. d'Autichamp, le magistrat municipal ne put maîtriser son émotion. Il parla avec effusion du bon souvenir qu'il avait gardé de ces jours de jeunesse et de bonheur où il s'était trouvé en rapports intimes et fréquents avec cet homme aujourd'hui fugitif et proscrit dont il connaissait cependant l'esprit si modéré, si sage, le caractère si pacifique et si doux. Il exprima aussi des sympathies profondes pour le malheur de cette noble femme qu'il avait vue si gracieuse et si brillante et qui se dévouait généreusement au sort de son mari. Le *laissez-passer* fut aussitôt obtenu que demandé : il fut délivré sous le nom seul de Beaumont. Ce nom, qui rappelait une longue suite de grands hommes et de guerriers célèbres, servit du moins cette fois à protéger l'infortune de l'un de leurs arrière-neveux toujours digne d'eux, et qui n'avait point renié leurs traditions de vaillance et de dévouement.

Muni de cette permission, délivrée avec un si noble et si gracieux empressement, M. d'Autichamp put venir à Angers avec sa femme, compagne toujours inséparable de ses traverses, et ses deux fils, compromis comme lui. Une généreuse hospitalité lui fut offerte par un vénérable curé de la ville que la mort a enlevé

(1) M. Alexandre Joûbert.

depuis, jeune encore, mais déjà plein de jours et précédé d'une longue suite de bonnes œuvres (1). Toutefois, pour ne pas multiplier les périls de l'excellent curé, le fils aîné du général crut devoir choisir une autre retraite. Il se réfugia dans les environs du château de Beuzon, et fut accueilli avec une déférence touchante par les braves fermiers de ce voisinage, pénétrés tous d'attachement et de reconnaissance pour la famille d'Autichamp.

Quelques jours plus tard, le maire d'Angers, immuable dans sa cordiale et bienveillante obligeance, délivra, toujours sous le nom de Beaumont, trois passeports à la destination de Paris pour le général et ses deux fils ; Mme d'Autichamp en avait obtenu un ostensiblement et sans nulle difficulté. Malheureusement en présence de l'état de siége, l'autorité municipale n'avait plus qu'un pouvoir bien limité. Ces passeports, remis avec une grâce si parfaite, ne pouvaient avoir effet qu'au moyen du *visa* du commandant militaire qui, sans nullement suspecter l'identité des personnes désignées, n'accorda néanmoins ce *visa* qu'avec itinéraire obligé pour Vendôme, et à la condition très expresse de s'y présenter devant le sous-préfet. Par le fait, cette condition était extrêmement redoutable pour le général d'Autichamp très connu à Vendôme et qui ne pouvait guère manquer d'y être arrêté. Cependant il ne voulait pas prolonger son séjour chez le bon curé de Saint-Serge. Déjà, il avait passé plusieurs jours dans ce modeste presbytère où sa présence n'avait nullement été soupçonnée, quoiqu'il y eût reçu un certain nombre d'amis politiques ou privés. Il est vrai que les hôtes mystérieux du curé de Saint-Serge avaient eu la précaution de prendre un déguisement. Le général s'était vêtu en jardinier et son fils en paysan ; mais la noblesse de leurs traits et la haute distinction de leurs manières les trahissaient au premier coup d'œil. Quant à Mme d'Autichamp, déguisée en fermière des bords de la Loire, ce costume nouveau, et si étrange pour elle, donnait encore plus de relief à sa beauté, que les années n'en avaient altéré l'éclat. Il y avait donc toute facilité de reconnaître ces trois personnages si mal dissimulés sous leur costume d'emprunt, et dès lors péril

(1) M. Bedeau, curé de Saint-Serge.

imminent de compromettre l'homme généreux qui leur avait donné asile. Dans cette alternative également pénible, M. d'Autichamp s'adressa au général de la Garde, son gendre, en lui demandant s'il ne pourrait point lui obtenir de Paris même un passeport pour l'étranger. M. de la Garde confia sans hésiter son embarras et sa peine à la loyauté du général Sébastiani, alors ministre des affaires étrangères. Le ministre, auquel le noble caractère du général d'Autichamp était bien connu, remit immédiatement à M. de la Garde le passeport tant désiré. Ainsi, pendant que des hommes de parti hurlaient partout contre leurs adversaires politiques des cris de mort et de vengeance, un membre du gouvernement venait protester lui-même contre toutes ces fureurs. Grâce à cette intervention non moins honorable pour celui qui l'accordait que pour celui qui en était l'objet, M. d'Autichamp se rendit à Paris, d'où son gendre l'accompagna jusqu'à la frontière. Il arriva sans nul obstacle à Aix-la-Chapelle, lieu de destination indiqué par son passeport. Mme d'Autichamp vint immédiatement l'y rejoindre. Il demeura pendant près de sept années sur la terre étrangère, consolé du moins dans son exil par les tendres soins d'une épouse chérie et par l'espérance qu'il gardait que les temps finiraient par s'adoucir, et qu'il lui serait donné de revoir une patrie qui lui était toujours chère. En 1838, il lui sembla que le moment favorable était arrivé ; il vint à Orléans, où il se constitua prisonnier pour purger sa contumace, car un arrêt, qui remontait à 1832, l'avait condamné à mort, et il fallait de toute nécessité que cette condamnation fût annulée. Un avocat d'un brillant et généreux talent, M. Janvier, lui prêta l'appui de sa parole, et ne trouva qu'un adversaire désarmé dans l'organe du ministère public, qui lui-même rendit un éclatant hommage au caractère honorable du comte d'Autichamp. Le noble accusé cependant ne reniait point sa foi politique, et la confessa hautement à la face du jury, qui n'en rendit pas moins un verdict d'acquittement, qu'accueillirent des applaudissements unanimes.

Rendu ainsi à la liberté, le général d'Autichamp revint habiter son château de la Rochefaton, dont il ne sortit presque plus. Il y jouit d'une tranquillité complète, et le gouvernement de juillet

ne fit même nulle difficulté de liquider sa retraite. La Providence lui ménageait encore quelques instants de bonheur et de joie sur la terre. Il unit le second de ses fils (1) à la fille du brave général Suzannet, son ami, et cette heureuse alliance avait comblé tous ses vœux ; mais ce ne fut qu'une lueur fugitive et dernière, suivie bientôt d'un affreux retour. Peu d'années après cette union, qui avait tant réjoui son cœur paternel, il eut à déplorer la mort de ce fils si cher. En 1848, il perdit aussi la compagne tant aimée qui avait embelli et consolé cinquante années de sa vie. Ce nouveau malheur pesa cruellement sur sa tête octogénaire, et son cœur en aurait été comme brisé si la religion n'était venue à son aide, et si les tendres soins des enfants qui lui restaient n'avaient un peu soutenu sa douleur. Arrivé enfin au dernier terme de l'âge, la mort est venue le frapper lui-même. Le 6 octobre 1859 il s'est éteint doucement dans sa 90e année, muni de tous les sacrements de l'Eglise et préparé dès longtemps à ce dernier combat par une vie toute de foi, de résignation et de piété. Une fin édifiante et chrétienne a été comme le couronnement de sa longue et glorieuse carrière. En quittant ce monde périssable, il a laissé après lui de grands et nobles souvenirs et un nom qu'il faudra joindre désormais à la liste des noms qui ne doivent jamais mourir.

Avec M. d'Autichamp a disparu l'un des derniers représentants de l'ancienne Vendée, l'un des derniers acteurs dans ce drame funèbre, l'un des derniers soldats de ces guerres, qui, vues à distance, nous paraissent véritablement gigantesques et fabuleuses ; enfin, l'un des derniers survivants d'entre les hommes qui prirent part à cette lutte mémorable, qui ne fut pas sans gloire, puisque, comme l'a dit un grand orateur, dans ces temps désastreux, *la gloire était partout et le bonheur nulle part.*

(1) Le comte Gabriel d'Autichamp, son troisième fils, épousa, le 27 avril 1843, Mlle de Maupas, fille de l'ancien sous-gouverneur de M. le duc de Bordeaux.

Le 24 février 1848, le plus jeune de ses enfants, le comte Anatole d'Autichamp, épousa Mlle de Janvre de Bernay, de l'une des plus anciennes familles du Poitou.

RAPT D'UN ENFANT

DANS L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN D'ANGERS.

En l'année 1423, la veille de la Notre-Dame de mars, le jeune Antoine Clérambaut, héritier de l'une des principales familles de l'Anjou, fut arraché des bras de sa mère, Jeanne Sauvage, au milieu de la capitale de la province, dans l'une de ses principales églises et durant le service divin. Un document original et inédit, conservé d'abord dans le cabinet de M. Toussaint Grille et aujourd'hui dans les archives du département de Maine et Loire (1), fait connaître les détails de ce crime et l'indignation qu'il excita. Nous ignorons quelle peine fut infligée à Ponthus, Louis, Charles et Marguerite de la Tour, et à ceux qui leur avaient prêté main-forte ; mais elle dut être très sévère, à en juger par les sacrifices faits par la dame du Plessis-Macé pour se soustraire aux poursuites fondées sur ce qu'elle avait reçu dans un de ses châteaux l'enfant et ses ravisseurs. La complicité de Catherine de la Haye (2), suzeraine et parente d'Antoine Clérambaut, était du reste plus imprudente que criminelle, la détention de celui-ci ayant eu pour résultat d'empêcher qu'il fût transporté au loin, et soumis à de mauvais traitements ; toutefois elle ne put, le 21 décembre 1428, arrêter le cours des procédures dirigées contre elle par Jeanne Sauvage que par des concessions très préjudiciables aux deux châtellenies du Plessis-Macé et de Butoire. Non seulement trois fiefs qu'Antoine Clérambaut possédait dans leur mouvance furent réunis

(1) Titres de la Collégiale de Saint-Martin d'Angers ; original en parchemin.

(2) Voir dans l'*Anjou et le Maine*, de M. le baron de Wismes, la notice sur le Plessis-Macé.

sous un seul hommage, mais encore le propriétaire de la Plesse-Clérambaut, de Saint-Clément de la Place et de Seraines, reçut à perpétuité, pour lui et ses successeurs, le droit d'y établir les mesures à bled et à vin, d'y prendre les épaves et les aubenages, ou successions des étrangers, et d'y exercer toute juridiction, sauf dans les cas entraînant perte de la vie ou d'un membre. Cette transaction, passée à Angers, le 21 décembre 1428, fut approuvée par la duchesse-régente d'Anjou (Yolande d'Aragon) le 24 mars 1429, puis visée et confirmée au Parlement, le 4 juillet de la même année. Nous avons découvert cette pièce dans un des manuscrits les plus précieux du chartrier de Serrant (1), et nous l'imprimons sauf diverses formules plus longues qu'intéressantes.

Les lettres-patentes de commission, qui relatent comment et par qui fut exécuté le rapt du jeune Clérambaut, et ordonnent d'en poursuivre les auteurs, ont été délivrées à la requête des doyen et chapitre de Saint-Martin d'Angers, tant pour la punition du crime que pour le maintien de leurs immunités et priviléges. Le texte de ce document mérite d'autant plus d'être publié entièrement, qu'il se rapporte à une époque tristement célèbre, celle où le roi Charles VII, dont la capitale et les principales provinces étaient alors au pouvoir des Anglais, venait de reconstituer et d'établir à Poitiers son Parlement de Paris.

PAUL MARCHEGAY.

I.

Charles, par la grace de Dieu roy de France, au premier huissier de nostre parlement ou autre nostre sergent qui sur ce sera requis, salut.

De la partie de noz bien amez les doyen et chappitre de Saint-Martin d'Angiers nous a esté exposé en complaincte que, jà soit ce qu'ilz soient en nostre protection et sauvegarde especial, tellement publiée et signiffiée que aucun du païs n'en peut prétendre juste cause d'ignorance, et que ladicte esglise soit notable et ancienne esglise qui est acoustumée et y a plusieurs chanoines, chappelains et coriaulx, et ne loise à personne quelconque, de quelque auctorité qu'ilz soient, de prendre en icelle esglise aucunes

(1) Titres du Plessis-Macé, vol. J. fol. 84, verso.

personnes estans à la messe en ycelle ne les en extraire par force et violence; néantmoins, la veille de la Nostre Dame, en mars derrenier passé, Ponthus seigneur de la Tour, Loys et Charles de la Tour, ses frères, Marguerite de la Tour, leur seur, femme du seigneur du Juch, en Bretaigne, acompaignez de plusieurs autres leurs aliez et complices jusques au nombre de quatorze, armez d'armes invisibles et défendues, se transportèrent devant ladicte esglise de Saint-Martin d'Angiers, en laquelle estoit Jehanne Sauvage, dame du Plesseys Clerambaut et de la Roche de Villevesque, vefve de feu nostre amé et féal Giles Clerambaut, jadis chevalier, qui avoit en sa compaignie Antoine Clerambaut, filz du dit feu chevalier et d'elle, de l'aage de sept ans ou environ, laquelle dame estoit venue en ladicte esglise pour oyr la messe et soi confesser, pour ce que c'estoit en caresme; mais en oyant messe, lesdicts Ponthus, Loys et Charles de la Tour, ses frères, Marguerite de la Tour, leur seur, et autres leurs complices, cinq ou six des quelx complices descendirent à pié, entrèrent en ladicte esglise de Saint-Martin à heure que l'on chantoit plusieurs messes en icelle esglise, et alèrent en une chappelle en laquelle ladicte Jehanne Sauvage et son dit filz, qui est heirté (1) de deux mille livres de rente, estoient oyant messe.

Et quant ladicte Jehanne Sauvage vit que lesdicts seigneurs de la Tour et leurs complices venoient à ladicte chappelle, elle, doubtant le cas qui depuis advint, ferma l'uys de ladicte chappelle; mais tantost ledict seigneur de la Tour envoya un de sesdicts complices qui par une fenestre entra dedens ladicte chappelle, ouvrit l'uys d'icelle; et de fait les dicts seigneur de la Tour, ses frères et seur et leurs complices prindrent ledit Anthoine et, par force et violance, l'ostèrent à sa dicte mère qui le tenoit par la main au dedans de ladicte chapelle de Saint-Martin. Et combien que ladicte dame Jehanne Sauvage et ledict Anthoine criassent à l'aide et à la franchise de l'église, néantmoins lesdicts de la Tour et leurs dicts complices prindrent et extrairent ledit Anthoine Clérambaut, par force et violance et contre la volonté de sa mère et de lui, de ladicte esglise de Saint-Martin, nonobs-

(1) C'est-à-dire qui a en héritage.

tant que ledit Anthoine criast moult fort et requeist à messire Jehan Le Fevre, maistre chappelain de ladicte esglise, qu'il lui voulsist aidier; mais ledit de la Tour et leurs complices prindrent ledit Anthoine et frappèrent des poins par la poytrine dudit Jehan Le Fevre en ladicte esglise, ostèrent ledit Anthoine a sa dicte mère et au dit Fevre et leur firent plusieurs injures et villennies.

Lesquelles choses ont été faictes par lesdicts de la Tour, leurs gens, aliez et complices, en commettant force publique, port d'armes et enfreignant folement l'immunité de ladicte esglise et en violant icelle, et aussi en enfreignant folement nostre sauvegarde et autrement griefment délinquant, en grant contempt et lésion de justice, si comme iceulx exposans dient, requérans sur ce notre provision.

Pourquoy Nous, ces choses considérées, qui ne voulons telz excès et maléfices passer soubz dissimulacion, mais voulons bonne justice en estre faicte, afin que ce soit exemple à tous autres,

Te mandons et commettons que, adjoint avecques toy un tabellion de court laye (1) ou personne publique, tu te informes diligemment et secrettement de et sur les choses dessusdictes, leurs circonstances et deppendances qui se mestier est, te seront baillez plus à plain par déclaration. Et tous ceulx qui par ladicte information, fame (2) publique ou vehemante présompcion tu en trouveras coupables ou vehementement souspeçonnez adjourne les à leurs hostelz et domicilles, s'aulcuns en ont en nostre royaume, et il y a face seur actes, et sinon à lieux où ilz ont accoustumé de repairer et converser et devant ladicte esglise de Saint-Martin, où lesdicts crimes et malefices ont esté commis et perpétrez, à son de trompe, ban et cry publique, à comparoir personnellement et de main mise, sur peine de banissement de nostre royaume et confiscation de leurs corps et biens ou autrement selon l'exigence du cas, à certain et compectent jour extraordinaire de nostre présent parlement, nonobstant qu'il siée, se bonnement peut-estre fait, et si non à certain et compectent jour ordinaire ou

(1) Laïque.
(2) Renommée, en latin *fama*.

extraordinaire de notre prochain parlement à venir, nonobstant que les parties ne soient pas des jours dont l'en plaindra lors, pour respondre à nostre procureur général et ausdicts complaignans et Jehan Le Fevre, se partie se vieult faire, à tout ce qu'ilz leur vouldront demander et contre eulx et chascun d'eulx proposer et requerre pour occasion des choses dessus dictes, leurs circonstances et deppendances, procéder et aler avant en oultre comme de raison sera, en certiffiant soufisamment audit jour noz amez et féaulx conseilliers les gens tenant nostre présent parlement ou qui tiendront celui advenir, de tout ce que fait auras sur ce et leur renvoiant ladicte informacion féablement close et scellée.

Ausquels nous mandons, et pour ce que lesdicts de la Tour sont grans et puissans et qui ont acoustumé à procéder par voye de fait (1) et ont moult grans pors et faveur au païs par le moïen de leurs amis, et pour ce que les dicts de la Tour, leurs complices et aliez sont en procès en nostre court de parlement, à la requeste de ladicte Jehanne Sauvage pour raison de la prinse et ravissement dudit Anthoine, en laquelle les parties fineront de méilleur conseil que ailleurs, commandons et expressement enjoignons que aux parties, icelles oyes, facent bon et brief droit. Car ainsi Nous plaist il estre fait, et auxdicts exposans l'avons octroyé et octroyons de grace espécial par ces présentes, nonobstant quelsconques lettres subreptices impectrées ou à impectrer, à ce contraires.

Donné à Poictiers, le xxie jour d'aoust, l'an de grace mil quatre cent vingt et trois, et de nostre règne premier.

Par le conseil lay

J. DE LA GARDE.

Et signé au dos :

P. DE CERSAY et GUILLET.

(1) Ponthus de la Tour avait été complice d'Olivier de Blois et de Charles son frère, pour l'enlèvement et la détention du duc de Bretagne à Champtoceaux. Devenu libre, le duc, par lettres datées de Vannes le 28 septembre 1420, donne au sire de Rays, 100 livres de rente confisquées sur ledit de la Tour. *V. Cartulaire de Rays, fol. 124.*

II.

Sachent touz presens et advenir que comme contens, plait et procès fussent meuz et pendans en la court du parlement du roy nostre sire à Poictiers, entre dame Jehanne Sauvaige, dame de la Plesse Clerambaut, tant en son nom que comme ayant le bail, garde et gouvernement de Anthoine Clerambaut, son filz, mineur d'ans et héritier principal de feu messire Gilles Clerambaut (1), chevalier et d'elle, demanderesse, d'une part, et damoiselle Katherine de la Haye, dame de la Haye Joulain, de Sauteré et Du Plesseys Macé, deffenderesse, d'autre part;

Pour occasion de la prinse que ladicte demanderesse disoit piecza avoir esté faicte par feu Ponthus, lors sire de la Tour et de Bourmont, dudit Anthoine Clerambaut, son filz, et que ladicte damoiselle Katherine, après ladicte prinse faicte, l'avoit receu en son chastel dudit lieu de Sauteré, où il avoit esté mené par ledit sire de la Tour et ses alliez et complices, et illecques l'avoient recelé et detenu par longtemps, contre la voulenté de ladite dame de la Plesse, sa mère; en se rendant ladite damoiselle Katherine, cause, consentant et participant de ladicte prinse. Et ladicte damoiselle Katherine disoit plusieurs raisons au contraire, et que s'aucune chose en avoit fait, elle en avoit fait pour et en faveur d'iceluy Anthoine, son prouche parent, et pour doubte qu'il fut transporté par ledit de la Tour ailleurs en loingtain pays, et à son pouair l'avoit traicté bien et honnorablement, comme son parent; et ladicte dame de la Plesse disoit au contraire.

Finablement en nostre court à Angiers, en droit par devant nous personnellement establies, lesdictes parties... confessent, de leur bon gré et franche voulenté... que, o le conseil, advis et deliberacion de plusieurs gens de conseil et autres gens notables, leurs parens et amis, et pour toutes manières de plait et procès eschiver et nourrir amour entre elles, qui sont prouches parentes; et aussi que ladite dame de la Plesse... comme bien accertainée et veritablement informée que oncques ladicte damoiselle

(1) Dans le même acte on dit que Gilles était fils de Jean Clerambaut.

Katherine de la Haye ne fut cause, participant ne consentant de la prinse ne ravissement du dit Anthoine, et que la détention que ladicte damoiselle fist d'iceluy Anthoine en son chastel de Sauteré fut à la faveur d'iceluy Anthoine, son prouche parent, et pour doubte qu'il fut transporté par ledit de la Tour en loingtaines parties, comme dit est; sont venues à ung et à accord ensemble des contens et débatz des susdits en la fourme et manière qui s'ensuit.

C'est assavoir que, pour et en faveur de la consanguinité et proximité de lignaige d'entre ladicte damoiselle Katherine de la Haye et ledit Anthoine Clerambaut, et en accroissement de la seigneurie d'iceluy Anthoine et de ses hoirs, ladicte damoiselle a mis et par ces presentes met à une foy et hommaige lige trois foiz et hommaiges que ledit Anthoine luy estoit tenu faire, c'est assavoir : une foy et hommaige simple par raison de sa terre et appartenances de la Plesse Clerambaut, deue à ladicte damoiselle au regard de sa terre et appartenances de Buthehoyre ; et une autre foy et hommaige lige par raison de ce que ledit Anthoine tient de ladicte damoiselle ou bourg de Saint-Clément de la Place et ès environs; et une autre foy et hommaige lige par raison d'une mestairie et appartenances, appelée Seraines, au regard du Plesseys Macé... Et avecques ce ladicte damoiselle a voulu et consenti... que ledit Anthoine, ses hoirs et successeurs, ou temps advenir, ayent perpetuellement... en icelles terres et soubz ladicte foy et hommaige lige, mesures à blé et à vin pour les bailler à ses subgiz, et en prendre les droits et amendes qui y appartiennent, en les prenant au patron et essef de ladicte damoiselle; et les espaves et aubenaiges et tout ce qui en deppend, avec congnoissance d'actions personnelles entre leurs subgiz, nonobstant que iceulx droiz ayent esté, ou temps passé, par ladicte damoiselle et ses prédicesseurs aucunement contreditz ou empeschez aux predicesseurs dudit Anthoine ; et ne auront ledit Anthoine ne ses successeurs, aucun droit de justice à sang èsdictes terres. Et aussi ladicte damoiselle a voulu et consenty... en faveur dudit Anthoine, que luy, ses hoirs et successeurs, ou temps advenir, aient en la terre et seigneurie de la Touche Gelé, tenue de ladicte damoiselle à foy et hommaige au regard dudit

lieu du Plesseys Macé, droit de mectre jallayes et pressouers... et non autres mesures, etc., etc., etc.

Des quelx accords et appoinctemens dessusdicts lesdictes parties et chascune d'elles s'en sont tenues pour bien contentes, et à iceulx accords tenir et accomplir de point en point... obligent elles et leurs hoirs avecques touz et chascuns leurs biens meubles et immeubles... présens ad ce Guillaume Richer, Guillaume Delacroix, Jehan Regnauldin, Amant Champaigneul, Jehan Binel, Pierre Robin, Jehan Leroy, Jehan Dupré, Jehan Chauveau, Simon de Joncheres et Jean Fauchart.

Donné à Angiers, le XXIe jour de decembre l'an de grace mil quatre cens vingt et huit.

Ainsi signé :

P. Chaillou et J. Talencé.

RENÉ CHOPIN

Dans la notice qui va suivre, je n'ai donné que les principaux détails biographiques sur Chopin, qu'une analyse très sommaire de ses immenses travaux : j'ai procédé comme je l'ai déjà fait à l'égard de plusieurs jurisconsultes célèbres de l'Anjou. Ce n'est point une étude approfondie de leurs ouvrages que j'ai pour but de livrer aux lecteurs de la *Revue;* ce travail aurait peu d'attrait pour la plupart d'entr'eux, et je me sentirais peu de courage pour l'entreprendre. Le cadre que je me suis tracé est plus restreint; je désire seulement mettre en relief les traits saillants de l'esprit et du caractère de quelques hommes dont l'Anjou doit s'honorer à jamais d'être la patrie, rappeler les services qu'ils ont rendus à leur pays et à l'humanité, les vertus qui les ont distingués, sans toutefois dissimuler leurs fautes et leurs faiblesses, parce qu'un portrait n'a nul mérite s'il n'est vrai, un éloge n'inspire de confiance qu'autant qu'il est fait avec impartialité, et que l'auteur se résigne à blâmer ce qui est mal, après avoir relevé les brillantes qualités, les nobles et généreuses actions, dignes d'être transmises à la postérité. Je serai donc obligé de signaler dans la vie de Chopin les emportements du ligueur exalté et les adulations outrées du sujet de Henri IV. Ainsi va l'humanité, les doctrines religieuses et politiques varient, l'homme varie comme elles, et se montre encore de nos jours comme du temps de Montaigne, *ondoyant et divers.*

René Chopin nous fait connaître lui-même, dans son ouvrage sur la *Police ecclésiastique*, le lieu de sa naissance, et il le fait dans des termes qui témoigneraient bien plus de son vif attachement au sol de ses pères, s'ils ne laissaient pas désirer moins de recherche et plus de simplicité. « Dans le ressort des terres féo-
» dales de la prévôté d'Anjou, est située la terre noble et féodale
» de Chaston, en la paroisse de Bailleul, diocèse d'Angers et de
» la justice royale du sénéchal d'Anjou, ou son lieutenant au
» siége particulier de Baugé, auquel lieu je suis né et où j'ai pris
» naissance et origine (1). C'est mon domicile originaire, ledit
» fief nous ayant été laissé par succession de nos ancêtres. Je
» dirai en passant que mon pays et ma terre natale est tant re-
» commandée qu'il n'y a celui qui, à l'exemple du très sage
» Ulysse, ne voulût préférer à l'immortalité cette petite Ithaque
» attachée comme à un rocher de difficile accès. »

Malgré l'affectation de ce langage, on peut croire à la sincérité des sentiments de Chopin, car on les retrouve exprimés dans plusieurs passages de ses écrits : « Si une fois, dit-il dans sa
» *Coutume de Paris*, je puis venir au-dessus des affaires, des-
» quelles je suis presque à présent accablé en ce flux et reflux du
» palais, j'ai pris une résolution semblable à celle de ces anciens
» et doctes personnages (Cicéron entr'autres) qui est de me reti-
» rer en mon pays d'Anjou, et passer mon temps en ma petite
» seigneurie, afin que, sur le déclin de mon âge, comme sur la
» brune de mes jours..., je me remette en mémoire, et je com-
» munique par ma plume à la postérité ce qu'en ma jeunesse j'ai
» appris en plein jour. »

Chopin, du reste, comme tous les hommes d'habitudes laborieuses, de goûts simples et modestes, affectionnait particulièrement le séjour de la campagne; il était heureux de pouvoir se réfugier à Cachant, près de Paris, et de s'y délasser de ses longues veilles du cabinet et du barreau; il le répète sans cesse dans ses ouvrages. Dans ses *Droits des paysans*, il parle de ce beau mois de septembre *où il respire à Cachant, de toutes ses veilles d'une année si longue*. Il fait avec vivacité l'éloge mérité des ha-

(1) Fin de mars 1537.

bitants de nos campagnes; ce sont eux qui dans son temps, comme dans bien d'autres circonstances, ont « sauvé la France. » Lorsque l'Anglais, dit-il, étoit couché sur la belle province de » Normandie, *Anglus incubator Normaniæ*, ne sont-ce pas nos » intrépides habitants de la campagne qui l'ont arrachée de ses » bras? »

Chopin était très jeune encore lorsqu'il commença ses études de droit à la Faculté d'Angers, où il soutint d'une manière fort brillante, le 31 mai 1554, à peine âgé de dix-sept ans, une thèse sur le droit civil et le droit canon. Dix années après, il épousa Marie Baron, fille de Pierre Baron, procureur au parlement. Il y a lieu de croire que ce fut à la suite de ce mariage qu'il fixa définitivement son séjour à Paris.

Plusieurs portraits nous ont conservé les traits de Chopin : ils étaient austères, son front était large et grand, sa stature médiocre; sa robuste constitution le rendait capable de supporter d'extrêmes fatigues et de bien rudes travaux; il dormait peu, ne prenait qu'une petite quantité d'aliments pour réparer ses forces; il avait toujours hâte de retourner à ses livres qu'il étendait par terre, se couchait au milieu d'eux sur un tapis, et travaillait le plus souvent dans cette position comme le faisait aussi Cujas. Peut-être cette habitude avait-elle été déterminée chez lui par de cruelles souffrances qui s'accrurent encore avec l'âge; elles arrivèrent à un point que l'opération de la taille fut jugée nécessaire. La chirurgie n'avait pas alors découvert les instruments de l'art moderne pour soulager dans ce cas les infirmités de notre nature, et Chopin succomba le 2 février 1606 entre les mains de l'opérateur. Il fut regretté au palais dont il était l'une des lumières, mais il le fut surtout par les pauvres, car il leur était *doux et humain*, dit-on, et passait pour *fort homme de bien*.

La vie de ce jurisconsulte avait été des plus agitées; les prodigieux travaux préparés dans le silence du cabinet, des plaidoyers fréquents à Paris, à Angers, à Poitiers lors des *Grands jours*, toutes ces occupations de l'écrivain et de l'avocat ne suffisaient pas à l'activité brûlante qui animait son génie; il se trouva cruellement mêlé à nos discordes civiles. Dans la préface des *Lois municipales de l'Anjou*, il dit que « le bruit des camps, qui retentit

» dans toute la France, l'a forcé d'interrompre les travaux qu'il » a commencés, et qui lui étoient devenus si chers que les sup- » plications de sa famille et de ses amis ne purent le décider à les » négliger. On avoit beau lui représenter la composition des » livres comme *contraire ou préjudiciable au soin de la famille* » *et à l'art d'économie*, il ne veut pas faire comme tous les hom- » mes qui *bandent leurs esprits, et mettent leur étude à s'agran-* » *dir en biens et amasser des richesses infinies... Il n'a pas* » *d'ailleurs l'intention de se départir de la science politique....* » *ni de faire banqueroute au palais... il vaque à ses travaux* » *continuels du barreau.* » Telles sont les excuses de Chopin; elles font voir que le travail, sous une forme nouvelle, ne faisait que succéder chez lui au travail. C'était en effet un homme excessivement laborieux, ainsi que le dit M. Laferrière, dans son histoire du *Droit français,* et que le démontrent les ouvrages considérables qu'il a publiés, plutôt qu'un écrivain d'imagination brillante et de haute conception. Les idées qu'il embrassait une fois, s'emparaient néanmoins fortement de son esprit, et ses convictions étaient pleines d'ardeur. Dans son libelle sur le pontificat de Grégoire XIV, il se montre fougueux ligueur, ennemi de la tolérance, ne voulant reconnaître qu'un seul culte en France : il proclame, page 445 de sa *Coutume de Paris*, *qu'un Etat bien policé ne peut admettre la pluralité des religions;* il prend parti contre les huguenots, contre Henri IV; et lors de l'entrée de celui-ci à Paris, il reçoit l'ordre de sortir de la ville; sa femme en perdit l'esprit, ce qui n'était pas perdre grand'chose, dit un véridique biographe. Cette observation peut être exacte, mais elle est dure et pénible : les malheurs de Chopin à eux seuls inspiraient de l'intérêt; la situation de sa femme, dont l'intelligence avait succombé à un excès d'affection et de sensibilité, était plus respectable encore, plus digne de pitié et ne comportait guère une telle plaisanterie. Les protecteurs de Chopin, et ils étaient en grand nombre, parvinrent à faire révoquer l'arrêt de bannissement, et lui-même chercha bien vite à racheter les premiers actes de sa vie politique, et à donner des gages éclatants de sa conversion : il dédia au roi le commentaire sur la *Coutume de Paris;* de plus, il publia son panégyrique, où l'humilité de l'au-

931793A

teur l'emporte presque sur l'exagération et l'hyperbole de la louange; il s'y excuse d'avoir fait ses premiers libelles, il accuse l'ambition des chefs de parti. *Le roi est plus religieux qu'eux, plus animé de la vraie foi catholique...*; il vante, il exalte son assiduité aux affaires, son courage, son habileté, son activité, la sagesse de ses conseils, sa gloire militaire..., *omni militari imperatoriâque gloriâ celebris*. C'est un nouveau César sur le trône de France, *in fines Parisiorum... simul ut venit, vidit, vicit;* sa clémence est celle d'Auguste et de Théodose louée par Cicéron et par saint Augustin. « L'âge, la maladie, le sexe, n'a » empêché personne de se repaître d'un spectacle inaccoutumé; » les petits enfants ont voulu te connaître, les jeunes gens te » montrer, les vieillards t'admirer. » Chopin ne s'arrête pas encore là; son enthousiasme a quelque chose de plus à exprimer. L'avénement de Henri IV vient accroître, suivant lui, l'intensité du plus vif sentiment que développe la nature, celui de la maternité; l'auteur, dans l'excès de ses flatteries, imagine un bonheur que les femmes de Sparte elles-mêmes n'auraient pas goûté dans des temps de guerres civiles. « Les femmes étoient joyeuses » de leur fécondité, en songeant pour quel prince elles avoient » créé des citoyens, pour quel général des soldats. »

L'adulation de Virgile pour Auguste, de Pline pour Trajan, n'a pas été plus loin.

Sur un exemplaire de Chopin, qui est déposé à la Bibliothèque d'Angers, et qui paraît avoir appartenu au jurisconsulte Brodeau, ce dernier, après avoir rapporté ce que dit l'historien de Thou sur l'exil de Chopin, ajoute ces mots : « Pour obtenir son » rappel et faire oublier l'animadversion publique qu'il s'était » attirée par des écrits sans valeur, il chanta honteusement la » palinodie, et publia un panégyrique qui changea en moquerie » la pitié qu'il avait inspirée. » Ne soyons pas aussi sévères que Brodeau, nous qui avons aussi traversé de mauvais jours, des temps où, comme le dit Cicéron, l'honnête homme a quelquefois peine à discerner de quel côté doit l'entraîner la justice; rappelons-nous qu'un jour le fidèle et énergique Achille de Harlai lui-même se conduisit en apparence comme un furieux ligueur. « Jurez, disait à ses ouailles à la fin d'un sermon le prédicateur

Lincestre, jurez d'employer jusqu'au dernier denier de votre bourse, jusqu'à la dernière goutte de votre sang, pour venger la mort des Guises. » De Harlai, assis devant lui, fut interpellé deux fois ; malgré son ferme courage, le magistrat se troubla, dit Henri Martin : Achille de Harlai jura. Faisons donc la part des circonstances, soyons indulgents pour les fautes, et gardons notre sévérité pour les calculs honteux et pour les crimes. Chopin fut faible plus que coupable, et il a cruellement été puni par les rigueurs exercées contre lui ; au milieu des ridicules exagérations de ses éloges qui n'ajoutent ni à la gloire de Henri IV, ni à celle de Chopin, nous devons reconnaître des hommages bien sentis, qui sont des actes incontestables de justice, des prédictions hasardées, peut-être alors, mais que le temps et la postérité ont pleinement confirmées.

« La France, ô roi victorieux, gouvernée par les lois et » l'équité, jouira d'une paix solide, d'une paix la meilleure que » les hommes aient jamais connue, préférable à d'innombrables » victoires, paix féconde pour le salut et l'égalité des citoyens..., » les biens d'aucun particulier n'ont été vendus à l'encan, et au- » cuns n'ont été réunis au fisc par confiscation. » Sur ces points, les paroles flatteuses du panégyriste sont devenues le jugement de l'histoire.

Le Béarnais, du reste, n'était pas toujours sensible aux paroles flatteuses ; on sait comment il interrompit le maire de Chartres qui le haranguait, et lui jurait obéissance par « le droit divin et par le droit humain ; » « ajoutez aussi par le droit canon » dit Henri en souriant, et il poussa son cheval loin du maire dont le discours fut ainsi terminé sans autre péroraison.

L'un des premiers ouvrages de Chopin est : *sur l'Origine du patrimoine royal* ; il lui a valu d'être anobli par Henri III à qui il l'avait dédié. Le style n'en est pas attrayant, suivant Pocquet de Livonnière, si bon juge en cette matière. Il est dur, heurté comme dans ses autres écrits ; mais cet ouvrage renferme de hautes et grandes pensées. Chopin rappelle, en voulant peindre les soucis de la royauté, l'exclamation de cet ancien roi se mettant à contempler son sceptre et son diadême, avec ses parements royaux : « O beaucoup plus précieux et noble qu'heureux vête-

» ment, lequel si quelqu'un vouloit bien aviser de près, de quel-
» les inquiétudes d'esprit et de combien de chagrins il est rempli,
» n'auroit pas la volonté, ni le cœur seulement de le lever de
» terre pour s'en couvrir. » Toutefois Chopin n'hésita pas à donner à la monarchie l'avantage sur le gouvernement de plusieurs, qu'un parti cherchait alors à faire prévaloir, au risque de déchirer par lambeaux notre malheureux pays.

« Ne vaut-il pas mieux obéir à un seul qu'à de petits rois
» pour ne pas dire de tyrans innombrables?... Meaux, Orléans,
» Bourges, Paris, etc., etc., ennuyés de leurs roitelets, depuis
» longtemps aspiroient de tous leurs vœux à jouir de ton visage
» et de ton nom royal. » La monarchie d'ailleurs est aux yeux de Chopin une institution de droit divin; il dit dans sa *Police ecclésiastique*, liv. I, « que le nom de roi n'a point été enfanté en
» terre, mais que Dieu l'a envoyé du ciel, et que les rois mêmes
» ont été dressés et établis par la main de Dieu. » Il remonte à l'origine des fiefs introduits *pour récompenser la vertu de braves guerriers, à titre de noblesse*, et qui ne pouvaient être possédés par les roturiers; il énumère les priviléges accordés par Louis XI aux habitants de Tours, Amiens, Poitiers, à l'effet de tenir des fiefs sans payer les droits de francs fiefs, les lettres expédiées dans ce but à ceux d'Angers au mois de février 1474; il traite de la régence et du gouvernement du royaume, du sacre et du couronnement du roi, du droit qu'il a de laisser et bailler aux particuliers les terres vaines et vagues.

En terminant cet ouvrage, il représente Charles IX *régnant à présent*, « se montrant très digne successeur et héritier des pri-
» viléges et prérogatives données à ses prédécesseurs... et n'ayant
» rien en plus grande recommandation que de pratiquer ce beau
» précepte du poète :

» Discere justitiam monitus et non temnere divos. »

Ce portrait n'est point celui de Charles IX, ces louanges imméritées semblent une amère dérision, car Dieu et la justice ont également en horreur les massacres de la Saint-Barthélemy.

Le *Commentaire sur la coutume d'Anjou* est le principal monument élevé par Chopin, celui qui a le plus servi à établir sa

réputation. Jusqu'à sa dernière édition qui eut lieu en 1600, il consacra tous ses soins à le réviser. « Autant que depuis » quelque temps, dit-il, j'ai pu respirer dans les consultations » journalières et continuelles, j'ai employé tout mon loisir à re- » voir et repolir le livre de notre Coutume, afin d'illustrer et am- » plifier chaque chapitre..... » L'auteur raconte comment les coutumes de notre province avaient d'abord été recueillies et écrites de la main des avocats, qui ont ainsi contribué par leurs soins à conserver les anciennes traditions. Ces coutumes étaient d'abord en vigueur dans l'Anjou et le Maine, qui ne reconnaissaient qu'un seul seigneur apanager; cette communauté de législation dura jusqu'au xve siècle, malgré la séparation des deux comtés; elle cessa d'exister au xvie, mais, on le conçoit, ces coutumes, après leur divorce, conservèrent toujours des traces frappantes de leur origine ou plutôt de leur vie commune. Quelques différences purent être signalées dans les matières concernant les successions, les contrats de mariage, les dots, les droits de survie; il en est de même pour les peines prononcées contre les condamnés; en Anjou seulement les meubles des condamnés à mort étaient confisqués; sous les deux coutumes, les faits de chasse étaient réprimés avec barbarie.

Celui qui enlevait et arrachait des bornes était pendu. La cruauté de ces peines ne saurait se justifier par la nécessité de faire respecter la propriété dans des temps de désordre et de violence.

La justice avait sa hiérarchie et ses priviléges comme tous les élémens principaux qui constituaient l'ordre féodal : la haute justice avait ainsi le droit *de trainer et pourmener par les rues le condamné avant que d'être exécuté et pendu.*

La moyenne justice pouvait faire pendre les coupables sans les peines accessoires de la haute justice. — Les poids et les mesures employés alors variaient suivant les localités; Chopin ne paraît pas assez pénétré des avantages de leur uniformité, qui depuis longtemps déjà, préoccupait vivement certains esprits.

Sans entrer dans de plus longs détails sur cet ouvrage qui demanderait une étude approfondie, et que les érudits peuvent consulter avec tant de fruit, disons qu'il se recommandait par un

immense savoir, par l'étendue des recherches et par la sûreté des décisions plus que par l'ordre, l'élévation des pensées et l'élégance du style. Les mêmes qualités se rencontrent dans les Commentaires sur la coutume de Paris; on peut être surpris de voir Chopin, dans ce dernier ouvrage, sembler contester l'utilité des avocats, lui qui devait sa célébrité à ses succès d'avocat : il rappelle que dans l'utopie de Morus, on ne se sert point de leur ministère, et que chacun en ce pays « doit lui-même plaider sa » cause, et représenter son fait devant le juge..... afin d'é- » viter toute ambiguité, et pour mieux connaître la vérité. » Il se laisse même aller à une plaisanterie de bien mauvais goût contre ses confrères et les magistrats, dans son traité *de Privilegiis rusticorum* : Aristote a prétendu que nous n'avions pas d'ânes dans les Gaules, mais nous pouvons aisément le réfuter, dit Chopin, puisque nous en voyons tous les jours la plus grande affluence jusqu'au barreau et dans nos chambres; il n'en a jamais tant vu dans la Grèce.

Il s'élève encore une fois avec force contre la vénalité des offices de judicature.

Il signale sans les blâmer, les priviléges en matière de tailles et d'impôts, l'exemption dont jouissaient à cet égard les présidents et conseillers du parlement, les maîtres de la chambre des comptes et les conseillers du grand conseil du roi.

On peut lire avec intérêt sur les empiriques, page 315, des observations dont la justesse sera éternellement vraie, c'est à dire ant que la crédulité et l'ignorance, si faciles à duper, seront entretenues parmi les hommes par la fourberie et surtout par l'espoir de voir soulager leurs misères et leurs infirmités.

En parlant des chirurgiens de Paris, à savoir des barbiers ou lieutenants de barbiers qui exerçaient cette partie de la médecine *qui guérit les maux par fer et par feu*, il cite un trait de courage qui met bien au jour la fermeté et la grandeur d'âme d'Alexandre.

Ce héros fut blessé gravement d'un coup de flèche dans une bataille. Critobolus, son chirurgien, fut appelé pour panser sa blessure; en remarquant sa gravité, il se prit à verser des larmes. « Crains-tu, lui dit Alexandre, d'être tenu et réputé coupable de

» crime parce que peut-être ma plaie est incurable... ? » Critobolus voulut exiger que l'on tînt de force Alexandre, afin de contenir les mouvements que la violence de la douleur pouvait lui arracher. « Le roi jura qu'il n'en étoit pas besoin..... il lui bailla son » corps et lui abandonna sa vie, ce qui réussit heureusement. »

Chopin donne des détails curieux sur les séances judiciaires, qui s'appelaient les *Grands jours*; elles avaient lieu ordinairement aux vacations des vendanges, dans le mois d'octobre. Certain nombre de conseillers du parlement de Paris, avec un président, étaient envoyés dans les provinces pour punir les crimes et les délits, et effrayer les malfaiteurs par le déploiement d'une justice inaccoutumée et par la sévérité des peines.

François Ier ordonna les Grands jours à Angers pour 1539, Poitiers les eut en 1579; Chopin y joua un grand rôle, il se plaît à raconter les passe-temps des poètes du palais, le mélange qu'ils faisaient des choses badines avec les affaires sérieuses, les loisirs consacrés par les plus graves docteurs aux *douces muses*... « Il fut dans ces *Grands jours* composé un livre gaillard intitulé » la *Puce de Poitiers*, auquel se trouvent, dit notre auteur, quel- » ques épigrammes de notre invention..... qui provoquèrent la » muse d'une noble dame de Poitiers, nommée la dame des » Roches, qui étoit bien versée en poésie. » Simples et naïfs délassements des hommes qui brillaient alors à la tête de la société par leur intelligence et leur instruction; de même que des jeux d'enfants, ils excitent le sourire de notre époque plus raffinée dans ses amusements et ses plaisirs.

Enfin cet ouvrage capital est mis en terminant, sous la protection et l'invocation de la Divinité :

> Laus honor imperium Domino qui robore cinctos
> Nos legit, etc.

Gloire, honneur, empire au Seigneur qui nous soutient par sa force, etc.

> . . . . lis visque dolusque
> Deserat afflictas per tot jam sæcula terras !

Puissent les discordes, les violences et la ruse laisser en paix le monde affligé depuis tant d'années !

Belles et solennelles pensées qui prouvent sous quelles inspirations religieuses a été entreprise et exécutée la tâche de l'écrivain, et qui nous pénètre de respect pour sa personne à la fois et pour son œuvre. — Dans sa *Police ecclésiastique*, Chopin revient sur les abus des commendes dont les États de France, dans une requête au roi Charles VIII, ont demandé la suppression, afin que le clergé qui devait servir de guide à tous les autres, ne se montrât *si horriblement* et *si honteusement difformé* et *corrompu*..... « Il a un extrême regret en son âme de voir nos » prêtres bafoués en tous lieux..... et compromise ainsi la vraie » et orthodoxe religion en laquelle il désire finir ses jours et » plutôt mourir que de s'en éloigner. » Il y a nécessité pour mettre un terme à cette maladie, de laisser le choix des abbés aux chanoines et aux chapitres, « de sorte que le régime des abbayes ne » sera plus commis à des seigneurs profanes ou à des dames » princesses, mais à de bons religieux et de sages prélats... Alors » le génie du royaume de France reprendra sa première splen» deur et fera paraître sa grandeur pour tout le monde. » Ces sages critiques témoignent en même temps de l'existence de déplorables abus et du zèle éclairé de Chopin pour la religion de Jésus-Christ.

Il ne craint pas d'entrer en lutte contre un prélat, qui revendiquait l'usage rigoureux de ses privilèges, et il couvre de l'égide de son talent les intérêts d'une veuve Bessaud, qui avait fait imprimer un almanach sans l'approbation de son évêque. « Elle eût » mieux fait certainement d'agir autrement, mais en résumé le » mal n'est pas exorbitant. La veuve Bessaud n'a prédit autre » chose par le cours et observation des astres, que la stérilité et la » défaillance des fruits de la terre, ou les maladies menaçant » les hommes ou le bétail, les tremblements de terre et les co» mètes qui apparaîtroient en cette année..... » Il défend sa cliente à grands renforts de citations puisées à des sources bien différentes, dans Diodore, Aristote, saint Augustin, etc., etc.

Dans un autre passage, au liv. Ier, tit. 6, il s'élève avec plus de vigueur qu'il ne l'a fait encore contre la vénalité des offices, il invoque l'appui de la philosophie stoïcienne et de Sénèque, l'un de ses illustres représentants, « pour flétrir cette drogue de l'argent

» qui fait tant de magistrats de juges et d'officiers, depuis qu'elle » a été mise en crédit, et qu'on n'a plus mesuré les choses par » l'honneur..... le siècle d'or reviendra, il l'espère... . les offices » royaux de judicature ne seront plus exposés en vente, mais ils » seront déférés à la vertu plus précieuse que l'or et l'argent. »

Chopin, comme on le voit, est un athlète infatigable ; dans son traité *des Droits des Religieux et des Monastères*, il s'occupe encore, et plus soigneusement qu'il ne ne l'a fait jusque là, de cette grave question des commendes qui tenait à tant d'intérêts mondains ou religieux ; il repousse de toutes ses forces, « les personnes » affidées ou gagées pour porter le bast, ces indignes gardiens... » ces *custodi nos* des bénéfices d'autrui. »

Je n'ai pas redouté la monotonie des répétitions, en reproduisant ces passages extraits des divers ouvrages de Chopin, tous relatifs aux mêmes abus, tous blâmant le luxe scandaleux de quelques abbés, réclamant vivement des réformes devenues indispensables dans l'intérêt du clergé et de la religion. La plupart des jurisconsultes distingués des XVIe et XVIIe siècles, hommes d'un grand savoir, de mœurs simples et intégres, appartenant à cette classe du tiers état qui s'était élevée peu à peu aux fonctions les plus éminentes de la magistrature, des finances et de l'administration , par ses habitudes de travail et d'économie, semblaient presque s'être donné la main et s'être tous entendu pour jeter le cri d'alarme ; que n'a-t-on prêté l'oreille à leurs avertissements ? pourquoi a-t-on dédaigné la voix d'hommes convaincus et religieux comme René Chopin ? La révolution française n'en eût pas moins éclaté peut-être..... et que sait-on encore ! Car en effectuant ces réformes, on arrachait aux adversaires de la monarchie le levier le plus puissant pour soulever les passions populaires. Ajoutez à cela d'autres concessions sollicitées par les progrès de la civilisation, par exemple, l'égalité des enfants dans les familles, des citoyens devant la loi ; concevez d'autre part, pour faire contrepoids à des innovations qui viennent toujours troubler quelques intérêts, des mesures fermes prises par l'autorité, d'autant plus forte qu'elle aurait su faire la part de la justice et de la raison ; aurait-il fallu autre chose pour nous épargner d'affreux bouleversements qui ont laissé dans l'histoire de notre pays de

longues traces de sang? La lecture de Chopin fait naître à chaque page ces réflexions pleines de tristesse à la vérité, mais aussi de sages enseignements.

Dans ce même ouvrage, au chapitre *des Bienfaits des rois*, Chopin soutient avec chaleur les intérêts du clergé; il trouve convenable que ses priviléges aient été assurés par la création d'un officier conseiller du roi..... appelé conseiller clerc en chaque présidial et chargé d'avoir l'œil à la défense exacte des biens de l'Église comme de son propre patrimoine. Là ne se bornait pas l'intervention protectrice de la magistrature; elle avait mission de sauvegarder des intérêts plus précieux, et Chopin nous donne des détails curieux à cet égard.

L'histoire fait honneur avec raison au clergé d'avoir entretenu et fait progresser les sciences et les belles-lettres qui s'étaient réfugiées dans les monastères, comme dans des lieux que le droit d'asile rendait inviolables; mais il pouvait arriver que la mollesse et la dissipation fissent négliger le culte des muses, et les procureurs du roi et leurs substituts étaient spécialement chargés d'aller au devant de cette négligence..... de contraindre même les abbés réguliers ou commendataires par saisie de leur temporel comme par un certain aiguillon pour les exciter à ce devoir..... d'entretenir les bonnes lettres. Ils devaient en outre avertir et informer dûment de leur diligence, les juges royaux et les cours de parlement. Nul doute que la magistrature n'ait eu plus d'une fois à stimuler le zèle refroidi de quelques riches abbayes et qu'elle n'ait ainsi par son autorité, son action, disons aussi par son exemple, contribué aux immenses bienfaits de la civilisation.

A la page 86, nous retrouvons un exemple frappant, entr'autres, de ce style qu'a si bien et si finement caractérisé Pocquet de Livonnière :

« Les esprits des novices depuis peu reçus dans les monastères, » étant encore tout remplis et enflés d'humeurs charnelles, ne » sont agréables pour les offrir au Seigneur, s'ils n'ont préala- » blement été desséchés au feu de la tribulation, et ne peuvent » quitter la paille et le superflu de leurs premières affections, » s'ils ne sont battus du fléau du travail et de l'abstinence. »

L'écrit *De legibus Andium municipalibus*, est presque un traité

complet sur les fiefs, cette matière qui se rattachait intimement à tant d'autres. Les deux premiers livres, en effet, concernent l'hommage des vassaux, le rachat des fiefs, les aleuds, les droits féodaux, la loi commissoire, la forme des hommages, etc. L'auteur aime à rassembler comme dans un cadre étroit les objets qui ont occupé toute sa vie, et à raviver les souvenirs de sa brillante et laborieuse jeunesse; cet ouvrage est l'un des derniers qu'ait produits sa plume savante. C'est le salut du voyageur qui atteint le but de sa carrière, c'est le dépôt qui reçoit le vœu suprême de l'auteur.

..... *Senile auctoris votum*
Turba forum, chartæ librique valete forinse
Siderios ætas jam petit ista polos.

Clients, palais, travaux, recevez mes adieux,
Mes regards affaiblis n'aspirent plus qu'aux cieux.

Paroles solennelles qui rappellent à la fois une vie bien remplie, d'immenses travaux, les vives espérances et les sentiments religieux de l'illustre écrivain.

CAMILLE BOURCIER.

CHRONIQUE

Nous ne pouvons qu'annoncer aujourd'hui le premier ouvrage de M. Marin de Livonnière. Ce nom, cher aux lettres angevines, devait porter bonheur à l'auteur de *Petits et Grands*. Ecrit avec une rare élégance, rempli d'un intérêt animé qui se soutient avec un charme bienfaisant jusqu'à la conclusion de ses émouvants épisodes, cet excellent livre doit rencontrer de vives sympathies dont aucune preuve ne peut être plus chère à l'auteur que la lettre suivante. Nous la reproduisons aujourd'hui en nous promettant bien de revenir prochainement avec plus d'étendue, sinon avec autant de bonheur d'expression, sur le début remarquable de M. de Livonnière.

« Mon cher ami,

» Je ne vous ai point caché la surprise que m'avait causée votre première confidence littéraire. Vos études religieuses, vos articles philosophiqnes dans nos journaux de l'Ouest, ne m'avaient point préparé à un récit romanesque, et j'appliquais à votre manuscrit en l'ouvrant, tous les genres de sévérité : d'abord la sévérité de l'affection qui voudrait aller au-devant de toutes les critiques pour les conjurer, puis la méfiance qui naît involontairement de la substitution d'une pensée à une autre. Aujourd'hui je viens me déclarer vaincu par le vrai mérite de votre conception et par le succès de la mise en œuvre.

» Sans avoir visé au roman historique ni au roman de mœurs proprement dits, vous avez emprunté à tous les deux leurs qualités essentielles; sans rien retrancher à l'intérêt toujours soutenu et souvent très dramatique de la narration, vous avez donné au développement de votre thèse morale toute la solidité d'une démonstration.

» Je vous remercie particulièrement, mon cher ami, d'avoir accordé à notre cher pays de l'Ouest tout l'honneur de cette thèse. Nulle part, en effet, dans cette France si divisée et si troublée, malgré le calme de la surface, nulle part, mieux que dans la Bretagne et l'Anjou, les rapports entre *Petits et Grands* ne sont plus naturellement établis et ne produisent de plus satisfaisants résultats. C'est encore là que l'observateur chrétien, et même l'observateur politique, peuvent le plus sûrement étudier, sans sortir des données pratiques, et sans tomber dans l'utopie, les relations de cordialité et de confiance qui ne devraient jamais cesser d'exister entre les différentes classes sociales.

» Pour atteindre votre but, vous n'avez pas craint d'affronter le souvenir douloureux de nos guerres civiles, non par récrimination de parti, mais parce que, en réalité, ces guerres populaires de la Vendée et de la Bretagne furent l'épreuve suprême de ces sentiments, entre le propriétaire et le paysan, entre le serviteur et le maître, entre le riche et le pauvre. En effet, quelque bonne opinion que vous et moi nous soyons fondés à avoir de la supériorité native des natures de l'Ouest, sur beaucoup d'autres, nous ne pouvons prétendre cependant que le cœur humain soit fait chez nous autre-

ment qu'ailleurs ; il faut donc qu'il y ait eu dans cette prodigalité de dévouement, dans cette quasi-unanimité d'héroïsme qui éclata spontanément sur le sol vendéen, des sources spéciales, des origines saisissables et définies. Il y en eut une qu'un examen attentif fait reconnaître et que vous avez précisément mise au jour et en action avec un rare bonheur : c'est la relation du seigneur et du tenancier avant la Révolution, du propriétaire et du fermier d'aujourd'hui. Dans ces rapports, rien d'impérieux ni d'arbitraire du côté du maître, rien de servile ni d'irrité du côté du paysan. . . . . .

» J'ai toujours cru qu'on pouvait professer comme un axiome mathématique l'assertion suivante : Telle classe supérieure, telle classe inférieure. — Lorsque j'entends de jeunes citadins oisifs se plaindre des mauvais procédés ou des dégoûts qu'ils rencontrent autour du manoir de famille, je suis tenté de leur dire : Il faut que vous ayez eu quelque méchant grand'père ; — et, quand ils me le permettent, je les exhorte à visiter l'Ouest. Désormais, mon cher ami, je les inviterai en outre à lire *Petits et Grands*.....

» A. DE FALLOUX.

» Bourg d'Iré, 15 janvier 1860. »

— La Société d'agriculture, sciences et arts, a décidé, dans sa dernière séance, qu'une demande serait adressée à l'administration municipale pour que l'une des nouvelles rues portât le nom de David. Nous nous associons de grand cœur à cette pensée. Au lendemain de la Révolution de 48, on se souvient que cet hommage avait été rendu à notre illustre statuaire ; mais on avait eu le tort d'effacer un ancien nom pour le remplacer par le sien. Les révolutions procèdent trop souvent par des exclusions qui attirent des représailles excessives. Aujourd'hui la paix est revenue dans les esprits. De nouvelles artères sont ouvertes. On ne peut baptiser l'une d'elles sous de meilleurs auspices. Nous croyons savoir qu'avant même d'y avoir été invitée, notre administration avait arrêté la résolution de restituer à l'un des plus généreux bienfaiteurs de notre ville l'honneur qui lui est dû. Elle peut être assurée que cet acte de justice recevra l'accueil le plus sympathique.

— On racontait dernièrement qu'un de nos compatriotes, M. Arsène de Pignerolles, capitaine au 8e chasseurs et frère du peintre dont les œuvres ont acquis une réputation si méritée, venait de se distinguer en Afrique par un remarquable fait d'armes.

Le général Desmarets reçut l'ordre il y a quelques semaines d'aller châtier des tribus arabes qui s'étaient soulevées à la voix d'un shérif fanatique. Il partit donc avec une colonne légère accompagnée d'un détachement de cavalerie que commandait M. de Pignerolles. L'affaire s'engagea avec les Arabes ; le jeune capitaine de chas-

seurs exécuta une charge brillante à la tête de son détachement; il reçut dans la poitrine une balle heureusement amortie par le plastron de sa veste, et son cheval fut en même temps tué sous lui par un autre coup de feu. Nous pouvons ajouter à ces détails que M. de Pignerolles a non-seulement fait preuve de courage, mais aussi de sang-froid et d'habileté militaire. Dans l'ardeur de la lutte, et après avoir traversé les rangs ennemis, les cavaliers de M. de Pignerolles étaient dispersés un peu dans toutes les directions, ainsi que cela se produit presque toujours à la suite de ces charges énergiques que l'on appelle charges à fond. M. de Pignerolles parvint, non sans peine, à rallier ses hommes, et s'élança de nouveau sur les Arabes. Ce fut alors qu'il reçut une balle dans la poitrine et que son cheval fut tué, mais cette brillante action contribua pour une bonne part à décider le succès de la journée.

— Nous réparons une inexactitude commise dans le numéro d'avril en disant que l'un des motifs du voyage annoncé de M. Duban, était de faire classer l'hôtel de Pincé parmi les monuments historiques. Le précieux édifice a reçu cet honneur depuis plus de quinze ans, grâce à l'initiative éclairée de MM. Godard et Joly. La visite que se propose de faire l'architecte renommé du château de Blois, a surtout pour but de réunir tous les éléments propres à obtenir du Gouvernement la restauration complète de notre hôtel de Cluny.

— On sait que le groupe d'Attila et sainte Geneviève, par notre compatriote, M. Maindron, est placé depuis plus d'un an sous le portique du temple élevé à la vaillante patronne de Paris. Les nombreux admirateurs de cette belle composition apprendront avec reconnaissance que le modèle en a été donné à notre ville par son éminent auteur. Il vient d'arriver au logis Barrault, et nous espérons pouvoir le contempler bientôt dans une des salles de notre heureux Musée.

— La mort vient d'atteindre la veuve de l'un des plus illustres enfants de l'Anjou dont le nom reporte nos souvenirs vers une époque héroïque. Le général de division Desjardin qui, comme on le sait, fut frappé dans les champs d'Eylau à la tête du 7e corps d'armée, laissa une jeune femme de vingt-neuf ans. C'est elle qui vient de succomber à Soissons, plus qu'octogénaire, au milieu d'une famille justement considérée. De son union avec notre glorieux compatriote naquirent seulement deux filles. Le nom célèbre est donc éteint, mais il ne sera pas oublié dans notre pays, où l'histoire du fils du pauvre voiturier devenu l'un des plus brillants généraux de l'Empire, vivra toujours comme la plus populaire des légendes.

L. C.

REVUE
DE L'ANJOU

ET

DE MAINE ET LOIRE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

PREMIÈRE ANNÉE DE LA TROISIÈME SÉRIE

TROISIÈME LIVRAISON. — JUIN 1860

ANGERS
LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

1860

SOMMAIRE.

I.

Registre du Siége présidial d'Angers, avec notes de **M. Bougler**, conseiller à la Cour impériale (*suite*).

II.

I. Le dernier article de M. Renan (*De la Métaphysique et de son avenir*), par **M. Adolphe Laïr**.

II. Épître à M. Bodinier, peintre, par **M.** ***.

III. Les Contes de Perrault, par **M. Ernest Bertin**, professeur au Lycée impérial et à l'École supérieure d'Angers.

IV. Chronique. — La Société philharmonique et le Conservatoire. — Renaissance de la musique religieuse à Angers. — Le modèle de la statue de Bonchamp. — Projet d'entrée à la galerie David par le jardin fruitier. — Note relative à la conduite du général d'Autichamp en 1832. — M. Daillière, bibliothécaire à la Sorbonne. — Nouvelle édition de *Précieux et précieuses*, par M. Charles Livet.

LE DERNIER ARTICLE DE M. RENAN (1)

De la Métaphysique et de son avenir (Revue des Deux-Mondes du 15 janvier 1860, p. 365 et suiv.).

Soyons justes envers M. Renan : il tient à rester bien avec tout le monde. Il y a peu de jours, il se faisait, contre Béranger, le défenseur éloquent de la religion et de la morale, et lui reprochait son athéisme avec une ardeur de foi et une austérité de langage qui inquiétaient ses amis, et donnaient espoir à ses adversaires. Il s'efforce aujourd'hui de rassurer les uns, sans détromper les autres.

M. Renan excelle à ces habiletés de tactique, et, s'il est permis de le dire, à ces finesses de jeu. Nul n'est plus souple et plus délié; nul ne sait mieux donner le change à l'ennemi et le désarmer au besoin; car il est encore moins guerrier que diplomate.

(1) La *Revue* aborde rarement les sujets philosophiques; cependant elle s'est réservé, tout en s'attachant de préférence à l'histoire de notre province, de parler des hommes et des questions considérables de l'époque. D'ailleurs, si elle doit accueillir parfois des travaux en dehors de sa spécialité, il est juste que l'exception soit surtout en faveur des dignes représentants de la génération nouvelle, de celle qu'il importe le plus d'encourager dans le goût de l'étude et le sincère amour des lettres.

Un chrétien lui reproche-t-il de traiter assez mal le christianisme? Il l'assure de son respect pour toutes les religions et pour le christianisme en particulier, sauf à écrire dans son prochain article qu'il n'est qu'une légende. Un philosophe, de ruiner la base de toute philosophie? Il proteste de son inaltérable dévouement à cette science, sauf à lui dire poliment demain qu'elle n'existe pas. Le tout, de très bonne foi.

Où M. Renan a-t-il puisé le secret de cette merveilleuse souplesse, et quel balancier lui assure l'équilibre au milieu de si périlleuses évolutions? — La nuance, dont il a le premier su tirer grand parti. M. Renan est, on peut le dire, l'homme de la nuance : grâce à lui, chacun sait aujourd'hui qu'entre la légende et l'histoire, entre le scepticisme et la foi, entre le sentiment et la raison, entre le déiste et l'athée, le chrétien et le musulman, le philosophe et le philologue, entre tout le monde et M. Renan, il n'y a que des nuances.

Comment M. Renan obtient-il la nuance? Ce n'est plus un secret pour personne : par le procédé de l'épuration. L'épuration est son grand moyen; et le raffinement paraît être, au dire de son émule M. Taine, sa faculté maîtresse. Il a tout épuré, l'histoire, la critique, la religion : c'est aujourd'hui le tour de la philosophie.

Mais qu'est-ce pour M. Renan que la philosophie? Il la définit quelque part, et une définition vaut la peine qu'on s'y arrête, quand elle vient d'un homme, qui, chacun le sait, a horreur des formules. Est-ce la science de l'absolu? A peine le peut-on demander? Est-ce au moins la science de Dieu? Non... moins que cela. C'est alors la science de l'homme? Moins que cela encore. Qu'est-ce donc? Rien ou presque rien : que ceux-là écoutent qui ont l'oreille assez fine pour entendre. C'est « le son, la lumière, » la vibration qui sort de l'éther divin que tout porte en soi (1). »

Voilà une définition de la philosophie, qui, à coup sûr, est neuve, et qui ne peut manquer de faire son chemin dans un siècle de science positive. Peut-être étonnera-t-elle un peu quelque scolastique attardé, encore accoutumé à définir les choses

(1) P. 377.

par le genre prochain et la différence spécifique, et qui n'a point été initié au grand procédé de l'épuration. Mais, celui-là excepté, à qui pourrait-elle déplaire? Et sous cette forme nouvelle et inoffensive d'un fluide impondérable et intangible, la philosophie peut-elle blesser personne et avoir désormais un ennemi?

Science, en effet, fort innocente, puisqu'on peut dire d'elle, comme de Dieu lui-même, « presque avec autant de raison, » qu'elle est ou qu'elle n'est pas (1). » Refuser de déterminer » Dieu, dit M. Renan, ce n'est pas le nier; c'est bien plutôt l'effet » d'une profonde piété qui tremble de blasphémer, en disant ce » qu'il n'est pas (2). » Il en est de même de la philosophie. Scrupule assurément bien respectable, et duquel la philosophie aussi bien que Dieu, doivent tenir grand compte à M. Renan. Peut-être cependant sa piété s'oublie-t-elle quelquefois, comme dans cette phrase : « L'infini n'existe que quand il revêt une forme finie; » Dieu ne se voit que dans ses incarnations (3). » N'est-ce pas là, ce semble, définir Dieu, et même, le définir assez mal? Quoi qu'il en soit, M. Renan professe en théorie, sauf à se démentir en pratique, que Dieu est indéterminable. Dieu étant indéterminable, peut-il y avoir une philosophie, ou pour parler plus précisément, une métaphysique? Evidemment non, puisqu'elle n'a pas d'objet.

Telle est cependant la question que M. Renan se pose, qu'il veut se donner la peine de résoudre, et sur laquelle, en homme consciencieux, il interroge tour à tour l'expérience et la raison. « Reste-t-il une place pour la métaphysique dans la nouvelle » classification des sciences à laquelle le siècle semble amené? » Y a-t-il une science des vérités premières dont toutes les autres » soient tributaires; ou bien, la métaphysique n'est-elle que le » résultat général de toutes les sciences, et le jour de son grand » avénement sera-t-il justement le jour où elle disparaîtra du » nombre des sciences particulières (4)? »

(1) P. 375.
(2) P. 386.
(3) P. 384.
(4) P. 368.

I.

Et d'abord, nul doute : l'ancienne philosophie, la vieille métaphysique de Platon et d'Aristote, de Descartes et de Leibnitz, est morte et bien morte, si toutefois elle a jamais vécu. La génération contemporaine assiste à ses funérailles, et c'est à son enterrement que M. Renan nous convie. Ecoutons-le plutôt. Sauf l'école positive dont le principe est la négation même de toute métaphysique, est-il une école de philosophie, une seule, qui, depuis trente ans, ne soit aux abois? En Allemagne, Schelling et Hegel sont morts; leurs systèmes ne leur ont guère survécu, et quiconque y philosophe encore, revient, de guerre lasse, à la philosophie matérialiste de notre XVIIIe siècle, ou à l'éclectisme du XIXe. — En Angleterre, en Ecosse, le mouvement philosophique aboutit à la critique, avec l'école de M. Hamilton. — En France, M. Cousin, considérant son œuvre comme achevée, a passé de la philosophie à l'histoire, et de Platon à Mme de Longueville. Quel avenir pourrait avoir la métaphysique? Reste-t-il un principe à découvrir, une méthode à éprouver, une idée originale à développer? « Hegel, Hamilton, M. Cousin, ont posé » tous les trois à leur façon et tous les trois d'une manière glo- » rieuse la borne fatale après laquelle la spéculation métaphysi- » que n'a plus qu'à se reposer (1). » Et ce n'est pas là une déchéance transitoire ou une éclipse passagère, c'est bien le signe de l'impuissance et le silence de la mort. Ce qui le prouve mieux que ce silence même, c'est ce renouvellement d'ardeur pour les études religieuses et pour les sciences positives; c'est cette active recherche de la vie sous toutes ses formes, cette aspiration nouvelle de la philosophie à redevenir la science universelle, et, au lieu de se murer dans l'étroite enceinte de la psychologie, à rayonner dans le monde entier, et à construire la science du tout par la science isolée des parties. Quelle pourrait être

(1) P. 367.

dans ce vaste mouvement la place de la métaphysique? « Je ne » vois pas, en vérité, nous dit M. Renan, la nécessité d'une telle » catégorie du savoir humain (1)... En résumé, philosopher, c'est » connaître l'univers. L'univers se compose de deux mondes, le » monde physique et le monde moral, la nature et l'humanité. » L'étude de la nature et de l'humanité est donc toute la philo- » sophie (2). »

Voilà qui est net et clair, et, devant cet arrêt en bonne forme prononcé contre elle par la critique, la métaphysique n'a qu'à s'incliner humblement, sauf à en appeler tout à l'heure au sens commun. Ses ennemis doivent être contents; et voilà un arrêt qui, pour eux, peut bien passer pour un service.

Ainsi, la philosophie n'est pas. Mais, pourtant, « ce ne sont » pas des chimères, comme le croient les esprits bornés, que ces » mots d'infini, d'absolu, de substance, d'universel (3). » La métaphysique n'est pas encore une science, cela est certain : mais ne peut-elle en devenir une, ne peut-elle faire comme la philosophie naturelle, il y a deux siècles à peine aussi incertaine dans ses principes que dans ses théories, et dont nous voyons aujourd'hui les magnifiques résultats? « Admettre la métaphysi- » que comme une science distincte, c'est contredire la tendance » générale des études de notre temps; mais, la nier, c'est décou- » ronner l'esprit humain (4). » L'embarras est grand : il faut choisir pourtant entre cette affirmation et cette négation, il faut dire, ce semble, que la philosophie est ou qu'elle n'est pas. Mais nous avions compté sans la nuance, qui arrive ici fort à propos : « Je ne vois qu'un moyen, dit M. Renan, de tirer la philosophie » de cette situation indécise, c'est de convenir qu'elle est moins » une science *qu'un côté de toutes les sciences :* c'est l'assaison- » nement sans lequel tous les mets sont insipides, et qui, à lui » seul, ne constitue pas un aliment (5). » C'est cet éther sonore et lumineux, dont nous avons parlé, qui baigne tout de ses

(1) P. 374.
(2) P. 377-378.
(3) P. 375.
(4) P. 375.
(5) P. 376.

rayons. Ce n'est donc pas à la physique, à la chimie, qu'il faut l'assimiler : on sera mieux dans le vrai, en rangeant le mot de philosophie dans la même catégorie que les mots d'art et de poésie. Chacun a sa philosophie ; on naît avec sa philosophie comme avec son style ; la philosophie, c'est l'homme même ; c'est le rêve de toute tête pensante, rêve grandiose ou mesquin, plat ou sublime. On fera toujours de la philosophie comme de la poésie ; on ne saurait pas plus douter de la persistance du sentiment philosophique que de celle du sentiment poétique. Mais on ne saurait croire à l'avenir de la philosophie comme science particulière ; on ne conçoit pas plus la possibilité d'une nouvelle hypothèse philosophique, que celle d'une épopée. Une telle entreprise nous fait sourire : un Béotien seul peut aujourd'hui ne pas ignorer que toutes les formules sont essentiellement incomplètes ; que les prétentions de la philosophie ne sont pas plus justifiées que celles de la théologie, et qu'elle aboutit comme elle à un dogmatisme insupportable. Peut-être, ajoute cependant M. Renan, soit qu'il ait au fond quelque doute, soit qu'il se sente déjà vieilli, « peut-être, quand nous serons vieux et incapables » de tout comprendre, finirons-nous par oublier à ce point l'ex- » périence de trois mille ans et notre propre expérience ; mais » tant que nous serons assez sains et forts, pour ne pas sacrifier » une moitié de la vérité à l'autre, nous ne poserons jamais de- » vant nos yeux un écran volontaire, nous n'éléverons jamais » autour de nous les murs d'une prison. » M. Renan penserait-il comme M. Taine, qu'on ne saurait être philosophe après trente ans ?

La philosophie n'est donc qu'un côté, un résultat, un assaisonnement de toutes les sciences ; mais quel est l'objet des sciences ? M. Renan lui-même nous l'a dit : la nature et l'homme, l'humanité et le Cosmos. Tel est donc aussi l'objet de la métaphysique. Cependant, il y a de par le monde une telle chose que l'idée de Dieu : qu'est-ce que cette idée ? qu'est-ce que Dieu ? Les sciences ne nous en apprennent rien ; et, il faut en convenir, c'est en elles au moins une lacune. Dieu est-il un être ? N'est-ce qu'un idéal, ayant pour lui la vérité, mais non la réalité, comme les figures abstraites des géomètres ? Est-ce l'acte parfait, comme

disait Aristote, ou n'est-ce que la simple puissance, la simple virtualité des choses, comme il est de mode de dire aujourd'hui? A qui le demanderons-nous?

Sera-ce à l'expérience? Non, dit M. Renan, la théodicée n'a aucun fondement expérimental. L'existence et la nature d'un être ne se révèlent que par des actes individuels et volontaires. Eh bien! aucun de ces actes venant de Dieu n'a jamais été scientifiquement constaté. Aucune dérogation a-t-elle jamais été apportée aux lois de l'univers? « Aucun miracle s'est-il jamais » produit devant un corps savant? (1) » Les lois météorologiques ont-elles jamais été dérangées par les prières des hommes? Non : « Dieu n'agit pas par des volontés particulières. Loin de » révéler Dieu, la nature est immorale : le soleil n'a pâli devant » aucun crime, et la terre boit le sang du juste comme le sang » du pécheur (2). » L'harmonie de la nature révèle-t-elle au moins une intelligence, un plan, un choix à priori? Nullement. Dieu! mais nous n'avons pas besoin de cette hypothèse! « Tout » s'explique, si l'on tient compte de l'infinité des cas qui assure » l'existence à tout ce qui est possible; et de la flexibilité d'ac- » commodation qui fait que chaque être aspire à se mettre en » équilibre avec les conditions extérieures (3). » Voilà l'explication et le secret de l'organisation du monde : comprenne qui pourra.

L'expérience ne nous mène donc pas à Dieu. L'abstraction, ou pour mieux dire, la métaphysique, sera-t-elle un meilleur guide? Nullement. « Descartes le premier a tenté cette voie : » mais il y est resté au-dessous de son génie. Mathématicien sans » pareil, moraliste et psychologue de second ordre, il n'a *jamais* » *été qu'un théologien fort incomplet.* » Il n'a jamais rien compris à la vie, à la chimie, à la physiologie, à l'histoire, aux grandes sciences de notre temps. La métaphysique est sur ce point aussi inefficace que l'expérience.

Où donc trouverons-nous le chemin de Dieu? Dans le senti-

(1) P. 387.
(2) P. 387.
(3) P. 388.

ment. « Ce qui révèle le vrai Dieu, nous dit M. Renan, c'est le » sentiment moral. Si l'humanité n'était qu'intelligente, elle se- » rait athée : mais l'humanité, les grandes races surtout, ont » trouvé en elles un instinct divin dont la force, l'originalité, la » richesse, éclatent dans l'histoire avec une splendeur inouïe. Le » devoir, le dévouement, le sacrifice, toutes choses dont l'histoire » est pleine, sont inexplicables sans Dieu. Si l'on récuse ce grand » témoignage de la nature, il faut être conséquent : il faut » avouer que tous les honnêtes gens ont été des dupes, il faut » traiter de fous les martyrs de tous les siècles, il faut plaindre » Jésus d'être mort à trente-trois ans; qui sait en effet s'il ne s'est » pas retranché trente ou quarante ans de vie heureuse sous les » figuiers de la Galilée? Mais soutenir cela, c'est contredire aussi » formellement le témoignage de la nature humaine que quand » on nie la véracité de la perception des sens. Dans les deux cas » la répugnance est égale et l'esprit se trouve placé dans la même » impossibilité de douter. »

Voilà certes une admirable page, et quelles que soient les contradictions dans lesquelles il tombe, il faut savoir gré à M. Renan de l'avoir écrite. Le sentiment a été contre le scepticisme le refuge de bien des âmes, et Kant lui-même retrouva ou crut retrouver par la conscience le Dieu que lui refusait la raison.

Pour M. Renan, ce n'est « donc pas la raison, c'est le senti- » ment qui détermine Dieu; et voilà pourquoi, dit-il, l'art, la » poésie et la religion sont, en théodicée, supérieurs à la philoso- » phie (1). » Quelle étrange prétention en effet de vouloir définir l'infini, de vouloir parler de ce qui est ineffable? « Toute propo- » sition, appliquée à Dieu, est impertinente, une seule exceptée : » il est (2). Toute phrase est une limite et prête à l'objection : » une hymne, une harmonie n'y prêtent pas, car elles n'ont rien » de dialectique, elles ne tranchent rien de controversable (3).

» Laisser l'idée religieuse dans la plus complète indétermina- » tion, tenir à la fois pour vraies ces deux propositions : 1° la

(1) P. 389.
(2) *Ibid.*
(3) P. 391.

» religion sera éternelle dans l'humanité; 2° tous les symboles » religieux sont attaquables et périssables (1); voilà ce que con- » seille la sagesse, voilà la vraie théologie de notre temps. — » Dieu est un mystère infini que nous entrevoyons dans un » nuage. » Mais il est heureux qu'il en soit ainsi. « Si les vérités » morales étaient des résultats mathématiquement démontrés, » elles perdraient tout leur prix : elles cesseraient même d'être » morales, puisqu'il n'y aurait pas plus de mérite à les croire » qu'à croire la géométrie ou à s'arrêter devant le Code pénal. » — Tu n'as pas voulu, ô Père céleste, que nos doutes reçussent » une claire réponse, afin que la foi au bien ne restât pas sans » mérite, et que la vertu ne fût pas un calcul. Une claire révéla- » tion eût assimilé l'âme noble à l'âme vulgaire. L'évidence, en » pareille matière, eût été une atteinte à notre liberté... Sois » béni pour ton mystère, béni pour t'être caché, béni pour avoir » réservé la pleine liberté de nos cœurs (2). »

Telle est la théologie de M. Renan : c'est, comme on disait au moyen âge, une théologie négative, et, au fond, c'est la négation même de la métaphysique. Que pourrait être, je vous le demande, une métaphysique du sentiment? Ainsi, point d'illusion, il faut en faire son deuil, la métaphysique est morte, et M. Renan le sait si bien qu'il se croit autorisé à disposer de sa succession. Qui va hériter? A qui M. Renan va-t-il transmettre, si toutefois il en reste quelque chose après les créances payées, ce précieux quoique chétif patrimoine, que la métaphysique en fille pauvre, mais honnête, a si peu grossi depuis trois mille ans? Qui remplira la place bien humble sans doute, enviée pourtant, qu'elle occupait dans l'esprit des hommes? M. Renan est trop délicat et trop désintéressé pour se choisir lui-même comme légataire universel; mais il rappelle assez bien ces héritiers de comédie chargés par le défunt de tout remettre au plus digne, dont chacun a la naïveté de croire qu'il a seul quelque droit au suffrage de tous, et s'empresse conséquemment de voter pour soi. Voici, en effet, comme il raisonne ou à peu près.

(1) P. 391.
(2) P. 392.

Quelle est aujourd'hui l'unique science qui vaille quelque chose et qui ait quelque avenir? Evidemment, c'est la philologie. Laquelle aurait plus de titres à cette succession philosophique? Qu'est-ce en effet que philosopher? Nous l'avons dit : connaître l'univers; or, il y a dans l'univers deux choses, la nature et l'humanité. Ce qu'on étudiait surtout autrefois, c'était la nature; ce qu'on étudie surtout aujourd'hui, ce qu'on étudiera désormais de plus en plus, c'est l'humanité. Tous les grands philosophes du passé ont été des naturalistes; tous les grands philosophes de l'avenir seront des philologues. Peut-on en effet connaître l'humanité sans être philologue? Quelle serait cette ridicule et sotte prétention? « Le penseur suppose l'érudit, » et il faudrait « faire » peu de cas du philosophe qui n'aurait pas travaillé une fois » dans sa vie à éclairer quelque point spécial de la science? (1) » Au fond, c'est la philologie qui a tout fait : c'est elle qui a fait l'éducation de l'esprit moderne, ce sont les conquêtes philologiques qui ont amené directement ou indirectement depuis trois siècles toutes les grandes révolutions de la pensée. La Renaissance et la Réforme sont nées d'une révolution en philologie. C'est à la philologie, et non, comme on l'avait cru jusqu'ici, à la philosophie, que sont dus l'esprit nouveau du XVIIIe siècle et le grand mouvement de la Révolution française. Aussi, le XIXe siècle, par reconnaissance, l'a-t-il acceptée pour guide dans toutes les directions de la pensée, et l'élève-t-il aujourd'hui sur les ruines de cette pauvre métaphysique qu'il a laissée mourir, sans même songer à la pleurer. Soyez donc spécialiste, faites des monographies; pionnier obscur, mais infatigable de la science, fouillez la nature et l'humanité, l'humanité surtout; livrez-nous, s'il se peut, dans leurs détails, tous les secrets de la matière et de la vie. Etudiez les faits; les faits seuls ont quelque prix : ce n'est, il est vrai, qu'en vue des généralités; dans les résultats généraux seuls est la dignité de toute recherche particulière; mais un jour viendra où l'esprit humain, réunissant tous ces détails épars dans une vaste synthèse, construira enfin l'édifice de la vraie science, de la science des réalités, et où la vraie philosophie sera extraite

(1) P. 380.

d'un vaste amas de vérités particulières. A l'œuvre donc ! « Un » beau sentiment vaut une belle pensée, une belle pensée vaut » une belle action ; une vie de science vaut une vie de vertu. » Le mieux serait d'être, à la fois, poète, philosophe, savant, homme vertueux ; mais c'est difficile : soyez du moins savant. Que vous attardez-vous dans les sentiers désormais solitaires et dans les rêves creux de la vieille métaphysique ? Revenez à la réalité. « Suivez à travers les âges les méandres infinis de la lé- » gende et de l'histoire... Si devant cette trame sans fin des » créations humaines vous perdez votre foi étroite,... vous y » gagnerez le sens de la vraie théologie, qui est la science du » monde et de l'humanité, la science de l'universel *devenir* abou- » tissant comme culte à la poésie et à l'art, et par-dessus tout à la » morale (1). » Soyez philologue, soyez critique ; la critique est aujourd'hui la seule philosophie qui ait de l'avenir, mais elle en a beaucoup. La métaphysique, si elle n'est pas tout à fait morte, n'est plus qu'une vieille décrépite qui n'a pas longtemps à vivre, et qui murmure péniblement d'une voix cassée ce que sa jeunesse chantait il y a deux mille ans : aussi ne l'écoute-t-on plus. La critique est jeune ; elle a la voix fraîche et forte, sinon toujours juste ; aussi l'écoute-t-on volontiers. Croyez-moi donc, soyez critique : ceux qui ont pris ce grand parti s'en sont bien trouvés. A quoi bon vous obstiner à chercher à tâtons dans un ciel vide un Dieu que vous ne trouverez pas. « Il n'y a pas, et vous » devez m'en croire, puisque je vous le dis, moi critique, il » n'y a pas dans l'univers d'intelligence supérieure à celle de » l'homme, de sorte que le plus grand génie de notre planète, » est vraiment le prêtre du monde, puisqu'il en est la plus haute » réflexion (2). » Nous laissons à la sagacité du lecteur à tirer la conclusion de ces prémisses, et à trouver quel est ce grand prêtre, assez clairement désigné pour être facilement reconnu.

(1) P. 385.
(2) P. 374.

II.

Tel est le grand pontificat dont M. Renan essaie humblement de se revêtir, pour s'en faire un titre à la succession de la philosophie. Après cette analyse et cette critique un peu longue peut-être de ses doctrines, essayons brièvement de les réfuter.

Elles peuvent se résumer en trois points :

1° La métaphysique est morte, car elle est aujourd'hui convaincue d'impuissance.

2° La philosophie n'est qu'un résultat des sciences.

3° Le sentiment seul détermine Dieu.

Et d'abord, faisons une distinction : M. Renan confond sans cesse dans le même anathême, il enveloppe dans une même condamnation la métaphysique et la philosophie. Il y a pourtant une différence entre les deux choses : on pourrait soutenir et on a soutenu qu'il n'y a point de métaphysique, sans prétendre pour cela qu'il n'y a point de philosophie.

La philosophie en effet a son point de départ, comme on vient de l'établir excellemment contre M. Renan lui-même (1), dans la nature spirituelle de l'homme, dans le sens intime par lequel il se connaît et s'atteste lui-même comme sujet pensant. Nier ce sens intime, ce serait se mettre dans l'impossibilité de distinguer scientifiquement l'homme du minéral, ou du végétal, les faits historiques des faits physiques. Le nier d'ailleurs serait insensé. Mais la psychologie donnée, il en sort nécessairement comme d'une source naturelle toute une série de sciences, la logique, la morale, l'esthétique, le droit naturel, en un mot, toute une philosophie de l'esprit humain. Aussi, la psychologie n'est-elle pas par M. Renan mieux traitée que la métaphysique : il la tient en souverain mépris; il n'a pas assez de dédain pour ces prétendus

(1) Voyez l'article de M. Paul Janet, dans le *Magasin de librairie*. Comme nous l'avons largement mis à profit, nous nous faisons un devoir de le rappeler ici.

observateurs qui s'enferment dans l'étroite enceinte de leur âme, comme s'ils y pouvaient trouver autre chose que le rêve, au lieu de regarder au dehors d'eux dans les vastes horizons de l'histoire les vraies réalités. Mais sans demander à M. Renan, comme on l'a fait récemment, ce que serait la philologie à laquelle il tient tant, sans la psychologie à laquelle il paraît tenir si peu, comment se peut-il que lui qui n'aime que les faits, soit si partial à leur endroit? Pourquoi être si amoureux des faits extérieurs, et si dédaigneux des faits intimes? Un fait n'est-il pas toujours un fait, et a-t-il moins d'intérêt, moins de valeur, parce qu'il est perçu par la conscience, au lieu de l'être par les sens?

Au fond, il n'y a là contre la psychologie qu'une boutade inconséquente, il n'y a pas même un argument. L'auteur a-t-il plus de raisons de condamner la métaphysique? On pourrait le croire, et cependant, en peut-il être ainsi? La métaphysique n'est-elle pour l'esprit humain que le rocher de Sisyphe qu'il est condamné à rouler sans cesse dans un cercle fatal; et cet élan perpétuel et toujours jeune de la pensée humaine vers l'invisible et le divin, n'est-il que l'illusion dn pèlerin altéré que trompe le mirage du désert? Je m'en étonne, je l'avoue, quand je vois l'illusion durer autant que l'humanité. Eh quoi! depuis son berceau, l'humanité ne poursuit qu'une chimère; le Dieu qu'elle cherche n'est qu'un fantôme qui se dérobe sans cesse à sa raison, et elle s'obstine à chercher comme un enfant entêté et incorrigible! Pourtant, elle a l'âge d'homme. De bonne foi, cela se peut-il, et cherche-t-on éternellement là où l'on ne trouve jamais?

Ce qui est éternel, dites-vous, c'est le sentiment philosophique : il en est de lui comme du sentiment poétique, la poésie et la philosophie sont sœurs. Les systèmes comme les religions sont de grands et beaux poèmes destinés à l'étude du critique et au plaisir du savant. Où sont les conquêtes de la métaphysique? Si elle est une science, montrez-nous les progrès qu'elle a faits, les vérités qu'elle a conquises depuis deux mille ans?

J'accorde volontiers que les progrès de la métaphysique sont plus lents, plus laborieux que ceux des autres sciences, au moins depuis qu'elles sont en possession de la nouvelle méthode qui les a faites. Il y en a, je crois, bien des raisons, et pour n'en citer

que quelques-unes, la première, la plus grande infériorité peut-être de la métaphysique, c'est d'avoir un objet qui ne tombe pas sous les sens; une seconde, qui n'est pas moindre, sans doute, c'est qu'elle n'a pas comme les autres sciences un domaine indéfini; elle ne procède pas, comme elles, par collection de faits; elle ne voit pas les problèmes naître des problèmes. Deux ou trois questions que l'esprit humain s'est posées d'abord, qu'il se posera toujours, questions vitales et indestructibles, voilà le domaine de la métaphysique, domaine à la fois étroit et profond. Elle ne s'enrichit pas d'observations successives : ces problèmes, s'il y en a une solution possible, l'homme la porte en lui-même, dans les profondeurs de sa raison. C'est ce qui explique comment la métaphysique est à la fois la plus vieille et la moins faite des sciences, celle qui s'est constituée le plus vite, et dont le progrès est le plus lent. Mais, est-il vrai de dire qu'elle n'ait fait aucun pas depuis Platon et Aristote? En est-elle encore à ce Dieu simple artiste, simple organisateur d'une matière qui lui est coéternelle? Croit-elle encore à la réalité de ces types de perfection que Platon promenait sur un char d'or autour du trône de Dieu? La méthode de Descartes n'est-elle en rien plus rigoureuse que celle d'Aristote? L'idée de Dieu n'a-t-elle fait aucun progrès dans le monde depuis ce temps? Examinez les systèmes, et voyez combien sont encore debout. Si l'on excepte le scepticisme et l'illuminisme qui représentent plutôt l'un et l'autre des états de l'âme que des états de la science, le matérialisme compte-t-il aujourd'hui de bien nombreux adeptes? La lutte s'est concentrée entre le panthéisme et le spiritualisme, entre le Dieu impersonnel et le Dieu personnel. Là, sans doute, elle est vive, ardente; mais entre ces deux systèmes si opposés dans leurs conclusions, combien de points communs? L'unité du principe des choses, son accessibilité à la raison, etc. Plus l'esprit humain marche, plus il circonscrit le débat, plus il serre de près le problème, plus grande en quelque sorte est l'approximation qu'il peut donner à la solution. N'est-ce pas là la marche logique, régulière de toute science? Combien de fois d'ailleurs n'a-t-on pas annoncé déjà la mort de la métaphysique? Combien de fois un fanatisme insensé ou une incrédulité légère n'ont-ils pas scellé avec une joie

secrète la pierre de son tombeau? Et combien de fois ne l'a-t-elle pas brisée? A quel moment pouvait-on mieux la croire morte et bien morte qu'à la fin du dernier siècle, alors qu'elle semblait tuée tout à la fois par la critique de Kant et par la philosophie de la sensation? Et pourtant n'était-elle pas à la veille d'une résurrection glorieuse en Allemagne et en France? Et vous venez, de votre autorité de grand pontife, interdire à l'esprit humain l'approche du sanctuaire! Vous venez, du ton d'un prophète, fixer une borne à sa puissance et défier sa fécondité! Prenez garde cependant, ô maître imprudent, que cet espiègle et indocile enfant qu'on nomme l'esprit humain, piqué par la curiosité, ne se rie de votre férule, et qu'aimant mieux essayer de déchiffrer Dieu qu'une médaille, il n'ait l'irrévérence de vous jeter quelque jour à la tête le démenti d'un système nouveau!

Ce qui me rassure, je l'avoue, sur l'avenir de la métaphysique, c'est précisément son passé. Je crois qu'elle continuera de vivre, parce qu'elle a jusqu'ici vécu. On n'en voit guère mourir de ces choses-là qui sont vieilles comme l'humanité. Vous voulez que la philosophie ne soit plus qu'un résultat des sciences : vous pensez donc que les sciences peuvent suffire à l'humanité. Y avez-vous bien pensé? Que sont les sciences? Des collections de faits, rien de moins, rien de plus. Que sont les lois qu'elles constatent, sinon la formule des faits eux-mêmes, sinon des faits généralisés et coordonnés entre eux? La généralisation, la coordination des faits en peuvent-elles donc remplacer l'explication? Le savant sait bien que non, puisqu'il la cherche lui-même dans des hypothèses. Mais, ces hypothèses sont la moindre part de la science; elles n'ont d'ailleurs qu'une plus ou moins grande probabilité, jamais d'évidence. Ce dont elles sont tenues, c'est de rendre compte de tous les faits connus : un fait nouveau, un seul, suffit à les renverser pour jamais. Assurément les sciences, les sciences naturelles surtout et les sciences morales sont pleines des causes finales et de Dieu : elles découvrent à chaque pas les traces de la divine intelligence, « *la marque de l'ouvrier empreinte sur son ouvrage*; » mais c'est de l'ouvrage et non de l'ouvrier qu'elles s'occupent : elles rencontrent Dieu, elles ne le cherchent pas et ne l'ont pas pour objet. C'est à la métaphysique,

en suivant ces traces, en recueillant ces empreintes, en alliant les résultats de l'expérience aux idées de la raison, à s'élever jusqu'à Dieu lui-même, jusqu'à cette cause suprême, qui est comme le postulat de toutes les sciences particulières. Les progrès des sciences n'ont point donné tort au sentiment qu'avaient les anciens de leur insuffisance. M. Renan aurait-il donc oublié l'étymologie du mot métaphysique? Faut-il lui rappeler qu'Aristote, après avoir achevé sa physique, ne croyant pas sans doute y avoir épuisé toute la connaissance humaine, donnait pour titre au nouveau traité qu'il commençait d'écrire : Μετὰ τὰ φυσικά?

Cette insuffisance vous la sentez vous-même; vous savez bien que jamais la science positive ne satisfera cet invincible élan de l'âme humaine, tout entière, esprit et cœur, vers l'invisible et le divin. Vous revenez à la métaphysique sans le savoir, et malgré vous; vous lui ménagez dans le sentiment un abri, je le crains, ou trop fragile ou trop sûr. Il faut, dites-vous, laisser l'idée religieuse dans la plus complète indétermination. le sentiment seul détermine Dieu. Voilà deux propositions qui ne s'accordent pas, au moins dans les termes : voyons les idées. Le sentiment détermine Dieu : mais comment cela, sinon parce que tout sentiment implique une idée, parce que toute idée implique un objet? Au nom du sentiment, vous dites que Dieu est : est-il possible que la raison ne sache absolument rien d'un objet dont elle affirme invinciblement l'existence? Mais, s'il en est ainsi, voilà la raison qui reprend tous ses droits, et la métaphysique qui renaît de la tombe même que vous lui aviez faite. Direz-vous que le sentiment n'implique aucune idée? mais alors, vous êtes forcé de convenir que vous ne savez à quoi il s'applique, ce qui est absolument comme s'il ne s'appliquait à rien; et alors, il faut y renoncer, car à quoi peut-il vous servir? Dieu accessible au sentiment, l'est donc aussi à la raison, ou il est indéterminable même au sentiment.

Quelle religion, d'ailleurs, pouvez-vous asseoir sur une telle base? Vous nous le dites vous-même, le sentiment est chose essentiellement individuelle, chacun a sa manière de « sentir Dieu. » Alors, vous devez pour être conséquent, déclarer légitimes au même titre toutes les extravagances religieuses. Vous n'avez

pas plus de droit de réprouver le culte des idoles qne le culte de votre Dieu : toutes les religions, même les plus grossières, les plus immorales, deviennent légitimes. Je le sais, vous les comprenez, vous les goûtez toutes : vous nous dites pourtant que l'islamisme, sans parler des autres, est une religion fort imparfaite qui a fait plus de mal que de bien à l'humanité. — Le sentiment s'épure, direz-vous peut-être. Je ne sais trop, et je crains bien que vous ne confondiez ici les progrès du sentiment et les progrès de la raison. Si nous n'adorons plus les idoles, est-ce que notre cœur a changé depuis le temps des Druides, ou n'est-ce pas plutôt que les progrès de la raison en ont démontré la vanité ! Vous semblez vouloir défendre la religion et vous ne vous apercevez pas que vous la tuez ! En effet, si votre Dieu est indéterminé, de deux choses l'une : ou il est pour vous, comme s'il n'était pas, et alors vous ne pouvez pas l'adorer, car on n'adore pas le néant, ou bien, dans le désespoir de l'atteindre, vous tomberez fatalement dans « l'amoureuse extravagance du mysticisme, » pour parler comme Bossuet, dans ce rêve étrange autant qu'impuissant de la communion directe, de l'unification avec Dieu. En face d'un Dieu absolument indéterminé, je ne sais d'autre issue pour l'âme que l'athéisme ou l'extase.

Au fond, que pensez-vous ? Vous parlez de Dieu, vous le sentez au moins : c'est donc qu'il existe. Vous le priez, vous lui dites : « Mon père ! » C'est donc qu'il vous a créé, c'est donc qu'il est puissant et bon. Ou cela est vrai, ou vos paroles et vos prières n'ont pas de sens. Mais vous avez dit ailleurs que l'âme n'est que la résultante et l'harmonie du corps, que Dieu n'est que « la catégorie de l'idéal ; » ici-même vous approuvez encore cette formule ; puis vous dites que « Dieu n'existe qu'autant qu'il revêt une forme finie, qu'il ne se voit que dans ses incarnations. » Ce divin partout répandu, cet éther qui baigne tout de ses rayons, cela sent bien un peu le panthéisme. Vous nous dites enfin que Dieu est absolument inaccessible et indéterminable à l'esprit humain. Au fond, pour emprunter à un récent article sur M. Taine une phrase qui semble vraiment à votre adresse, « le néant serait-» il donc, malgré les nuances dont il est assorti, le bouquet offert

» par vos mains à toutes les générations (1) ? » Je le sais, car M. Taine me l'a récemment appris, « on ne doit jamais appeler » les choses par leur nom. » Mais, dites-le de grâce, une bonne fois : Êtes-vous déiste ? êtes-vous panthéiste ? êtes-vous athée ?

Ne serait-ce pas plutôt que vous n'êtes rien de tout cela, et que la vérité vous importe peu ! Votre critique allanguit et énerve les âmes ; à force de tout comprendre, elle ne sait plus rien juger ; à force d'être curieuse, elle devient indifférente. Sa sympathie s'émousse et se blase à force de se répandre. La sérénité qu'elle affecte n'est pas la paisible possession du vrai : elle n'est que l'insouciance et le calme fragile de l'indifférence. Vous l'avez dit : « Le penseur ne se croit qu'un bien faible droit à la » direction des affaires de sa planète, et satisfait de la portion qui » lui est échue, il accepte l'impuissance sans regret ! Spectateur » dans l'univers, il sait que le monde ne lui appartient que » comme sujet d'étude, et lors même qu'il pourrait le réformer » peut-être le trouverait-il si curieux, tel qu'il est, qu'il n'en » aurait pas le courage (2). » Quel naïf aveu ! Spectateur dans l'univers ! oui, voilà bien votre devise ! Le monde n'a été fait que pour le plaisir de vos yeux, et vous n'avez été fait que pour regarder le monde. Que vous importe qu'il soit mauvais ou bon, pourvu qu'il soit curieux ! Vous pourriez le réformer, que vous ne le feriez pas, de peur de gâter vos plaisirs ! « La curiosité, » vous le dites, c'est la moitié de la volupté de la vie. » Et vous osez dire en même temps, « que la critique qui voit le divin de » toutes choses, est la condition de la religion et de la philosophie » épurée, » vous ajoutez, « de toute morale forte et éclairée ! » Quelle est donc cette morale que vous vantez ? Voici une de ses formules : « Une bonne pensée vaut une bonne action ; une vie de science vaut une vie de vertu ! » Une vie de science vaut une vie de vertu ! Peut-être, quand il s'agit de cette science qu'inspire l'amour des hommes, et que l'ardent désir de les améliorer en les éclairant, de les rendre meilleurs et plus heureux, soutient dans les rudes travaux et anime à la conquête laborieuse de la

(1) Th. Alloury. *Journal des Débats* du 22 février dernier.
(2) *Études d'histoire religieuse.*

vérité. Oui, il y a des vies de science qui sont des vies de vertu. Mais il ne suffit pas pour cela de cette science qui n'est que la curiosité, il ne suffit pas de l'insouciance et de l'indifférence critiques. On connaissait autrefois, on connaît encore, Dieu merci! l'amour de la science; vous en avez inventé la volupté : on en était l'apôtre, quelquefois le martyr; on n'en avait pas imaginé le sybaritisme.

Non, quoique vous en disiez, Dieu n'est pas indéterminable à l'homme, il n'est pas inaccessible à sa raison. Se pourrait-il que sur des questions qui n'ont pour lui qu'un intérêt médiocre, la lumière ne lui eût pas été refusée, et que sur les questions de son origine et de sa destinée, il fût condamné à une impuissance et à une ignorance éternelles : quel sens aurait donc alors le développement philosophique et religieux de l'humanité? Non, Dieu éclaire notre esprit, comme il échauffe notre cœur, tout sentiment implique une idée, et l'élan de toute âme vers l'infini est une démarche à la fois du cœur et de la raison. Un jour, Pascal, dans un de ces moments où la foi prenait en lui le dessus sur les défaillances d'une pensée orageuse, et où son âme pacifiée s'ouvrait tout entière à la lumière et se reposait dans la vérité, mettait dans la bouche de Dieu ces paroles adressées à son âme : « Console-toi, tu ne me chercherais pas, si tu ne m'avais trouvé. » Ce mot de Pascal, on peut, en face des négations de la philosophie critique, l'adresser à l'humanité, on peut lui redire : « Con- » sole-toi, tu ne chercherais pas Dieu, si tu ne l'avais trouvé. »

ADOLPHE LAIR.

ÉPITRE

A M. BODINIER

PEINTRE.

Manibus date lilia plenis.
VIRGILE.

Dans nos temps abaissés, où chacun n'a d'audace
Que pour courir l'argent, où le cœur se cuirasse
Contre tout ce qui fut nos chères voluptés :
L'illusion, pays des rêves enchantés,
La poésie, assise en pleurs sur les ruines,
L'art, portant la nature à des grandeurs divines;
Dans nos temps, on devra réveiller en sursaut
Tout le monde, et sonner la trompette bien haut,
Dès qu'en un coin caché de la province obscure,
La poésie et l'art, timides à l'injure
Et faciles à fuir, n'osant pas résister,
Trouvent un cœur d'ami qui les vient abriter.
Or, il bat près de nous, ce cœur vaillant d'artiste;
Quand tout cède et tout croule, il est là qui résiste.
Non content de lutter, par son pinceau charmant,
Contre l'insouciance, ou l'envahissement

Des stériles calculs que le siècle suggère,
Il convoite, à prix d'or, aux ferveurs de l'enchère,
Pour l'arracher au pic des modernes païens,
Et l'offrir en pur don à ses concitoyens,
Quelqu'un de ces débris, qu'en leurs veines accrues,
Complaisantes aux chars, effaceraient nos rues.
Il veut que notre histoire ait encor ses jalons,
Cette histoire locale aujourd'hui sans blasons.
Voilà pourquoi, sauvant nos dernières masures,
Lavant le front terreux de nos architectures,
Il garde à nos neveux, moins vandales que nous,
Du vieil âge qui fuit les trop rares bijoux.

Dans l'un de nos quartiers hérissés d'encoignures,
Où le cocher jurant écorche les voitures;
Près du modeste hospice où sourit la douleur
Au baume que lui tend une angélique Sœur,
Il est un noble hôtel aux royales façades,
Qu'étreignent à l'envi vingt demeures maussades.
Quand on était enfant, et qu'on sonnait, le soir,
Aux portes, pour troubler les duègnes au dortoir,
On s'effrayait parfois de ses hauts pignons sombres,
Qui, dans la rue autour, accentuaient les ombres.
Pourtant, ce n'était point un de ces lourds donjons,
Qui, n'étant plus châteaux, s'attristent en prisons;
Ce n'était point un fort criblé de meurtrières,
Pour épancher la mort en des luttes guerrières
Où se pluren' souvent nos remparts angevins;
Non : c'était la maison de graves échevins,
L'Hôtel *Pincé*, connu pour ses fières tourelles,
Dont les guivres, veillant comme des sentinelles,
Profilant hors des toits leur poitrail menaçant,
D'une triple cascade arrosaient le passant.
C'est un logis qu'avait, dans sa magnificence,
Pour éblouir les yeux, bâti la Renaissance,

A l'heure où se voûtaient les combles de Chambord.
Aussi, l'on y verra serpenter sans effort
Cannelures et fleurs, amours et salamandres,
Qu'aux fenêtres tailla, dans nos basaltes tendres,
Sur les plans somptueux d'un l'Épine, la main
De quelque ciseleur pisan ou florentin.
C'est un fouillis sans fin de dentelles de pierres.
Il semble qu'une fée ait, jusques aux gouttières,
Promené sa baguette, et qu'un magicien
Des contes d'Arabie, à qui ne coûte rien,
Sur chaque assise, au front de chaque galerie,
Ait versé le trésor de sa sorcellerie.

Or, cet hôtel peut-être, hélas ! ce beau réduit,
Pour élargir la rue, un jour, on l'eût détruit.
Il ne fût rien resté de ses splendeurs passées,
Sous la pioche, un matin, à plaisir renversées;
Et cet échantillon de l'art de Palladio,
Se fût évanoui, dispersé par lambeau,
Par moellons qu'un manœuvre ahuri met en pile;
L'oubli l'eût englouti comme chose inutile;
Et l'Anjou, dans dix ans, n'eût pas même cherché
De quel coin de son sol on l'avait retranché.

Voilà ce que craignaient notre peintre, et bien d'autres.
Mais l'art n'est pas fécond en généreux apôtres
Prêts à lui faire honneur, à lui sacrifier
Cette bourse qu'on a tant peine à délier.
Qui n'aime mieux raser de l'aile l'Italie,
L'Espagne, caresser quelque sotte folie,
S'acheter un cheval sarrazin, andalous,
Jour et nuit encenser Aspasie à genoux,
Prodiguer sur sa table un luxe ridicule,

Où Falstaff trop gorgé devant les plats recule,
Que d'offrir en hommage à ces beaux arts exquis
Le délicat tribut qui relève un pays!

Notre artiste fait mieux. Tandis que sa palette
Par Robert saluée, attentive, discrète,
Dans un calme dessin puissante de couleur,
D'un rayon de Venise apporte la chaleur,
Son génie en travail tente un autre problème :
Il veut qu'un monument, fin chef-d'œuvre lui-même,
Loge, — dût son pécule y sombrer tout entier, —
Sur des bahuts luisants de chêne ou de noyer,
Sous le regard pensif de ses brunes Romaines,
Ces urnes d'Étrurie aux formes souveraines,
Ces médailles portant des faces de Césars,
L'une au chauve profil, l'autre aux cheveux épars,
Ces disques qu'à Pœstum soulevaient les athlètes,
Ces coupes, ces anneaux d'airain, ces bandelettes,
Ces bustes grecs tirés des flancs de Pompeï,
Qu'en les noyant la lave arracha de l'oubli,
Et que nous a légués, d'une main libérale,
Crissé, doux bienfaiteur de sa ville natale.

Tel sera le destin du vieil hôtel *Pincé :*
Servir d'écrin brillant aux joyaux des Crissé.
Sa gloire, sans pâlir, s'est métamorphosée :
Il n'était qu'un palais, il devient un musée.
L'étranger, qui vantait ses merveilleux dehors,
S'il entre, admirera de plus riches trésors.
Car, dans les escaliers se tordant en spirales,
Sous les caissons dorés qui plafonnent les salles,
D'où retombe en glaçon l'élégant pendentif,
Partout s'ouvre un spectacle au savant, à l'oisif.

La lumière aux paliers pavés de mosaïques
N'arrive qu'à travers de longs vitraux mystiques.
Sur les dressoirs d'ébène éclatent les émaux
De Bernard Palissy, serpents, poissons, oiseaux.
Bruges se reconnaît aux tons rouillés des bistres,
Madrid à ses portraits d'inquisiteurs sinistres.
Voilà Poussin, Van Dyck, Rubens le grand, Holbein
Près d'Erasme appendant la pâle Anne Boleyn;
Ceux qui peignent sur bois, ceux qui brossent sur toiles
Soudards buveurs de gin, vierges aux chastes voiles;
Ceux qui du Christ sanglant ont redressé la croix,
Ou conduit vers Cana se délecter les rois
Dans ces vaisselles d'or qu'allume Véronèse;
Ceux qui montrent le flot égrenant la falaise.
Les cartons sont peuplés d'harmonieux crayons,
D'autographes signés des plus illustres noms;
L'Égypte a là ses sphynx, riant des figurines
Dont notre moyen âge encombre les vitrines
Où dorment côte à côte, en la mort apaisés,
Cimeterres d'Asie et dagues de croisés.
La fresque ailleurs se mêle aux groupes de statues,
Et les missels d'église aux antiquités nues.
C'est un miroitement radieux, infini,
Qui rend à notre Angers un hôtel de Cluny.

Oh! quand un citoyen nous promet ces délices,
Qu'il donne au lieu natal un de ces édifices,
Vase vide, à remplir d'une noble liqueur,
Qui ne battra des mains, ne sentira son cœur
S'embraser tout-à-coup d'une flamme nouvelle!
Qui ne croira qu'enfin le siècle prend modèle
Sur ces âges lointains, dans la poudre assoupis,
Où vinrent Périclès, Auguste et Léon dix!
Ce culte tout sacré pour les choses vieillies,
Ces fleurs dans le passé partout un peu cueillies,

Ces monuments sauvés, par un suprême effort,
Du pic qui jette à bas, du sarcasme qui mord;
Ces frises aux festons tournoyants et splendides,
Du souffle du sculpteur éteint encore humides,
Au moins proclameront qu'un généreux esprit
Brava les préjugés par qui le beau périt.
Sans doute, on n'abat plus par fiel et par envie,
Mais pour s'accommoder une plus douce vie,
Salons plus chauds, jardins plus frais, soleil meilleur :
Mais le mou sybarite est bientôt destructeur.
Or, celui-là qui fait la guerre au sybarite,
Et n'a point de repos qu'il ne l'ait mis en fuite,
Bien loin, dans la campagne, où l'on taille en plein drap,
Conservera plus d'art que l'autre n'en perdra.

Ce ne sont point les murs tout blancs qui nous enseignent;
Ce sont ceux qui, vêtus de longs lierres, se ceignent
Le front de giroflée, aux haleines de mai,
Et balancent dans l'air un bouquet parfumé.
A leur pied, qu'ils ont vu passer de nos ancêtres,
Et de visages frais sourire à leurs fenêtres!
Don Juan prit leurs balcons souvent pour confidens
Des sons de sa guitare, et des drames ardens
Que, sous le réverbère, il tranche à coups d'épée;
Ils vous diraient Zerline ingénue et trompée.
Qu'ils savent de berceaux, d'hymens brochés de fleurs,
De cercueils descendus aux bras des fossoyeurs!
Ils furent les témoins de nos intimes choses,
De nos jours parsemés d'épines et de roses,
Des espoirs qu'on nourrit, des amours qu'on pleura,
Des chants qu'au clair de lune en chœur on célébra,
Des conseils qu'à pas lents dictait un ami sage
Pour distiller la paix dans notre âme à l'orage.
Si vous tuez ces murs, parce qu'ils sont trop vieux,
Nos plus chers souvenirs s'en iront avec eux.

D'ailleurs, ne font-ils pas un relief à l'histoire ?
On y lit d'autant mieux que leur face est plus noire.
Ici, nos durs aïeux bataillaient assiégés ;
Là, des rois visiteurs un soir sont hébergés.
Voici les écussons conquis en Terre-Sainte :
Le granit en retient la féodale empreinte
Aux portes d'où sortaient, sous leurs rouges cimiers,
Nos ducs marchant en guerre avec leurs chevaliers.
Près des tours par le fer, le feu, démantelées,
Découpant leurs tronçons dans les nuits étoilées,
Voilà le seuil qui fut l'asile des proscrits.
La gloire et les revers sur les murs sont écrits.

Donc, l'artiste qui lègue aux futurs antiquaires
Un si pompeux festin de ces vivantes pierres,
Et, sans voir s'il réduit son bien-être à l'étroit,
Dote un hôpital neuf, ou rachète un vieux toit,
Dans l'unanime accueil de la foule empressée
Sent un écho partout répondre à sa pensée.
Qu'il s'asseye au théâtre, ou qu'il paraisse au bal,
Qu'il parcoure à midi le boulevard banal,
Chacun dira : Voilà le croyant, l'homme juste,
Qui ne veut pas qu'on livre aux haches de Procusté
Nos débris consternés du zèle des maçons.
Quand il prêche si bien d'exemple, applaudissons !
C'est lui qui nous rattache aux vieux us, qu'on balaie,
Lui qui de nos regrets cicatrise la plaie ;
Qu'il soit béni ! Par lui nos enfants, transportés,
Sauront ce que valaient de gothiques cités,
Quand l'art y prodiguait sa chère fantaisie.
Que sa place parmi nos maîtres soit choisie ;
Qu'on grave, avec son nom, sur un double rinceau :
Respect de la ruine et gloire du pinceau !

***

LES CONTES DE PERRAULT

Il est un petit livre qui, tous les ans, pendant le mois des étrennes, brille à la vitrine des libraires. La couverture est peinte des nuances les plus tendres, la tranche dorée, le papier satiné. Ouvrez-le : d'éblouissantes vignettes, en réjouissant la vue, piquent singulièrement la curiosité. Un loup cause d'un air narquois avec une fraîche et candide enfant qui tient dans ses mains, à l'ombre d'un délicieux chapeau rose, une galette dorée et un petit pot de beurre. — Un petit prince, dont la laideur pétille d'esprit, incline à plusieurs reprises une huppe respectueuse devant une princesse belle comme le jour et bête comme une oie. — Une jeune fille, la grâce et la bonté mêmes, verse de ses lèvres des flots de rubis et de roses ; sa sœur veut l'imiter, fait effort, et crache des vipères à pleine bouche. Une autre image nous transporte soudain dans un nouveau Versailles bâti au milieu de magiques ombrages ; sur un lit magnifique sommeille la fille d'un roi ; un souffle doux et régulier soulève sa poitrine : jamais vierge endormie n'eut le teint plus reposé. Parfois cependant ce teint s'anime et les lèvres sourient à quelque rêve charmant. Tournez la page : une autre princesse, debout et éveillée celle-là, manie un lourd marteau avec une

grâce sérieuse et en évente un homme fort bien vêtu, mais de mine médiocre et dont l'éloquence paraît surprise et embarrassée. Le grave et le doux, le plaisant et le sévère se heurtent parfois dans ces petits tableaux, mais on ne saurait par cela même les regarder d'un œil indifférent; ils étonnent et troublent l'imagination à force d'invraisemblance. Voyez plutôt ce jardin potager où les citrouilles ont de faux airs de carrosse, ces souris impatientes de s'atteler aux beaux légumes dorés, ce gros rat barbu qui guette une place sur le siége. Le merveilleux va croissant à chaque page : une jeune reine de bal, si belle que les violons de l'orchestre s'arrêtent à la contempler, conserve, au milieu d'un nuage d'encens, sa modestie et sa bonté naturelles, et ne perd au bal que sa bottine. — Un mari veut obliger sa femme à garder un serment, et prétend, le sabre en main, que la toute-puissance est du côté de la barbe. — Un jeune homme, qui n'est plus un collégien, aime une jeune fille pour ses beaux yeux et ne pouvant l'épouser se meurt franchement d'amour! Décidément, l'imagination du peintre ou de l'écrivain dépasse les dernières limites de l'invraisemblance. Cette fraîche reliure doit recouvrir un ouvrage bien ancien, bien naïf et bon pour les petits enfants : relevé d'un sac de bonbons, il portera la joie dans vingt familles. Et le livre ainsi jugé est acheté à un grand nombre d'exemplaires, et livré à la critique imberbe d'innocents lecteurs.

Ce jugement, qui satisfait pleinement les vœux de l'éditeur, paraîtra peut-être un peu superficiel aux personnes franchement admiratrices des moindres monuments de l'esprit français. Le livre de Perrault (qui n'a reconnu l'auteur?) a plus de saveur propre qu'on ne veut bien dire, et n'a pas besoin de se glisser dans le monde à l'ombre d'un cornet de pralines. Il est ancien assurément, mais nos pères n'ont pas manqué d'esprit; naïf, peut-être, mais à la façon des fables de La Fontaine, et comme elles, à la portée des enfants de tous les âges, surtout de ceux qui ne vont plus à l'école. Nous croyons pour la plupart avoir lu Perrault, grave erreur. Les personnages de ses contes, au temps où nous daignions leur accorder quelque attention, nous étaient trop supérieurs par l'esprit et les manières pour que nous ayons

pu pénétrer dans leur intimité. Le Petit Poucet avait de la finesse à nous revendre; la profonde expérience du Chat botté nous dépassait. A cinq ou six ans, en effet, nous étions surtout des hommes d'imagination. Les fées et leurs filleuls, les ogres et leurs victimes nous faisaient rêver plutôt que réfléchir, et ce que le conteur mêlait à ses fables d'observation pénétrante et railleuse échappait à notre raison novice. La mère l'Oie, sans doute, aime et connaît les enfants, et lorsqu'elle les réunit le soir au coin du feu, elle sait comment il faut conter pour tenir leur curiosité en haleine et leurs yeux grands ouverts ; mais la bonne grand-mère a longtemps vécu, elle a donc beaucoup vu, et comme l'hirondelle de La Fontaine, elle peut avoir beaucoup retenu. Jamais elle ne s'égare dans les nuages brillants de la fantaisie au point de perdre de vue notre pauvre monde. Nos ridicules, nos vanités, nos misères restent devant ses yeux comme une tache à l'horizon, et tandis que son imagination s'envole, sa raison se souvient, sa malice se met de la partie; je ne sais combien de fines remarques, de piquants conseils se pressent sur ses lèvres : alors la sagesse de la grand-mère passe par-dessus les têtes blondes inclinées sur ses genoux, et va droit aux gens graves de l'auditoire qui écoutent plus attentivement qu'ils n'en ont l'air et répondent par un sourire d'intelligence. La baguette des fées ne fait pas seulement jaillir du sol de fringants équipages, des ruisseaux de diamants et de roses à l'usage de crédules bambins; elle touche en se jouant les fronts virils et y éveille la réflexion. Essayons donc aujourd'hui l'effet de cette baguette magique sur notre esprit plus ouvert et plus mûr, et revenons sur les vives images qui étonnèrent et ravirent nos premiers ans; en charmant encore notre imagination rajeunie, elles nous laisseront saisir, sous leur voile brillant, de piquantes et délicates pensées, et nous sembleront plus expressives, sans nous paraître moins fraîches.

Des héros de notre contenr, celui qui a nom Chat botté me semble le moins fabuleux, et malgré la singularité de son accoutrement, le mieux doué pour réussir dans notre monde. Ses bottes mêmes ne sont pas un ornement de fantaisie, un vain trait d'imagination bouffonne; pour qui ne doit point compter ses pas

et ses démarches et veut faire son chemin à tout prix, l'objet est de première nécessité. Le Chat botté sait le nombre de degrés qu'il faut gravir pour arriver à la fortune et mériter le titre de parvenu. Ce chat est vraiment le type de l'homme d'action; il en a la réflexion rapide, la parole brève, le geste sobre et contenu. Né serviteur d'un sot, il le servira malgré lui-même, et déploiera de l'esprit pour deux. Remarquez avec quel sang-froid et quel à-propos il combat les intentions de ce maître stupide qui ne songe à tirer de l'intelligent animal qu'une gibelotte et une fourrure douteuses. Cette perspective qui troublerait une tête moins forte, il l'envisage froidement, et la condamne net, parce qu'elle lui semble, dans l'intérêt même de son maître, un maigre emploi de ses facultés. Il promet mieux au fils du meunier, le persuade et se met à l'œuvre : l'ombre ne suit pas le corps de plus près que dans le Chat botté l'action ne suit la parole. Il se chausse, tend ses filets, prend un lapin, non pas de ces lapins qu'on fabrique avec des chats, mais de ceux qui broutent le thym et le serpolet, à la chair tendre, au museau humide de rosée, à l'esprit naïf et folâtre, les innocents et les simples du règne animal qu'a plaints La Fontaine et qu'étrangle le Chat botté. L'heureux chasseur peut maintenant offrir à son maître un mets plus franc que celui qu'il a sacrifié en lui accordant la vie. Mais quoi? serait-ce là tout le parti qu'il tirerait de sa proie? Contenter de vulgaires appétits, manger son gibier en famille! Laissons ces habitudes aux Nemrods de la plaine Saint-Denis. Le Chat a des vues politiques moins bourgeoises et moins courtes. Il sait le prix de ces légers présents offerts avec à-propos et bonne grâce et qu'un lapin bien placé vaut rentes; il placera le sien, au nom de Monsieur le Marquis de Carabas, chez le roi même du pays, lui réservant l'honneur d'être dégusté par un palais auguste. Ne dirait-on pas qu'il a vécu dans notre spirituelle société, et qu'il y a étudié l'art d'être généreux sans fortune, et de provoquer de gros bienfaits par de menus services? Je suis persuadé que si le roi eût dévoré le lapin sans lui trouver une chair exquise, ou sans demander de nouveau le nom du marquis, il eût aussitôt songé à lui offrir un coupon de loge ou la dédicace d'un livre. Une liaison rapidement nouée avec un directeur de théâtre, ou un

auteur à ses débuts, lui eût permis de ne pas s'en tenir à l'intention. Mais le roi aimait la vénerie : le Chat continua, trois mois durant, de flatter son goût en dépeuplant les blés et les garennes à quelques lieues à la ronde. Cependant, dira-t-on, de quoi dînait son maître? d'eau claire et de pain noir tout simplement. Des gens bien informés prétendent que les futurs millionnaires doivent ainsi préluder aux magnificences culinaires que leur réserve l'avenir. Rester sur son appétit, le secret des grandes fortunes est là, comme celui de la santé. Le fils du meunier usa de cette recette un trimestre entier et commença de laisser voir que le temps lui durait. Heureusement le grand œuvre du Chat s'avançait. Jusque-là, prudent et modeste, il s'était tu sur ses desseins et sur ses espérances. Encore un effort, encore une ruse savante, et le succès est assuré. Il montre à son maître l'horizon qui s'éclaircit et le terme prochain de ses longues abstinences : « Si » vous voulez suivre mon conseil, votre fortune est faite; vous » n'avez qu'à vous baigner dans la rivière à l'endroit que je vous » montrerai et ensuite me laisser faire. » A quoi songe-t-il donc? à l'événement qui décide de toute vie incertaine et flottante, qui l'asseoit pour toujours à un rang déterminé dans la société et lui donne sa couleur définitive, or, azur, gris-brun ou quelque nuance plus sévère, d'un mot enfin emprunté à la langue raisonnée de la province, il songe à l'établissement de son maître. Il veut le marier... à la fille du roi. Vous vous récriez. Un fils de meunier s'élever jusqu'au trône!... sur l'aile de son moulin apparemment et galamment poudré de farine pour faire ressortir la finesse de son teint. L'objection a été prévue. Ne perdez pas, de grâce, un seul détail du récit, et prenez garde que le plus indifférent en apparence cache un sens judicieux et fin. Le Chat prescrit au vilain une ablution en pleine rivière : à quelle fin, je vous prie, sinon pour y noyer sa vilenie dans l'eau courante. Mais le baigneur aura perdu son temps s'il retrouve sur la rive sa garde-robe de meunier. Le Chat la recouvre d'une énorme pierre que ne soulèvera pas la curiosité des malins. Et maintenant, cherchez le grain de farine! Autant d'images instructives et piquantes de la transformation d'un roturier en gentilhomme, et de la nécessité d'effacer à tout prix la tache originelle. Mon-

sieur Jourdain apprend l'orthographe, fait monter au grenier ses portraits de famille, et le jour où il traite une marquise, il envoie la respectable Madame Jourdain dîner chez une parente éloignée. Le père Poirier néglige Monsieur et Madame Pincebourde, ne traverse ni ne nomme jamais la rue des Bourdonnais, applaudit tout bas à l'édilité parisienne qui la supprime, et respire plus librement dans Paris agrandi et purifié. Les ennoblis de l'esprit ne sont pas moins jaloux de la pureté de leur blason. Une femme célèbre au XVIIIe siècle avait un mari qui relisait toujours le même volume, croyant parcourir les divers tomes de quelque composition de longue haleine, et admirait volontiers la suite de l'ouvrage, tout en reprochant à l'auteur de se répéter quelquefois. Elle le rendit le moins gênant possible pour les gens d'esprit qu'elle recevait, sans pourtant commettre l'impolitesse de l'envoyer dîner en ville; elle le frappa simplement de mutisme. Un jour quelqu'un remarqua l'absence d'un convive habituel, homme fort taciturne. « C'était mon mari, répondit-elle, il est mort. » Hélas, la mort du bonhomme datait de plus loin que la spirituelle veuve ne le donnait à entendre.

La veste du meunier une fois ensevelie sous la pierre, restait à trouver un habit de marquis, le maître du Chat ne pouvant rester longtemps dans un état de pure transition. La transition, heureusement fut rapide. Le roi venant à passer : « Au secours, au se- » cours, s'écrie notre héros, voilà Monsieur le marquis de Carabas » qui se noie ! » Quoi, le marquis de Carabas en personne, le plus fin tireur du royaume, le généreux pourvoyeur des repas de Sa Majesté! Celle-ci s'émeut : pitié, reconnaissance, intérêt, que de motifs pour s'émouvoir ! N'eût-elle songé qu'à se ménager du gibier, elle se fût émue. Elle s'écrie, elle ordonne : on s'empresse, on sauve le noyé, on lui fait respirer des sels, on le rend à la vie et de plus on le revêt d'habits magnifiques, le Chat ayant insinué à la glace du carrosse royal que des voleurs avaient dérobé sa garde-robe. Tant de malheurs à la fois attendrissent le prince : il ouvre la portière et fait une petite place au marquis entre lui et sa fille. Sa fille ! Elle était donc là ! Belle question ! Le Chat autrement eût-il fait tant de tapage et ne sait-il pas dans quelles circonstances précises un homme à marier doit se noyer ? Il a

froidement calculé le trouble qui s'empare d'une tête romanesque à la vue d'un péril inattendu, surtout du péril d'un beau jeune homme qui se noie; il a spéculé d'avance sur les airs mourants de sa victime, sur son intéressante pâleur relevée de la pourpre éclatante d'un pourpoint de gentilhomme. Le traître avait lu ses auteurs. « Le Marquis, dit Perrault, avait fait ce que son chat lui » conseillait sans savoir à quoi cela serait bon. » Le Marquis manquait de littérature. La voiture n'avait pas fait vingt pas, le noyé avait à peine soulevé trois fois sa languissante paupière, que la princesse n'avait plus la tête à elle. Le Chat admirait, chemin faisant, la justesse d'esprit de ces fous qu'on appelle des romanciers, mais en homme sage et doué d'un sens éminemment pratique, il laisse le roman se développer et avise aux moyens d'en faciliter le dénouement. Charmer la fille, œuvre douce et légère, qu'un beau visage et un habit brodé accomplissent en se jouant, mais il fallait compter avec le père, et c'eût été folie de croire son consentement surpris par l'envoi de quelques pièces de menu gibier. Les perdreaux et les lapins de garenne se succédant pendant trois mois, avaient seulement préparé les voies, disposé l'imagination de Sa Majesté en lui faisant soupçonner la meute, les équipages, les domaines probables de M. le Marquis; il importait de changer ses conjectures en certitude. « Le Chat, ravi de voir que son dessein commençait à réussir (il a tout, le talent, la modestie), prit les devants et ayant rencontré des paysans qui fauchaient un pré, il leur dit : « Bonnes gens qui fauchez, si vous ne dites au roi que le pré que vous fauchez appartient à Monsieur le Marquis de Carabas, vous serez tous hachés menu comme chair à pâté. » Il court, il court (souvenons-nous qu'il était botté), répétant sa menace aux moissonneurs comme aux faucheurs, ébranlant fortement l'imagination des simples, et le marquisat improvisé s'agrandit devant ses pas. Incliner en sa faveur l'opinion publique, s'emparer de la renommée, détail essentiel dans l'élaboration d'un brillant mariage. Que de fois l'opinion n'est que l'écho de nos propres paroles habilement semées ou vigoureusement imposées! Notre Chat en remontrerait sur ce point aux agences matrimoniales. Le Roi peut maintenant aller aux renseignements. Chacun de répéter la leçon apprise et Sa Majesté, qui

se connaît en bonnes terres, de tolérer patiemment le doux murmure des jeunes amoureux au fond du carrosse.

Le temps est précieux : le Chat, qui ne se repose jamais sur un succès, se hâte de donner une assiette solide à ces domaines en l'air. Ils dépendaient d'un grand château dont le maître appartenait à l'espèce des ogres, sorte de gens difficiles à exproprier pour l'ordinaire. Celui-là cependant avait un faible que le Chat apprit bien vite en faisant causer les voisins. Il ne tenait pas tellement à sa peau d'ogre qu'il ne la quittât de temps à autre pour revêtir en se jouant celle de toute espèce d'animaux, depuis les plus formidables jusqu'aux plus petits et aux plus bénins. On imagine sans peine que le Chat, embarrassé de réduire un ennemi de cette taille, va l'atténuer sensiblement et l'amener à l'état le plus inoffensif. Il commence par douter des talents de l'ogre, chatouille et pique à la fois sa grosse vanité en le défiant de se transformer en animal microscopique. Le monstre le prend au mot, et devenant souris, court sur le plancher. Le Chat se jette dessus et le croque au lieu de l'admirer, trouvant que ce tour-là valait bien l'autre. Ainsi lesté d'un ogre, mais sans ralentir le pas, il se hâte vers la porte du château et, toujours ponctuel, il arrive au moment où la voiture franchissait le pont-levis. « Votre Majesté soit la bienvenue dans ce château de M. le Marquis de Carabas, » dit-il d'une voix assurée et sans craindre même une sourde protestation du légitime propriétaire. On entre, on s'asseoit, on prend part à un festin copieux que la victime destinait à quatre ou cinq ogres de ses amis. Au dessert le Roi maria sa fille au Marquis « et le Chat, devenu grand seigneur, ne courut plus après les souris que pour se divertir. »

Tel est ce conte que l'auteur semble avoir écrit pour les gens forcés de se passer d'héritage. La fantaisie, on le voit, y tient peu de place, trop peu de place peut-être. Si vif y est le sens de la réalité qu'on est même tenté, en le lisant, de regretter la pure et innocente fiction. Le savoir-faire du Chat éveille quelque scrupule; son activité qui ne connaît pas de bornes, mériterait peut-être un autre nom dans la langue précise des honnêtes gens; enfin il est à craindre que ce mélange de prudence et d'audace qui fait le fond de son caractère ne soit trop aujourd'hui du goût de quel-

ques-uns. Ce genre de merveilleux qui consiste à faire, à tout prix, une belle et rapide fortune, n'est pas tout à fait inconnu au XIXe siècle, et le Chat botté, né parmi nous, aurait trouvé l'occasion de déployer toutes ses facultés. Aussi convient-il de tempérer par quelques réserves l'engouement qu'il pourrait exciter. Applaudissons au succès quand il est le fruit de l'énergie laborieuse et probe, honorons les gens qui se disent fièrement les fils de leurs œuvres, pourvu que leurs œuvres aient été bonnes, mais tel n'est pas précisément le cas du Chat botté. Si l'on veut sonder les fondements de sa fortune, on découvre beaucoup d'esprit, de manége, trois ou quatre gros mensonges qui enrichissent la vieille noblesse d'un jeune marquis, surprennent la candeur d'une princesse sensible, s'imposent violemment à la foi des simples; on découvre enfin sous cette éclatante prospérité quelque chose d'abominable, un propriétaire croqué à belles dents, digéré rapidement sans doute, mais croqué néanmoins, lequel était de poids cependant à charger la conscience, une conscience moyenne. Le Chat porte trop légèrement ce délit : il a trop de souplesse, trop d'aisance dans les manières, il en devient inquiétant. Il n'est pas jusqu'à l'usage qu'il fait de ses lectures qui ne puisse être plus désintéressé, et nous aimerions à lui voir cultiver les lettres pour elles-mêmes. On peut donc adoucir ce qu'il y a de trop osé dans ses allures, le débarrasser d'un excès de verve sans risquer de tomber dans les types un peu naïfs de la morale en action. Conservons de notre héros le bon courage dans l'adversité, l'esprit observateur, réfléchi, avisé, le langage sobre, la décision ferme, sûre, persévérante, la foi dans son génie, tempéré de modestie, de prudence, de longue prévoyance; conservons du Chat jusqu'à ses bottes, si les enfants y tiennent, spirituel symbole de son activité continue, pourvu qu'il ne les fatigue pas dans des démarches serviles et ne les use qu'à d'honnêtes commissions. Conservons tout cela, et laissons le reste ; mais le reste, murmurent en souriant quelques moralistes petits propriétaires, c'est justement ce qui décide du succès et fait tomber dans le sac du Chat une fiancée et un château, le plus gros de son gibier. Le reste est-il donc aussi indispensable que l'insinuent les gens à qui l'honnêteté n'a pas réussi ? Petit Poucet est pour la négative, et j'en crois son témoignage appuyé sur ses propres

actes. Je ne crains pas d'opposer son esprit fin, délié, alerte et toujours heureux, quoique honnête, à l'activité équivoque de l'autre personnage. Pour avoir plus de vertu, Petit Poucet n'a pas moins d'esprit, et c'est plaisir de le voir se jouer d'obstacles en apparence insurmontables en gardant son excellente réputation. Nature fine et délicate, faite pour respirer l'air léger des villes, il naît à la campagne, où les gens nerveux sont incompris, où le gros rire remplace l'atticisme, où la beauté est haute en couleur et large d'encolure. La spirituelle expression de ses traits ne trouve pas grâce devant sa mère qui, étant un peu roussaude, goûtait davantage son fils Pierrot, dans lequel elle retrouvait sa vive et éclatante image. Pierrot abusait de la couleur de sa chevelure et ameutait ses frères contre le Petit Poucet qui dédaignait de répondre aux quolibets de ces rustres et attendait pour faire ses preuves d'esprit. Hélas! il n'attendit pas longtemps. Il vint une année de famine où le bûcheron et sa femme s'aperçurent qu'ils avaient beaucoup d'enfants, tous de grand appétit, hormis Petit Poucet qui devait être de petite vie, puisqu'il n'était pas plus gros que le pouce, avant sa croissance. Un soir, délibérant au coin du feu, après avoir couché les enfants, ils se décidèrent quoiqu'à grande peine, à les perdre le lendemain dans la forêt. Mais Petit Poucet avait le sommeil léger, et l'on peut dire que son esprit veillait toujours. Tandis que le peu d'intelligence de Pierrot était profondément endormi, Petit Poucet crut entendre que ses parents *parlaient d'affaires*. Quelle piquante expression pour caractériser le sens sérieux de l'enfant! Il savait écouter comme il savait parler, toujours à propos, et de même qu'il choisissait entre ses idées celles qui méritaient d'être exprimées, il ne prenait de celles d'autrui que ce qui valait la peine d'être recueilli. Ainsi lorsque ses parents, au coin du feu, répétaient les cancans du hameau, que la bûcheronne déchirait d'un bon coup de langue deux ou trois de ses voisines, que le bûcheron, ayant bu un coup de trop, risquait quelques plaisanteries incohérentes, l'esprit de Petit Poucet reposait franchement; mais que les bonnes gens viennent à parler d'affaires, de s'alléger, par exemple, d'un surcroît de famille, il s'éveille, se glisse sous l'escabelle même du bûcheron, ne perd pas un mot de la conversation, regagne doucement sa couche, et

feignant de dormir avise aux moyens de parer à l'événement.

Faites du Petit Poucet un haut fonctionnaire, un ambassadeur près d'une cour étrangère, je suppose, quelle économie, pour son gouvernement, de notes et de circulaires, de vaines alarmes, de fausses démarches, de vrais périls provoqués par des craintes imaginaires! Il laisse tomber toutes les rumeurs sans objet, accréditées par les bavards, les poltrons et les sots, ou perfidement semées pour donner le change sur les intentions secrètement arrêtées, mais à la moindre menace de danger réel, il se glisse derrière le fauteuil du souverain ou du premier ministre, prend ses notes, et l'orage qui menace Constantinople ou Turin est conjuré. Il était le soir même au bal de la cour, dansait avec l'ingénuité d'un secrétaire d'ambassade, et expédiait sa correspondance entre deux quadrilles. Petit Poucet est un grand diplomate perdu dans une famille de bûcherons; on trouverait bien, en revanche, quelque Pierrot égaré dans les chancelleries.

S'il est admirable par la promptitude de ses moyens d'information, il ne l'est pas moins par l'heureuse simplicité des expédients qu'il emploie pour se tirer d'affaire. Une poignée de petits cailloux blancs semés sur le tapis vert de la forêt déjoue le projet de ses parents. Tous ses frères, se croyant perdus, commencent leurs sanglots; Pierrot crie et se démène, comme un ambassadeur pris au dépourvu qui sort tout d'un coup du langage diplomatique et aggrave la situation qu'il n'a pas su prévenir. L'occasion était belle pour le Petit Poucet de se souvenir de leurs plaisanteries, mais il a le cœur aussi bon que l'esprit, il prend la tête de la colonne, la ramène à la maison, et sans se départir de sa prudence habituelle, s'approche de la porte et dresse l'oreille.

Il y avait du nouveau au logis. Le seigneur du lieu s'était avisé qu'il devait depuis longtemps dix écus à des gens qui mouraient de faim, et il avait généreusement payé sa dette. Les remords étaient entrés dans la pauvre cabane avec la viande de boucherie, et la bûcheronne, en face d'une table chargée de restes dont son mari ne pouvait venir à bout, s'écriait en sanglottant : « Hélas? » où sont maintenant mes enfants, mes pauvres enfants! » Elle le dit une fois si haut que ceux-ci se mirent à crier tous ensemble :

« Nous voilà, nous voilà ! » et la bande joyeuse pousse la porte, s'élance, et Pierrot est comblé de caresses et de rôti. « Que je » suis aise de vous revoir, mes chers enfants, disait la pauvre » femme en les embrassant. Vous êtes tous bien las et vous avez » bien faim : et toi, Pierrot, comme te voilà crotté ! viens, que » je te débarbouille. » Ce dernier trait est charmant de naturel. La bûcheronne est bonne mère, mais ne peut se défendre d'un faible pour le plus laid de la famille ; il n'est pas jusqu'à la boue que le maladroit a ramassée par les chemins qui n'ajoute au charme de sa physionomie ; la préférence maternelle se trahit involontairement et Pierrot est débarbouillé le premier. Ce lourdaud a tous les honneurs, et Petit Poucet devra se contenter d'avoir été le sauveur de sa famille.

J'insiste à dessein sur cette scène d'un ton si naïf et si juste ; elle a une couleur vraiment originale, surtout dans un siècle qui a négligé de peindre les mœurs rustiques et populaires, ou ne nous les a montrées qu'affadies et altérées par les mièvres grâces de la pastorale. Elle rachète bien des épigrammes de Perrault lui-même contre le génie d'Homère, et le charme qu'on éprouve à la lire est une piquante condamnation du plus malin détracteur de l'antiquité.

Cependant les dix écus du châtelain ne pouvaient toujours durer. Le boulanger prit le dernier, et le bûcheron et sa femme, redevenus pauvres comme devant, retrouvèrent au coin du feu les idées qui leur étaient déjà venues à cette place ; seulement ils se proposèrent de ne pas perdre leurs enfants à demi. Ne soyons pas trop sévères, après dîner, pour ces pauvres gens, et imitons la réserve de Perrault qui semble se défier de la force des sentiments les plus vifs chez un homme à jeun. Plaignons seulement les malheureux qui sont contraints de se refuser les douceurs de l'amour paternel, et donnons toute notre attention au Petit Poucet dans sa lutte prolongée contre le sort qui ne s'acharne jamais, au dire des anciens, que sur des adversaire dignes de lui. Il trouve la porte fermée quand il veut faire sa provision de petits cailloux ; mais au départ, la bûcheronne partage entre ses enfants le dernier morceau de pain ; Pierrot dévore sa tartine en moins de rien ; Pierrot n'eût fait qu'une bouchée du lapin si habilement

exploité par le Chat botté. Petit Poucet boude contre son estomac, et répand son déjeuner le long de la route ; hélas ! les oiseaux du ciel le becquetent jusqu'à la dernière miette et lui enlèvent l'espérance du retour. La nuit vient, la pluie tombe par torrents, la bande recommence ses cris, Pierrot ne manque pas une ornière. Petit Poucet qui a cultivé tous les exercices utiles et qui aime à dominer la situation, grimpe sur un arbre, tourne la tête de tous côtés et aperçoit une lumière, qui n'était autre que la chandelle de l'ogre de la forêt. Entre l'ogre et les loups, il a vite fait son choix ; il y a dans le premier une lueur d'intelligence qu'il abusera plus aisément que l'instinct infaillible d'un estomac de bête féroce. Et en effet il le joue par un trait d'inimitable malice. L'ogre ayant consenti à laisser reposer ses petits hôtes jusqu'au lendemain, pour manger de la chair fraîche, « le Petit Poucet qui avait remarqué » (qu'est-ce qu'il ne remarquait pas?) que les filles de l'ogre, au » nombre de sept, avaient des couronnes d'or sur la tête, et qui » craignait qu'il ne prît à l'ogre quelques rémords de ne les avoir » pas égorgés dès le soir même (quelle connaissance du cœur hu- » main !) se leva vers le milieu de la nuit, et prenant les bonnets » de ses frères et le sien, il alla doucement les mettre sur la tête » des sept filles de l'ogre, après leur avoir ôté leurs couronnes » d'or, qu'il mit sur la tête de ses frères et sur la sienne, afin que » l'ogre les prît pour ses filles, et ses filles pour les garçons qu'il » voulait égorger. »

Que d'à-propos et que d'esprit dans cette manœuvre ! Et quelle légèreté dans les mouvements et la démarche, quelle délicatesse dans le toucher ! Pierrot eût réveillé cent fois les petites ogresses. Mais où Petit Poucet me semble vraiment héroïque, c'est lorsque l'ogre, peu après, s'approchant de son lit et lui tâtant le visage, il reste immobile, impassible, contenant par un effort de volonté sa nature si impressionnable, si nerveuse ; c'est que les nerfs du Petit Poucet ne sont pas ceux d'une petite maîtresse, toujours prêts à frémir, mais les prompts et dociles serviteurs de sa raison qui les excite ou les retient, selon la circonstance.

Pendant que Petit Poucet ne bouge ni ne respire, l'ogre sentant les couronnes d'or : « Vraiment, dit-il, j'allais faire là un bel » ouvrage. Je vois bien que j'ai bu trop hier soir. » A quoi donc

sert la raison, pour en faire un semblable usage? S'il avait bu quelques coups de plus, penserait Pascal, il la perdait tout à fait et évitait une sottise. Mais l'ogre remplaçait la logique par des bottes de sept lieues et Petit Poucet qui n'avait pas perdu un instant pour s'enfuir avec ses frères, l'aperçut bientôt qui franchissait les rivières et les montagnes. Il se fourre avec tous les siens dans le creux d'un rocher. La fatalité ne pousse-t-elle pas l'ogre à s'asseoir précisément sur ce rocher? Mais les gens d'esprit font servir la fatalité même à leurs desseins. Petit Poucet désarme, je veux dire débotte, toujours avec la même dextérité, son terrible adversaire assoupi par la fatigue et la chaleur du jour. « Les » bottes étaient fort grandes et fort larges; mais comme elles » étaient fées, elles avaient le don de s'agrandir et de rapetisser » selon la jambe de celui qui les chaussait, de sorte qu'elles se » trouvèrent aussi justes à ses pieds et à ses jambes que si elles » eussent été faites pour lui. » Petit Poucet d'ailleurs n'était-il pas homme à faire aller toute chaussure à son pied, même sans recourir à l'aide des fées?

A cet endroit du conte, la tradition se divise sur la conduite du Petit Poucet. Les uns prétendent qu'il courut chez la femme de l'ogre, lui demander tout ce qu'elle avait vaillant, sans en rien retenir, pour racheter son mari retenu par des voleurs, et qu'ainsi chargé du bien d'autrui, il s'en revint au logis de son père qui l'accueillit parfaitement. Les autres affirment qu'il ne se servit de ses bottes que pour porter les ordres du prince à l'armée qui guerroyait à cent lieues de la capitale, et qu'il fit sa fortune comme premier courrier du roi. Croyons-en les derniers, car ils sont dans le vrai; le Petit Poucet n'a pu démentir son caractère et s'exposer au mépris de la postérité. Mais comment s'expliquer le bruit injurieux dont il a été l'objet? Par l'exemple de ce qui se passe tous les jours sous nos yeux. Un honnête homme ne peut réussir sans faire des mécontents, des jaloux, des envieux; son succès même est un reproche à la paresse des uns, à la maladresse des autres; il n'est pas jusqu'aux coquins enrichis qui n'aient intérêt à prétendre qu'un peu de fraude est absolument indispensable pour prospérer en ce monde; de là des cancans au village; de là deux traditions; les voisins du bûche-

ron auront causé, l'ogre aura senti trop vivement la perte de ses bottes et Petit Poucet a porté la peine de son génie. Perrault, lui-même, quoique porté par tour d'esprit aux interprétations malignes, n'a pas osé choisir la plus méchante des traditions ; il les rapporte toutes deux, et termine son conte par la plus honorable. Il est vrai qu'il se dédommage par une petite plaisanterie gauloise de l'hommage qu'il est forcé de rendre à la vertu du Petit Poucet. Il prétend qu'outre les messages du roi, Petit Poucet portait encore, à grand prix, ceux des dames de la cour à leurs amants. Les lettres aux maris partaient par les courriers ordinaires. Qui ne sent là l'homme d'esprit égayant d'un trait malicieux la naïveté de la tradition ? La calomnie n'a point entamé la réputation du Petit Poucet ; une boutade ne saurait la mettre en péril. Il est des caractères plus élevés, des âmes plus sublimes, dédaigneuses des biens périssables, et toujours tournées vers le ciel. Petit Poucet ne pratique pas la doctrine du renoncement et du sacrifice ; il n'est jamais dupe, il a de l'esprit et s'en sert mais seulement contre les méchants ; il étouffe la férocité naissante des petites ogresses, dans l'intérêt de sa propre cause, sans doute, mais sa cause est un peu celle de l'humanité ; il va même jusqu'à rendre le mal pour le bien, et dès qu'il est riche, il achète des offices de nouvelle création pour son père et pour ses frères ; et par là, dit le conte en finissant, il les établit tous, et fit parfaitement bien sa cour en même temps. Faut-il encore lui reprocher d'accroître son crédit de celui qu'il donne à ses frères ? Il serait moins estimable s'il faisait le bien par intérêt, mais il fait le bien pour lui-même, par bonté naturelle, seulement il ne s'interdit pas d'en profiter quand il est fait. Il est des gens qui aiment à représenter la vertu comme sotte et niaise, et qui lui prêteraient volontiers la figure et les manières du frère aîné de Petit Poucet; ils ne voient que deux types dans le monde, Pierrot ou le Chat botté, et ils vous disent : Choisissez. Effrayante alternative qui tournerait peut-être au profit du mal, mais Petit Poucet intervient et rallie à la vertu beaucoup de gens d'esprit que Pierrot épouvantait.

Le Petit Poucet et le Chat botté sont les deux héros les plus intéressants des contes de Perrault qui sont surtout peuplés d'hé-

roïnes. Riquet à la Houpe n'est autre que Petit Poucet laid et amoureux, devenant aimable et beau à force d'esprit; Barbe-Bleue n'est intéressant que par sa femme, la dernière. L'esprit délicat et malicieux de Perrault devait surtout se complaire dans l'analyse du caractère féminin. Nous nous entretiendrons dans notre prochaine étude de *Cendrillon*, de *Finette*, de *Peau d'Ane* et de Mme *Barbe Bleue*.

ERNEST BERTIN.

CHRONIQUE

Les faits artistiques tiennent une part trop grande et trop légitime dans l'histoire d'une contrée, pour que nous ne consacrions pas à l'avenir une mention à ceux qui se seront produits parmi nous. Déjà réglant en partie avec le passé, un de nos collaborateurs a rappelé dans une notice sur le *Concert d'Étude*, publiée en 1857, les souvenirs philharmoniques laissés dans notre ville par cette institution et, en même temps, les diverses auditions auxquelles les talents de cette Société étaient venus en aide. C'était faire, de 1817 à 1839, l'histoire musicale complète de notre cité. Nous nous contenterons de préparer à cet égard le travail de quelqu'historien à venir, en signalant dans chacune de nos livraisons, les faits remarquables, survenus au cours du mois précédent, soit dans l'art musical, soit sur tout autre point du domaine artistique. Chacun de ces faits ayant dû être commenté et apprécié lors de sa réalisation, nous nous bornerons à le mentionner, pour en fixer le souvenir.

Ainsi, portant nos regards sur le mois de janvier de cette année, nous signalerons la présence de Mme Cambardi au premier concert de la Société philharmonique. Déjà, en décembre 1857, cette artiste, dont la diction est si pure et le sentiment si vrai, s'était fait entendre dans la même réunion. Son succès avait été complet; il s'est renouvelé à sa seconde audition.

Au mois de février, Madame Borghi-Mamo, nous a fait admirer sa méthode sévère et sa sympathique voix, trop à l'étroit, malheureusement, dans les limites d'un concert et ne se retrouvant libres et complètes qu'au milieu des mouvements de la diction théâtrale.

Au mois de février également, M. René Douai, violoncelliste, a fait apprécier un jeu pur, fin, délicat, trop délicat peut-être pour la nature grave de son instrument. Sa *Romanesca*, son exécution dans plusieurs morceaux d'ensemble, ont laissé le plus agréable souvenir.

C'est à la Société philharmonique que l'on doit la présence parmi nous de ces différents artistes. C'est elle, aussi, qui nous a fait, le 3 mars, connaître le talent du violoncelliste Servais. Largeur de son, impassibilité dans les traits les plus ardus, rhythme puissant, grâce exquise dans les détails, le jeu de ce célèbre instrumentiste présente le résumé de toutes les grandes qualités. Si les œuvres qu'il interprète étaient plus souvent à la hauteur de son talent, il

faudrait aller chercher dans l'antiquité païenne un titre digne de lui et le nommer un demi-dieu musical.

Le 7 du même mois, un concert donné au profit des pauvres, a donné lieu d'apprécier des compositions variées qui font un véritable honneur à M. G. Duperray, ex-premier violon du théâtre Italien de Paris, et organisateur de cette soirée. Deux artistes de Paris, MM. Triébert et Jancourt, l'un premier hautbois du théâtre Italien, l'autre premier basson du théâtre de l'Opéra-Comique, se sont fait entendre dans ce concert et ont produit un très-grand effet dans un duo sur des motifs de l'*Italienne à Alger*. M. Triébert avait commencé par exécuter, sur le cor anglais, un solo qui a été de même fort applaudi. E. L.

— Dans notre prochaine chronique, nous consacrerons également une mention spéciale aux concerts du Conservatoire qui ont excité, cet hiver, un intérêt non moins vif que ceux dont notre collaborateur vient de donner un consciencieux résumé.

Quant à présent, nous ne devons pas terminer cette revue musicale, sans décerner aux administrateurs de la société philharmonique, tous les éloges auxquels ils ont si bien droit. Grâce à leur dévouement, à leur obligeance inépuisable, une période de cinq années vient d'être accomplie, pendant laquelle l'élégante salle du Cercle a vu une succession de fêtes d'une splendeur inconnue jusqu'alors. La plus grande part de cet éclatant succès revient de toute justice à ceux qui ont bien voulu se donner la peine de le préparer, entreprise d'autant plus méritoire qu'elle fut semée de difficultés plus nombreuses qu'on ne le suppose. C'est donc un devoir pour les souscripteurs qui en ont agréablement profité, d'exprimer d'abord leur reconnaissance à ceux qui se sont si dignement acquittés de cette délicate mission.

Un nouvel engagement va, dit-on, être demandé aux membres de la société. Rien n'est plus juste ; on ne peut rien fonder sans une assurance de durée. Diverses modifications et améliorations vont être apportées à son organisation première. Nous ne les connaissons pas, mais nous y souscrivons d'avance de grand cœur, persuadés que nous sommes des parfaites intentions de leurs auteurs. Toutefois, puisqu'en ce moment le champ est libre pour tous les désirs raisonnables, qu'il nous soit permis d'exprimer un vœu que nous avons entendu souvent émettre par des habitués de nos deux réunions musicales, ce serait de les voir désormais s'entendre et se prêter un fraternel appui. A l'une les matinées un peu

plus sérieuses, à l'autre les splendides soirées, à toutes deux la même passion pour la propagation du goût, pour les progrès réels de l'art. Nul ne doute que si toutes les ressources harmonieuses de notre ville étaient unies en faisceau, elle ne pût se glorifier à bon droit de son ancien titre de ville des arts. Loin de nous la pensée d'exclure les célébrités étrangères, elles seront toujours les bien venues; nous en aurons souvent besoin comme exemple, comme stimulant; seulement, si nous nous entendions mieux, cet élément de nos réunions, tout important qu'il est, pourrait n'être plus aussi essentiel. Nous possédons l'orchestre le plus puissant que l'on ait entendu à Angers, et sans désigner des noms d'amateurs que tous ont sur les lèvres, il suffit de citer des artistes tels que Mmes Melchior, Soulé, Gruber; MM. Hetzel, Mangeon, Noirot, etc., pour défier la rivalité des villes les plus favorisées par le dieu de cet art, qui est, à notre époque de civilisation, une nécessité et un bonheur réel.

Nous feuilletions dernièrement un livre charmant, *la Correspondance de Mozart*, et nous lisions dans la préface de l'auteur, le chanoine Goschler, que l'une des plus jolies villes des bords du Rhin, où le savant abbé venait de passer un hiver, possède au moins vingt sociétés de musique. Toutes se réunissent, avec un esprit de concorde admirable, le dimanche, à la cathédrale, pour faire connaître aux fidèles ravis, une foule de chefs-d'œuvre des maîtres italiens et allemands, qui nous sont presqu'aussi étrangers qu'aux habitants du nouveau monde. Cependant, la population de Manheim est bien inférieure quant au nombre, à la nôtre. On se rappelle pourtant avec quelle sympathie ont été suivis les trop rares essais dans nos murs de la musique sacrée, la première de toutes, la source féconde pour ainsi dire, dont les autres ne sont que des dérivés précieux sans doute, mais d'un ordre inférieur. Qui ne se rappelle, entr'autres, l'impression produite par la messe de M. Talbot, exécutée avec tant de succès, il y a plus de vingt ans? Pourquoi ces belles solennités, d'un effet si religieux, si populaire, ne se renouvelleraient-elles pas? Malheureusement, malgré l'habileté incontestable du zélé maître de chapelle de Saint-Maurice, il ne dispose pas de moyens suffisants et proportionnés à l'ampleur de ce vaisseau. Cependant, la question des dépenses toujours la plus facile à lever, n'en serait pas une pour les fabriques des églises, où notre association pourrait alternativement faire entendre ses bienfaisants accords, puisque ces frais pourraient être facilement

couverts par une souscription. Nous ne pensons pas nous faire illusion, mais il nous semble qu'un tel projet devrait être accueilli par l'unanimité des sincères amis de l'art; car après le divin enseignement de la chaire, en est-il un plus propre à élever les âmes que les leçons sublimes des Mozart et des Haendel, des Marcello et des Palestrina ?

— Le beau groupe de M. Maindron, sainte Geneviève et Attila, est dressé sous les arcades du Musée. Après lui avoir payé un juste tribut d'admiration, nous avons visité pour la centième fois, peut-être, la galerie de David, où l'on se retrouve toujours avec un bonheur infini au milieu de ce véritable panthéon de tous les grands hommes contemporains. Un seul y manque encore, et, il faut l'avouer, c'est le plus désirable, parce que de tant de figures animées par le divin reflet de l'idéal, aucune peut-être n'est plus empreinte de l'âme reconnaissante de l'artiste, que celle du héros dont le dernier soupir fut *Grâce aux prisonniers !*

On apprendra donc avec un vif intérêt que l'espoir de posséder ce chef-d'œuvre n'est pas encore disparu. Le modèle du Bonchamp appartient au musée de Rouen, l'un des plus riches de France. Ce modèle, qui n'a jamais été terni par le contact du métal, est pur comme le marbre de la statue et même sans lui être supérieur, semble reproduire plus fidèlement l'inspiration première de son créateur. On sait que peu de temps avant sa mort, il s'était rendu à Rouen exprès pour le réclamer en faveur de sa ville natale, mais, en le voyant exposé à une place d'honneur, il n'avait pas osé accomplir son dessein. Cependant, le maire de Rouen, empressé d'être agréable à l'auteur du grand Corneille, devina son intention, et avait engagé l'administration à satisfaire, malgré la grandeur du sacrifice, le désir plutôt que la demande de David; on avait même donné un commencement d'exécution à cette pensée, car le Bonchamp fut descendu d'un étage. C'était un premier pas vers la patrie, mais la mort du généreux artiste arrêta cette lutte de délicats procédés, dont le résultat eût été si important pour nous. Néanmoins, nous croyons savoir que, par respect pour une mémoire qui lui est chère à plus d'un titre, la municipalité de Rouen persévère dans la même disposition bienveillante à notre égard. Elle serait disposée à consentir à un échange possible, et la réussite de cette négociation ferait un égal honneur aux administrateurs des deux grandes cités.

Après cette précieuse conquête, nous n'aurions plus qu'un vœu

à former pour la galerie de David, tant admirée par tous, étrangers et concitoyens; ce serait de la voir ouvrir sur la terrasse qui domine le jardin fruitier. Tous les gens de goût applaudiraient à la transformation de celui-ci en un jardin anglais, ouvert au public, et qui, augmenté par son voisin de la manutention, formerait une délicieuse avenue à notre pittoresque Musée. Ce changement n'entraînerait qu'une dépense minime, grâce à la libérale proposition de M. André Leroy, qui offre de consacrer aux études de la science horticole un terrain spécial, dans ses magnifiques enclos. On ne peut méconnaître l'agrément offert par cette nouvelle promenade à notre ville qui en possède si peu dans son enceinte. Exposée au midi, aucune ne peut être plus agréable et plus bienfaisante. Elle ne ferait pas double emploi avec le jardin de la Préfecture, car il n'est accessible que le dimanche, et son ouverture dépend d'une bonne volonté qui, jusqu'à présent, a été toute gracieuse pour les Angevins, mais qui plus tard peut être interrompue par des motifs fort légitimes.

Il y a bien longtemps, on a parlé d'un vague projet de trancher le Jardin fruitier par une traverse qui relierait la rue Toussaint à la rue des Lices; nous ignorons si l'on songe encore à une mesure complétement inutile. Les médiocres avantages qu'elle procurerait seraient bien loin de compenser la ruine des charmantes espérances que nous venons d'indiquer, et la disparution d'un admirable point de vue, unique dans notre ville, objet d'envie même pour les cités qui ont su conserver, avec le plus intelligent amour, leur ancienne physionomie. Qui de nous, en s'arrêtant à l'entrée du Jardin fruitier, ne s'est émerveillé à l'aspect de cet ensemble, composé par la tour St-Aubin, les flèches de St-Maurice, le logis Barrault, l'abside de Toussaint. Tous nos plus chers et respectables monuments semblent s'être groupés comme pour nous plaire davantage, réveiller nos plus doux souvenirs et donner une idée complète des prodiges de l'art de nos pères; et nous voudrions rejeter dans l'ombre cette splendide apparition du passé, étouffer derrière de vulgaires constructions modernes, cette poétique et nationale perspective? Ce serait plus qu'une faute, ce serait une profanation à tout jamais déplorable. Nous avons trop de confiance dans les magistrats qui veillent avec tant de sollicitude aux intérêts moraux et matériels de la commune, pour ne pas espérer qu'ils repousseront ce plan malencontreux s'il leur était présenté, comme il le fut à leurs devanciers et comme il le sera peut-être à leurs successeurs.

— Nous avions omis dans la biographie du général d'Autichamp, plusieurs notes qui ne nous semblaient pas tenir essentiellement au sujet. Sur le regret exprimé à l'occasion de l'une d'elles, nous nous empressons de la rétablir. Elle a trait aux évènements de 1832 :

« Dès l'année précédente, le général avait dépêché à MADAME, alors aux eaux de Bath, en Angleterre, M. Charbonnier de la Guesnerie, son ancien aide-de-camp, qui avait remis à la princesse une lettre souscrite à la fois par M. d'Autichamp et par plusieurs autres généraux vendéens. MADAME, après en avoir pris connaissance, voulut entendre, en présence du duc de Blacas, l'officier fidèle et dévoué qui s'était chargé de cette périlleuse commission. Il répondit avec une noble et entière franchise à toutes les questions de S. A. R. qui ne parut nullement offensée de la netteté de son langage et qui se borna à l'assurer que si son fils devait monter sur le trône, ce ne serait qu'après y avoir été appelé par le vœu de la nation, *et jamais autrement.* »

— Nous apprenons, avec la plus vive satisfaction, que M. le ministre de l'instruction publique vient de nommer M. Daillière bibliothécaire à la Sorbonne. Notre compatriote succède, dans cet emploi, à M. Regnier, membre de l'Institut, nommé conservateur de la même bibliothèque, en remplacement de M. Ph. Lebas, aussi membre de l'Institut, décédé. Ainsi, sans avoir passé par les grades inférieurs de l'administration des bibliothèques, M. Daillière débute dans cette administration par une position élevée et des plus enviées parmi les gens de lettres. Il doit cet avantage à ses services universitaires et à ses succès littéraires.

— Nous avons plusieurs fois signalé les divers ouvrages de M. Ch. Livet. Nos lecteurs qui suivent avec un intérêt constant, les succès de notre jeune compatriote près du principal foyer de l'intelligence française, apprendront avec plaisir que son volume de *Précieux et Précieuses* vient d'être réimprimé dans le format in-18 anglais, si commode et si économique. Ce tableau fidèle de l'hôtel de Rambouillet, où l'on voit revivre les brillants précurseurs du grand siècle, doit être étudié avec charme, car il a été composé avec amour. On saura gré à M. Livet des immenses et ingénieuses recherches qui lui ont permis de compléter tous les essais tentés avant lui sur cet attrayant sujet. *L'Histoire de l'Académie* et cet excellent ouvrage ont principalement contribué à donner à notre Angevin une position littéraire que justifient encore son obligeante aménité et la distinction de son caractère. L. C.

INDEXED

REVUE
DE L'ANJOU
ET
DE MAINE ET LOIRE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

PREMIÈRE ANNÉE DE LA TROISIÈME SÉRIE

QUATRIÈME LIVRAISON. — JUILLET 1860

ANGERS
LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE
—
1860

SOMMAIRE.

I. Les dévotions de Louis XI en Anjou, par M. l'abbé **Bodaire**.

II. Le mois de Marie, par M. **Victor Pavie**.

III. Les représentants de Maine et Loire, depuis 1789 (*suite*), par M. **Bougler**, conseiller à la Cour impériale d'Angers.

IV. Chronique. — Le logis Pincé et le logis Barrault. — Séance de la Société d'agriculture du 12 juin, présidée par M. Villemain. — *Récits de terre et de mer*, de M. Th. Pavie. — Restauration de la salle de l'Orangerie à la Préfecture. — Concert de Mme Melchior et de M. Noirot.

L'abondance des matières nous oblige, cette fois, par exception, à remettre à la prochaine livraison, la suite du Registre du Présidial.

LES DÉVOTIONS

DE LOUIS XI

EN ANJOU.

Nous entreprenons de parler aux lecteurs de la *Revue* d'un prince qui a beaucoup aimé l'Anjou, tant aimé, qu'un beau jour, il finit par l'enlever à notre bon duc René qui, en ce moment-là, occupait ses loisirs à peindre, dans son château de Baugé, un oiseau bien aimé du chasseur aussi, une belle perdrix grise (1). Or, le chasseur, non de la perdrix, mais du duc et de son duché, c'était le neveu lui-même de René d'Anjou, le roi Louis XI qui, comme tout le monde sait, prit dans ses filets (car il chassait surtout au filet, l'habile homme!) la Flandre, l'Artois, la Picardie, la Franche-Comté, la Provence, le Roussillon, le Maine, en même temps qu'il préparait par toutes sortes de voies et moyens, l'adjonction à la couronne de France du riche joyau armoricain si ardemment et si persévéramment convoité, le duché de Bretagne. L'Anjou, dès lors, offrait à la cupidité de Louis XI plus d'attraits qu'il n'en fallait pour tenter un souverain de sa force et de son caractère. Indépendamment de l'illustration particulière à notre province, et qui en eût fait en tout état de cause, même pour un prince moins avidement annexioniste, une acquisition

(1) Bourdigné.

éminemment désirable, la fertilité et la richesse du sol, la douceur renommée du climat, le courage et le dévouement traditionnels des habitants, l'éclat qu'avaient jeté sur son histoire d'abord les luttes héroïques pour l'indépendance nationale au temps des Romains, plus tard les dynasties angevines de l'Angleterre et des Siciles, l'Anjou offrait, en outre, à la politique envahissante de Louis XI le voisinage de la Bretagne, et, à sa dévotion, des sanctuaires nombreux et vénérés.

Et voyez dès lors comme tout se passait simplement avec le dévot roi Louis XI!

De Notre-Dame de Nantilly à Notre-Dame du Puy et de Béhuard en Anjou, il n'y avait, la dévotion royale augmentant, qu'un pas à faire pour atteindre aux pèlerinages de Bretagne; Saint-Michel en Grève et Saint-Sauveur de Redon n'étaient pas loin, et, de là, toute la Bretagne se découvrait avec ses villes fortifiées, ses châteaux nombreux, ses vieux donjons crénelés, et, par derrière, défense plus formidable encore, ses rochers de granit, ses récifs, ses écueils à fleur d'eau, et sa grande mer qui toujours frémissante semble menacer quiconque viendrait attaquer de ce côté la noble terre que Dieu lui donne à garder.

Et puis comment se défier du roi pèlerin qui s'en allait chevauchant à travers les campagnes angevines et les landes bretonnes, presque misérablement vêtu, portant en guise de couronne un chapeau tout chargé de médailles saintes (1), sans autre escorte que quelques serviteurs aussi pauvrement vêtus que lui et d'une dévotion à tout le moins égale à la sienne? d'un prince dont la haute condition ne se laissait guère révéler qu'aux présents, magnifiques quand il le fallait, dont il gratifiait les lieux consacrés, et à l'empressement avec lequel il quêtait partout, avec humilité profonde d'ailleurs, des intercessions toutes puissantes dans le ciel, et les prières des meilleures âmes sur la terre? Tout

(1) « Il avait, au surplus, dit l'évêque Claude de Seyssel, son chapeau tout » plein d'images, la plupart de plomb ou d'étain, lesquelles, à tout propos, » quand il lui venait quelques nouvelles bonnes ou mauvaises, ou que sa fantaisie lui prenait, il baisait se ruant à genoux, quelque part qu'il se trouvât, » si soudainement quelquefois, qu'il semblait plus blessé d'entendement que » sage homme. » — (Sismondi, tome XIV, p. 547.)

cela si simple, si naturel, en apparence, qu'un prétexte plausible manquant pour s'y opposer ou même s'en plaindre, on se contentait de trembler d'un vague effroi en voyant passer ce pèlerin à l'air absorbé dans le souci des choses célestes, mais dont on surprenait, tourné vers les terrestres intérêts, le regard avide et sombre sous la paupière abaissée. Et ainsi prétextant, le roi Louis XI s'en allait de sanctuaire en sanctuaire, rôdant non comme lion, mais comme renard, tout à l'entour des Marches de Bretagne et d'Anjou, ne perdant jamais de l'œil un seul instant la proie désirée, mais dissimulant, temporisant, cherchant à tromper Dieu à l'aide des hommes, les hommes à l'aide de Dieu, essayant de se tromper lui-même, et de rassurer par les démonstrations extérieures d'une vaine et superstitieuse dévotion, les remords d'une conscience dont toute la moralité se résuma dans la devise de ce grand et triste règne : « Qui ne sait dissimuler ne sait régner (1). »

Une chose pourtant fut sincère en Louis XI : la peur effroyable qu'il eut toute sa vie de mourir. Et celle-là non, comme tout le reste, feinte et hypocrite assurément. « Oncques homme ne craignit plus la mort, dit Commines, et ne fit tant de choses pour y cuider mettre remède comme luy. » Il est vrai qu'on tremblerait à moins, et que, devant le *Roi des Epouvantements,* comme l'Ecriture appelle la mort, il dut, pressentant la justice qui est au-delà, s'interroger avec terreur le monarque qui trouva le moyen d'être tout à la fois, mauvais fils, mauvais père, mauvais frère, fratricide peut-être! parent déloyal, ami perfide, ennemi implacable, joignant à tous les vices, dont la nature l'avait abondamment pourvu, tous ceux que la politique la plus tortueuse et la plus insatiable ambition lui commandaient d'avoir.

Cette frayeur de la mort fut en Louis XI toute la religion, toute la conscience, et, après la politique d'envahissement à laquelle il subordonna tout, l'unique règle de sa dévotion dont les élans augmentaient ou diminuaient suivant que la terreur de mourir croissait ou faiblissait en lui. De là ses macérations, ses

(1) « Ils mentent bien, disait-il à ses ambassadeurs; mentez bien aussi. »
(Sismondi.)

pèlerinages, ses prières, ses dons aux églises, aux chapelles des saints et saintes en plus grande vénération de son temps, le soin avec lequel il s'entourait dans son château de Montilz-lès-Tours, et partout où il se rendait, « de bigots, bigottes et gens de dévotion, comme ermites et saintes créatures, pour sans cesse prier Dieu qu'il ne mourût pas (1). » Nulle autre préoccupation religieuse un peu sincère en lui que celle-là. Il en était même arrivé à ne plus solliciter les gens d'église de prier pour la rémission de ses péchés. Faisant un jour réciter par son chapelain l'oraison de saint Eutrope, et voyant que ladite oraison requérait, comme toujours dans les prières de l'Eglise, la santé de l'âme et celle du corps, il supplia qu'on voulût bien retrancher ce qui concernait l'âme : « C'est assez, dit-il, que le saint nous octroie la santé du corps, sans l'importuner de tant de choses à la fois ! »

Grâce à cette terreur de la mort, l'homme, qui faisait tout trembler autour de lui, finit par trembler lui-même et ramper, pour ainsi dire, devant les menaces de son médecin Coictier, un misérable de la trempe de tous ceux dont il aimait à s'entourer. « Je sais bien, disait Coictier à son royal malade, avec le cynisme habituel à cette cour, je sais bien qu'un matin vous m'enverrez où vous en avez envoyé tant d'autres; mais je jure Dieu que vous ne vivrez pas huit jours après. » Et Louis XI, terrifié, pour vivre huit jours de plus comblait son médecin de richesses; il se serait agenouillé et traîné devant lui, comme il fit, au dernier moment, devant le saint ermite François de Paule, venu du fond de la Calabre pour le préparer à mourir.

Il ne nous déplaît pas absolument, au reste, de rencontrer dans l'histoire, à défaut du repentir qui toujours amène avec lui, quand il est sincère, amendement et pardon, le récit de pareilles terreurs, et de voir un des plus fiers monarques et tyrans de ce monde, pâlir d'effroi et délirer d'épouvante devant les frayeurs du trépas. Où donc serait la justice divine ici-bas, s'il suffisait d'être fourbe et cruel, de dominer et d'écraser, de conquérir l'impunité des hommes à force de succès, et puis, après cela, de reposer tranquillement sa tête sur l'oreiller de la mort, et de s'en

(1) Jean de Troyes.

aller doucement, l'heure venue, plus doucement que les victimes, affronter le jugement, quand on a fait comme Louis XI, pendant tout un long règne, de la déloyauté un système de gouvernement, et du bourreau un premier ministre? Ah! que cet homme fut un profond politique, et qu'il ait fait de grandes choses, nous ne le nierons pas. Mais comment et par quels moyens les a-t-il faites? C'est ce dont nous prenons grand souci, nous qui ne pensons pas que la fin justifie les moyens, et qui estimons qu'un simple honnête homme vaut dix fois le premier des politiques qui fait taire sa conscience, pour ne viser qu'au succès. Le succès est une grande chose « et qui a le succès a l'honneur, » disait Commines en forme d'oraison funèbre de son maître. L'honneur! chose humaine et relative, soit! Mais la paix de l'âme et la sécurité de la conscience devant l'éternel avenir, si le succès a été acheté, comme celui de Louis XI, aux dépens de la justice quelquefois, de l'humanité presque toujours, non, Dieu ne le veut pas! Et le poète, qui est souvent la voix de Dieu, ne le veut pas non plus.

Le temps d'être punis arrive. A la bonne heure.
Ah! le vautour larmoie et le caïman pleure!
J'en ris. Je trouve bon qu'à de certains instants
Les princes, les heureux, les forts, les éclatants,
Les vainqueurs, les puissants, tous les bandits suprêmes,
A leurs fronts cerclés d'or, chargés de diadèmes,
Sentent l'âpre sueur de Josaphat monter.
Il est doux de voir ceux qui hurlaient sangloter
La peur après le crime (1)! . . . . . .

La peur après le crime!... Ce fut hélas! toute la religion, ou, pour parler plus convenablement, toute la superstition de Louis XI.

Et maintenant, tel qu'il fut, Louis XI valait-il moins religieusement et moralement, apportait-il d'habitude, dans la politique de son gouvernement, plus de fourberie et de cruauté que les autres princes, ses contemporains, qui furent presque tous ses ennemis et quelques-uns ses victimes? Nous ne le pensons pas. Comme lui ils firent en mal à peu près tout ce qu'ils firent,

(1) *Légende des siècles. Eviradnus.*

même le bien, et plusieurs de ceux qui succombèrent dans la lutte contre lui, le comte de Saint-Pol et le duc de Nemours entre autres, avaient mérité leur supplice par leurs récidives en forfaiture. Seulement, plus grand qu'eux tous par le génie et par la position, Louis XI, agissant sur un plus vaste théâtre, est demeuré pour la postérité la physionomie la plus complète et la plus éclatante parmi toutes celles qui se groupèrent autour de la sienne, et incontestablement cette figure royale est sinistre à contempler derrière les grilles formidables du sombre château de Plessis-lès-Tours! Alors même qu'il rendait la justice, comme c'était son devoir, ce monarque trouva souvent le moyen de la déshonorer à force d'inhumanité, et par le caractère tout personnel d'implacable vengeance dont il entourait l'exécution des coupables que la pitié publique changeait bientôt en victimes (1). Car, Dieu merci, l'opinion publique ne s'y trompe pas, et la justice elle-même, chose sacrée, sans la bonté qui la modère, n'est à ses yeux que cruauté. On peut être juste ainsi, et n'être cependant comme Louis XI qu'un tyran. Il faut pour qu'elle soit respectée que la justice prononce comme Dieu de qui elle émane : de haut, avec désintéressement et bonté! Et c'est ce que ne fit pas Louis XI, même quand il lui arriva d'être juste, comme avec le cardinal la Balue (2). Pourtant, si nous en croyons Commines, ce fut encore, à tout prendre, celui des princes de son temps, dont il y eut le plus de bien et le moins de mal à dire. Quelle époque fut-ce donc que ce XVe siècle où un roi comme Louis XI put être signalé par un historien qui a tout su et tout raconté, comme « le plus sage, le plus libéral, le plus vertueux en toutes

(1) Lors de l'exécution du duc de Nemours, il fit placer, dit-on, sous l'échafaud ses jeunes enfants qui s'en allèrent de là tout baignés du sang paternel. Que le fait soit historique ou non, la mémoire de Louis XI n'en demeure pas moins chargée devant la conscience publique qui s'est crue suffisamment autorisée à l'en croire ou coupable ou capable.

(2) Le cardinal la Balue, évêque d'Angers, fut, par ordre de Louis XI, renfermé pour crime de trahison, au château de Loches, dans une cage de fer tellement étroite qu'il ne pouvait s'y tenir ni debout, ni couché. La Balue, dit-on, au temps de sa faveur, avait recommandé lui-même à Louis XI ce moyen odieux de se venger de ses ennemis.

choses parmi les autres princes qui régnèrent avec lui et de son temps (1) ! »

Mais nous oublions que ce n'est pas une appréciation sur le xve siècle, ni même une histoire de Louis XI que nous avons promise aux lecteurs de la *Revue*. Nous nous hâtons, en conséquence, après ce trop long préambule, de rentrer dans l'étude plus modeste et plus sûre que nous nous sommes proposée en écrivant ces pages. Les pièces historiques que nous avons pu consulter, et dont nous devons la communication bienveillante à MM. A. Lemarchand et Godard-Faultrier, contiennent des documents nombreux, quelques-uns inédits, concernant la dévotion de Louis XI envers l'illustre relique de la Vraie-Croix de Saint-Laud d'Angers, et ses pèlerinages aux sanctuaires vénérés alors, comme depuis, en Anjou sous le vocable de Notre-Dame : Notre-Dame de Béhuard, Notre-Dame du Puy et Notre-Dame de Nantilly à Saumur. Nous ne parlerons pas de sa dévotion à la chapelle de Sainte-Emérance, en la paroisse de la Pouèze, à quelques lieues d'Angers. Les lecteurs de la *Revue* n'ont point oublié l'article consacré à cette chapelle par M. Victor Pavie (2). Bien que notre humble travail doive souffrir d'un tel rapprochement, nous les engageons à relire ces pages si finement écrites, où, avec le tour particulier à ce charmant esprit, l'auteur raconte comment le roi Louis XI, chassant un jour dans la forêt de Longuenée, en compagnie de Jehan Bourré, non loin du Plessis d'icelui, fut pris d'une colique soudaine; comment dans son effroi d'expirer en se tordant de douleur sur les mousses de la forêt, il se voua à sainte Emérance, renommée dans le pays pour la guérison de ce mal, et lui promit, si elle le secourait, de lui élever une belle statue d'argent dans une chapelle toute neuve, desservie par une collégiale richement dotée; et comment enfin, guéri par l'intercession de la bonne sainte, il oublia la moitié de sa promesse, et laissa la chapelle sans collégiale pour la desservir. Tout cela trop bien dit une première fois par M. Pavie, pour que nous ayons la témérité d'en essayer après lui une vulgaire redite.

(1) Commines.
(2) T. II (1852), p. 185.

Nous n'avons pas davantage la prétention d'apprendre aux lecteurs de la *Revue* des choses qu'ils ignorent : notre but plus modeste étant uniquement de grouper sous un même titre des faits connus de tous, mais épars çà et là, et qu'il leur sera peut-être agréable, nous le désirons du moins, de trouver réunis dans quelques pages.

LA VRAIE-CROIX DE SAINT-LAUD D'ANGERS (1).

Chaque année, le dimanche de la Passion, à l'issue des vêpres, une procession, à l'occasion de laquelle se déploient toutes les pompes de la religion, sort de l'église paroissiale de Saint-Laud pour se rendre à la cathédrale de Saint-Maurice. Après la solennité du Sacre d'Angers dont la réputation fut européenne avant la Révolution, et qui a repris en ces derniers temps, sous l'épiscopat de Mgr Angebault, quelques-unes des splendeurs anciennes, nulle autre cérémonie religieuse n'est populaire parmi nous comme la procession traditionnelle de Saint-Laud.

D'où lui vient cette popularité? De ce qu'une précieuse relique du bois de la Vraie-Croix y est portée triomphalement au-dessus de la foule qui s'incline sur son passage? Cette raison justifierait amplement le concours empressé du clergé et des fidèles autour du dais somptueux qui abrite l'illustre parcelle. Après la dévotion au Saint-Sacrement qui, dans la foi catholique, contient le Christ lui-même personnellement présent sous les voiles eucharistiques, rien n'est digne de respect et de vénération profonde comme le bois sacré de la croix sur laquelle il est mort pour le salut du monde. Aussi, dans notre liturgie, les honneurs qui lui sont rendus viennent-ils immédiatement après ceux dont la religion entoure le très Saint-Sacrement, et le culte de la Vraie-Croix n'y cède partout qu'à celui de l'Eucharistie. Ce motif,

(1) L'orthographe du nom de ce saint a fort varié dans les traductions. Nous le trouvons dans diverses pièces écrit ainsi : saint Lô, saint Lao, saint Leu, saint Lou, saint Lau et enfin saint Laud. Mais toutes ces variations de forme n'empêchent pas qu'il ne s'agisse incontestablement du même personnage, *sanctus Laudus*, élu évêque de Coutances vers l'an 530.

toutefois, s'il explique surabondamment la solennité de la procession de Saint-Laud, serait peut-être insuffisant à en expliquer à lui seul la popularité. Ce sanctuaire, en effet, n'est pas le seul à conserver des reliques du bois précieux de la croix. Chacune de nos églises et même de nos chapelles en possède un morceau plus ou moins considérable, mais non moins authentique, et, par conséquent, précieux et vénérable. La popularité exceptionnelle, acquise à la Vraie-Croix de Saint-Laud, doit s'expliquer, dès lors, par des circonstances qui la rattachent plus spécialement, comme le Sacre angevin (1), à l'histoire religieuse de notre province. Or, parmi ces circonstances d'un caractère tout local, l'insigne dévotion du roi Louis XI envers la relique de cette église doit être signalée, selon nous, comme l'une des causes les plus puissantes qui contribuèrent sinon à lui créer, du moins à consolider et à étendre le culte privilégié dont la procession annuelle du dimanche de la Passion est demeurée pour la ville d'Angers, après des siècles, l'éclatante et populaire expression.

Quel fut le véritable donateur de la précieuse relique nommée la Vraie-Croix de Saint-Laud? Dans un travail tout plein d'érudition substantielle, publié par la Commission archéologique, M. Godard-Faultrier en attribue le don à Foulques V, dit le Jeune, comte d'Anjou et roi de Jérusalem, vers l'an 1130. Cette opinion de notre savant compatriote paraît contredite, au premier abord, par celle du bénédictin Barthélemy Roger qui, dans son histoire d'Anjou (2), en fait honneur à la dévotion de Foulques Nerra (encore un dévot à la façon de Louis XI!) qui l'aurait apportée de Jérusalem et placée dans l'oratoire du château d'Angers près d'un siècle auparavant. Roger appuie son sentiment sur ce fait que dès l'an 1080, ainsi qu'il apparaît par une convention passée entre les religieux de St-Nicolas et les chanoines

(1) Tout le monde sait que la Fête-Dieu d'Angers dut sa splendeur et sa célébrité au souvenir de l'archidiacre Béranger qui, vers le milieu du XIe siècle, prêcha dans nos murs, et même, si l'on en croit une tradition locale, sur le tertre Saint-Laurent où se rendait chaque année la procession, sa trop fameuse hérésie contre le dogme de la présence réelle.

(2) P. 359.

de Saint-Laud (1), ces derniers célébraient solennellement déjà dans la chapelle du château d'Angers la fête de l'invention de la sainte Croix, ce qui serait, suivant notre auteur, sinon une preuve, du moins une conjecture puissante qu'ils possédaient dans leur trésor la précieuse et vénérable parcelle. Aucune pièce authentique, cependant, ne confirme cette conclusion que Roger lui-même ne donne qu'avec une certaine réserve. Indépendamment de la possession d'un morceau de la Vraie-Croix, les pèlerinages de Foulques-Nerra en Palestine, et sa dévotion notoire envers les lieux saints, autorisaient suffisamment la solennité particulière donnée dans la chapelle de son château à la célébration d'une fête qui se rattachait d'une manière si intime aux souvenirs et aux émotions de ses voyages. Rien donc ne s'oppose à ce que nous nous rangions à l'opinion de M. Godard et que nous attribuions avec lui à Foulques V le don du bois de la Vraie-Croix. Un document, qui se trouve à la Bibliothèque de notre ville (Archives Grille), donne à cette opinion de notre éminent archéologue une quasi certitude historique. C'est l'injonction faite aux chanoines de Saint-Laud, dans un cérémonial particulier, de présenter ladite Vraie-Croix aux comtes d'Anjou en quelques circonstances mentionnées dans l'acte dont nous donnons, d'après M. Godard, la traduction par analyse.

« Lorsque le comte nouvellement intronisé approchera de » l'église de Saint-Laud (2), il sera reçu processionnellement... ;

(1) En vertu de cette convention, les doyen et chanoines de Saint-Laud promettent d'assister aux services des principales fêtes de l'église Saint-Nicolas, savoir : la fête de saint Nicolas et celle de la translation dudit saint ; et d'un autre côté, l'abbé et les religieux de Saint-Nicolas-lès-Angers s'engagent pareillement à assister aux services des principales fêtes de l'église de Saint-Laud, savoir : aux fêtes de saint Laud ou saint Julien, et à la fête de l'*Invention de la sainte Croix*.

(2) La chapelle du château d'Angers fut d'abord dédiée à sainte Geneviève par Ingelger, chef de la première maison d'Anjou. Plus tard, après l'invasion des Normands, une partie des reliques de saint Laud y ayant été déposée, elle prit le nom de ce saint, et c'est dans cet oratoire que fut placée la Vraie-Croix. Au XIIIe siècle, sous le règne de saint Louis, notre château étant devenu exclusivement place de guerre, de palais qu'il était auparavant, les chanoines de Saint-Laud, obligés de quitter l'ancien sanctuaire, reçurent en compensa-

» il en sera de même lorsqu'il reviendra d'un voyage lointain ou » après une longue absence. On observera pareillement ce céré- » monial à l'égard de la comtesse et de ses enfants. Le doyen... » les recevra avec le texte des Evangiles, l'encensoir et l'eau » bénite, et en même temps sera présenté aux lèvres du comte le » *Tau* (1) d'ivoire que Foulques V, roi de Jérusalem, comte des » Angevins, donna au trésor de ladite église, *Tau* que ledit » Foulques, lorsqu'il monta sur le trône de Jérusalem, reçut du » soudan de Babylone. »

Quoi qu'il en soit de l'origine de notre sainte relique, qu'elle soit antérieure ou non à l'époque des croisades auxquelles plusieurs de nos comtes d'Anjou prirent une part si active et si brillante, elle ne tarda pas à devenir l'objet d'une vénération toute privilégiée. « Cette croix, dit un auteur angevin (2) est fort célè- » bre à Angers, et la tient-on en grand respect et vénération, » d'autant que c'est une très ancienne croyance et persuasion, » enracinée dans les esprits des hommes, que celui qui seroit » parjuré, après avoir solennellement fait serment en touchant » ladite croix, ne faudroit point, dedans l'an, à mourir de male » mort. »

Cette croyance plus ou moins fondée, où l'on était généralement alors, que tout parjure sur la Vraie-Croix de Saint-Laud, était sans faute, et dans l'année, suivi d'un châtiment terrible, dut frapper singulièrement la conscience troublée et l'imagination superstitieuse de Louis XI. Aussi le voyons-nous s'enquérir avec soin de la réalité de cette puissance mystérieuse. Il fait écrire aux chanoines de Saint-Laud pour qu'ils aient à lui rendre compte de tous les miracles advenus par suite de faux témoignages et parjures sur le bois de ladite Vraie-Croix.

tion l'église de Saint-Germain qui s'élevait alors au lieu nommé Cour Saint-Laud. Enfin, à la Révolution, l'église Saint-Laud-Saint-Germain ayant été détruite, on choisit pour église paroissiale la chapelle du prieuré des Récollets située place de l'Académie. Là, au reste, ne doivent pas s'arrêter les vicissitudes de cette église que l'on songe, non sans raison, à remplacer par une nouvelle à tous égards plus convenable.

(1) Croix sans sommet en forme de T, dans laquelle était contenu le morceau de la Vraie-Croix.

(2) Choppin.

Voici cette épître, rédigée par un secrétaire, mais signée par le roi, de cette écriture aux traits allongés et repliés qui ne figurent pas mal les longues et fortes pattes d'une énorme araignée :

« A nos chers et bien amez les doyen et chanoines de l'église » Saint-Lô-lès-Angiers.

» De par le roy,

» Chers et bien amez, nous vous prions que par ung des plus » de gens de bien et de bonne conscience de votre église, vous » nous envoiez par escript et au vray tous les miracles advenus » par cy-devant à cause de la croix estant en votre église de » Monseigneur Saint-Lô, et afin que nous en soions informés à » la vérité, qu'il n'y ait point de faulte.

» Donné au Plessis-du-Parc, le pénultième jour d'octobre.

» LOYS. PARENT. »

Cette lettre, ainsi que le pense M. Godard, paraît devoir se rapporter à une enquête desdits miracles, dressée en l'année 1471 et renfermant trente et une dépositions. Elles concernent des prestations de serment au sujet *d'un vol de vases d'argent, d'une négation de dépôt, d'un prêt, d'un vol de monnaies, d'un adultère, d'une obligation de quarante écus d'or, de querelles et menaces, de rente en blé, de biens mobiliers, de gages domestiques, de successions détournées, de promesses de mariage violées, d'associations de commerce, etc.*

Parmi ces dépositions, quelques-unes méritent d'être mentionnées. Elles nous rappellent, sous une autre forme, ces jugements de Dieu qui tinrent, durant tout le moyen âge, une si large place dans les procédures de la justice tant ecclésiastique que civile.

La quatrième de ces dépositions constate que les cheveux du maître-école, Pierre Giquel, blanchirent en se parjurant sur la Vraie-Croix.

La sixième parle d'un homme dont le bras, levé sur la Vraie-Croix, se roidit tout à coup sans qu'il pût jamais s'en servir; il mourut dans l'année.

La huitième mentionne un parjure qui expira au pied même de l'autel, la langue noire et tirée.

Une autre de ces dépositions nous fait connaître une partie de la procédure que l'on suivait, dans les causes judiciaires, pour arriver à la prestation du serment.

On se rendait d'ordinaire (1) à l'église de Saint-Laud, et là, le reliquaire ouvert, on en tirait « la très saincte et disve croix » que l'on plaçait sur le maître-autel. Les parties, assistées de leurs témoins, se plaçaient en regard, et alors le commissaire de l'officialité ecclésiastique, nommé par l'évêque pour déférer et recevoir le serment, ou son délégué, prenant la parole, faisait « plusieurs remontrances des vertus de la très saincte et Vraye-» Croix, et de plusieurs exemples miraculeux qui étoient adve-» nus sur et à l'encontre de ceux qui avoient fait mauvais » serments et ne avoient entretenu ce que ils avoient juré et » promis sur et en la présence de ladite très saincte croix, lesquels » exemples étoient tous notoires et communs non seulement par » decza, mais presque par toutes les parties de ce royaume; aussi » que de ce qu'il y avoit en ladite église plusieurs escrits auten-» tiques qui trop long seroient à voir et réciter. »

Puis le discours achevé, les parties s'avançaient, et, s'agenouillant, prononçaient, la main « tangiblement » posée sur la Vraie-Croix, le serment de dire la vérité, « priant Dieu et ladicte benoiste » Vraye-Croix, ou cas qu'ils fissent le contraire, que le miracle » de non vivre jusque au boult de l'an se puisse extendre sur leur » personne. » Moment solennel qui faisait pâlir et trembler non seulement ceux qui juraient, mais ceux-là mêmes qui étaient les plus habitués à entendre et à recevoir de pareils serments (2)!

(1) Nous disons d'ordinaire, car, comme nous le verrons plus bas, la sainte relique était portée quelquefois au loin, lorsque l'importance de la cause ou du personnage l'exigeait.

(2) Dans la 24e déposition, le déclarant, Jean de la Reauté, docteur ès-lois, conseiller du roi en la cour de son parlement, président des enquêtes, chanoine de Paris, déclare, qu'ayant été avocat à la cour de l'officialité d'Angers, il tremblait d'effroi, *formidabat*, en entendant jurer sur la croix de Saint-Lô.

Il ajoute qu'il est inouï, à sa connaissance, que le pape ait donné dispense en matière de serments prêtés avec *malice* et *tromperie* sur le bois de la Vraie-Croix.

Toutefois, jusqu'à Louis XI, c'était seulement dans les causes judiciaires, tant ecclésiastiques que civiles, qu'à défaut de témoignages précis, ou sur la demande de l'un des contendants, les tribunaux avaient recours au serment sur la croix de Saint-Laud. Il était réservé au Machiavel couronné du xve siècle d'en faire, comme de toute chose, un instrument politique, et de s'en servir pour assurer le succès de ses vues diplomatiques. Chose étrange! cet homme, sans conscience, croyait à la conscience des autres. Un serment sur la croix de Saint-Laud, avec la terrible sanction que la croyance publique attachait au parjure, avait à ses yeux, en politique, la valeur du plus ferme et plus loyal traité.

Ce serait, à coup sûr, abuser de l'hospitalité que la *Revue* veut bien donner à cette étude, et plus encore du bon vouloir de ceux de nos lecteurs (s'il y en avait) qui auraient la patience de nous lire jusqu'à la fin, que de mentionner ici toutes les formules de serment que Louis XI fit jurer sur la croix de Saint-Laud à toutes sortes de personnages, grands ou petits, dont il croyait avoir besoin de s'assurer la fidélité. D'ailleurs, sauf l'objet, presque toutes ces pièces se ressemblent par la forme, et témoignent à un égal degré du luxe de précautions dont les entourait le soupçonneux monarque et du soins minutieux avec lequel, dans les formules qu'il rédigeait lui-même, cet esprit défiant, jugeant sans doute les autres d'après lui, s'efforçait de prévoir et de prévenir jusqu'aux chances les plus lointaines d'une cauteleuse interprétation. Nous nous contenterons d'en rapporter une d'une intérêt historique supérieur et d'une solennité de forme toute particulière (1).

Charles de Berry, frère unique de Louis XI, s'était mêlé,

(1) Les lecteurs de la *Revue*, qui seraient curieux de parcourir plusieurs autres pièces de ce genre, trouveront à la Bibliothèque d'Angers, section des manuscrits, dans le Bulletin historique de France et dans le Bulletin de la Commission archéologique d'Angers, dont M. Godard est le fondateur et le président, plusieurs serments prêtés, à la requête de Louis XI, sur la Vraie-Croix de Saint-Laud d'Angers, par divers personnages de toute condition, et notamment par le duc de Bretagne. Nous donnons le serment du duc de Guienne, parce qu'il est presque inédit, n'ayant été publié encore, à notre connaissance du moins, que par le Bulletin historique de France.

comme on sait, d'une manière très active, à toutes les conspirations des grands seigneurs de cette époque, pour détrôner le roi son frère, notamment dans la ligue dite *du bien public* qui éclata dès les premières années de son règne. Louis XI, pour déjouer ces tentatives et en détacher le duc de Berry, lui conféra le gouvernement de la Normandie. Mais cet esprit inquiet et remuant n'en continua pas moins ses menées sourdes et hostiles avec les ducs de Bretagne et de Bourgogne, et même il fut question sérieusement, paraît-il, de lui faire épouser la jeune princesse Marie, fille unique de ce dernier, et héritière, par conséquent, des vastes et belles provinces qui formaient alors le duché de son père. Alarmé de ce projet dont la réalisation devait probablement détruire ou du moins ajourner pour un temps indéfini l'annexion de ce grand fief de Bourgogne à la couronne de France, Louis XI, après avoir, dans un premier mouvement de colère, repris à son frère le duché de Normandie, se décida enfin à lui donner comme apanage le duché de Guienne, à la condition qu'il renoncerait à tout projet de mariage avec la jeune princesse Marie; et pour s'assurer plus efficacement sa renonciation à cette fatale union, il fit apporter d'Angers, par deux chanoines, la croix de Saint-Laud, dans la ville de Saintes où se trouvait alors le duc son frère, et lui fit prêter solennellement sur la sainte relique le serment dont nous copions d'après l'original la formule textuelle.

« Je jure sur la Vraye-Croix de Sainct-Lô cy présente... que » tant que je vive, je ne traictere, pourchassere, ne feray traicter » ou pourchasser le mariage de moy et de la fille de beaufrere et » cousin le duc de Bourgoigne, et nen tiendray ou feray tenir » parolles ou pratyques et icely mariage ne consentire, ne ne la » fiancere, ne espousere ne avec elle ne contractere mariage ne » autre contrat, promesse ne espérance avec elle ne touchant elle » que ce ne soit de lexprès et espécial congié et consentement de » mondit seigneur le Roy Loys mon frere, et de son bon gré et » plaisir et sans ce qu'il y soit contrainct par quelque contraincte » quelle quelle soit ou puisse estre et mon dit seigneur le Roy » estant en son franc et libéral arbitre de sa personne et serviteur, » et de son royaume, pays, seigneuries et subjects, et sans ce que

» mon dit seigneur le Roy y soit induit ou contrainct pour doupte » ou paour de guerre, assemblée de gens, rebellion de subgets » ou pour grant autorité ou puissance, en quoy Monseigneur le » Roy me veist ou par doupte que on luy voulust fere mal a sa » personne ou a ses dits serviteurs, royaume, pays, seigneuries » ou subjects ou aultrement, directement ou indirectement en » quelque autre forme et manière que ce soit. Et pour obvier » à toutes choses qui pouroyent estre cause de mettre différence » entre mon dit seigneur le Roy et moy a cause dudit mariage, » je prometz et jure comme dessus que james je nen pressere » mon dit seigneur le Roy et ne lui en parlere ou fere parler en » quelque maniere que ce soit plus d'une fois, ou quel cas s'il me » refusoit, je promets et jure par le serment que dessus que je » nen aure aucun malcontentement ou rancune à lencontre de » luy ne de ses serviteurs, et qua ceste cause je ne garde quelque » moyen pour y parvenir après ce reffus ne pour men vengier et » avec ce que se par moy mon dict seigneur le Roy estoit induict » ou contrainct pour aucune des manières dessus dites, a donner » le dit consentement que je encoure parjurement sur la dite » Vraye-Croix de Sainct-Lô, ne plus ne moins comme si je nen » avoys point eu le congié ou consentement.

» Plus jure sur la Vraye-Croix comme dessus que tant que je » vive, ne balleroy à mon frère de Bourgoigne ne aux siens le » tiltre de Roy ne de la couronne de France. »

Le duc Charles fut-il sincère en prêtant ce serment? Sincère, au moment peut-être; mais fidèle, il ne le fut pas longtemps. C'est en 1469, époque à laquelle il reçut la Guienne en apanage, qu'il jure solennellement sur la plus redoutable des reliques qui reçut alors le serment des peuples et des rois, « que tant qu'il » vivra, il ne traictera ou pourchassera et ne fera traicter ou » pourchasser son mariage avec la fille de beaufrère et cousin le » duc de Bourgogne que ce ne soit de l'exprès et espécial congié » et consentement de son dit seigneur le Roy Loys son frère; » et, à peine deux ans après, le 7 novembre 1471, il écrit de sa main au page Sixte IV pour obtenir dispense de certains vœux et serments qui, entre tous les autres, lui tiennent surtout au

cœur (1), et accréditer des députés auprès du souverain pontife pour traiter activement cette importante affaire.

Or ici, comme dans plus d'une histoire de ce genre, le secret de la comédie jouée par le frère de Louis XI était le secret de tout le monde. On savait bien, et le roi tout le premier, dont les limiers diplomatiques avaient bientôt éventé d'ailleurs toute négociation sourdement tramée contre lui, que le duc de Guienne ne sollicitait avec tant d'empressement la dispense dont il est ici question que pour être en mesure d'obtenir la main de l'héritière de Bourgogne à laquelle il avait précédemment renoncé. C'était donc un parjure au premier chef, « et un parjure sur la Vraye-» Croix de Monseigneur Saint-Lô-lès-Angiers ! » Aussi, en l'apprenant, tout ce que Louis XI se connaissait de dévotion et de loyauté fut-il remué de fond en comble dans sa conscience indignée ! Il en appela à la Vraye-Croix du parjure dont elle était, disait-il dévotement, avant lui-même atteinte, et donna aussitôt procuration à son amé et féal conseiller le patriarche d'Antioche, évêque de Valence, d'aller porter le serment de son frère au trésor de l'église de Saint-Laud, afin qu'il demeurât là, auprès de la Vraie-Croix qui l'avait reçu, comme une protestation solennelle, un appel incessant à la justice divine pour la religion d'un tel serment outragée !

Dans cette pièce de rédaction émue, presqu'éloquente, le roi rappelle « qu'après lui avoir baillé son apanaige, son frère fut si » content qu'il jura et promit sur la Vraye-Croix de Notre Sau-» veur et Rédempteur, *Jhu-Crist*, estant à Saint-Lau-lès-Angiers, » qui lui fust portée à Saintes, où il estoit, par deux chanoines » du dit Saint-Lau, que dorénavant il lui seroit loyal en toutes » choses, comme il est contenu dans la formule dudit serment » par lui fait sur la dite Vraye-Croix, tenant sa main dessus... » Mais ne lui a été fidèle, lui a déclaré là guerre, et s'est allié à » Jean, naguère comte d'Armagnac, déclaré criminel de lèse-» majesté... et fait plusieurs autres choses qui longues seroient à » réciter. *Et qui pis est*... a envoyé en cour de Romme (*sic*) pour

(1) Votorum et juramentorum quorumdam quæ inter omnia alia maxime cordi mihi sunt.

» obtenir dispense de notre Saint-Père le Pape des serments qu'il » nous a faicts, principalement sur la dite Vraye-Croix. Et pour » ce que à Dieu seul à qui en ce faisant est faicte l'injure, en ap- » partient la connaissance, particulièrement du serment prêté sur » la dite Vraye-Croix, et que nous irions volontiers en personne » au dit lieu de Saint-Lau pour y porter les pièces qui contien- » nent le dit serment, et réquérir Notre Sauveur en remenbrance » de sa dicte Vraye-Croix qu'il lui pleust nous en faire justice et » raison, ce que bonnement ne pouvons faire, obstant les grants » affaires de nostre royaume, nommons comme procureur nostre » amé et féal conseiller Girault, patriarche d'Antioche, évesque » de Vallence, pour soi transporter pour et ou nom de nous en » l'église du dit Saint-Lau-lès-Angiers, et y présenter de par » nous les lettres de notre dit frère et les bailler en garde aux » chanoines de la dite église qui seront tenus les mettre au trésor » d'icelle, et de lui en bailler recépissé en forme autentique, au- » quel les mémoires et lettres seront insérées de mot à mot. *Et » aussi de réquérir à Dieu Noltre dit Saulveur et Rédempteur » qu'il lui plaise par sa grâce nous en faire la raison en l'hon- » neur et révérence de sa dicte Vraye-Croix sur laquelle a été fait » le dit serment par notre dit frère.* »

Cette procuration, contresignée Bourré, fut donnée au château de Montilz-lès-Tours le 1er mars 1471, et une année après, les dates sont curieuses à relever dans cette histoire, le 21 mai 1472, le duc de Guienne était enlevé par une mort tragique, après avoir mangé avec la duchesse de Montsoreau, qui succomba elle aussi, la moitié d'une pêche que lui avait servie l'abbé de Saint-Jean-d'Angély.

Fut-ce la justice de Dieu? Fut-ce la justice du roi? C'est là une question fort controversée entre les historiens. Ce qui est sûr, dit un auteur (1) que l'on n'accusera pas de partialité trop bienveillante envers les rois, et surtout envers Louis XI, ce qui est sûr, c'est que le mourant n'eut aucun soupçon de son frère; le jour même de sa mort, il le nomma son héritier, et lui demanda pardon des chagrins qu'il lui avait causés. D'autre part,

(1) Michelet, histoire de France, t. 6, p. 315.

Louis XI ne répondit rien aux accusations qui s'élevèrent contre lui ; ce ne fut que dix-huit mois après qu'il déclara vouloir associer ses juges à ceux que le duc de Bretagne avait chargés de poursuivre l'affaire. Mais il n'y eut aucune procédure publique. L'abbé de Saint-Jean-d'Angély, qui avait présenté la pêche fatale, vécut en prison plusieurs années, et fut trouvé mort dans son cachot un jour d'orage. Le bruit se répandit que le diable l'avait étranglé. Chacun en crut ce qu'il voulut, mais tout fut dit.

N'allez pas croire, au reste, que, pour ardent qu'il fût à réquérir de ses adversaires le serment sur la croix de Saint-Laud, Louis XI ait souvent pratiqué lui-même, et pour son compte personnel, ce moyen bien autrement sacré que tous les autres, selon lui, d'engager sa conscience. En général, Louis XI ne se soucia jamais beaucoup de prêter des serments quels qu'ils fussent, et quand il croyait utile à ses intérêts de jurer sur quelque sainte relique, il s'efforçait toujours, et réussissait d'ordinaire à introduire, soit dans la teneur même du serment, soit dans le cérémonial de prestation, quelque réserve bien cauteleusement voilée, qui lui permît plus tard de resserrer ou de dénouer à son gré le lien facile dont il avait consenti à se laisser attacher. Tantôt, c'était d'une expression à double entente, et dont l'événement devait seul déterminer la réelle signification, qu'il s'autorisait pour se prétendre délié ; tantôt, prétextant une douleur au bras droit, tenu par une écharpe, c'était de la main gauche qu'il avait juré ; et si, nonobstant, la conscience criait un peu trop fort en lui, il lui restait la ressource, pour apaiser l'ire du saint sur les reliques duquel il s'était parjuré, d'envoyer à la chapelle ou à l'église qui portait son nom une belle chape d'or ou des flambeaux d'argent, moyennant quoi, il estimait avoir au ciel sinon un complice, du moins un patron pendant sa vie, et, à sa dernière heure, un avocat. Tout cela pour les saints ordinaires. mais pour la croix de Saint-Laud, c'était chose bien autrement sérieuse. Il ne se fût, pour rien au monde, risqué à un parjure sur notre redoutable et sainte relique. Non seulement il évitait, tant qu'il pouvait, de jurer sur elle, mais il allait même parfois jusqu'à stipuler expressément que le serment qu'on lui demandait serait prêté sur toute relique à *l'exclusion de la Vraye-Croix*

d'Angiers! Il fallait qu'il fût bien sûr de lui-même, et bien certain que tous ses intérêts politiques étaient sauvegardés du côté de la fidélité à sa parole, pour qu'il se décidât à s'engager par une semblable attestation.

Aussi les serments personnels du roi Louis XI sur la Vraie-Croix de Saint-Laud sont-ils rares parmi les documents, au moins ceux que nous avons pu consulter. Nous en trouvons un en faveur des bourgeois de la ville d'Arras, qu'il garantit par ordonnance royale contre les exactions de ses compagnies de francs-archers peu et mal payés par leur maître, et fort tentés dès lors de chercher dans le butin un supplément à l'insuffisance de la solde régulière. Le roi s'engage à payer lui-même les dettes de ses soldats au cas fort probable d'ailleurs que ceux-ci les missent en oubli, et termine son ordonnance par le serment redoutable:

« Si je contreviens à ceci, je prie la benoîte croix, ici présente, » de me punir de mort dedans le bout de l'an. »

Le duc de Bretagne eut aussi, lui, la faveur exceptionnelle d'un pareil engagement de la part de Louis XI. Voici cette pièce telle que la donne l'historien Duclos d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale.

« Item, jure sur la Vraie-Croix de Saint-Lô que je ne pren- » drai ne tuerai, ne ferai prendre ne tuer, ni ne consentirai » qu'on prenne ou qu'on tue mon beau neveu François à présent » duc de Bretagne; et que je ne ferai ne pourchasserai ne ne » ferai faire ne pourchasser mal, dommage ne inconvenient à sa » personne, ne ne souffrirai à personne quelconque le lui faire; » et se je sçai que aucun le veuille faire, en avertirai mondit » neveu et l'en garderai et defendrai à mon pouvoir comme je » ferais ma propre personne.

» Et est ce présent serment en confirmant et approuvant le » traité de paix qui fut faite et accordée entre moi et mondit » neveu par ses gens et amis le 9me jour d'octobre l'an 1475 et » sans aucune novation ou dérogation y faire.

» LOYS. »

Tous ces documents, comme on le voit, ont trait à la politique. La religion n'y intervient évidemment que comme moyen

de succès, *instrumentum regni*. On est heureux pourtant, en parcourant les titres déposés au trésor de l'église Saint-Laud, et recueillis en partie, après la Révolution, par M. Grille, d'en trouver quelques-uns qui témoignent de sentiments plus désintéressés, d'une dévotion plus pure, plus dégagée, en apparence au moins, d'intérêts diplomatiques. Nous reproduisons ici, pour terminer cette étude, trois lettres de Louis XI au chapitre de Saint-Laud, concernant des processions et prières demandées par le roi pour sa santé et pour le bien de son royaume. Ces lettres sont sans date, et ne rappellent, par conséquent, aucun fait historique auquel on les puisse rapporter.

I.

« A nos chiers et bien amez les doyen, chanoines et chappitre » de l'eglise Monseigneur Saint-Leu, juge, advocat, procureur » esleuz, maire, soubzmaire, et autres nos officiers à Angiers.

» De par le Roy,

» Chiers et bien amez, pour la singuliere dévocion que nous » avons à la Vraye-Croix de Monseigneur Saint-Leu d'Angiers, » nous voulons, vous mandons et expressément enjoignons que » tous ensemble vous vous assemblez et faictes les processions » doresnavant trois fois et par trois jours par chacune sepmaine » jusques et à Pasque prochainement, venant par les cloistres à » l'environ de l'eglise de mon dit seigneur Saint-Leu, et que la » Vraye-Croix soit portée en grant honneur et révérence, en » faisant dévotes pryères et oraisons pour notre santé et prospé- » rité. Et gardez que en ce n'ait faulte ainsi que vous dira notre » amé et féal notaire et sécretaire maître Jehan Robineau auquel » nous avons donné charge le vous dire.

» Donné au Plessis-du-Parc-les-Tours le 3e jour de février.

» LOYS. »

II.

« A nos chiers et bien amez les doyen et chappitre de Saint- » Lau-les-Angiers.

» De par le Roi,

» Chiers et bien amez, pour ce que nous avons tres grande et

» singuliere amour et confiance à la tres glorieuse Vraye-Croix
» qui est en votre église, nous vous pryons si tres de cueur que
» povons que vous faciez chacun jour procession et dire une belle
» messe en lonneur de Dieu et de ladite Vraye-Croix et pryez
» Dieu qu'il veuille continuer et entretenir paix, transquilité,
» amour en nostre Royaume, et nous maintenir longuement en
» bonne prospérité et santé, et vous nous ferez très grant et
» singulier plaisir.

» Loys. »

III.

« A nos chers et bien amez les doyen et chappitre de Saint-
» Lô-les-Angiers.

» De par le Roi,

» Chers et bien amez, nous vous prions que vous faites conti-
» nuellement processions, prières et oraisons en requerant à
» Dieu, notre Redempteur, et a sa tres benoiste glorieuse Mère,
» qu'ils veullent avoir pitié et compassion du pouvre peuple, lui
» envoier fertilité et habondance de biens, entretenir paix, trans-
» quilité et union en nostre royaume, et nous donner tousiours
» et à notre très chier et très amez fils, le dauphin de Viennois,
» bonne prosperité et santé, et vous ferez euvre charitable, et à
» notre très grant et singulier plaisir, ainsi que vous dira notre
» ami et féal conseiller l'arcevesque de Narbonne, lequel s'en va
» pour aucuns nos affaires. Si le veuillez croire de ce qu'il vous
» en dira de par nous.

» Donné au Plessis-du-Parc le 17e jour de mars.

» Loys. »

Ces lettres sont touchantes pour Louis XI. Ce n'est plus ici l'âpre cupidité qui domine; on y surprend même quelques éclairs de sensibilité vraie qu'on est d'autant plus charmé de rencontrer qu'ils sont très rares dans la correspondance du redoutable monarque.

L'abbé Bodaire.

LE MOIS DE MARIE

Dans le pays que j'aime hier j'herborisai,
Pays d'où la fraîcheur par trois urnes s'épanche,
Où vire le moulin de vapeurs irisé,
Où sur la roue en pleurs bondit l'écume blanche.

Mais du bourgeois déjà l'étendard s'est levé
Sur ces bords frissonnants que l'industrie harcèle;
Au lieu du bac modeste, un pont, longtemps rêvé,
Relie insolemment Villevêque à Soucelle.

— Bah! quand mai radieux, sous les genêts fleuris,
D'une main filiale embaume la blessure,
Et que de nos effrois la première tu ris,
Honte à qui sur ton sort tremblerait, ô nature!

Or, dans le parc ombreux qu'un vain fossé défend,
J'allais d'un pas si leste et d'une ardeur si folle,
Que les passants de loin : « Voyez donc cet enfant
Qui folâtre dans l'herbe, un échappé d'école! »

J'errais par les taillis, trempé jusqu'au genou,
De l'ophrys bourdonnant aux pâles asphodèles;
Des préludes sans nom partaient, on ne sait d'où;
Tout poussait et volait. — Bruits de feuilles et d'ailes!

Et des nids, balancés par la brise des bois,
Comme des encensoirs sous les voûtes bénies,
Mon oreille écoutait s'exhaler à mi-voix
Un écho parfumé des saintes Litanies.

*

Tu sais, l'homme remue et change; moi surtout
Vrai Don Quichotte, moins la rondache et la lance,
Dont le cœur toujours bat, dont le sang toujours bout,
Qui de partout ainsi que d'un tremplin s'élance.

Et me voilà bien loin vers la Sarthe emporté...
De radieux soudain mon esprit devint sombre,
Car bien que n'ayant l'air de nul autre escorté,
Je n'en marchais pas moins côte à côte d'une ombre.

L'ombre d'un mien ami. C'est là, — quinze ans passés!
Comme un rare gibier qu'on poursuit à la chasse,
Sur la foi des anciens, nous cherchions je ne sais
Quelle herbe dont le soc a dévoré la trace.

Mais la mort qui couvait, ô jeune herborisant,
Ton front épanoui sous ses regards moroses,
D'un revers de sa faulx t'a mis, froid et gisant,
Dans l'herbier du sépulcre où se fanent les roses.

*

L'Angelus a sonné. Tirons notre chapeau!
Qu'à cette heure, en ce mois, où tout respire et prie,
De l'aigle au moucheron, du pasteur au troupeau,
Une chaîne d'*Ave* se tresse pour Marie.

— Oui, l'insecte, l'oiseau, le brin d'herbe, Seigneur!
Ces mille êtres sans nom que votre éclat décore,
De la création perpétuant l'honneur,
Du fond de leurs instincts vous proclament encore.

L'homme s'est tu. Respect à son vol triomphant!
Que voulez-vous? Prier... à celui qui contemple?
Il faut du vin pour l'homme et du lait pour l'enfant.
Le souffle de l'esprit a renversé le temple.

Pour le peindre à genoux, il faut que, désormais,
L'artiste au cœur ardent, que son génie entraîne,
Des monts et des sierras franchissant les sommets,
Dans la nuit du passé l'avise et le surprenne.

— Devant la Roche-Foulque ainsi parlait tout bas
Le botaniste ému. Comme il roulait ces choses,
D'intimes affluents qu'il ne soupçonnait pas
S'y rendaient; aux effets se rattachaient les causes.

Peintre de l'Angelus, ces jardins sont à vous!
Au crépuscule ici, de votre œuvre romaine,
Vous avez esquissé le contour ferme et doux.
A vous cette pensée, et je vous la ramène.

*

La tour de Briollay, — me croira qui voudra! —
Mit pour me voir passer ses barons aux fenêtres.
A l'aspect de ces preux, sombres comme Nerra,
J'eus peur, et m'inclinant : « Grâce et merci, mes maîtres! »

*

Ecouflant nuit et jour tient ses regards ouverts.
La Sarthe à flots pressés envahit sa vallée;
Et des saules, amours, regrets de ses prés verts,
Il voit sombrer au loin la cime échevelée.

En sa barque, amarrée au seuil de sa maison,
Un vieillard m'accueillit. Il pleurait : « Sur mon âme,
Les temps sont durs, Monsieur. Voyez la fenaison!
Du faucheur aujourd'hui la faulx, c'est une rame. »

Tandis que j'embrassais ce lugubre tableau,
Les canards tournoyaient, et leur troupe aguerrie
Chantait en s'ébattant sur l'écume de l'eau :
« Bleue ou verte, pour nous c'est toujours la prairie. »

*

Terre ! En mon cœur charmé quel écho retentit ?
(C'est bien le noir clocher, c'est bien l'if tutélaire)
Echo du *Sub tuum* que j'entonnai, petit,
Un jour d'Assomption, dans la nef de Soulaire.

Où sont-ils, ceux d'alors ? Aïeux aux chefs branlants,
Aïeules dont la cape ombrageait la paupière,
Chantres en cheveux gris, pasteur en cheveux blancs,
Où sont-ils ? où sont-ils ? — Ici, répond la pierre.

Au tournant du buisson, notre Palestrina,
Seul debout, fredonnait son antienne mystique ;
D'un coup d'aile touché, le rameau s'inclina.
Fauvette et rouge-gorge, achevez le cantique !

*

Botaniste, en avant ! Des seigles épiés
Sort le coquelicot. La jaune renoncule,
En constellant le sol, met le ciel sous tes pieds.
Marche, marche, rêveur ! qui s'arrête, recule.

— Qu'importent le rubis des champs, l'or du gazon ?
Celle qu'à deux genoux je sers et je proclame,
De plus chastes couleurs émaille son blason.
Mai brillant, c'est Vénus, — humble, c'est Notre-Dame.

Or ça, marchons, cueillons ! Que le bouquet soit pur.
Pour l'autel assemblons la gerbe sans égale.
Que le myosotis, aux corolles d'azur,
Y sympathise avec la blanche ornithogale.

*

De mon petit Liré j'aperçois le côteau ;
En traversant le bourg, mon cœur bat, mon cœur saigne :
L'antique *posada* sert d'enclume au marteau,
Et du grand saint Martin l'on décroche l'enseigne.

Messieurs les bâtisseurs, je ne voudrais pour cent
De vos palais donner l'ombre de sa façade :
Sur son porche à trois pieds son pignon grimaçant
Eût fait pâmer Callot et tressaillir Ostade.

*

J'arrive. On commençait. Dans un livre latin
Mon aîné s'abîmait, en docte personnage.
La mère se signait; mon cadet, sacristain,
Armé d'un long roseau, frêle comme son âge...

Sur son nid incliné qui n'a pas vu l'oiseau
Abécher sa couvée en frémissant de l'aile?
Ainsi de cette flamme, au bout de ce roseau :
Les cierges réjouis aspiraient l'étincelle.

« Ah ! te voilà ! si tard, père, d'où nous viens-tu ?
» De Cheffe, ou de Tiercé qu'enchantent les bruyères ?
» Des simples quelle est donc la magique vertu,
» Qu'on les cherche si loin pour n'en rencontrer guères ?

» Des herbes que l'on cueille à minuit sous la croix,
» As-tu vérifié la malice mortelle ?
» As-tu, père, trouvé la rime au fond des bois ?
» La rime, est-ce une fleur? Et comment fleurit-elle ? »

« — Je ne suis point savant, poète moins encor.
» Je sais, je rêve un nom que savant ou poète
» Révèrent. Nom béni des enfants au cœur d'or.
» Pour celui qui le tait, la nature est muette. »

Et ma boîte en leurs mains circule, et le bouquet
Mi-d'argent et d'azur, emblème cher aux vierges;
A gauche la pervenche, à droite le muguet
Echangent leurs reflets à la lueur des cierges.

Puis, la lune cinglant au céleste horizon,
Tous les bruits expirant en rumeurs insensibles,
Comme à la mer s'en va le ruisseau, l'oraison
S'exhalait humblement dans les chœurs invisibles.

VICTOR PAVIE.

LES REPRÉSENTANTS

DE MAINE ET LOIRE

DEPUIS 1789 [1].

Après une assez longue interruption dont plusieurs des lecteurs de la *Revue d'Anjou* m'ont fait des reproches beaucoup trop flatteurs assurément, et qui doivent, à tous les titres, stimuler mon zèle, je reprends aujourd'hui la suite de mes études sur *les Représentants de Maine et Loire depuis* 1789. Je m'étais arrêté au triste récit de la vie bien courte et bien cruellement brisée de notre cinquième député à l'Assemblée législative, M. Delaunay l'aîné, dont le nom, si populaire un instant, sera toujours inséparable du souvenir des premières manifestations de la Révolution dans notre province. De nos six autres députés à cette déplorable législature, je n'ai vraiment presque rien à dire, et je ne puis guère les mentionner autrement que pour mémoire. Il est assez probable même que si je ne venais ici l'apprendre à mes lecteurs, le plus grand nombre aurait oublié ou peut-être n'aurait jamais su que MM. Clémenceau de la Lande, Goffaux, Chouteau, Quesnay, Menuau et Bonnemère

(1) Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, année 1855, tome I, pages 66 et 193, tome II, pages 65 et 321; année 1856, tome I, page 242, tome II, page 236. — *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome II, pages 1 et 219; tome III, page 34; tome IV, page 275; tome V, page 129.

avaient été chargés, pendant une session orageuse et sinistre, de l'honorable mandat de représenter notre département. Ces noms cependant recommandables à quelques égards, nous les avons retrouvés inscrits sur des ruines, et c'est en poursuivant le cours de nos explorations sur l'histoire contemporaine que nous les avons notés comme à la dernière et sombre lueur d'un vaste incendie dont il nous aurait été donné de remuer les décombres.

M. René-Mathurin Clémenceau, né à Montjean vers 1755, avait été admis fort jeune au titre d'avocat. Le hasard nous a fait retrouver et nous avons sous les yeux la thèse de droit français qu'il soutint à l'ancienne école de droit d'Angers, le 30 juillet 1774, concurremment avec deux condisciples qui devaient comme lui être appelés un jour aux honneurs de la législature, MM. Ferrière et Delaunay, le jeune. Il ne paraît pas d'ailleurs que M. Clémenceau ait pris au sérieux son titre d'avocat; on ne le voit point du moins figurer sur le tableau de l'ordre dans toutes les années qui précédèrent la Révolution. Il résidait alors à Montjean, et faisait de fréquents voyages à Angers où il avait acquis la réputation d'un jovial et gai compagnon, homme d'expansion, de plaisir et de joyeux entrain. On citait encore au Palais, il y a peu d'années, quelques-uns de ses petits vers épigrammatiques ou burlesques qui avaient le privilége d'exciter au plus haut point l'hilarité et les sympathies de toute la basoche angevine. Ce laisser-aller qui survivait aux jours de la première jeunesse, cette distraction constante de toutes les préoccupations, de tous les soucis, de toutes les choses sérieuses de la vie, étaient dans ce siècle si léger et si mobile une source véritable de popularité, et il serait facile de relater de nombreux exemples d'une sorte d'importance politique conquise à si peu de frais. Toutefois, M. Clémenceau avait un autre titre aux faveurs populaires. Il avait embrassé avec un chaleureux enthousiasme la cause de la Révolution, et ce zèle extrême lui valut immédiatement l'honneur d'être nommé juge au tribunal du district de Saint-Florent. Il n'en remplit pas longtemps les fonctions, ayant été élu l'année suivante député à la première législature. Cette élection fut le résultat d'une combinaison que nous avons indiquée déjà dans un précédent article. Il avait été

arrêté dans la réunion générale des électeurs du département qu'autant que possible chaque district serait représenté à l'Assemblée nationale, et le choix qui fut fait de M. Clémenceau doit être attribué beaucoup moins à sa nuance politique qu'à la convenance d'assurer un mandataire spécial à cette partie du département où les adhésions révolutionnaires se montraient si froides et si rares. M. Clémenceau, d'ailleurs, quoique l'un des plus avancés de cette contrée, n'en fut pas moins le candidat de tout le parti constitutionnel qui chercha d'abord à l'opposer à M. Delaunay, l'aîné, porté par la fraction extrême et passionnée du corps électoral. Cet antagonisme dut paraître étrange sans doute à tous ceux qui savaient combien M. Clémenceau était lié étroitement avec M. Delaunay qui l'avait compté si longtemps dans le nombre des compagnons les plus habituels et les plus décidés de toutes ses excentricités et de tous ses plaisirs. On croyait toutefois que le juge de Saint-Florent était moins engagé dans les voies d'une révolution radicale et absolue que le célèbre avocat angevin qui, profondément irrité contre la cour, ne rêvait plus, en retour de son amour-propre blessé, que représailles et vengeance. Il s'exprima avec un amer dédain sur la concurrence qu'on lui faisait dans la personne de M. Clémenceau qu'il ne croyait pas être de force ni de taille à lutter contre lui, et cependant le ballotage s'établit entre ces deux candidats, et, malgré l'appoint de toutes les voix du parti extrême, M. Delaunay ne l'emporta qu'à une faible pluralité de suffrages. Au scrutin qui suivit, M. Clémenceau fut nommé à une assez grande majorité.

Rendu à Paris, M. Clémenceau s'y trouva un peu désorienté. A Montjean, il était en grande renommée de civisme, et nul assurément n'aurait été tenté jamais de contester la ferveur et la pureté parfaite de son *patriotisme;* à l'Assemblée, dès le premier jour, il se sentait déjà dépassé, et comprenait bien que pour maintenir sa popularité à hauteur, toute sa verve sarcastique et railleuse ne serait désormais plus suffisante : on allait lui demander des actes et non des épigrammes. Il chercha un instant à louvoyer entre les partis divers, et bien qu'il ne manquât ni d'assurance ni de faconde, il ne prit qu'une seule fois la pa-

role dans tout le cours de cette législature et encore ne fut-ce que vers la fin de la session. Au mois de juillet 1792, il monta à la tribune pour demander que les fonctionnaires publics ne pussent accepter de places du pouvoir éxécutif qu'un an après l'expiration de leurs premières fonctions. Bien accueillie par une assemblée qui s'était constituée en état permanent de défiance contre le gouvernement, cette proposition n'impliquait d'ailleurs de la part de son auteur nulle tendance exclusive dans les voies d'un parti quelconque, car il n'en était aucun, sans en excepter même le parti constitutionnel et soi-disant conservateur qui n'eût entrepris sa campagne obligée contre la royauté et qui ne cherchât tous les jours à empiéter sur sa prérogative. Au demeurant, l'unique et très courte allocution de M. Clémenceau contribua si peu à sa notabilité que la Société centrale des jacobins qui, après le 10 août, fit imprimer et distribuer à grand nombre d'exemplaires le tableau synoptique des votes principaux de chacun des membres de l'Assemblée législative, ne sut comment classer le député du district de Saint-Florent. Sur les onze cents députés de l'Assemblée, M. Clémenceau se trouve être le seul dont l'annotation soit restée vide, et dont la manière de voter n'ait pu être indiquée autrement que par une ligne de points mise à chacune des sept colonnes posées.

Il est permis de croire cependant que M. Clémenceau vota le plus souvent avec le parti modéré, car son nom fut rigoureusement exclu de la liste des candidats à la Convention nationale, et il demeura à l'écart et sans fonctions durant tout le règne de la Terreur. Ce ne fut que sous le gouvernement du Directoire qu'il reparut sur la scène politique. Le 6 brumaire an IV, il fut nommé à la charge importante de commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal civil établi à Angers pour tout le département de Maine et Loire. Si éminente que puisse paraître cette dignité, il faut reconnaître cependant qu'elle n'avait en réalité qu'une bien faible importance. Dans ces temps de troubles et d'anxiétés publiques, il y avait interruption générale et à peu près absolue de tous les procès civils. On ne songeait guères à défendre ses droits ni même à sauvegarder ses propriétés quand on n'avait plus de foi dans l'avenir et que chacun vivait au jour

le jour sans oser jamais compter sur le lendemain. Toutefois, cette délégation d'une haute charge du ministère public remit M. Clémenceau en évidence, et contribua beaucoup à le faire nommer membre du Conseil des Cinq-Cents lors des élections de l'an VII, date de bien triste mémoire, où la représentation nationale, décimée déjà par l'odieux coup d'Etat du 18 fructidor, n'était plus recrutée que par un petit nombre d'électeurs, et n'offrait plus en réalité qu'un vain simulacre de législature.

A ce Conseil des Cinq-Cents, M. Clémenceau montra beaucoup moins de réserve et de mesure qu'il n'avait fait à l'Assemblée législative, et sembla, à cette dernière phase de sa carrière politique, s'être mis systématiquement à la suite du parti extrême. Il parut souvent à la tribune et vota presque toujours avec la fraction révolutionnaire. Député d'un pays cruellement désolé par la guerre civile, il s'éleva vivement dans la séance du 2e messidor an VII contre le principe de la responsabilité que l'on voulait faire peser sur les communes, et combattit, mais malheureusement à ce seul point de vue, l'odieuse loi des ôtages. Le 1er thermidor, il fut élu secrétaire de l'Assemblée, et dès le 9 du même mois, date d'une journée fameuse, il fut fort applaudi par toute la gauche avancée, quand on le vit venir proposer de tenir séance comme à l'ordinaire, et d'abolir la fête anniversaire de ce grand jour de réparation et de salut. Les paroles de M. Clémenceau excitèrent dans les rangs du parti modéré un orage difficile à décrire, et il fut même directement apostrophé par un député de cette nuance politique, l'ex-conventionnel Hardy (de la Seine-Inférieure), qui donna à plusieurs assertions de son collègue de Maine et Loire un démenti catégorique et formel et si énergiquement accentué qu'il se fit rappeler à l'ordre et censurer par le président. Persistant dans cette voie si opposée à la ligne qu'il avait suivie pendant tout le cours de la première législature, M. Clémenceau prit encore la parole le 17 thermidor pour défendre les sociétés populaires qui, depuis quelque temps, avaient fait dans la capitale surtout une triste réapparition, et dans le sein desquelles se produisaient des motions vraiment incendiaires et des allocutions violentes jusqu'à la rage et à la démence. C'est à peine s'il put cette fois

achever son discours, tant les murmures éclatèrent sur presque tous les bancs. Ce mauvais accueil fait à sa faconde révolutionnaire ne découragea point M. Clémenceau, et le 23 fructidor, il prononça un discours dont la conclusion était digne d'éloges assurément, puisqu'il demandait des réductions importantes sur les dépenses de la comptabilité; mais on sait que trop souvent les demandes exagérées d'économies sont faites dans une arrière-pensée de vaine popularité, bien plus que dans le but réel de soulager les contribuables, et ce dernier discours de M. Clémenceau était empreint d'un caractère si manifeste d'opposition systématique, et fut si fort applaudi par tous les montagnards, qu'il ne fut que médiocrement goûté par les hommes impartiaux, sages et modérés.

La position prise ainsi par M. Clémenceau n'était pas de nature à le recommander au choix du gouvernement que le coup d'Etat du 18 brumaire substitua à la pentarchie directoriale. On comprend d'ailleurs que sous la pression de ses nouvelles tendances vers l'extrême démocratie, le député du district de Saint-Florent ait vu avec déplaisir l'avénement d'un pouvoir énergique, ferme et puissamment organisateur. M. Clémenceau ne fut point porté sur la liste des membres du Corps législatif, et il rentra dès lors dans la vie privée. Bien qu'il ait survécu longtemps à cette disgrâce, elle fut pour lui sans retour, et il n'a plus reparu sur la scène politique. Il est mort profondément oublié, et sans avoir attaché assez d'éclat à son nom pour qu'il soit recueilli par l'histoire.

L'espèce de notabilité qu'il s'était faite au moment de l'expiration de son mandat, m'a porté cependant à parler un peu plus longuement de ce sixième député; mais, avec la meilleure volonté du monde, il me serait impossible de consacrer une véritable notice à celui dont la nomination suivait immédiatement, M. Goffaux, maire de Mouliherne, qui fut choisi comme M. Ferrière pour représenter le district de Baugé. Nous savons seulement que M. Goffaux vota en général avec la majorité de cette malheureuse Assemblée législative où trop souvent prévalut l'ascendant du parti révolutionnaire qui suppléait au nombre par l'audace; mais du moins, dans toutes les questions graves et

constitutionnelles, le député de Baugé réserva toujours son indépendance. Ainsi le 8 août, il se prononça nettement contre la mise en accusation de M. de la Fayette, ce qui après la chute du trône fut considéré comme une tache indélébile et un titre absolu d'exclusion. M. Goffaux ne fut donc point réélu à la Convention, et depuis lors il est demeuré à tout jamais étranger aux affaires publiques.

Le huitième député fut M. Chouteau, médecin à Cholet, où son savoir, sa pratique et surtout son inépuisable bienfaisance lui avaient depuis longtemps concilié l'estime générale. Les éclatantes et magnifiques promesses de la Révolution naissante avaient profondément ému le cœur de cet homme excellent, si naturellement sympathique, aux pensées fécondes et aux idées généreuses. Toutefois, M. Chouteau ne s'était associé au grand mouvement de 1789 qu'avec une modération pleine de réserve et de sagesse. En 1790, sans qu'il l'eût demandé, sans qu'il parût même l'avoir désiré, les suffrages à peu près unanimes de ses concitoyens l'appelèrent aux importantes fonctions d'administrateur du district établi dans sa ville natale. L'année suivante, son honorabilité incontestée, et la haute considération dont il jouissait, le firent inscrire sur la liste des candidats à la législature ; il fut élu à une grande majorité. Etranger à tout esprit de parti, et dévoué du fond de l'âme à la royauté constitutionnelle, il accomplit avec une consciencieuse intégrité la mission qui lui avait été confiée. Il marqua sa place sur les bancs les plus élevés de la droite, et ne recula jamais dans tout le cours de cette terrible lutte que les factions engagèrent dès le premier jour de la session. Ses votes furent acquis invariablement à la cause de la légalité, de l'ordre et de la vraie liberté, et quand l'affreuse journée du 10 août eut brisé prématurément son mandat, il put, en rentrant dans ses foyers, se rendre le témoignage qu'il avait noblement combattu jusqu'à la fin comme un vaillant et fidèle soldat. Quelques mois plus tard, la guerre civile vint désoler le pays qu'il était revenu habiter, et où il se consolait des misères et des déceptions de la politique par des œuvres multiples de charité. Quoiqu'il eût amèrement déploré la chute du trône, et qu'il eût gardé un tendre et respectueux souvenir pour la mémoire de l'infortuné Louis XVI, M. Chouteau ne voulut point

se joindre aux Vendéens. Homme de 1789, et partisan sincère d'une monarchie limitée, il lui semblait qu'une distance trop grande le séparerait toujours des défenseurs absolus de notre antique royauté nationale. Il se retira donc en terrain neutre, dans les environs de Doué, paraît-il, où il reprit l'exercice de sa profession et mourut estimé et honoré de tous les partis.

Le député dont l'élection suivit celle de M. Chouteau était étranger au département de Maine et Loire. M. Quesnay de St-Germain (1) était né à Valenciennes vers le milieu du dernier siècle; mais il possédait dans le Saumurois une terre où il faisait quelque séjour. Il était le petit-fils du célèbre docteur Quesnay, chef de ce que l'on appelait *la secte des Economistes*. Il avait été dans sa jeunesse employé dans les bureaux du ministre Turgot qui l'honorait d'une bienveillance toute particulière. En 1776, il fut nommé conseiller à la cour des Aides sous les auspices et par la protection de M. de Malesherbes qui avait si longtemps présidé cette compagnie et dont l'influence y était encore vivante. Comme la plupart des magistrats de son temps, M. Quesnay trouva moyen de concilier les devoirs de sa charge avec l'étude de la philosophie et de la littérature. Il se fit recevoir membre du *Musée de Paris*, et y lut plusieurs articles remarquables non seulement par la pureté classique du style, mais encore par l'élévation des doctrines et peut-être aussi par l'originalité quelque peu étrange des théories et des pensées. On conçoit parfaitement d'ailleurs que l'élève de Turgot et de Malesherbes ait dû accueillir avec transport l'annonce de tant de réformes salutaires et de la grande transformation sociale que semblait promettre la Révolution. M. Quesnay publia alors sous le voile de l'anonyme une brochure très remarquable ayant pour titre : *Projet d'instructions et pouvoirs généraux à donner par les communes des pays d'élection aux Etats généraux convoqués à Versailles*. Cette brochure, tirée à grand nombre d'exemplaires, fut répandue avec profusion dans tout l'arrondissement de Saumur où l'anonyme devint bientôt transparent, et où l'on sut très bon gré à M. Quesnay, jusque-là peu connu dans notre pays, de la netteté, de la fermeté et de l'indépendance de ses

(1) M. Quesnay de Saint-Germain était l'oncle de M. Quesnay de Beaurepaire, actuellement juge d'instruction de l'arrondissement de Saumur.

opinions. De ce jour, il acquit une vraie popularité dont il recueillit le prix quand il revint en Anjou l'année suivante, après la suppression de la cour des Aides. Il fut élu, à la presqu'unanimité des voix, juge au tribunal de Saumur dont il devint ensuite le président. Les électeurs de cette localité l'indiquèrent plus tard pour la députation; mais cette fois la chose souffrit plus de difficultés. On soupçonnait vaguement que le *patriotisme* de M. Quesnay devait être dépassé de beaucoup par tous les événements qui s'étaient produits, et son nom, porté dans un grand nombre de scrutins, demeura longtemps à l'état d'infériorité relative. Il finit cependant par l'emporter, mais à une très faible majorité, et ce ne fut qu'au neuvième rang qu'il fut proclamé représentant du département de Maine et Loire à la première législature.

Les prévisions de ses adversaires avaient été fidèles; le protégé de Turgot, le jeune collègue, l'ami respectueux et dévoué de M. de Malesherbes ne pouvait plus suivre volontiers le progrès d'une Révolution qui débutait par la désorganisation violente de toutes choses et qui marchait tout droit au régicide. M. Quesnay siégea à la droite extrême de l'Assemblée législative et vota constamment avec le parti de l'ordre et de la résistance. Après le 10 août, il se retira à sa terre du Saumurois où il survécut longtemps encore, cruellement désenchanté de toutes les utopies qu'il avait conçues dans la candeur de ses illusions et l'honnêteté de son cœur. Il y mourut en 1805, à peine âgé de cinquante-quatre ans.

J'ai déjà fait connaître l'importance que le parti avancé attachait, en dernier lieu surtout, à la nomination de M. Menuau. Ce candidat était alors juge au tribunal du district de Vihiers et ne dissimulait nullement ses tendances vers la gauche républicaine. Cette nuance d'opinion n'avait pas été heureuse jusqu'à ce moment. Sur neuf députés, elle n'en avait encore obtenu que trois, et encore n'avaient-ils dû leur succès qu'à des causes toutes particulières. M. d'Houlières était maire d'Angers, M. Choudieu, l'un des premiers propagateurs du mouvement insurrectionnel de 1789, M. Delaunay, l'homme le plus renommé de la province pour son savoir, son éloquence et son talent, et tous, à ces

titres divers, joignirent, aux suffrages que leur apportaient les sympathies de leurs amis politiques, un certain nombre de voix neutres ou flottantes. Quant à M. Menuau qui ne pouvait invoquer d'avantages de ce genre, on fit chaleureusement valoir en sa faveur des motifs de localité qui finirent par lui assurer une majorité d'une vingtaine de voix sur près de 500 votants. Nommé ainsi député, M. Menuau alla prendre place sur les bancs de la gauche, et se montra durant toute cette législature l'un des membres les plus actifs et les plus prononcés du parti extrême. Vers la fin de la session cependant, et quoiqu'il eût voté comme tous ses collègues de cette nuance le décret d'accusation contre M. de la Fayette, il paraissait un peu revenu de son exaltation révolutionnaire. Il n'en fallait pas davantage pour le rendre quelque peu suspect aussi à ses anciens amis politiques; il ne fut point réélu à la Convention, et ne put même arriver qu'en seconde ligne au titre de suppléant à cette Assemblée. Il y entra toutefois après le 31 mai, au moment de la démission simultanée de MM. d'Houlières, Pilastre et Leclerc, et siégea parmi les députés de la Plaine, à égale distance de la Gironde et de la Montagne. Il fut nommé membre permanent du Comité des secours publics, et avant comme après le 9 thermidor, il fut constamment chargé de rapporter les réclamations des victimes de la guerre civile dans l'Ouest de la France. Il prêta souvent au ridicule, et excita l'hilarité des tribunes et même d'une partie de l'Assemblée en glorifiant avec une emphase retentissante les actes les plus simples et les moins merveilleux de plusieurs bons *patriotes* de son département. En 1795, il reçut une mission spéciale pour aller visiter ces malheureuses contrées, et il vint ensuite rendre compte à la tribune de ses efforts pour la pacification de la Vendée, œuvre difficile à laquelle il avait contribué avec un zèle qui n'avait pu soulever d'obstacles personnels auprès des Vendéens, puisque M. Menuau, entré à la Convention après la mort de Louis XVI, n'avait pris nulle part à l'odieux procès ni à la sanglante immolation de cet infortuné monarque. Il passa en l'an IV au conseil des Anciens où il fut remplacé l'année suivante par M. Desmazières. Il rentra dès lors et pour toujours dans la vie privée.

Un touchant et douloureux souvenir se rattache au nom, et doit consacrer la mémoire du dernier de nos députés à la législature. M. Bonnemère de Chavigny, conseiller à la sénéchaussée de Saumur, avait adopté les idées nouvelles avec un empressement dont on ne saurait lui faire un reproche, dès qu'il laissait bien loin tous les emportements et toutes les exagérations de l'esprit de parti pour ne se préoccuper que de l'avenir, de la gloire et de la prospérité de son pays. En 1789, il fut nommé maire de Saumur, et dans ces importantes et pénibles fonctions, il se dévoua tout entier au service de ses concitoyens, et plus d'une fois lutta courageusement contre les factions, et sut regarder en face les perturbateurs. Il n'hésita pas même à compromettre sa popularité pour sauvegarder l'exécution des lois. C'est ainsi que, lors d'une émeute survenue à Saumur sous le prétexte de la cherté des grains, on le vit venir lui-même proclamer la loi martiale et arborer le drapeau rouge, dernier avertissement donné aux groupes insurrectionnels avant l'emploi de la force militaire. La voix de M. Bonnemère fut entendue, le tumulte cessa, les rassemblements se dispersèrent, et la ville de Saumur n'eut point cette fois de malheurs à déplorer. Tous les hommes d'ordre surent apprécier la prudence et la fermeté du maire, et arrêtèrent de ce moment sa candidature pour les prochaines élections législatives; mais le parti anarchique lui garda longue rancune, et mit tout en œuvre pour faire manquer son élection qui n'en réussit pas moins en dépit de tous les efforts contraires.

M. Bonnemère qui avait pris son mandat au sérieux, se fit aggréger au Comité de législation où il se livra à un travail très assidu et à l'examen consciencieux et approfondi de toutes les questions mises à l'ordre du jour. Il fut, surtout au commencement de la session, membre de presque toutes les commissions importantes; mais plus tard, il ne fut plus nommé que très rarement, parce qu'on avait remarqué qu'il siégeait au côté droit, et que ses votes tendaient tous à la consolidation du nouvel ordre monarchique et constitutionnel. Il n'était point d'ailleurs homme de tribune, et ne prit la parole que dans une circonstance unique et suprême que j'ai déjà indiquée dans un autre article et que je ne puis me dispenser de rappeler encore aujour-

d'hui. C'était dans la journée même du 10 août et au moment où les *héros* de cette affreuse journée se disposaient à envahir le château, et, selon toute apparence, à égorger la famille royale tout entière. Tandis que le malheureux Louis XVI et surtout la reine Marie-Antoinette se flattaient encore de pouvoir opposer quelque résistance, M. de Joly, ministre de la justice, qui ne prévoyait que trop la terrible réalité, prit sur lui (car il n'en aurait très certainement obtenu l'autorisation ni du roi ni même du conseil des ministres), M. de Joly, disons-nous, prit sur lui de se rendre au Corps législatif, et, montant à la tribune, il adjura l'Assemblée d'une voix brève et profondément émue, de nommer sur-le-champ une députation de vingt membres pour aller protéger le château des Tuileries et entourer le roi et sa famille qui s'y trouvaient dans un péril imminent. Les paroles du chef de la justice furent accueillies avec un sombre silence; la droite elle-même restait comme immobile en face de l'immensité du danger. M. Bonnemère, alors débordé par l'indignation et la douleur, demanda vivement la parole, et appuya avec une intrépide fermeté la proposition du garde-des-sceaux; mais il fut combattu par l'un de ses collègues même de députation. M. Choudieu lui répondit avec une froide et cruelle ironie que les députés avaient été nommés pour faire des lois et non pour envoyer des députations au pouvoir exécutif. Sur sa demande, une immense majorité se prononça pour l'ordre du jour. Les journaux du temps subissaient alors une telle pression que nul d'entr'eux n'osa reproduire l'inutile, mais généreuse allocution de M. Bonnemère; toutefois plusieurs historiens de la Révolution, et encore en dernier lieu les *Mémoires* tout récemment publiés de M. de Vaublanc, ont recueilli pour la postérité ce trait de courage et de dévouement qui sera l'éternel honneur du nom de notre compatriote.

De retour à Saumur à la fin de 1792, les amis de M. Bonnemère furent frappés du changement survenu dans sa physionomie et de l'altération profonde de ses traits. Ses dix mois de législature l'avaient vieilli de dix années. Il ne pouvait ni parler sans frémir de toutes les horreurs dont il avait été témoin, ni se consoler du sang versé dans ces exécrables journées de septem-

bre, ni concevoir, disait-il souvent, l'incroyable justification qu'en donnait le nouveau ministre *de la justice,* Danton, qui affirmait froidement à cette occasion que pour réussir en révolution, « il fallait d'abord de l'audace, puis encore de l'audace » et enfin toujours de l'audace !!! »

M. Bonnemère goûta quelques instants de repos au sein de sa famille; mais bientôt il se vit assailli par de nouveaux orages. L'insurrection vendéenne ayant éclaté, la ville de Saumur eut à soutenir un siége meurtrier et terrible à la suite duquel les royalistes s'emparèrent de la ville où ils établirent une administration provisoire. M. Bonnemère, pur de tout antécédent révolutionnaire, et qui sans nul doute ne pouvait rien avoir à craindre des Vendéens, ne quitta point Saumur au moment de leur triomphe; mais il se refusa positivement à entrer dans la municipalité royale. Il lui sembla que tout dévoué qu'il eût été toujours à la cause de l'ordre, il n'en avait pas moins été trop engagé avec la Révolution pour figurer convenablement au milieu d'une réaction si radicale et si complète.

Quand les Vendéens eurent évacué la ville, et que les autorités républicaines y eurent été réintégrées, le sang coula à flots, une effroyable terreur fut inaugurée et mise à l'ordre du jour par les commissaires de la Convention. M. Bonnemère, la mort dans l'âme, ne put que détourner la tête de toutes ces horreurs. Il se retira à la campagne, et pour se distraire de ses ennuis et charmer un peu sa solitude, il se livra avec ardeur aux occupations de jardinage tant chez lui-même que chez ses voisins et ses amis. Pour qui l'aurait vu coiffé d'un large chapeau de paille, armé d'une serpette et pourvu d'un gros paquet d'osiers attaché à sa ceinture, il eût été difficile de croire que cet homme, à l'extérieur si simple et qui se livrait avec tant d'activité à des travaux rustiques, avait été un homme important, un magistrat honorable, maire d'une cité populeuse, membre enfin d'une Assemblée toute puissante et souveraine.

La mort surprit bientôt M. Bonnemère dans sa paisible retraite. Le typhus s'étant déclaré dans les environs de Saumur, il fut atteint par la contagion en donnant généreusement des

soins à deux de ses fermiers qu'il affectionnait. Il mourut au mois d'août 1793, à peine âgé de quarante-huit ans.

Ainsi, comme on vient de le voir, les élections de notre département de Maine et Loire, pour l'Assemblée législative, avaient été inspirées par un esprit général de sagesse, d'ordre et de conservation, et malgré les quelques exceptions que nous avons eues à signaler, il est vrai de dire au moins que nos députés se montrèrent pour la plupart fidèles à leur mandat, et ne manquèrent ni à leur devoir ni à leurs serments. Me voici maintenant arrivé à cette terrible Convention qui m'a déjà fourni par anticipation quelques physionomies à esquisser; pour compléter ma tâche, il m'en reste encore un assez bon nombre à reproduire; mais avant de continuer ce travail, il faut de toute nécessité que je m'arrête un instant. Je ne puis espérer de donner une juste et saine appréciation des hommes et des choses sans avoir, au préalable, examiné le véritable état du pays et les tendances diverses de l'opinion publique à ce moment suprême où le trône constitutionnel, battu de tant d'orages, ébranlé par le concours de tant de passions, démoli pièce à pièce sous les coups de tant de haines persévérantes et acharnées, fut emporté enfin par la tempête et disparut au milieu d'une effroyable tourmente.

L'horrible catastrophe du 10 août apporta une perturbation et des anxiétés profondes sur tous les points du territoire français, et les vainqueurs de cette exécrable journée eurent un moment la crainte de voir surgir une formidable résistance. Ils se hâtèrent d'envoyer des commissaires aux armées et aux administrations; mais, contre leur attente, nulle part la notification d'un nouvel ordre de choses ne souffrit de difficultés sérieuses. A défaut d'enthousiasme, les délégués de l'Assemblée purent du moins constater presque partout l'apparence d'un assentiment général, et en tout cas, cette soumission facile, cette docilité vraiment merveilleuse avec laquelle, dans tout le cours de sa longue révolution, la France sut toujours subir l'ascendant des partis et accueillir la proclamation de leur avénement et de leur triomphe.

Dans les départements de l'Ouest cependant, et notamment

dans celui de Maine et Loire, l'annonce de la révolution du 10 août fit moins de sensation peut-être et surexcita de moins vives répulsions que partout ailleurs. Les partis y étaient fortement tranchés et les dissidences profondes. L'opinion royaliste pure y était réellement en grande majorité numérique; mais comme elle avait cru devoir, par forme de protestation, s'abstenir dans toutes les opérations électorales, les fonctions publiques étaient devenues, à peu de chose près, le monopole exclusif des hommes du progrès extrême qui ainsi se trouvaient à l'avance parfaitement disposés à agréer la substitution de la forme républicaine à l'élément monarchique. D'autre part, les amis ardents de la royauté n'avaient jamais eu la moindre foi dans cette triste et malencontreuse Constitution de 1791 improvisée dans un jour de désastre et de deuil et sous la double pression de l'émeute et de la peur. A leur avis, le roi, en souscrivant ce pacte anarchique et incohérent, avait évidemment outrepassé son droit; il était manifeste que son consentement n'avait pu être donné dans la plénitude de son indépendance souveraine, et que la prison du Temple ne serait ni beaucoup plus étroite ni beaucoup plus rigoureuse que la prison des Tuileries. Ce parti, bien plus honnête et loyal que politique et habile, ne rêvait d'ailleurs que brillantes chimères et décevantes illusions; il disait hautement, et répétait à qui voulait l'entendre, que toutes ces révoltes, toutes ces violences, toutes ces monstrueuses usurpations n'auraient qu'un temps; que ce ne pouvait être que *le commencement de la fin* (1), parce que de toute nécessité l'excès du mal ramènerait le bien. Ils ajoutaient et croyaient très sincèrement en effet que prochainement sans doute une intervention amie allait apparaître pour venger l'honneur et la dignité de la couronne, et que les chevaliers de la grande confédération européenne et royale viendraient infailliblement en aide au chef malheureux et tant outragé de la plus ancienne et la plus glorieuse de toutes les dynasties régnantes. Ce ne fut donc guère que dans

(1) Ce mot, attribué je ne sais pourquoi à M. de Talleyrand, date en réalité des premiers temps de la Révolution, et si l'illustre diplomate l'a appliqué à un événement encore récent, on aurait tort du moins de lui en attribuer l'invention.

le parti intermédiaire que le contre-coup du 10 août eut un douloureux retentissement. Une fraction notable de la bourgeoisie, qui avait cru voir dans cette pauvre Constitution de 1791 la double sauvegarde du pouvoir et de la liberté, fut vraiment frappée au cœur quand elle vit s'évanouir tout le prestige de ses espérances. Vainement, lui disait-on bien haut et de toutes parts que le roi avait trahi la nation, qu'il avait fait verser à flots le sang du peuple français, que ce Louis XVI qu'ils avaient tant aimé n'était qu'un odieux assassin et un tyran parjure; toutes ces déclamations n'étaient accueillies qu'avec un sentiment de répulsion et d'incrédulité que l'on n'osait confesser, mais qui n'en était pas moins intime et profond. Tous ces braves bourgeois, si candides et si fidèles admirateurs de la Constitution, aimaient toujours en effet l'infortuné Louis XVI; ils respectaient, ils honoraient ses vertus, ils déploraient amèrement ses malheurs, ils s'indignaient de toutes les calomnies dont ils entendaient charger son nom. Comme il y aurait eu péril imminent et extrême à dire toute leur pensée, ils gémissaient en silence; mais, pour être comprimées, leurs sympathies n'en étaient ni moins vives ni moins sincères, et s'ils avaient pu épancher leur cœur en toute liberté, ils se seraient sans nul doute écriés comme le voyageur anglais (1) : « Non, la race des Bourbons est bien » éloignée d'être cruelle...; ils peuvent se laisser surprendre, » c'est le sort de presque tous les princes; mais il est dans leur » sang d'être doux et modérés! »

Malheureusement, cette nuance d'opinion était, en Anjou surtout, de beaucoup la plus faible, et ne pouvait exercer aucune influence. Dès le 12 août, M. Pilastre, maire d'Angers, fit publier sur toutes les places publiques de la ville le décret de l'Assemblée législative qui suspendait le roi de l'exercice du pouvoir exécutif, et qui convoquait pour le 26 août les assemblées primaires qui devraient nommer les électeurs auxquels serait remis le choix des députés à la nouvelle Convention nationale. Pour faire partie de ces assemblées primaires, il suffisait d'être âgé de vingt-un ans, d'avoir une année de résidence dans

(1) Sterne, *Voyage sentimental*, ch. I, p. 3.

la commune, de vivre de ses revenus ou de son travail et de n'être pas en état de domesticité. Cette dernière restriction n'était pas très démocratique, ce semble; mais le Corps législatif en avait décidé ainsi pour ne pas s'exposer à donner le privilège du double vote à la grande propriété dont on redoutait l'action sur son entourage. Pour notre département, du moins, la précaution était bien superflue. Les hommes riches et considérables s'abstinrent presque tous de paraître dans les assemblées primaires; le peuple même ne s'y rendit qu'avec une certaine hésitation et en nombre tout à fait insignifiant. Dans une partie notable de nos campagnes, les populations se préoccupaient de tout autre chose que de votes et de scrutins. La Révolution n'était plus à leurs yeux qu'un fléau désastreux et une monstrueuse iniquité depuis qu'elle s'était attaquée à leurs croyances, et qu'elle avait éloigné leurs pasteurs orthodoxes et légitimes pour substituer à ces guides si chers et si vénérés des prêtres sans mission qui ne pouvaient être à leurs yeux que des fauteurs de schisme et d'intrusion. Les persécutions religieuses avaient surexcité toutes les ardeurs de la foi et ravivé jusqu'aux pieuses et vieilles légendes d'un autre âge. On disait que les madones champêtres s'étaient fait entendre et avaient prédit des malheurs; on avait vu l'image de la Vierge s'animer et répandre des pleurs, et des populations tout entières se rendaient processionnellement, et en chantant des hymnes et des cantiques, aux pieds de ces vieux chênes séculaires des Mauges sanctifiés par ces apparitions célestes. C'était là que se tenaient les véritables assemblées primaires de cette contrée, tandis qu'en dépit du décret organique de l'Assemblée législative, la maison commune et la salle des comices restaient à peu près désertes, et que le mandat électoral y était abandonné au premier occupant. Il n'en était pas de même sans doute dans les villes et même dans les communes rurales d'une autre partie du département; mais on était bien loin de s'y montrer encore à la hauteur de la Révolution. On acceptait le fait accompli; mais on ne se rendait pas bien compte de la nécessité du terrible coup d'Etat qui s'était consommé avec la rapidité de la foudre, et surtout on ne se montrait nullement disposé à faire ni même à laisser faire des cahiers et déduire des

griefs comme on avait fait en 1789. A Angers cependant la chose fut tentée, mais timidement toutefois, par les meneurs du parti jacobin qui auraient désiré par-dessus tout que la nouvelle assemblée fût conviée par le peuple à mettre le roi en jugement; mais, à toutes les insinuations plus ou moins directes, la réponse de la très grande majorité des électeurs fut toujours celle-ci : « Proclamez la République, déportez les prêtres, proscrivez les » émigrés, nous y consentons; mais à quoi bon faire un procès » à *ce pauvre tyran?* » Nous citons ici les termes mêmes que nous avons recueillis maintes fois dans des récits contemporains, et nous y voyons la preuve qu'à cette date encore les emportements révolutionnaires étaient loin d'aspirer jusqu'au régicide. Les habiles ne s'y méprirent pas, et ils n'insistèrent plus sur la rédaction des cahiers dont le projet fut complétement abandonné. On se borna à mettre en œuvre tous les moyens dont on pouvait disposer pour obtenir des électeurs *patriotes*, et dans les conditions que nous venons d'indiquer, il était vraiment bien difficile qu'il en fût autrement.

Les électeurs, nommés par la ville d'Angers, furent à peu d'exceptions près les mêmes que ceux qui l'avaient été pour l'Assemblée législative, et cependant, à côté d'hommes honorables et depuis longtemps connus, on vit apparaître cette fois quelques noms nouveaux et qui devaient bientôt acquérir une affreuse célébrité. Voici la liste générale de ces électeurs de la ville d'Angers dans l'ordre de leur nomination :

MM. Talot, avoué au tribunal de commerce.
Pilastre, maire d'Angers.
De Soland, commandant de la garde nationale.
Viot, orfèvre.
Delaunay jeune, procureur-général-syndic du départ.
Guillier de la Tousche, professeur en droit.
Bardou, musicien.
Delaunay-Maussion, architecte.
Mamert-Coullion, négociant.
Goupil, pharmacien.
Coulonnier, juge de paix.
Revellière aîné, juge au tribunal du district.

MM. Pierre Coullion, négociant.
Pelletier, évêque constitutionnel.
Bunel, liquoriste.
Leterme-Saulnier, négociant.
Lemazurier, chef de manufacture.
Joachim Proust, chimiste.
Chevreul, médecin.
Girard-Retureau, confiseur.
Grille, juge consulaire.
Viger, procureur-syndic du district.
Evain, officier municipal.
Gautret, commissaire près le tribunal criminel.
Boutton, négociant.
Beraud aîné, officier de la garde nationale.
Riche, ex-constituant.
Joullain, entrepreneur de la manufacture.
Letourneau, greffier du tribunal de commerce.
Fauconnier, président du bureau de paix.
Berger, médecin.
Maussion.
Auguste Bellanger, notable.
Joubert, maître d'hôtel au Cheval-Blanc.
Moron, notaire.
Audio père, notaire honoraire.
Paitrineau, officier municipal.
Bellanger, luthier.
Trottouin, marchand de faïence.
Bouchet, juge de paix du 2e arrondissement.
Martin Lusson, chapelier.
Mordret, marchand.
Choudieu, médecin.
Chaillou, juge de paix.
Alexandre Tesnier.
Garanger, greffier criminel.
Macé des Bois, homme de loi.
Boullay, officier municipal.

Le décret organique convoquait pour le 2 septembre le Corps électoral qui devait se réunir à Saumur pour y nommer les députés du département de Maine et Loire à la Convention nationale. J'ai ouï dire souvent, et l'on répète même encore quelquefois, que cette faveur avait été accordée à la ville de Saumur, en vertu de ce principe de l'alternat posé d'abord, et défendu ensuite avec tant d'ardeur lors de la première organisation des départements; mais cette assertion est tout à fait inexacte. Tous les alternats avaient été supprimés par un décret de l'Assemblée législative du 11 septembre 1791, et Saumur n'avait été indiqué comme lieu de réunion que parce que la commission provisoire de gouvernement avait jugé convenable d'éloigner tous les colléges électoraux des chefs-lieux de département, sans doute parce que l'on pensait que dans une petite localité, les influences seraient plus faciles et les électeurs plus maniables. C'est ainsi que les élections de la Loire-Inférieure eurent lieu à Ancenis, celles de la Mayenne à Ernée, de la Sarthe à Sablé, d'Indre et Loire à Chinon, de la Vienne à Châtellerault, etc., etc.

Ce fut donc dans l'église Saint-Pierre de Saumur, que les électeurs de Maine et Loire se réunirent le dimanche 2 septembre 1792, date d'effroyable mémoire, où les massacres commençaient dans la capitale, et où la Révolution acceptait sans nulle résistance cette affreuse libation et ce premier baptême de sang. La liberté des cultes était encore alors inscrite au nombre de nos plus précieuses garanties constitutionnelles, ce qui n'empêcha pas les élus de la souveraineté populaire de s'emparer sans façon de la principale église d'une ville importante et populeuse pour s'y établir en permanence, sans être arrêtés le moins du monde par la crainte de suspendre l'office paroissial un jour de dimanche, et d'empêcher tout exercice du culte pendant la durée entière de la session. Ni l'évêque intrus qui faisait partie du corps électoral, ni le curé constitutionnel de Saumur, n'osèrent réclamer, et la prise de possession de l'église Saint-Pierre fut consommée sans même l'ombre d'une difficulté.

Il va sans dire que l'on se dispensa d'une notable partie du cérémonial observé l'année précédente. Personne ne parla cette

fois de la convenance d'aller invoquer *les lumières de l'Esprit saint*, et comme on s'était emparé de l'église pour y faire tout autre chose que des démonstrations pieuses, l'évêque constitutionnel ne fut point invité à chanter le *Veni Creator*, et le procès-verbal n'eut plus à faire mention *des vertus et du civisme de ce respectable prélat*, ni à vanter sa *simplicité touchante* qui rappelait vraiment *le temps de la primitive Eglise* (1). On se mit tout bonnement à l'œuvre sans plus de préambule, et l'on commença par se constituer provisoirement sous la présidence du doyen d'âge qui se trouva être un sieur Ledroit, électeur de la commune de Bouchemaine ; M. Delaunay, le jeune, fut nommé secrétaire. On procéda ensuite à la vérification des pouvoirs, et le président fut chargé à cet effet de former huit bureaux de commissaires vérificateurs, tous composés d'électeurs de son choix. Cette marque de courtoisie était plus flatteuse que réelle, car M. Delaunay avait apporté une liste toute faite que le président d'âge prit seulement la peine de lire à haute voix et qui fut accueillie avec une adhésion unanime. Ces commissaires tinrent une conférence de quelques heures, et revinrent à la séance de relevée faire rapport du résultat de l'examen auquel ils s'étaient livrés.

Ils commencèrent par mentionner la réclamation de plusieurs électeurs de la commune du May, près Cholet, qui affirmaient qu'aux élections de cette commune, il n'y avait eu ni serment, ni majorité absolue, malgré l'assertion du procès-verbal. Bien que la règle généralement observée en pareil cas soit de tenir les procès-verbaux pour l'expression fidèle de la vérité, la commission proposait de faire une enquête, séance tenante, en interpellant les électeurs eux-mêmes, et sur leur aveu formel, les opérations électorales du May furent annulées. Le décret organique cependant n'avait point imposé la formalité du serment sous peine de nullité, et le respect, disons mieux, le culte

(1) On peut relire à ce sujet le récit que nous avons fait de la tenue des élections de 1791, et de l'exagération des formules de piété à l'aide desquelles on avait espéré un instant pouvoir en imposer aux habitants des campagnes dont la conscience religieuse était si profondément alarmée.

presque superstitieux que l'on se vantait si haut de garder au dogme sacré de la souveraineté populaire, aurait dû déterminer peut-être l'assemblée à passer outre et à valider des choix qui certes n'étaient nullement à redouter; mais si assurée et si compacte que fût la majorité, elle ne voulut pas perdre une si belle occasion d'éloigner quelques adversaires en prétextant du moins d'un faux semblant de légalité. Nous allons voir que bientôt on ne chercha plus même l'ombre d'un prétexte pour se laisser aller jusqu'aux dernières limites du plus étrange et du plus révoltant arbitraire.

Dans cette même séance, on déclara nulle aussi la nomination faite par la commune de Champigné d'un sieur Cahoreau, régisseur des domaines que l'abbé Roustille, ex-chanoine de la cathédrale, possédait dans cette paroisse dont il avait été le prieur. On assimila l'emploi du régisseur à celui d'un *domestique,* ce qui était assurément fort contestable et ce qui aurait pu paraître excessif pour tout autre que pour l'homme de confiance d'un ci-devant chanoine.

Au moment où le rapporteur annonçait que les procès-verbaux du canton de Segré avaient paru très réguliers, et proposait de valider leur choix, plusieurs électeurs demandèrent simultanément la parole. Elle leur fut immédiatement accordée avec cette facilité et cet empressement que l'on mettait toujours alors à accueillir les dénonciations personnelles. Un habitant de Segré monta donc à la tribune pour déclarer que le citoyen Halbert (1) avait manifesté dans l'assemblée primaire des opinions contre-révolutionnaires au premier chef; « qu'il avait fait » circuler et signer une adresse au roi contenant les principes » les plus dangereux et les maximes les plus pernicieuses; que » même il avait cherché à accaparer dés voix pour se faire nom- » mer électeur. » Un autre dénonciateur ajouta aussitôt que « le » citoyen Esnault, dit Gaullerie (2), électeur du même canton

(1) M. Halbert, ex-sénéchal de Craon, était un homme des plus honorables; il est mort conseiller à la Cour impériale d'Angers.

(2) M. Esnault de la Gaullerie est devenu, sous l'Empire, juge au tribunal de Segré. Il était l'aïeul maternel du magistrat qui préside aujourd'hui ce siége de justice.

» de Segré, avait également accaparé des voix et manifesté l'in-
» civisme le plus caractérisé. » MM. Halbert et de la Gaullerie furent immédiatement appelés à la barre et interrogés par le président. Vainement s'accordèrent-ils à répondre que l'on ne pouvait faire acte d'incivisme en sollicitant les suffrages de ses concitoyens, et que des protestations en faveur du roi et de la monarchie étaient parfaitement légales et irréprochables de tout point aux termes mêmes du décret de convocation des assemblées primaires qui portait que la Convention nationale aurait à se prononcer sur la constitution organique du gouvernement. Ces raisons pouvaient être bonnes ; mais le corps électoral n'entendait pas ainsi la liberté des votes ; le peuple était souverain, sans doute, mais à la condition, bien entendu, de ne pas dévier de la route si bien préparée et si clairement indiquée par les meneurs des clubs et des sociétés populaires ; aussi, « au moyen de ce que pour régénérer l'empire et lui donner une
» constitution qui lui soit propre, il ne doit y avoir à la Con-
» vention nationale pour députés que des citoyens dont le
» patriotisme soit connu et éprouvé, que les citoyens *doivent*
» *être nommés par des électeurs dont les opinions soient à l'abri*
» *de tout reproche;* au moyen de ce qu'aucun individu ne doit
» accaparer des suffrages, il a été arrêté que les citoyens Halbert
» et Esnault ne seront pas admis. » On voit que le rédacteur du procès-verbal était naïf, et qu'il ne prenait pas même la peine de chercher des motifs tant soit peu plausibles pour colorer l'arbitraire. Le *Væ victis* est toujours le dernier mot de toutes les révolutions !...

Le lendemain lundi 3 septembre, une discussion plus vive encore vint passionner l'assemblée électorale. M. Robert, propriétaire aux Rosiers, et royaliste des plus fervents, avait été nommé secrétaire de la réunion primaire des habitants de sa commune. Il eut le courage d'insérer dans son procès-verbal des protestations formelles pour le cas où le gouvernement monarchique serait changé, et il y exprimait positivement que le pouvoir des électeurs et des députés devait être limité sur ce point. La Commission ne manqua pas de signaler avec indignation cet excès d'audace, et quelques électeurs des Rosiers, intimidés sans

doute par le ton menaçant du rapporteur, vinrent déclarer que les protestations, dénoncées à si juste titre, avaient été inscrites tardivement au procès-verbal par le fait seul du rédacteur qui les avait fait agréer par un petit nombre de citoyens seulement, et quand la grande majorité des électeurs s'était déjà éloignée. Cette déclaration fut accueillie avec des trépignements de colère et de longs murmures, et sans daigner même cette fois entendre M. Robert, le Corps électoral supprima la protestation de la commune des Rosiers, ordonna que ses commissaires en feraient la radiation sur la minute même, et que le citoyen Robert, son rédacteur, ne serait plus admis dans son sein. Vainement M. Robert voulut-il réclamer contre cette décision. La lettre, pleine de mesure et de convenance qu'il écrivit à cet effet au président, fut écartée par l'ordre du jour pur et simple et sans la moindre discussion.

On ne s'arrêta pas dans cette voie d'épurations, et M. Robert ne fut pas la dernière victime. La commune de Champtoceaux avait aussi protesté d'avance contre tout autre gouvernement que le gouvernement monarchique. Un électeur vint déclarer à la tribune « que ces protestations étaient l'ouvrage du citoyen Mi-» chelin, ci-devant sénéchal de Champtoceaux, et de quelques-» uns de ses adhérens. » L'Assemblée, encore sous l'empire des émotions surexcitées par la lecture des protestations de la commune des Rosiers, prit les mêmes mesures pour la suppression de celles de Champtoceaux, et prononça aussi l'exclusion de M. Michelin sans l'avoir entendu. On craignait sans doute que cet électeur, dont les sentiments étaient connus, ne vînt confesser hautement sa foi monarchique avec ce courage intrépide dont il donna plus tard des preuves éclatantes au cours de l'insurrection vendéenne, où il remplit les difficiles et périlleuses fonctions de membre du conseil supérieur de la grande armée.

On ne se montra pas moins sévère pour un homme qui cependant ne s'était jamais posé comme radicalement hostile à la Révolution. M. Raymond, administrateur du district de Saumur et député suppléant à l'Assemblée législative, fut accusé « de » n'avoir cessé de donner les preuves de l'incivisme le plus mar-» qué. » On ajoutait « que lors de l'envoi des lois suspendant le

» pouvoir exécutif, envoi fait par le Directoire au département, » il avait fait tous ses efforts pour empêcher qu'elles ne soient » envoyées aux municipalités du district et qu'il avait longtemps » persisté dans son refus d'obéir à la loi. » Cinq électeurs de la ville de Saumur vinrent successivement appuyer et commenter les accusations dirigées contre M. Raymond, mais par grâce spéciale et en raison sans doute de son ancienne renommée de patriotisme, l'Assemblée consentit à entendre sa défense. M. Raymond expliqua sa conduite avec autant de modération que de noblesse et de dignité, mais il en fut pour ses frais d'éloquence ; il fut décidé qu'il ne serait pas admis comme électeur et le président lui intima l'ordre de se retirer sur-le-champ.

Après cette vérification de pouvoirs si longue et si passionnée, on s'occupa de constituer définitivement le bureau. M. Delaunay, secrétaire provisoire, fut nommé aux fonctions de président qu'il avait réellement remplies jusqu'à ce moment, car la présidence du doyen d'âge avait été purement nominale, et le secrétaire seul avait pris quelque soin de la tenue des séances et de la direction régulière des débats qui s'étaient élevés. M. Larevellière-Lépeaux remplaça M. Delaunay dans son titre de secrétaire, MM. Leclerc et Dandenac le jeune furent nommés scrutateurs. Tous ces membres du bureau prêtèrent immédiatement le serment « de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant. »

Le lendemain mardi, 4 septembre, le même serment fut prêté individuellement par tous les électeurs. Cette formalité remplie, M. Delaunay donna lecture de deux pièces qui venaient de lui être transmises par le procureur-syndic du district de Saumur. La première était « l'Exposition des motifs d'après lesquels l'As- » semblée nationale a proclamé une Convention nationale et pro- » noncé la suspension du pouvoir exécutif dans les mains du Roi. » L'autre pièce, qui fut déposée sur le bureau, était « le Tableau » comparatif des sept appels nominaux qui ont eu lieu sur les » différentes questions depuis le commencement de la session » jusqu'au 10 août 1792, l'an IV de la liberté et le Ier de l'éga- » lité. » Le procès-verbal prit la peine de constater que cette pièce avait été envoyée de Paris par *la Société des Jacobins*. Cette société, paraît-il, disposait du couvert du ministre Rolland, qui

n'osait se refuser à transmettre ses dépêches en franchise, et M. Choudieu, qui venait précisément d'être nommé depuis quelques jours président de cette terrible société, ne pouvait manquer d'adresser à ses compatriotes de Maine et Loire un tableau si propre à éclairer le choix des électeurs. C'était, comme je l'ai déjà dit, la liste complète des 1,100 députés de la Législative, avec l'indication précise des votes de chacun d'eux sur les principales questions soumises à l'Assemblée, et notamment sur le décret d'accusation proposé contre M. de La Fayette, mesure à laquelle le parti révolutionnaire avait attaché une telle importance que le rejet ou l'adoption de ce décret constituait en quelque sorte la véritable pierre de touche soit de l'indignité des représentants signalés, soit de leur patriotisme à toute épreuve. Pour notre département, MM. d'Houlières, Choudieu, Delaunay l'aîné et Menuau avaient seuls obtenu une annotation de tout point irréprochable, et sept de leurs collègues se trouvaient ainsi placés en dehors de toute candidature républicaine. Partout la société des Jacobins fut ponctuellement obéie, et plus sans doute qu'elle ne l'avait espéré elle-même, car dans quelque département de la France que ce fût, pas un seul des députés *mal notés* n'obtint les honneurs de la réélection. Nos électeurs Angevins se maintinrent tout à fait à la hauteur des autres colléges électoraux. Le premier scrutin du 4 septembre constata un effectif de 618 votans sur lesquels M. Choudieu réunit 464 suffrages. C'était une assez belle majorité sans doute, mais loin d'être applaudie, sa proclamation fut accueillie avec un mouvement évident de mécontentement et de surprise. On avait si bien manœuvré et le personnel des électeurs avait été si rigoureusement épuré, que l'on s'était flatté de voir les députés *patriotes* proclamés à la presqu'unanimité, et voilà que du premier coup plus de 150 voix font défaut à l'homme le plus important et le plus considérable du parti avancé. Il ne fut plus permis de douter alors qu'il y avait au sein du corps électoral une minorité dissidente qui s'effaçait dans les discussions publiques, mais qui cherchait à essayer ses forces dans le secret des scrutins. Les épreuves qui suivirent continuèrent à justifier les appréhensions des correspondants de la société des Jacobins, et nul de leurs candidats de prédilection

ne put atteindre cette unanimité tant désirée. Au second tour de scrutin, M. Delaunay l'aîné obtint 337 voix seulement sur 582 votans; au troisième, M. d'Houlières fut élu par 369 voix sur 573 suffrages exprimés.

Le mercredi, 5 septembre, on apprit à Saumur les affreux massacres de la capitale, et l'on en prit occasion d'interrompre un instant les opérations électorales pour rédiger une adresse à l'Assemblée législative. Il aurait semblé naturel de protester contre tant d'horreurs, et plusieurs électeurs voulaient en faire la proposition formelle, mais il leur fut répondu qu'il ne fallait pas créer aux législateurs des difficultés qui ne pourraient qu'entraver la marche et l'action du gouvernement, et que le meilleur et le plus sûr moyen de pacification, ce serait de sacrifier toutes les dissidences et de témoigner hautement respect, dévouement et reconnaissance aux pères de la patrie. A une réponse si décisive et si péremptoire il n'y eut plus de réplique, et l'adresse fut arrêtée et votée en ces termes :

« Législateurs,

» La puissance du peuple vient de briser encore l'orgueil d'une cour aussi atroce dans ses projets que lâche et perfide dans ses moyens. Cette seconde révolution a été accompagnée de circonstances tant au dedans du royaume qu'au dehors, qui exigeaient des représentants du peuple une profonde sagesse et un grand courage; vous les avez montrés.

» L'assemblée électorale de Maine et Loire n'a cessé de faire éclater son attachement aux principes de l'égalité; elle vous bénit avec la France entière.

» Pour vous rendre un hommage digne de vos travaux, elle vient de débuter par la nomination à la Convention nationale de trois membres de la députation actuelle de ce département qui se sont montrés dans votre assemblée constamment animés de l'amour du peuple et de la haine des rois. »

Cette adresse assez insignifiante passa pour être l'œuvre de M. Larevellière-Lépeaux; elle n'a de remarquable que l'aveu formel de *cette haine des rois* dont elle fait un titre d'honneur aux membres qui siégeaient à la gauche de l'assemblée

législative, haine assez difficile à concilier, ce semble, avec l'observance ponctuelle de la constitution de 1791 et dont la confession publique ne permettait plus de renvoyer au monarque captif l'odieuse et injuste qualification de *roi parjure* que les hommes du 10 août ne cessaient de lui prodiguer.

On pourrait croire que la phraséologie républicaine de M. Larevellière-Lépeaux lui gagna un certain nombre de suffrages, car il réunit dans cette séance même une majorité à laquelle nul de ses collégues n'avait encore atteint et que personne après lui ne put obtenir. Il fut nommé député par 547 voix sur 621 votants; M. Pilastre n'en réunit que 421 sur 632 suffrages exprimés; M. Leclerc 495 sur 622 et M. Dandenac aîné 491 sur 620. Tous furent proclamés d'ailleurs au milieu des applaudissements et des bravos multipliés. Ce même jour, 5 septembre, à la séance de relevée, M. Delaunay le jeune fut élu par 391 suffrages sur un nombre total de 608 votants. Cette majorité put paraître bien faible pour le président même de l'assemblée qui n'arrivait ainsi qu'en huitième ordre et à l'encontre de plus de 200 voix dissidentes, mais M. Delaunay n'avait pas eu de succès dans sa présidence. Son ton rude, impérieux et dominateur avait souverainement déplu et lui avait aliéné un grand nombre d'électeurs. Après M. Delaunay, M. Pérard fut nommé par 365 voix sur 600 suffrages exprimés, et M. Dandenac jeune par 331 sur 585. Il restait encore une nomination à faire et attendu l'heure avancée on la réserva pour la séance du lendemain 6 septembre. Il s'y trouva 614 votants sur lesquels M. Lemaignan obtint 324 suffrages. MM. Viger, Menuau, Tessié du Closeau et Talot furent ensuite nommés suppléants sans difficulté, mais à un nombre de voix tout-à-fait insignifiant, la grande majorité des électeurs s'étant éloignée dès la nomination du dernier député.

C'est à dessein que j'ai mentionné le nombre de voix obtenu par chacun des élus, parce que ces chiffres établissent les forces respectives de la majorité qui demeura toujours compacte et de la minorité dissidente qui formait environ le tiers de l'assemblée électorale. Cette minorité moins faible encore qu'hésitante n'osa poser de candidatures, elle dispersa ses voix sur un nombre pres-

qu'infini d'éligibles ; le coup de tonnerre du 10 août et le triomphe complet des hommes de désordre et d'anarchie avaient frappé au cœur les hommes de modération ; le parti de la résistance n'existait plus, et il fallut toutes les extravagances et toutes les fureurs de ses adversaires pour le faire revivre.

Notre assemblée électorale de Maine et Loire n'avait pas, comme on vient de le voir, député à la Convention beaucoup d'hommes nouveaux, la plupart de ses élus avaient siégé dans les législatures précédentes, et j'ai déjà eu l'occasion de parler d'eux. Cependant il en est plusieurs qui ont joué un rôle important dans la suite de la révolution et que je n'ai pu encore suffisamment faire connaître à mes lecteurs. De ce nombre est M. Delaunay le jeune, dont je me réserve de parler avec quelque détail dans un prochain article. Ce nom se rattache à bien des souvenirs de localité, dont les deux plus importants assurément sont l'influence du 9 thermidor à Angers, et le traité de pacification de la Vendée qui fut en grande partie l'œuvre de M. Delaunay.

BOUGLER.

(La suite à une prochaine livraison).

CHRONIQUE

Une grave question, dont la *Revue* a déjà plusieurs fois entretenu ses lecteurs, continue de préoccuper vivement l'opinion publique à Angers : c'est celle de l'hôtel Pincé et de sa destination. Cette élégante demeure, qu'un de nos plus éminents artistes, le peintre de l'*Angelus*, a si libéralement offerte à sa ville natale, qu'un de nos poètes a chantée récemment ici, dans une si ingénieuse et si brillante épître, servira-t-elle d'asile à une collection d'un inestimable prix, ou bien restera-t-elle déserte, comme une de ces ruines effondrées que leur délabrement force d'abandonner aux vents, aux lierres et aux corneilles? Tel est le problème qui s'agite et dont on attend avec impatience la solution.

Quand le bruit se répandit, il y a quelques mois, que la riche galerie de M. le comte de Turpin de Crissé allait être déposée au Logis de la rue du Figuier, nul ne parut s'en alarmer, et beaucoup s'en réjouirent ouvertement. C'était le désir de Mme la comtesse de Turpin, et Angers souriait à l'idée d'avoir son hôtel de Cluny. Mais bientôt les objections ont surgi; on s'est expliqué dans les journaux, et la polémique se poursuit encore, à l'heure où nous écrivons ces lignes, toujours courtoise, mais fort animée.

Voici les principales raisons invoquées par les adversaires du projet :

Dans une ville de province, disent-ils, où l'on ne possède qu'un nombre assez restreint d'objets d'art, il faut réunir les collections au lieu de les diviser. Les étrangers, après avoir parcouru les salles de notre Musée, ne songeront que très rarement à aller visiter la Maison de Pincé. La galerie de M. de Turpin est précieuse, mais tient peu de place, et ne produira aucun effet, dans un hôtel qui a tout à la fois l'inconvénient d'être trop vaste et mal éclairé. Cet hôtel ne peut recevoir d'ailleurs le legs du comte de Crissé qu'après avoir été complétement réparé, et sa restauration, qui, suivant le projet de M. Duban, exige des dépenses considérables, entraînera l'abandon de travaux importants au logis Barrault, tels que l'agrandissement de la galerie de peinture et la reconstruction du logement de M. le directeur. Enfin, on méconnaît les intentions de M. de Turpin, qui voulait que son cabinet fut placé au Musée, et non à l'hôtel de la rue du Figuier.

A bien le prendre, aucun de ces arguments n'est invincible. D'abord, il paraît certain que le testament de M. de Turpin de Crissé laisse, à ce sujet, toute latitude, et qu'une seule condition est imposée, celle de ne pas dénaturer ou déformer la collection. Ensuite, celle-ci est plus volumineuse qu'on ne prétend, et les vases, les tableaux, les statuettes, les médailles dont elle se compose se distribueront très convenablement dans plusieurs pièces de l'hôtel Pincé. On pourrait, d'ailleurs, comme on l'a fait remarquer, disposer dans les appartements du rez-de-chaussée toutes les antiquités si laborieusement amassées et si savamment classées par M. Godard-Faultrier, et s'il reste encore un peu d'espace libre, il se trouvera peut-être un jour, pour le remplir, quelque généreux imitateur de M. de Turpin. Quant à la fréquentation du nouveau Musée, nous ne saurions partager les inquiétudes exprimées. Il y aura là assez d'objets attrayants pour que la science et la foule s'y portent sans contrainte. Reste la question des dépenses, et ici encore nous ne voyons aucun obstacle insurmontable. L'hôtel Pincé est classé parmi les monuments historiques. Il est donc permis d'espérer que l'Etat prendra sa part — et sans doute la plus large — des frais de restauration. Les travaux d'appropriation, à l'intérieur, ne représentent pas, assure-t-on, un chiffre très élevé. Nous ignorons les ressources du budget; mais supposer que ces travaux peuvent être entrepris sans préjudice des améliorations à exécuter au logis Barrault, est-ce donc faire acte de grande témérité? Après tout, c'est à l'administration qu'il appartient de peser les difficultés et de prendre une décision. Elle délibère en ce moment, et le plus sage est de s'en remettre à sa sollicitude éclairée.

***

— La présidence accidentelle de M. Villemain donne aux séances de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, un éclat, une solennité qu'on est heureux de signaler. L'illustre académicien, par le prestige qui s'attache à ses écrits, à sa popularité littéraire, y devient l'objet d'une déférence et d'une attention légitimée par tant de sagacité critique, tant d'éloquence inépuisable. La séance de la semaine dernière a été la digne sœur des précédentes. Divers travaux ont été lus, qui ont excité vivement l'intérêt et mérité les applaudissements. Dans sa discussion d'une ode d'Horace, M. J. Sorin a prouvé une fois de plus cette connaissance profonde de la latinité, cette souplesse et ce bon sens de traducteur qu'on lui connaît et qui donnaient jadis à ses leçons de professeur une si grande efficacité et comme un charme sérieux. Les obscurités du texte

s'ouvrent à la lumière qu'il y appelle, et l'énergie du modèle antique reparaît sous l'équivalent moderne, venant comme revêtir la pensée d'une nouvelle parure, sans en altérer les formes. M. Affichard, en racontant avec émotion et vigueur la noble et austère mission de l'*avocat au criminel*, a fait un tableau d'après nature où tout le monde l'a reconnu. On ne dit point ces angoisses de la faute aux prises avec la punition légale; ces efforts de la défense pour sauver une tête ou une liberté, cette triomphante joie d'un acquittement qui deviendra peut-être la purification de la vie à venir, sans avoir communiqué soi-même ces inquiétudes consciencieuses, sans avoir partagé ces résolutions héroïques, qui seront la consolation du condamné ou la sauvegarde de son indépendance reconquise. M. Bougler, dans l'exposé d'une perplexité née à l'occasion d'un discours académique, a charmé l'auditoire par d'ingénieuses saillies et la rare finesse d'une conversation qui n'était que le prélude du discours lui-même, où il démontra jadis à ses jeunes auditeurs du collége de Combrée, par des exemples historiques habilement choisis, par des réflexions empreintes d'une réelle élévation, que les grandes pensées viennent du cœur. Enfin, M. Victor Pavie a lu de ses vers, tout pleins du parfum de nos campagnes, mêlé à l'encens d'une modeste église de hameau. L'assemblée a salué ces inspirations si nobles, cette promenade à travers champs qui réflète si bien les merveilles naissantes du printemps et les harmonies de la nature, montant vers Dieu avec la prière de l'homme. « Voilà, comme l'a dit M. Villemain, voilà une pensée indigène et originale, qui célèbre dignement la beauté de votre Anjou, de même qu'elle accuse la plus colorée et la plus franche imagination. Du reste, a ajouté le savant secrétaire perpétuel, en résumant avec un ingénieux à propos et une éloquente lucidité les lectures dont nous avons voulu indiquer l'objet, les travaux variés et nombreux de cette Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, sont l'indice d'un concours d'idées et d'aptitudes dignes d'être encouragées. Ce dégagement des intérêts matériels absorbants, ce retour vers des études choisies où l'âme se retrempe dans la méditation, fait grand honneur à votre belle province, où il semble que les esprits et la nature, sous l'influence de la même brise douce, de la même puissance de végétation, s'enlacent d'une mutuelle étreinte, comme la vigne et le pommier de vos vallées, pour se couronner de fleurs brillantes et de doux fruits. »

— En 1853, une librairie parisienne, qui ne suit pas précisément les traditions des Alde et des Estienne, mais qui est fort achalan-

dée, et dont le flair est très exercé, eut l'idée de recueillir et de publier en un volume, sous le titre de *Scènes et Récits des pays d'outre-mer,* douze nouvelles données à la *Revue des Deux Mondes,* par M. Théodore Pavie. L'entreprise n'était point téméraire. La plume était connue. On savait que l'auteur avait parcouru l'Amérique, l'Inde, les rives du Nil et les plus beaux pays de l'Europe; qu'il retraçait aussi fidèlement un large et lumineux tableau des contrées tropicales qu'un brumeux paysage du Nord ou une scène des régions tempérées, et qu'à l'occasion il encadrait avec beaucoup d'art, dans ses descriptions, quelque épisode touchant de la vie du cœur, ou une pittoresque étude de mœurs. Le livre fit donc rapidement fortune, et, comme il est de ceux auxquels on revient volontiers, il a sa place marquée aujourd'hui dans les bibliothèques littéraires, à côté des œuvres de nos plus aimables conteurs.

Mais, M. Théodore Pavie n'avait dépensé là ni toutes les ressources de sa vive imagination, ni toutes les économies de sa riche mémoire de voyageur, et la *Revue des Deux Mondes* a reçu de lui, depuis 1853, plusieurs autres nouvelles dont on vient de former un second faisceau. Nous n'hésiterions pas à annoncer aux lecteurs de la *Revue de l'Anjou,* les *Récits de terre et de mer* (1), lors même que l'auteur ne serait pas d'ici, et que nous ne connaîtrions pas particulièrement les sympathies attachées au nom qu'il porte.

Huit récits composent le volume de 1860, et, comme les douze du premier recueil, ils présentent une grande diversité de sites et de caractères. La scène se passe, tantôt chez les Puelches, au milieu des pampas de l'Amérique du sud, tantôt parmi les Makouas, sur la côte de Madras, tantôt en Espagne, au bord du Guadalquivir, tantôt dans une île, tantôt en pleine mer. Après l'histoire d'un pauvre pêcheur paria qui se consume dans les langueurs d'un amour inaperçu, vient celle d'une jeune et capricieuse señorita dont le cœur s'est desséché aux complaisances du destin. Plus loin, le portrait d'un honnête et robuste ouvrier est mis en disparate avec celui d'un de ces rêveurs efféminés chez lesquels la vanité, comme une plante parasite, étouffe la sève des instincts généreux. Ailleurs, c'est un enfant débordant de vie et d'ardeur, qui grandit près d'une organisation maladive et nonchalante, ou c'est le contraste d'une candeur inaltérable avec une passion dominatrice. Et n'allez pas croire que la narration soit jamais prêcheuse, qu'au bout de chaque dialogue il y ait une leçon de morale ou de philo-

(1) Paris, Michel Lévy, 1860. 1 vol. in-18 angl.

sophie. L'action marche toujours sans entrave. L'auteur a regardé les spectacles du cœur humain comme ceux de la nature : il raconte ses impressions, sans parti pris de les relier à un système ou aux enseignements d'une école; et s'il y a profit autant que charme à l'écouter, c'est que l'atmosphère pure et élevée où il a habitude de respirer, a pour l'esprit d'irrésistibles attractions. Don José, Bettalou, Ludolph, Diogo et le docteur Henri sont des types qui font d'eux-mêmes aimer le bien, comme Max et Manoëla donnent l'effroi de l'égoïsme, et il s'exhale, des poétiques histoires de Fatimah, de Palaça, de Gretchen, de Pao-Ly, un frais parfum qui, en s'insinuant doucement dans la pensée, y met la sérénité.

Nous venons de dire que les sujets choisis par M. Pavie sont très variés, et que son théâtre change à chaque instant d'aspect. Il est cependant deux sentiments auxquels revient sans cesse ce mobile esprit, si avide d'aventures et de pérégrinations : la mélancolie et l'amour de l'Océan. Sous le ciel le plus bleu, dans les pays où le soleil a le plus d'éclat, où les physionomies sont le plus radieuses et le plus attrayantes, où fleurissent les cactus et les citronniers, il se sent pris à certaines heures d'un vague ennui ou d'une tristesse rêveuse, et à son récit se mêle insensiblement l'écho de ce *nescio flebile quid* que les voyageurs connaissent aussi bien que les poètes. Quant à la mer, elle lui est partout nécessaire. Il aime le bruit et les ondulations de ses flots; il suit d'un regard ému toutes les voiles qui sillonnent sa surface, les fragiles barques des pêcheurs et les vaisseaux aux larges flancs, les matelots qu'elle emporte et ceux qu'elle ramène. Aussi joue-t-elle un rôle très important dans la plupart des petits drames qu'il compose, et l'on pourrait dire qu'elle en est souvent l'héroïne principale. Nous ne supposons pas qu'aucun lecteur ose s'en plaindre : grâce au ciel, Mme de Saulieu n'est qu'un personnage de comédie.

Depuis quelque temps, M. Théodore Pavie semble s'essayer à un nouveau genre de récits, et, comme pour se délasser de ses excursions sur les grands fleuves de l'Amérique et de l'Asie, il visite les bords de nos humbles rivières. Il y a là, pour une imagination curieuse et délicate, matière à un intéressant volume : *Marie la fileuse* et *les Deux coups de feu* en formeront très bien les deux premiers chapitres. ALBERT LEMARCHAND.

— Depuis plusieurs années, chaque session du Conseil général voyait reparaître la question de la restauration de la voûte de l'Orangerie de l'Hôtel de la Préfecture, et l'incertitude qui parais-

sait exister, aussi bien sur les causes réelles du mauvais état de cette voûte, que sur les meilleurs moyens à adopter pour la consolider, cette incertitude, disons-nous, conduisait le Conseil du département à ajourner cette restauration.

Cependant, l'architecte du département, chargé par M. le Préfet de préparer un projet pour la session de 1859, a compris qu'il était nécessaire de sortir d'une incertitude pénible pour tout le monde, et, dans ce but, a cru devoir recourir aux Archives de la Préfecture et de l'Hôtel-de-Ville d'Angers, pour avoir, autant que possible, l'histoire des bâtiments occupés aujourd'hui par l'administration départementale, et a rédigé un rapport dont le Conseil général a apprécié toute l'importance en en votant l'impression à la fin des procès-verbaux de ses séances. Or, il résulte clairement des faits relatés dans ce rapport, que la voûte de l'ancien réfectoire de l'abbaye de Saint-Aubin, construite de 1737 à 1738, était en bon état avant l'année 1801, époque à laquelle ont été exécutés les travaux d'appropriation des appartements d'habitation et de réception pour MM. les Préfets; travaux qui, en établissant un *porte-à-faux* sur ladite voûte, les parpaings de refends avec les planchers, avec les cheminées, etc., ont fait supporter à la voûte en question un poids que le calcul (facile à faire après la démolition des deux étages), démontre arriver au chiffre énorme de 534,834 kilos.

Eclairé par le résumé historique des bâtiments de la Préfecture, l'administration supérieure, ainsi que le Conseil général ont adopté le plan présenté par M. Lachèse et sanctionné par M. l'inspecteur général Duban, plan qui consistait à démolir tous les ouvrages indûment construits sur la voûte en 1801, pour faire établir des poutres en fer de 10 mètres 45 de longueur, lesquelles prenant leur assiette sur les deux murs de face offrant toute la solidité désirable, devaient supporter tous les planchers, les refends, les cheminées ainsi que les parquets, tout en laissant un vide d'au moins 0m05, entre le dessous des poutres et l'extrados de la voûte, qui après avoir été restaurée, n'aura plus à supporter d'autre charge que son propre poids.

Les travaux ont commencé le 1er avril dernier, et c'est avec un bien grand plaisir que nous apprendrons à nos lecteurs qu'en moins d'un mois, les dix-huit poutres nécessaires ont été montées et posées dans les trois étages, et que la pose des planchers ainsi que la construction des cloisons et tous les autres ouvrages, ont marché avec une telle rapidité qu'on peut les considérer, aujour-

d'hui, comme achevés, sans que ni la salle des fêtes, ni les autres parties des bâtiments conservés aient eu à souffrir, pas même de la poussière; car il est vrai de dire que le moyen projeté par l'architecte du département, de clore par des cloisons en briques toutes les baies en communication avec les pièces voisines des travaux, a parfaitement réussi.

Les personnes qui veulent visiter les nouveaux appartements de M. le Préfet, dont les anciennes distributions ont été conservées, ne se douteront pas des difficultés qu'il a fallu vaincre pour conserver les belles boiseries ainsi que les corniches et rosaces, sculptées par le père de notre célèbre David, et éviter tous les accidents qui pouvaient résulter du montage et de la pose des poutres en fer d'un poids considérable. Mais nous qui avons été à même de suivre cette restauration dans ses détails, nous comprenons que l'architecte du département n'a pu obtenir le résultat que nous enregistrons ici, qu'en y donnant tous ses instants, toutes ses pensées, et qu'en ayant été assez heureux pour trouver dans les entrepreneurs des différents lots, autant d'aptitude que de zèle et de capacité.

— Le 13 juin, Mme Melchior et M. Noirot, artistes dont l'éloge serait aujourd'hui la plus inutile des répétitions, ont pu voir quel empressement leur nom seul inspirait au public. Mme Soulé et M. Mangeon avaient, il est vrai, accepté une place dans le programme de leur concert; mais nul artiste étranger, nul exécutant à réputation lointaine n'y figurait. Inutile d'ajouter que toutes les forces musicales de notre ville les aidaient de leur concours. La belle voix, la diction simple et vraie de Mme Melchior ont été applaudies dans deux morceaux, surtout, d'un genre bien différent, l'air du *Prophète* (*Mon pauvre enfant*) et le souvenir russe *Hai, Luli!* M. Noirot a exécuté avec une véritable perfection une fantaisie sur des thêmes de *Lucie*. Dans un dernier morceau, cet artiste a fait entendre un instrument nouvellement créé par un luthier de Paris dont le nom est bien connu, M. Vuilliaume. Le *mezzo-violoncello*, ou octaye basse du violon, est, comme son nom l'indique, un intermédiaire entre l'alto (ou viole) et le violoncelle. Il se joue posé comme le violon : sa sonorité, un peu faible sur sa corde la plus grave, est douce, harmonieuse et semble devoir convenir surtout à l'exécution des compositions mélancoliques. Le prélude de Gounod avait été choisi pour cet essai, qui a réussi.

INDEXED

REVUE
DE L'ANJOU

ET

DE MAINE ET LOIRE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

PREMIÈRE ANNÉE DE LA TROISIÈME SÉRIE

CINQUIÈME LIVRAISON. — AOUT 1860

ANGERS
LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

1860

SOMMAIRE.

I.

Registre du Siége présidial d'Angers, avec notes de **M. Bougler**, conseiller à la Cour impériale (*suite*).

II.

I. Un moraliste contemporain, Joubert, par **M. Eugène Poitou.**

II. Poésie : *Quid velint flores?* — A un rayon de soleil, par **M. Albert Lemarchand.**

III. Précieux et Précieuses, de M. Ch. Livet, par **M. P. Belleuvre.**

IV. Chronique. — École supérieure d'Angers. — Musée de Turpin. — Conservatoire de musique d'Angers.

UN MORALISTE CONTEMPORAIN

JOUBERT

PENSÉES, MAXIMES, CORRESPONDANCE.

Il y a quelques mois, parlant à cette place même des œuvres posthumes de Mme Swetchine dont nous devons la publication à M. le comte de Falloux, et essayant d'apprécier les écrits de cette femme distinguée, j'étais amené à prononcer le nom de Joubert. Un rapprochement tout naturel se faisait dans ma pensée entre ces deux écrivains qui, sans être du même ordre, sont de la même famille et se ressemblent par plus d'un côté : tous deux philosophes et tous deux chrétiens, moralistes élevés et délicats, esprits rares pour la finesse et la vigueur, et qui, appartenant l'un et l'autre à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, ont offert cette commune singularité que leur vie est restée volontairement obscure et que leur célébrité n'a commencé que sur leur tombe. Cette circonstance m'a fait relire Joubert; et comme je ne le lis jamais sans l'aimer et l'admirer davantage, l'idée m'est venue d'en entretenir les lecteurs de la

Revue, s'ils veulent bien me permettre cette excursion hors de son domaine habituel.

Joubert, bien que connu et apprécié de tous les amis de la bonne littérature, n'est à mon avis ni assez connu du public, ni même apprécié à toute sa valeur par beaucoup de ceux-là même qui le goûtent le plus. M. Sainte-Beuve, par exemple, a parlé de lui à plusieurs reprises : il l'a fait avec cette finesse et cette grâce qu'on lui sait, mais aussi avec cette critique plus ingénieuse que solide, plus agréable qu'instructive qui est le propre de son esprit mobile et sceptique. Il a complétement négligé les côtés sérieux de l'homme et de l'écrivain; il a omis le moraliste, le philosophe, pour ne s'occuper que du littérateur. Or, il y a dans Joubert quelque chose d'aussi original et de plus digne encore d'intérêt que ses vues sur l'art, que ses jugements littéraires, que ses délicatesses de pensée et de style; ce sont ses idées philosophiques, ce sont ses aperçus de politique et de morale. Joubert sans doute est un littérateur éminent, un critique très fin, un écrivain très ingénieux; mais il est aussi un penseur de premier ordre, et sous ce rapport il vaut la peine qu'on l'étudie. C'est un de ces esprits avec lesquels il y a profit à entrer en commerce. On accuse notre temps de quelque indifférence pour les choses intellectuelles, de quelque dédain pour les intérêts moraux : j'ai peur que le reproche ne soit trop mérité; mais c'est une raison de plus sans doute pour recommander les écrivains qui, comme Joubert, élèvent naturellement les âmes et inspirent de nobles et généreuses pensées.

Joubert était né en 1754, dans le Périgord. Après avoir professé chez les Doctrinaires, obligé par sa mauvaise santé de renoncer à l'enseignement, il vint encore jeune à Paris et y vécut quelque temps dans le monde des lettrés et des philosophes. Là, il connut particulièrement Marmontel, La Harpe, Diderot, d'Alembert. Il semble que le courant des idées et des mœurs du siècle l'ait un moment entraîné. Dans ses pensées détachées, il fait de rares et lointaines allusions à cette époque de troubles et

d'égarements de sa jeunesse : « Mes découvertes, dit-il quelque part, et chacun a les siennes, m'ont ramené aux préjugés. » — Et ailleurs : « Mon âme habite un lieu par où les passions ont passé, je les ai toutes connues. »

Diderot, ce génie étrange et fougueux, mêlé de fumée et de flamme, l'avait charmé d'abord, mais le désenchantement fut prompt; Joubert avait l'esprit trop juste et le goût trop fin pour être longtemps séduit par l'emphase et les théories creuses du philosophe. Vers le même temps, il se liait avec Fontanes, et de ce jour naissait entre eux une amitié qui devait durer toute la vie : la conformité de l'âge, la communauté des goûts et des sentiments, un même amour des lettres, un même culte de l'antiquité et des sévères traditions, tout rapprochait ces deux hommes faits pour se comprendre et s'aimer, mais dont l'un, avec moins d'éclat, était singulièrement supérieur à l'autre pour l'étendue et la profondeur de l'esprit.

Au plus fort des proscriptions révolutionnaires, le hasard avait mis Joubert en relation avec une femme dont le nom a dû depuis une sorte de célébrité à l'amitié de Châteaubriand; je veux parler de Mme de Beaumont, fille de l'infortuné Montmorin, ministre de Louis XVI. Il s'était attaché d'une tendre et respectueuse affection à cette femme aussi distinguée par l'esprit que par le cœur. Quand quelque apparence de société commença de succéder aux convulsions de l'anarchie, le salon de Mme de Beaumont devint à Paris le rendez-vous de beaucoup d'hommes politiques et d'hommes de lettres. Joubert en était un des habitués : là, se rencontraient Chénier, Chênedollé, Mme de Staël, M. Molé, M. Pasquier, M. Guéneau de Mussy. Plus tard, Châteaubriand y fut amené par Fontanes.

C'est par l'intermédiaire de ce dernier que Joubert connut l'auteur du *Génie du Christianisme*. Châteaubriand arrivait d'Angleterre, pauvre, inconnu encore, n'ayant publié que son *Essai sur les Révolutions* qui n'avait pas même traversé le détroit. Joubert comprit de suite et goûta *ce jeune sauvage*, comme il l'appelait; il s'éprit pour lui d'une amitié presque aussi vive que Fontanes; il sentait qu'il y avait là un souffle, un esprit nouveau : « Il faut, disait-il, le débarbouiller de Rousseau,

d'Ossian, des vapeurs de la Tamise, des révolutions anciennes et modernes, et lui laisser la croix, les missions, les couchers de soleil en plein Océan et les savanes de l'Amérique ; et vous verrez quel poète nous allons avoir pour nous purifier des restes du Directoire, comme Epiménide avec ses rites sacrés et ses vers purifia jadis Athènes de la peste (1). »

Mme de Beaumont, on le sait, fut prématurément enlevée à ses amis. Ce fut pour tous, particulièrement pour Joubert, un coup cruel. Elle était pour lui plus qu'une amie; elle était comme une muse cachée; elle était la confidente de ses pensées, de ses travaux; et à elle seule, c'est lui qui nous le dit, elle lui tenait lieu de public. Nous avons quelques-unes des lettres qu'il lui avait écrites : ces lettres sont charmantes; elles font aimer à la fois et leur auteur et celle à qui elles ont été adressées. Pour ne s'être pas fastueusement écrite en lettres d'or sur le marbre d'un tombeau, comme celle de Châteaubriand dans Saint-Louis-des-Français à Rome, la douleur de Joubert ne fut ni moins vive ni moins durable : sa correspondance nous en a livré l'expression touchante.

Une femme, d'un esprit moins distingué, mais d'une âme aussi délicate, Mme de Vintimille, sut combler en partie le vide que lui avait laissé cette perte. C'est dans sa société et celle de quelques autres grandes dames, Mme de Lévis, Mme de Duras, Mme de la Briche, dans les salons desquelles survivaient les derniers restes de l'esprit de conversation du XVIIIe siècle; c'est dans le commerce de quelques hommes éminents, comme MM. de Bonald, de Féletz, de Beausset, Molé, que Joubert passa ses dernières années. Il s'éteignit doucement en 1824, laissant à tous ceux qui l'avaient connu les plus vifs regrets et le plus aimable souvenir.

M. de Châteaubriand lui a consacré, dans ses *Mémoires*, quelques pages plus émues qu'il ne lui appartient d'ordinaire, et qui prouvent quelle large place cet homme singulier avait su se faire dans l'estime et l'affection de ses amis. Voici comment il nous le dépeint : « Plein de manies et d'originalités, M. Joubert

(1) *La Tribune moderne, M. de Châteaubriand*, par M. Villemain, p. 87.

manquera éternellement à ceux qui l'ont connu. Il avait une prise extraordinaire sur l'esprit et sur le cœur, et quand une fois il s'était emparé de vous, son image était là comme un fait, comme une pensée fixe, comme une obsession qu'on ne pouvait plus chasser. Sa grande prétention était au calme, et personne n'était aussi troublé que lui... C'était un égoïste qui ne s'occupait que des autres. Afin de retrouver des forces, il se croyait souvent obligé de fermer les yeux, et de ne point parler pendant des heures entières. Dieu sait quel bruit et quel mouvement se passaient intérieurement chez lui pendant ce silence et ce repos qu'il s'ordonnait. »

Sa santé avait toujours été chétive en effet, et il portait quelque bizarrerie dans sa façon de la gouverner : sur la fin de sa vie, il passait la moitié de ses journées dans son lit. Mais par un rare privilége, ni l'égalité de son humeur ni l'activité de son esprit n'en étaient altérées. « Mon esprit, écrit-il de la campagne à son ami Fontanes, me maîtrise assez souvent à la vérité, et la faiblesse de mon corps le rend tout à fait intraitable : mais souvent aussi, après l'avoir désarçonné, je me mets dans mon écurie, me couche sur ma litière, et vis des mois entiers en bête, sans en être plus délassé. Vous voyez que mon existence ne ressemble pas tout à fait à la béatitude et aux ravissements où vous me supposez plongé. J'en ai quelquefois cependant, et si mes pensées s'inscrivaient toutes seules sur les arbres que je rencontre, vous trouveriez en venant les déchiffrer dans ce pays après ma mort, que je vécus, par-ci, par-là, plus Platon que Platon lui-même, *Platone platonior*. Je trouve que cela même démontre que je me sépare du monde, et que je deviens pur esprit. »

Pur esprit, il l'était en effet, autant qu'homme peut l'être sur cette terre. Mme de Chantenay disait de lui spirituellement « qu'il avait l'air d'une âme qui a rencontré par hasard un corps, et qui s'en tire comme elle peut; » et tout le monde, y compris Joubert, convenait en riant que la définition était juste.

C'était d'ailleurs une singulière nature d'esprit : plein de vues et d'idées, fécond en aperçus ingénieux, en jugements pénétrants, il manquait essentiellement de la faculté créatrice, et de cette puissance qui sait coordonner les idées et les lier en

faisceau. Il était, lui-même en convient en s'appliquant le mot de Montaigne, « impropre au discours continu. » Défiant à l'excès de lui-même, trop amoureux de la perfection en toutes choses, rien de ce qu'il écrivait ne pouvait le satisfaire. Mais ces esprits-là, impuissants à force de délicatesse, retrouvent leur supériorité dans la conversation. C'était le cas de Joubert. Son goût exquis, son instruction profonde, faisaient de lui le critique le plus sagace et le plus sûr. Nul n'était à même de donner, en fait d'art et de style, de meilleurs conseils. Parmi ces hommes distingués qui furent ses amis et ses correspondants, les plus habiles le consultaient avec déférence et avec profit. Dans sa conversation, comme dans ses lettres, il prenait naturellement ce rôle que personne ne lui contestait, de conseil et d'inspirateur, éveillant les idées, fécondant les esprits, et jetant, selon son expression, « du levain dans leur pâte. »

De ce Joubert plein d'originalité et de saillies, de ce causeur aimable et piquant qui était l'âme du salon de Mme de Beaumont ou de Mme de Vintimille, il n'est resté, on le comprend, que le souvenir pieusement gardé par quelques amis. Je me trompe, quelque chose nous en est parvenu, comme un écho lointain ou un reflet affaibli. Une partie de sa correspondance a été conservée, et on l'a publiée à la suite des *Pensées et maximes*. Ce n'est pas la portion la moins intéressante et la moins remarquable du livre. Ces lettres, écrites sans aucune arrière-pensée de publicité, portent, malgré la familiarité du fond, ce cachet de distinction, et accusent ce soin de la forme qui n'abandonnaient jamais Joubert. Même dans les épanchements de l'amitié, il a les délicatesses du bon goût et cette recherche de la perfection qu'il portait en toutes choses; mais la grâce n'y perd rien, et toutes les qualités exquises de cet homme de bien et de ce rare esprit s'y révèlent à chaque page. Les idées y abondent : les aperçus les plus justes sur les hommes et les choses de l'époque, les jugements les plus fermes et les plus élevés sur les questions de littérature, de politique ou de religion, s'y rencontrent avec l'expression ingénieuse ou émue des sentiments les plus tendres et les plus délicats.

Dans le beau livre que j'ai déjà cité, et où il a, avec un art si

achevé, groupé autour de M. de Châteaubriand tant de figures curieuses ou célèbres du commencement de ce siècle, M. Villemain a tracé en passant un portrait de Joubert plein de finesse : « M. Joubert, dit-il, le plus ingénieux des amateurs plutôt que grand artiste, homme de loisir par sa fortune, ses goûts, sa santé délicate, était épris de la passion des lettres autant qu'on le fut au XVIIIe siècle, mais autrement. Il aimait la perfection la plus exquise : une page de Platon, quelques vers de Virgile ou d'Horace, une lettre de Mme de Sévigné, une pensée de Pascal, l'occupaient et le faisaient rêver des matinées entières. La déclamation ou l'aridité philosophique lui était insupportable; Rousseau même le choquait par mille côtés. La méthode de M. Joubert pour faire des extraits consistant à détacher des livres les passages qu'il voulait relire, il n'avait découpé de la *Nouvelle Héloïse* et de l'*Emile* qu'un petit nombre de demi-pages. Mais ce critique si dédaigneux, dont le goût pouvait paraître difficile jusqu'au caprice, ce sybarite littéraire avait parfois une facilité charmante dans les entretiens, l'instinct le plus juste du beau et du vrai dans les arts, et la passion du génie d'autrui (1). »

Le portrait est ressemblant; mais, si j'ose le dire, il ne nous montre Joubert que de profil. A beaucoup d'égards, sans doute, Joubert était un *sybarite littéraire;* mais il y avait chez lui autre chose et mieux que cela. Il n'était pas en effet de ceux qui ne cherchent dans les lettres que les jouissances raffinées de l'imagination et du goût, sortes d'épicuriens lettrés, comme son ami Fontanes, jaloux seulement de la forme, assez indifférents au fond, plus préoccupés de l'élégance de leurs paroles et de l'harmonie de leurs périodes que de la recherche de la vérité et du respect des principes. C'était un esprit grave, une âme généreuse et ardente, passionnée pour la vérité et la vertu, plus encore que pour la beauté et la perfection de l'art; ou plutôt aimant surtout le beau, parce qu'il est la splendeur du vrai et l'ornement du bien. Dans tout ce qu'il a écrit, même dans ses jugements littéraires, on sent, je ne dis pas seulement un fond d'honnêteté, mais un ardent amour de tout ce qui est noble et

(1) *M. de Châteaubriand*, ch. 5, p. 86.

bon, la passion forte du bien, la haine généreuse du mal. Cet art qu'il adore, cette perfection idéale dont il est épris et qu'il poursuit si curieusement, il les subordonne toujours à la pensée morale, philosophique, religieuse, et pour être revêtue d'une forme exquise, une pensée mauvaise ou fausse ne trouverait pas grâce devant lui. A l'entendre, je le sais, c'est un contemplateur qui « rêve le beau comme d'autres rêvent le bonheur; » c'est un esprit vagabond « qui chasse aux papillons. » N'en croyez rien : sous ce sybarite, il y a un philosophe; sous cet amateur de beau style, il y a un homme avide de la vérité, qui a médité sur toutes choses, qui a interrogé les plus difficiles problèmes de l'esprit humain, qui a dévoré Platon, Descartes, Malebranche, Locke, Leibnitz et Kant, qui s'est fait des idées très nettes et très justes sur toutes les grandes questions qui agitent le monde, sur la religion, la métaphysique, la politique, l'éducation; un homme, pour tout dire d'un mot, qui pense et qui sait faire penser. La dernière note, la dernière ligne écrite de sa main, quelques jours avant sa mort, sur le journal de ses pensées, a été celle-ci : « Le vrai, le beau, le juste, le saint!... » Elle eût pu lui servir de devise; c'était là son véritable idéal. Il a dit ailleurs cette belle parole qui montre mieux encore comment il comprenait l'art : « Vous allez à la vérité par la poésie; je vais à la poésie par la vérité. »

J'ai dit que Joubert avait été un instant séduit par la philosophie du XVIIIe siècle, de ce siècle « qui a été, comme l'a dit M. Guizot, le plus tentateur et le plus séducteur de tous les siècles, car il a promis à la fois satisfaction à toutes les grandeurs et à toutes les faiblesses de l'humanité (1). » Mais de même que Joubert s'était promptement dégoûté de la rhétorique déclamatoire de Diderot, de même il s'éloigna vite de cette philosophie qui ne pouvait satisfaire longtemps ni son cœur ni sa raison. Elevé chrétiennement, il eut même ce bonheur de retrouver intacte, après les erreurs de la jeunesse, la foi de ses premières années. Mais en même temps que l'élévation de son esprit lui faisait sentir le vide des systèmes à la mode, la justesse et la fermeté de

(1) Mémoires, t. Ier, p. 6.

son bon sens le préservaient des violences et des excès de la réaction. Ce que j'aime chez Joubert, c'est que la modération ne l'abandonne jamais ; c'est que, même quand il a le plus raison, il a raison avec mesure ; on peut dire de lui ce que Tacite dit d'Agricola : *retinuit, quod est difficillimum, ex sapientiâ modum*. On ne le vit point, après avoir marché dans les rangs des philosophes, injurier ses anciens maîtres, et, comme La Harpe, passer du fanatisme philosophique au fanatisme religieux. On ne le vit point, comme plus tard tant de champions fougueux du catholicisme, pour défendre la foi, insulter la raison, et pour prévenir les abus de la philosophie, en proscrire l'usage. Disciple de Descartes, de Leibnitz et de Bossuet, chrétien éclairé, mais penseur indépendant, il garda de ce XVIIIe siècle, dont il se séparait sur tant de points, le respect de la raison, le goût des hautes spéculations, en un mot le culte et la pratique de la philosophie.

N'allez pas croire pourtant ou qu'il pactise avec l'esprit du XVIIIe siècle, ou qu'il ait gardé quelque indulgente faiblesse pour ses philosophes. Non, il les juge avec une sévère impartialité. Sur chacun des écrivains de cette époque, il n'a souvent qu'un mot; mais c'est un mot qui grave. Je ne crois pas qu'on les ait jamais caractérisés en traits plus rapides, plus étincelants et plus justes. Joubert, on le sent, n'a point de parti pris, d'admirations ni de haines systématiques : c'est un homme honnête, sensé, modéré, qui juge les écrits et les hommes du point de vue élevé de sa conscience et à la clarté des vérités éternelles de la morale et de la religion.

Il n'aime pas Voltaire, je l'avoue, et même parfois il le traite assez mal. « Voltaire avait le jugement droit, l'imagination riche, l'esprit agile, le goût vif, le sens moral détruit. — Voltaire est l'esprit le plus débauché ; et ce qu'il y a de pire, c'est qu'on se débauche avec lui... Il a ôté aux hommes la sévérité de la raison. » Ce qui ne l'empêche pas d'ajouter un instant après : « Il est impossible que Voltaire contente, et impossible qu'il ne plaise pas. »

Mais voyez surtout quel coup d'œil pénétrant, quel jugement profondément philosophique il a porté en passant sur les ten-

dances morales de Rousseau. « Rousseau, dit-il, a ôté la sagesse aux âmes en leur parlant de vertu... *Donner de l'importance, du sérieux, de la hauteur, de la dignité aux passions*, voilà ce que J. J. Rousseau a tenté... Il n'y a point d'écrivain plus propre à rendre le pauvre superbe. On apprend avec lui à être mécontent de tout, hors de soi-même. — Rousseau, dit-il encore, avait l'esprit voluptueux. Dans ses écrits, l'âme est toujours mêlée avec le corps et ne s'en sépare jamais. Il donna, si je puis m'exprimer ainsi, des entrailles à tous les mots, et y répandit un tel charme, de si pénétrantes douceurs, de si puissantes énergies, que ses écrits font éprouver aux âmes quelque chose d'assez semblable à ces voluptés défendues qui nous ôtent le goût et enivrent notre raison. » A-t-on jamais mieux signalé le vice de cette morale, fondée sur la glorification de la passion? Notre histoire littéraire des cinquante dernières années n'est-elle pas la justification éclatante de la critique de Joubert? Rousseau n'est-il pas le père de cette littérature qu'on a vue de nos jours proclamer la passion légitime et sainte, l'exalter comme le principe de toute générosité et de toute grandeur, comme la source de tout enthousiasme et de tout génie? Déjà, au commencement de ce siècle, l'auteur lui-même des *Pensées et maximes* dénonçait l'apparition de cette dangereuse philosophie dans un roman signé d'un nom célèbre et écrit sous l'influence des idées de Rousseau. « Il y a dans le monde une femme d'une âme vaste et d'un esprit supérieur... Mme de Staël était née pour exceller dans la morale; mais son imagination a été séduite par quelque chose qui est plus brillant que les vrais biens; l'éclat de la flamme et des feux l'a égarée. Elle a pris les fièvres de l'âme pour ses facultés, l'ivresse pour une puissance, et nos écarts pour un progrès. Les passions sont devenues à ses yeux une espèce de dignité et de gloire. Elle a voulu les peindre comme ce qu'il y a de plus beau, et prenant leur énormité pour leur grandeur, elle a fait un roman difforme. » Que de romans de notre temps pour lesquels ce jugement semble avoir été écrit!

Que si on me demande quelle était la philosophie de Joubert, j'avouerai franchement que je ne lui sais point de philosophie particulière, point de système qu'il ait inventé, ni de théorie

dont il se soit fait le champion. Homme à système, nul ne l'était moins que lui. Ce qu'il aimait de la philosophie, c'était la contemplation des grandes idées et des principes supérieurs; c'était la poursuite désintéressée du beau et du vrai; c'était le commerce assidu des grands esprits qui ont agité les problèmes de la destinée humaine et cherché la raison des choses. Libre de tout engagement et de tout préjugé d'école, il avait interrogé tous les philosophes anciens et modernes; de leurs contradictions et de leurs hypothèses, il avait dégagé un spiritualisme élevé qui suffisait à sa raison et s'alliait sans effort avec sa foi : c'était le spiritualisme de Platon, de Leibnitz et de Bossuet.

Joubert était un esprit de la famille de Platon. Le trait qui frappe d'abord en lui, c'est une élévation naturelle; c'est comme une force intime qui le soulève de terre et l'emporte vers les hauteurs. On dirait d'une âme qui se souvient du ciel, et qui, exilée et captive, tend sans cesse à remonter vers sa première patrie. Environnée de ténèbres, elle rêve la lumière éternelle pour laquelle elle est née; elle aspire incessamment, et d'un désir que rien n'apaise, à s'y plonger, à y déployer ses ailes, à y planer librement loin des réalités vulgaires et des terrestres amours. « Mon esprit, dit-il, aime à voyager dans des espaces ouverts et à se jouer dans des flots de lumière, où il est pénétré de joie et de clarté... Et que suis-je..., qu'un atôme dans un rayon? » Ailleurs il s'écrie : « Je reprends ma joie et mes ailes, et je vole à d'autres clartés. » Sans cesse ces images reviennent sous sa plume; et plusieurs fois il a écrit cette belle parole : « La sagesse, c'est le repos dans la lumière! » Pour lui, comme pour Platon, il y a au-dessus de l'homme un idéal de beauté, de perfection, de vérité, que l'homme conçoit sans pouvoir le saisir, vers lequel il doit tendre toujours sans pouvoir espérer de l'atteindre jamais; qui fait son tourment, mais qui atteste sa grandeur, dénonce son origine et pronostique ses destinées. « Il faut aller au ciel : là sont dans leurs types toutes les choses, toutes les vérités, tous les plaisirs, dont nous n'avons ici-bas que les ombres... — Sans modèle et sans un modèle idéal, nul ne peut bien faire. »

Un autre trait de l'esprit de Joubert, qui n'est pas moins

caractéristique et qui se rencontre assez rarement peut-être avec le premier, c'est qu'il est par-dessus tout l'ennemi des abstractions creuses, du jargon métaphysique, de ces grandes formules logiques qui ont l'air de contenir quelque chose et ne contiennent que le vide. Il aime la netteté dans les idées, et la clarté dans l'expression. Il estime médiocrement les logiciens purs. Il a peu de goût pour Locke qu'il place à cent coudées au-dessous de Leibnitz; il en a moins encore pour Condillac, chez qui il ne trouve *que des demi-vérités.* « Souvenez-vous, dit-il, que la philosophie a une muse, et ne doit pas être une simple officine à raisonnement. » Pour lui, il la veut *ailée et chantante.* Il veut qu'au lieu de ressembler à une algèbre toute hérissée de formules et d'équations, elle soit une large et lumineuse exposition des premiers principes.

Son aversion pour les subtilités logiques et les termes abstraits et vagues, est telle, que la peur de ce défaut le jette quelquefois dans un autre. S'il y a un reproche à lui faire, en effet, c'est d'abuser quelquefois, en philosophie, des images matérielles et des métaphores. M. de Châteaubriand dit de lui : « Profond métaphysicien, sa philosophie, par une élaboration qui lui était propre, devenait peinture et poésie. » Oui, et par-là quelquefois elle perdait en précision ce qu'elle prétendait gagner en clarté. A force de vouloir rendre sensible ce qui est seulement intelligible, de vouloir représenter à l'imagination ce que la raison peut seule concevoir, Joubert tombe par moments dans la recherche et l'affectation. Mais ce ne sont là que des taches qui n'enlèvent rien ni à la justesse de la pensée ni à la finesse habituelle de l'expression.

Toutes ses idées au contraire portent la marque d'un admirable bon sens. Cet homme a l'instinct du vrai, alors même qu'il n'en a pas la notion exacte et complète. Sur certaines questions de métaphysique, il fait preuve parfois d'une sagacité, d'une rectitude qui étonnent. Qu'on me permette d'en citer deux exemples. De son temps, la philosophie de Condillac régnait universellement : Joubert proteste contre elle. La fameuse maxime que toutes nos idées viennent des sens, il la repousse comme fausse et dangereuse; et, dix ans avant Royer-Collard et

M. Cousin, il signale les principales objections qu'elle soulève. Sur une autre question, qui a passionné le XVIIIe siècle, et qui va bientôt servir de point de départ au système célèbre de M. de Bonald, sur la question de l'origine du langage, il donne en passant, en quelques lignes, la vraie solution, la seule que puisse avouer la raison; et il conclut ainsi : « L'homme est né avec la faculté de parler. Qui la lui donne? Celui qui donne son chant à l'oiseau. »

En politique, Joubert ne se sépare pas moins du XVIIIe siècle qu'en morale et en religion. — Tous les hommes naissent égaux, disait la philosophie du temps; c'est la société qui crée entre eux des inégalités injustes et odieuses. — Non, répond Joubert, c'est justement le contraire qui est vrai. « *Les hommes naissent inégaux.* Le grand bienfait de la société est de diminuer cette inégalité autant qu'il est possible, en procurant à tous la sûreté, la propriété nécessaire, l'éducation et les secours. »

Il n'admet pas que le gouvernement vienne d'en bas : c'est l'intelligence qui doit décider, et non pas le nombre. « Le peuple est capable de vertu, mais incapable de sagesse... Le public vertueux et judicieux est le seul véritable public, le seul dont les suffrages puissent compter et dont les jugements fassent loi. » Sur bien des points, mais avec plus de mesure et de modération, Joubert pense comme le profond auteur des *Considérations sur la France.* Comme lui, il croit peu aux constitutions écrites, aux gouvernements improvisés; comme lui, il pense que les constitutions sont *filles du temps*, que les gouvernements sont le résultat de nécessités profondes, qu'ils ont leurs racines dans le passé, qu'ils ont leur raison d'être dans l'esprit et le caractère des peuples, dans leurs mœurs et leurs besoins. Ces idées-là, nous les avons fort raillées dans un certain temps : aujourd'hui, et après les expériences de soixante années, elles commencent à paraître un peu moins bizarres, un peu moins déraisonnables. Dans un livre récent, livre empreint du plus vrai libéralisme comme du plus noble talent, on lit ces belles paroles : « Il ne faut jamais se lasser de le répéter, pour rabattre et retenir à son juste niveau l'orgueil humain : Dieu seul est souverain, et personne ici-bas n'est Dieu, pas plus les peuples

que les rois. Et la volonté des peuples ne suffit pas à faire des rois; il faut que celui qui devient roi porte en lui-même et apporte en dot, au pays qui l'épouse, quelques-uns des caractères naturels et indépendants de la royauté (1). »

Au surplus, Joubert abonde sur ces matières en pensées élevées, en remarques profondes, en maximes éloquentes. « Imitez le temps : il détruit tout avec lenteur; il mine, il use, il déracine; il détache, il n'arrache pas. — La souveraineté appartient à Dieu et à Dieu seul. Il la maintient, il la retire, il la suspend et la promène à son gré. — Etre capable de respect est aujourd'hui presque aussi rare qu'en être digne. — Nous vivons dans un siècle où les idées superflues abondent, et qui n'a pas les idées nécessaires. — L'incrédulité aux devoirs et la confiance aux nouveautés; des esprits décidés et des opinions flottantes; l'assertion au milieu du doute; la confiance en soi-même et la défiance d'autrui; la science des folles doctrines et l'ignorance des opinions sages; tels sont les maux du siècle. »

Je n'ai pas la prétention, on le comprend, de donner ici une idée des maximes morales de Joubert : on n'analyse pas des pensées détachées, des réflexions qui touchent à mille sujets divers. Il faut renvoyer au livre; et je suis bien sûr que ceux qui l'auront une fois ouvert, ne le quitteront plus sans l'avoir fini. On y trouve tant d'originalité alliée à tant de grâce, tant de délicatesse d'esprit et de tendresse d'âme, que malgré soi on subit le charme, et qu'en dépit de quelques bizarreries, on se sent pris d'affectueuse sympathie pour ce philosophe si sensé, ce rêveur si spirituel, ce stoïcien si aimable, ce chrétien si tolérant. Lisez par exemple les chapitres sur l'amitié et les passions; sur la famille, la société et la conversation; sur l'enfance, la jeunesse et la vieillesse. Comme ces pensées sont limpides et colorées! Quel mélange pénétrant de douceur et d'austérité! C'est la raison à la fois grave et souriante, c'est la vertu indulgente et sereine. Ecoutez-le maintenant parler de Dieu, de l'âme, de la religion : il a sur ces sujets des pages qui, pour la profondeur, la portée et l'éclat, font souvenir de Pascal et de saint Augustin.

(1) M. Guizot, *Mémoires*, t. 2. p. 237.

En matière d'art et de littérature, Joubert est un critique de l'ordre le plus élevé. Il a vécu avec les anciens; il s'est nourri de leur substance, et il exprime en un langage exquis ces règles éternelles du beau qu'ils ont si bien conçues et appliquées. On l'eût sans doute singulièrement surpris et scandalisé avec nos modernes théories du réalisme, lui qui écrivait, en vrai platonicien : « Le beau ! c'est la beauté vue avec les yeux de l'âme. » Et qui ajoutait : — « Le vrai commun, ou *purement réel*, ne peut être l'objet des arts : l'illusion sur un fond vrai, voilà le secret des beaux-arts. »

Parlant de Pigalle, sculpteur de talent, mais qui, comme plusieurs de nos contemporains, sacrifiait déjà la beauté à la recherche exagérée de l'expression, il dit excellemment : « Les anciens, sans nuire à la fidélité de l'imitation, ne se privaient jamais entièrement de la représentation *du beau physique uni au beau moral*. Chez eux, la difformité offrait à la pensée une image invisible de la beauté absente. On reconnaissait dans les traits de leurs vieillards la place où fut la jeunesse, et leurs représentations de la maladie ou de la mort faisaient éprouver à la mémoire une sorte de ressouvenir de la vie et de la santé. »

Un des chapitres les plus remarquables des *Pensées* est celui qui est intitulé *Jugements littéraires*. L'auteur y passe en revue presque tous les grands écrivains de l'antiquité et des temps modernes, et toutes ses appréciations sont marquées au coin du goût le plus fin et le plus sûr. Je ne veux pas me laisser entraîner; mais qu'on me permette, pour finir, quelques citations; mieux que tout le reste, elles feront connaître la manière et l'esprit de Joubert : « J'admire, dit-il, dans Platon cette éloquence qui se passe de toutes les passions, et n'en a plus besoin pour triompher. C'est là le caractère de ce grand métaphysicien. — Esprit de flamme par sa nature, et non pas seulement éclairé mais lumineux, Platon brille de sa propre lumière. C'est de la splendeur de sa pensée que son langage se colore; l'éclat en lui naît du sublime.

— » Cicéron est dans sa philosophie une espèce de lune. Sa doctrine a une lumière fort douce, mais d'emprunt; lumière toute grecque, et que le romain a adoucie et affaiblie.

— » Dans les narrations de Tacite, il y a un intérêt de récit qui ne permet pas de peu lire, et une profondeur, une grandeur d'expression qui ne permettent pas de lire beaucoup... L'écrivain s'empare du lecteur jusqu'à le violenter.

— » La phrase vive de Montesquieu a été longtemps méditée : ses mots légers comme des ailes portent des réflexions graves.

— » Molière est comique de sang-froid; il fait rire, et ne rit pas : c'est là ce qui constitue son excellence.

— » Il y a dans La Fontaine une plénitude de poésie qu'on ne trouve nulle part dans les autres auteurs français. »

Je m'arrête; et je crains déjà de m'être trop attardé auprès de cette figure originale et charmante qui a pour moi, je l'avoue, un attrait singulier. Si je ne me trompe, ce qui précède suffit à donner de l'auteur des *Pensées et maximes* l'idée d'un esprit supérieur; supérieur à son temps, et, à beaucoup d'égards, l'égal des hommes les plus éminents de son temps.

Parmi nos moralistes français, il supporte sans pâlir la comparaison avec les plus illustres. Ce n'est point un peintre de caractères et un observateur profond du monde comme La Bruyère : il a plus vécu en lui-même qu'au dehors; il a plus étudié l'homme que les hommes. Ce n'est pas, malgré ses égarements de jeunesse, un désespéré comme Pascal, qui cherche dans la foi un refuge contre les agitations intérieures, et qui, pour mieux s'assurer dans sa croyance, jette la raison meurtrie et enchaînée aux pieds de la croix : il n'a pas contre la raison cette haine, ce ressentiment implacable; sa foi est tolérante, parce qu'elle est tranquille et sereine. Pour vous le représenter au vrai, imaginez plutôt un Vauvenargues chrétien. C'est la même générosité et la même élévation naturelle de pensée; c'est le même amour et le même enthousiasme pour tout ce qu'il y a de beau et de bon; c'est la même délicatesse de sentiments et la même grâce mêlée de je ne sais quoi d'austère. Comme Vauvenargues, Joubert « a beaucoup de goût, parce qu'il a beaucoup d'âme. » Mais son esprit plus cultivé, mûri d'ailleurs par la réflexion et par l'étude, a de plus larges horizons ; sa critique est plus ferme et son jugement plus sûr.

Joubert est un de ces écrivains qu'on ne peut lire sans se sentir meilleur. Malgré vous, il vous élève, il vous emporte vers ces sereines régions d'où on ne redescend que calmé et fortifié. Son livre, qui n'a reçu que depuis une dizaine d'années une complète publicité, est de ceux qui, sans devenir jamais populaires, grandissent chaque jour dans l'estime des esprits distingués. Le temps n'est pas loin où il aura sa place dans la bibliothèque de tous les hommes de goût, sur le rayon déjà si riche de nos moralistes, entre Vauvenargues et Nicole, non loin de Pascal et tout près de La Bruyère.

EUGÈNE POITOU.

POÉSIE

QUID VELINT FLORES?

Quelle est cette note plaintive
Qui trouble de mon cœur l'écho silencieux?
Quelle est cette larme furtive
Qui glisse entre mes cils et vient voiler mes yeux?

Quoi? parce que la brise est plus tiède et plus douce,
Parce que le printemps
A reverdi les bois et semé sur la mousse
Ses arômes flottants;

Parce que le ramier fidèle
A repris tout à coup ses suaves chansons;
Parce que renaît l'asphodèle,
Et que l'épine en fleur embaume les buissons;

Parce que, dans son vol, la craintive hirondelle
A rasé le flot clair;
Qu'elle en a fait jaillir, sous le jeu de son aile,
Un fugitif éclair;

Parce que, pâle et recueillie,
S'incline avec amour, sur le beau fleuve d'or,
L'ombre rêveuse d'Ophélie...
O mon fragile cœur, tu tressailles encor!

Hélas! ne sais-tu pas que ces fleurs, ces arômes,
Ces chants mélodieux,
Ces flots d'azur limpide où de charmants fantômes
Baignent leurs longs cheveux,

Ne sont qu'un prestige éphémère,
Un songe éblouissant du précoce désir,
Où se défigure et s'altère
Tout ce que notre main essaye de saisir?

Ne sais-tu pas, ô cœur, qu'aux brumes de l'automne
Toute forêt jaunit,
Que sur nos fronts pensifs la plus fraîche couronne
S'effeuille ou se flétrit?

Ne sais-tu pas que notre lyre
Se brise comme un vase au contact des hivers,
Et que le chant qu'elle soupire,
Comme un gémissement s'exhale dans les airs?

A travers les berceaux et les branches penchées
Des saules rajeunis,
Je regarde et ne vois que tiges desséchées,
Que poussière et débris.

Par un noir essaim de profanes
Nos agrestes jardins ont été dépouillés
Et nos chênes et nos platanes
Gisent près des rameaux de nos bosquets souillés.

Le soc a déchiré le lit de nos fontaines
Et de l'étang moiré,

Où la lune venait, pendant les nuits sereines,
Laver son front marbré.

Tout est muet, rien ne s'éveille
A la blanche fenêtre où de ses feux naissants,
Hier encor, l'aube vermeille
Eclairait la candeur d'un enfant de seize ans.

Avec les morts chéris s'envolent de la terre
Tous nos songes dorés,
Et dans notre refuge obscur et solitaire
Nos pleurs sont ignorés.

Comme des flammes vacillantes,
Laisse passer, ô cœur, sur les ailes du temps,
Ces jours d'effluves bourdonnantes
Qu'ici-bas chaque année allument les printemps.

Je ne veux pas toujours, parmi les froides pierres,
Chercher un lys fané,
Ni suivre en leurs sentiers semés de fleurs amères
Oberman et René.

Au bruit des vagues orageuses
Je ne veux plus mêler de stériles accens,
Sur les lèvres des tubéreuses
Aspirer des parfums où s'enivrent les sens.

Laisse-moi dans l'étude écouter la Sagesse,
Au front ceint de lueurs,
Cette chaste beauté qui visita Boèce
Et dissipa ses pleurs.

La nuit descend avec ses voiles,
Aux molles voluptés, faible cœur, dis adieu,
Et laisse-moi dans les étoiles
Epeler à genoux le nom sacré de Dieu !

A UN RAYON DE SOLEIL.

Que cherches-tu sur ma fenêtre
Charmant rayon du blond soleil?
Tu croyais aujourd'hui peut-être
Y surprendre dans leur sommeil

Quelques corolles odorantes
De chèvre-feuille ou de jasmin,
Encore humides et brillantes
Des blanches larmes du matin?

Hélas! ici la pierre est nue!
Le vent n'y laisse aucune fleur;
Rien ne s'éveille à ta venue,
Doux rayon, qu'un pâle rêveur!

Dans mon ombre silencieuse
N'en plonge pas moins un instant!
Devant ta flamme radieuse
S'efface le songe inconstant,

Et l'essaim des sombres pensées,
Comme un nuage ailé s'enfuit,
Avec les formes insensées
Qu'autour de nous sème la nuit.

D'un reflet vermeil illumine
Ce vieil ivoire vénéré,
Ce front qui saigne sous l'épine
Et ce bel archange éploré;

Arrête-toi sur cette image,
Souvenir pur et douloureux,
Touche en passant à cette page
Où je traçais hier mes vœux ;

Eclaire ce vase fragile,
Ranime ces œillets flétris,
Et de ta lumière mobile
Effleure mes livres chéris...

Mais en vain, d'une voix qui prie,
J'essaye de te retenir,
Tu veux jouer dans la prairie
Et voir les lys s'épanouir.

Il est vrai, le printemps commence,
Et tous les buissons épineux
Où l'églantine se balance
Retentissent de chants joyeux.

Suis donc ta voie ou ton caprice ;
Parmi les fleurs et les oiseaux ,
Disperse ta richesse, et glisse
Sur les prés verts et sur les eaux.

Mais demain, quand sur la colline
Tu renaîtras, beau rayon d'or,
Vers cette humble demeure, incline
Et viens me visiter encor !

ALBERT LEMARCHAND.

PRÉCIEUX ET PRÉCIEUSES

Précieux et Précieuses, par M. Ch. Livet, 1 volume in-8°.

Il n'est personne en France qui n'ait entendu parler bien des fois de l'hôtel de Rambouillet et de la femme charmante qui, par sa gracieuse hospitalité, présida si longtemps à ses réunions élégantes et à ses spirituelles causeries.

L'hôtel de Rambouillet était devenu, comme on le sait, le rendez-vous des hommes les plus illustres du XVIIe siècle, et c'est de ce foyer, toujours animé et toujours brillant, que jaillit un jour le seul rayon qui manquait encore à l'éclat de la société française, l'esprit de conversation.

Tout le monde sait aussi que la marquise de Rambouillet était une femme accomplie; tout lui était échu en partage : le privilége de la naissance, l'amabilité du caractère, la vivacité de l'esprit, la bonté du cœur, l'austérité de la vertu, le prestige enivrant enfin d'une beauté ravissante.

C'est au milieu de cette société d'élite que se forma cette école littéraire qui arrêta, sans y songer, les règles du bon goût, et influa d'une manière si heureuse sur la perfection du langage.

On n'avait point connu jusqu'à ce moment, dans notre pays, ce genre de talent.

La féodalité était sortie des flancs de la barbarie, et la courtoisie chevaleresque, malgré tout le charme et toute la poésie qui s'y attachent, après les sirventes des troubadours et les tensons des trouvères, se traduisait bien plutôt par des manifestations extérieures, par les actions d'éclat et la pompe militaire, que par l'attrait de la parole.

Les guerres religieuses et les discordes civiles du XVIe siècle n'étaient guères de nature à favoriser ce progrès ; si elles permirent à la poésie de se faire jour et de se développer, en dépit des édits de proscription et des arquebusades, c'est que la poésie, pour fleurir, n'a pas besoin du commerce des hommes, et qu'il lui est toujours facile de se recueillir et de se dérober dans la solitude des champs ou dans la solitude du cabinet aux tempêtes sociales et aux commotions politiques.

Dans son livre intitulé *Précieux et Précieuses*, M. Ch. Livet a voulu nous entretenir du charme de ces réunions et de l'influence qu'elles ont exercée sur notre littérature et notre civilisation; et après tout ce qui avait été dit sur ces académies de salon en général et sur l'hôtel de Rambouillet en particulier par MM. Rœderer, Walkenaër et surtout par M. Cousin, il y avait bien encore quelques lignes à écrire sur ce sujet.

Ce n'est pas le moindre attrait que l'on trouve, en ouvrant le livre de M. Ch. Livet, de voir, dès le début, sa modestie arrêtée en songeant aux illustres écrivains qui ont exploité ce champ avant lui. Mais qu'il se rassure, il n'est jamais défendu à personne de glaner après une riche moisson.

Les auteurs que nous venons de citer ont, sans doute, traité ce sujet, M. Cousin particulièrement, avec cette supériorité qu'on ne peut contester. Il a fait dans *la Jeunesse de Mme de Longueville,* le portrait de la marquise de Rambouillet, avec cette touche délicate et ce style brillant qu'il sait si bien employer quand il veut fixer les traits de ses héroïnes. Mais il n'a parlé de Mme de Rambouillet que d'une manière accessoire, de façon à ne pas effacer le personnage du premier plan. Ceci admis, on comprend parfaitement bien que ce grand maître n'ait pas cru de-

voir tout rechercher et tout dire sur ce sujet, et qu'il ait pu laisser ici à d'autres une veine encore bien riche à explorer.

Il en est de même de MM. Rœderer et Walkenaër; ils n'ont point prétendu, malgré tout leur talent, que le dernier mot avait été dit sur un sujet si rempli d'intérêt. Il était donc bien permis à M. Livet de se placer à des points de vue différents, et si, comme il nous le confie timidement, il a découvert de *nouveaux horizons,* personne ne peut trouver mauvais qu'il nous en fasse part. On retourne toujours avec un nouveau charme chez cette noble et aimable femme, et l'heure où il faudra lui dire un dernier adieu et lui adresser un dernier salut sonnera toujours trop tôt.

La tendance à laquelle le cercle de l'hôtel de Rambouillet a donné son premier et son principal essor, reçut dès son apparition une dénomination particulière.

Les termes de *Préciosité* ou d'*Ecole précieuse* lui furent consacrés, et la qualité de *Précieux* ou de *Précieuses* fut attribuée à ceux ou à celles qui fréquentaient cette sorte de réunion.

Une fois l'impulsion donnée, la vogue s'en répandit dans toutes les classes de la société, et, à l'exemple de Mme de Rambouillet, de Mlle de Scudéry et de Ninon de l'Enclos, toute femme élégante voulut avoir *sa petite cour lettrée.*

Il y eut les habitués des ruelles, comme il y eut les habitués de l'hôtel, et l'historien Somaize trouva bientôt dans l'afféterie bourgeoise et dans ces cercles d'un étage inférieur les figures dont Molière a tiré si bon parti. La Précieuse ridicule existait, il ne fallait plus, pour nous la faire connaître, que le pinceau du grand artiste.

Rien n'est plus amusant, d'après Somaize, que les emprunts faits au plus illustre des Précieux, à Corneille, par les faux Précieux ou par les Précieux ridicules.

Corneille avait dit dans une épître à Fouquet :

« Mais aujourd'hui qu'on voit un héros magnanime
» Témoigner pour ton nom une tout autre estime,
» Et répandre l'éclat de sa propre bonté
» Sur l'endurcissement de mon oisiveté... »

C'en est assez, telle Madelon du temps qu'une personne encouragerait au travail par des bienfaits, se croira autorisée à dire : *cette personne répand l'éclat de sa bonté sur l'endurcissement de mon oisiveté.*

Au lieu de dire à quelqu'un qu'on veut faire taire, tout simplement : *gardez le silence*, on emploiera ces mots : *affermissez votre silence*, à l'exemple d'un des personnages de Corneille :

« *Il te serait honteux d'affermir ton silence.* »

Enfin, pour ne pas multiplier nos citations, on dira : *le partisan des désirs*, pour parler de *l'amour*, parce que l'on aura lu dans ce grand poète le vers suivant :

« *De mes plus chers désirs ce partisan sincère.* »

M. Livet fait un emprunt très heureux de ces exagérations.

« En isolant ainsi, ajoute-t-il, certaines phrases ou certaines » locutions de tout ce qui les entoure, on arrive à substituer la » périphrase au mot propre et la métaphore à l'expression sim- » ple, sans que rien justifie cet emploi hors de propos d'un mot » qui, *mis à sa place*, avait sa force ou sa grâce. »

Les faux Précieux, d'ailleurs, ne se bornaient pas à ces excentricités de langage, ils montraient de l'affectation dans toute leur personne.

« Le soir et fort avant dans la nuit, dit ailleurs M. Livet, » s'inspirant de Somaize ou de l'abbé de Pure, Bélisandre lit » des romans; il étudie les entrées et les sorties, l'art de saluer » en termes choisis, de dire toutes choses d'un air galant. Il se » décide à regret à prendre quelques heures de repos : ses che- » veux sont d'avance frisés et fortement serrés; ses moustaches » relevées par une *bigottère*, ses mains enduites d'une pommade » adoucissante et cachées dans des gants; il se parfume à la fois » de musc, de civette et d'eau d'ange; il se couche et s'endort » en préparant dans son esprit la conversation du lendemain.

» Il dira ceci, on lui répondra cela, il est sûr du succès.

» Dès la pointe du jour,
» Au sortir de son lit ayant quitté ses gants,
» . . . . . »

Il fait sa toilette, rien n'y manque, on trouverait chez lui de quoi monter plusieurs fonds de parfumeur.

« Il répand alors sur ses cheveux des nuages de poudre de » Chypre; il lave son visage avec une éponge imprégnée depuis » la veille de lait virginal... »

On nage dans l'huile d'amande douce et l'essence de néroli, on ne respire que pastilles d'ambre et sachets de senteur; ce ne sont que rubans et faveurs bouillonnées.

Homère a mis sans doute moins de temps à écrire l'*Iliade* qu'on en mettrait à décrire sa toilette.

Laissons parler M. Livet :

« . . . . . Chemise à jabot, haut-de-chausses garni de sept à » huit rubans satinés des couleurs les plus éclatantes et choisis » chez Perdrigeon; bas de soie d'Angleterre; souliers très longs » et qui ne permettent pas de lui supposer un petit pied; ca- » nons bien empesés à triple rang de toile de Hollande, garnis » aussi de deux ou trois rangs de point de Gênes, pour accom- » pagner le jabot; cordons, aiguillettes, jarretières du dernier » galant, chapeau orné d'un ruban d'or et d'argent; gants » isabelle vif; il est irréprochable dans son costume; autour de » ses bras il passe un ruban noir pour faire ressortir la blan- » cheur de ses mains; sur sa joue il pose une large mouche » pour rendre son visage blême, comme il convient, et lui prêter » l'air langoureux qu'il veut prendre; son carrosse — car *il a* » *carrosse* — l'attend, fouette cocher ! »

Ainsi frisé, brodé, parfumé, détiré et vernissé, Belisandre va chercher son ami Brundesius, accoutré de la même façon; on arrive au Marais, à la porte de Cléogarite. Le *heurtoir* est emmaillotté de linge, pour ne rien perdre de la conversation. Un laquais annonce les deux amis.

Cléogarite est encore dans son lit, dont l'estrade est séparée de la chambre par une balustre; un demi-jour, plus discret que voluptueux, dérobe aux visiteurs ce qu'il peut y avoir d'imparfait dans les traits de la précieuse ou une partie des ravages que le temps a pu commettre. Dans la ruelle du lit sont assises quelques dames qualifiées de la cour, et *sur des chaises* plusieurs bourgeoises ayant la plupart de ces petites cannes qu'elles agi-

taient sans cesse. Leur costume est de ceux que Molière nous montre, mais qu'on n'a pas le temps de décrire; et quant à la conversation, nous pouvons nous en faire une idée par celle de Cathos, de Madelon et de Mascarille, et par les échantillons empruntés à Somaize lui-même.

Et en prononçant son nom pour la dernière fois, combien ne doit-on pas de remerciements à M. Livet de nous avoir fait connaître cet estimable historien, auquel le grand poète que nous citions tout à l'heure a peut-être dû ses plus heureuses créations.

O noble marquise, que nous sommes loin de vous! oserons-nous bien reprendre à présent le chemin de votre hôtel, et ne serez-vous pas en droit de nous demander quel rapport il y a entre vous et ces écervelées, qui se prétendent vos disciples, entre vos allures si séduisantes et si majestueuses et de pareilles momeries, entre vous enfin qui êtes la reine de votre siècle par la distinction, le naturel et la grâce, et ces espèces de marionnettes qui croient trouver quelque chose de vous en se plaçant à vos antipodes?

Eh bien, c'est précisément parce que vous êtes reine que nous irons vers vous, persuadés que vous le serez par la clémence comme vous l'êtes par l'esprit et la beauté.

Transportons-nous donc dans la rue Saint-Thomas-du-Louvre, entre les Quinze-Vingts et l'hôtel de Chevreuse; c'est là qu'est située cette aristocratique demeure, qui resta toujours cependant le temple de la simplicité et du bon goût, et dont la recherche et la prétention étaient bannies avec le même soin qu'on mettait ailleurs à produire de l'effet en visant au merveilleux.

Nous irons sans mouches et sans sachets de senteur, nous ne trouverons point le *heurtoir* emmaillotté; à chaque visite, la grande porte du vaste hôtel roulera bruyamment sur ses gonds, mais cela ne nous empêchera pas d'entendre parler Malherbe ou Racan, Molière ou Corneille, Cospeau ou Balzac, pour ne pas citer tant d'autres célébrités qui se sont pressées dans le salon de la marquise, ou pour mieux dire, quelle illustration du XVIIe siècle n'a pas franchi le seuil de ce sanctuaire des lettres?

Et d'abord, pour rendre hommage à celle qui y recevait un si légitime encens, en même temps que pour féliciter M. Livet de sa bonne inspiration, reproduisons les lignes consacrées par notre compatriote au portrait de cette grande dame.

« Madame de Rambouillet peut être considérée sous deux » aspects. Il y a dans son existence un côté brillant qui nous la » montre au milieu d'une cour choisie, empressée autour d'elle, » fière d'y être accueillie, attentive à s'y maintenir, heureuse de » mériter les suffrages de son goût délicat ; d'un autre côté, dans » une ombre obscure que percent à peine les puissants rayons de » sa vie publique, j'aperçois une femme vivant auprès de son » mari, dans son intérieur muré aux profanes, une mère entou- » rée de sa nombreuse famille, éprise des joies intimes de son » foyer, vaillante à supporter les chagrins sans nombre qui l'ont » visitée, et dont sa constance courageuse dérobait à ses amis le » secret et les amertumes. C'est toujours une nature exquise et » fine, une sensitive que blesse tout ce qui la touche sans ména- » gement, tout ce qui est violent ou heurté, une lumière trop » vive, le froid, la chaleur, comme une parole trop rude ou un » sentiment peu délicat ; difficile dans le choix de ses amis, sin- » cère, fidèle, indulgente pour eux ; si belle qu'elle commandait » l'amour ; si digne qu'elle le faisait taire ; si pure qu'elle ne » soupçonna jamais les passions qu'elle inspirait ; si bonne qu'elle » put faire le bien sans trouver d'ingrat ; noble et sainte femme » dont le regard, comme le charbon du prophète, purifiait au- » tour d'elle les cœurs et les lèvres, et dont la médisance n'osa » jamais s'approcher. »

Mlle de Montpensier et Tallemant ont dit de cette aimable femme des choses aussi flatteuses, mais assurément pas mieux exprimées que ce qui précède.

Après avoir peint la reine, il fallait bien décrire la cour et M. Livet ne l'a pas fait avec moins de bonheur. Mais ici l'auteur qui a eu le tact et le bon goût de citer M. Cousin, nous permettra de suivre son propre exemple.

« A l'hôtel de Rambouillet, dit M. Cousin, tous les gens d'es- » prit étaient reçus, quelle que fût leur condition ; on ne leur » demandait que d'avoir de bonnes manières ; mais le ton aris-

» tocratique s'y était établi sans nul effort, la plupart des hôtes » de la maison étant de fort grands seigneurs, et la maîtresse » étant à la fois Rambouillet et Vivonne. . . . . .

» La littérature n'était pas le sujet unique des entretiens ; on » y parlait de tout, de guerre, de religion, de politique; les af- » faires de l'Etat y étaient de mise aussi bien que les nouvelles » plus légères, pourvu qu'elles fussent traitées avec esprit et avec » aisance. Les gens de lettres étaient recherchés et honorés, » mais ils ne dominaient pas. Voilà pourquoi l'hôtel de Ram- » bouillet a exercé une influence générale sur le goût public..... » Chez la marquise de Rambouillet régnait la suprême distinc- » tion, la noblesse, la familiarité, l'art de dire simplement les » plus grandes choses. » Différence caractéristique, nous permettrons-nous d'ajouter, avec les habitués des ruelles qui disent les plus petites choses avec emphase.

Mais revenons à M. Livet. Il nous introduit dans *la chambre bleue*, puisqu'on recevait alors dans sa chambre à coucher. C'était la salle du trône de l'époque et la reine du lieu recevait la société, assise sur son lit. L'air entrait à flots dans cet appartement dont les fenêtres sans appui s'ouvraient depuis le plancher jusqu'au plafond sur un jardin délicieux.

On trouvait chez elle ces mille délicatesses et ces mille raretés que Sainte-Beuve retrouve plus tard dans le goût et dans la retraite de Mme Récamier. Et comme on emprunte encore autant chez elle aux charmes de la nature qu'aux raffinements de la civilisation, on y trouve à foison les plus belles fleurs disposées dans d'élégantes jardinières, de sorte que c'est un ravissement continuel de l'esprit et des sens.

Arthénice était le nom poétique de Mme de Rambouillet. C'était l'usage du temps, et Malherbe, qui le lui avait trouvé dans *Catherine*, son nom véritable, « donnait ainsi aux poètes, dit » M. Livet, un moyen de la chanter, sans trahir pour le vulgaire » le secret d'un nom si respecté. »

Malherbe avait été un de ses premiers hôtes, et il lui présenta bientôt Racan, son élève favori.

Dès 1628 on trouvait chez elle Gombauld, Chapelain, Richelieu le jeune évêque de Luçon, Cospeau, le cardinal de La Va-

lette, le marquis du Vigeau, Voiture, le maréchal de Souvré, gouverneur de Louis XIII enfant, et sa fille la célèbre marquise de Sablé, Mlle Paulet, connue par le charme de sa voix, la belle Charlotte de Montmorency, la dernière passion de Henri IV. Cette dernière y amenait la petite Anne-Geneviève de Bourbon, qui devint plus tard la duchesse de Longueville.

La distinction des manières à l'hôtel de Rambouillet n'excluait nullement la grâce. On y avait horreur du genre *collet monté.*

On y était aimable, sans tomber jamais dans l'oubli des convenances, et cette amabilité s'épanouissait quelquefois dans l'abandon le plus cordial et la gaîté la plus franche. M. Livet n'a rien omis pour nous montrer combien l'esprit de la marquise était ingénieux à trouver chaque jour, pour ceux qu'elle recevait, de nouveaux éléments de plaisir. Enigmes, allégories, dédicaces, pièces de théâtre, tous les genres de divertissements en un mot étaient offerts par elle tour à tour à ses nombreux amis et avec un charme toujours nouveau.

Elle avait, dans ces inventions, une verve inépuisable et les surprises qu'elle réservait aux autres avaient pour elle un attrait tout particulier. Il semblait qu'elle ne jouissait que du plaisir qu'elle procurait à ses amis.

C'est ainsi que M. Livet, en nous promenant dans le parc de la marquise, nous fait apparaître tantôt cette grotte mystérieuse où nous trouvons tout d'un coup, au milieu de nymphes gracieuses, la charmante Julie d'Angennes, tantôt cette fameuse loge de Zyrphée, où elle semble avoir réuni tous les secrets de ses enchantements.

Ici s'arrête le portrait en quelque sorte officiel de cette noble femme, mais il y a tout un côté de la vie de Mme de Rambouillet qui a pu échapper aux autres écrivains et que M. Livet nous a révélé : c'est le côté intime. C'est un mérite qui lui est tout personnel et que personne ne pourra jamais lui disputer.

On aurait été tenté de croire, en effet, qu'au milieu de tous ces succès et de tous ces enivrements, l'existence de Mme de Rambouillet était tout extérieure et toute mondaine. On se tromperait étrangement. La marquise ne sortait presque jamais,

retenue chez elle par une blessure à la jambe qui demandait beaucoup de repos et de ménagements. Son corps avait autant de calme que son esprit montrait d'activité.

Mais, quand bien même elle n'eût pas été forcée de s'imposer cette précaution, elle n'aurait pu se nourrir exclusivement de spectacles et de fêtes, son cœur avait besoin d'un autre aliment et n'aurait pu renoncer à des heures données au charme de la vie intérieure.

Encore, la destinée sembla-t-elle lui disputer ce bonheur par de cruelles épreuves en la séparant de presque tous ses enfants.

La mort lui avait enlevé de bonne heure son second fils, le vidame du Mans; de ses six autres enfants, Julie d'Angennes seule, sa fille aînée, était appelée à consoler sa mère par son dévouement inébranlable et par les agréments de son esprit des autres malheurs qui l'attendaient. La marquise, séparée de ses autres filles, dont deux avaient pris le voile et devinrent abbesses, avait eu la douleur de voir l'une d'elles s'écarter par une vie mondaine et dissipée de l'austérité imposée au caractère dont elle était revêtue. Elle était encore en proie à cette amertume, lorsque son fils aîné, le marquis de Pisani, le dernier qui lui restait, tombait frappé d'un coup mortel, le 3 août 1645, à cette bataille de Nordlingen qui allait porter si haut le nom du duc d'Enghien. Nous n'entreprendrons point de décrire sa douleur dans cette circonstance, nous préférons renvoyer le lecteur aux lignes touchantes écrites à ce sujet par M. Livet; enfin, cette digne et vénérable femme devait encore avoir une affliction de plus : son mari devint aveugle, et ce chagrin nouveau jeta une ombre de plus sur le soir de sa vie.

Tout bonheur cependant n'était pas détruit pour Mme de Rambouillet, car Julie d'Angennes lui restait. Nous n'entreprendrons point, après M. Livet, de faire le portrait de cette fille adorée, qui semblait avoir hérité du cœur, des attraits et de l'esprit de sa mère.

Lorsque son frère, le vidame du Mans, fut atteint de la peste, la marquise, pendant les trois jours de cette horrible maladie, « la marquise, dit M. Livet, bravant le danger, éloigna de son » enfant à l'agonie, les domestiques, et resta près de son chevet,

» assistée de sa fille, sa chère Julie, que rien ne put séparer » d'elle. » C'est ainsi que Julie prodigua ses soins à Mme de Longueville atteinte de la petite vérole, quand ses amis les plus intimes n'osaient passer le seuil de sa porte. Ces deux traits résument toute une existence; dévouée à son frère et à son amie, aurait-elle pu jamais se démentir dans sa conduite vis-à-vis de sa mère? Aussi devint-elle sa félicité suprême et sa consolation.

Plus la Providence envoyait de douleurs et de larmes à cette femme éprouvée de tant de façons, plus la fille s'attachait à la mère, comme on se rapproche davantage d'une personne malade, qui a d'autant plus besoin de soutien, qu'elle s'affaiblit davantage.

Rien ne semblait devoir la détourner jamais de ces soins pieux, et dans les jours de sa vie où par sa beauté et son esprit elle était appelée à recevoir le plus d'hommages, elle ne voulut se permettre aucun rêve dont la réalisation eût pu l'arracher à l'objet de son culte.

M. Livet nous a parfaitement initiés à l'étude de cette suave et généreuse nature.

Mais, tout en se dévouant, Julie d'Angennes n'en était pas moins la personnification vivante de cette ère nouvelle qui s'ouvrait pour la civilisation française; elle n'était pas moins le rayon le plus pur et le plus brillant, l'âme en un mot de ces fêtes charmantes de l'hôtel de Rambouillet.

Trop séduisante pour n'y pas être appréciée, elle était aussi trop sensible pour ne pas ressentir ces mouvements secrets et impérieux qui révèlent l'amour au cœur d'une femme. Julie avait fait une fois le vœu de ne jamais se marier, elle devait s'apercevoir un jour que c'était un vœu téméraire.

Parmi les gentilshommes qui avaient leur entrée à l'hôtel de la marquise, il y en avait un qui, touché des grâces extérieures de Julie d'Angennes, l'avait encore été davantage de son dévouement pour son frère dans la maladie qui l'emporta. C'était un jeune officier qui se distingua dans plusieurs campagnes, et qui avait autant d'esprit que de bravoure. C'était le marquis de Montausier. Ses amours avec Julie furent traversées par les nombreuses expéditions auxquelles il prit une part brillante et

par les combats que Julie se livrait à elle-même par piété filiale.

Il y avait d'ailleurs entre eux de vives et nombreuses sympathies; elle était généreuse, il était brave; elle avait de l'esprit, il était poète, et s'ils se séparaient fréquemment, les peines de l'absence étaient adoucies pour eux par des lettres charmantes, « plus de lettres en prose et en vers, dit Chapelain, qu'il n'en » faudroit pour faire une Arcadie de Sannazar. » Ces lettres malheureusement ont été perdues pour la plupart.

Mais la guerre ne dura pas toujours, et Montausier revint enfin de sa campagne d'Alsace, après la prise de Brisach. — Notre héros arrive, et va rompre d'autres lances dans des passes moins périlleuses peut-être, mais non moins difficiles.

Il avait assez longtemps respiré la poudre des camps, il ne voulut plus s'enivrer que d'amour et de poésie, et de ces tournois poétiques on devine facilement qui fut la reine. Nous n'entreprendrons point de le suivre pas à pas dans ses nouvelles relations et dans ses nouveaux triomphes que M. Livet rappelle avec trop de charme pour nous permettre de nous avancer davantage sur ce sujet.

Nous nous contenterons de dire un mot de cette fameuse composition poétique entreprise par le marquis de Montausier et qu'il intitula : *la Guirlande de Julie*. Elle mérite bien que nous fassions ici un emprunt à M. Livet qui la décrira bien mieux que nous.

« Outre Montausier lui-même, qui composa seize madrigaux, » nous lui trouvons associés pour cette galanterie :

» Arnauld d'Andilly le père, Arnauld d'Andilly le fils, Ar- » nauld de Corbeville, mestre de camp général des carabiniers, » Arnauld de Briotte, Chapelain, Colletet, Corneille, Desmarais, » Godeau, Gombault, Habert de Montmort, Habert de Cérisy, » Habert, le capitaine d'artillerie, Malleville, Martin, plus connu » sous le nom de Pinchesne, Scudéry, Tallemant des Réaux et » le marquis de Rambouillet. Vingt-neuf fleurs formaient la » guirlande, et pour chacune, il y eut au moins un madrigal et » souvent plusieurs, puisque ces petites pièces sont au nombre » de soixante et une, outre la dédicace.

» Nicolas Jarry, le célèbre calligraphe, écrivit le manuscrit,

» et il en fit trois copies la même année (1641); sur l'original » destiné à Julie, les fleurs furent peintes par Robert; la reliure » en maroquin rouge du Levant, était un chef-d'œuvre que » l'on préserva à l'aide d'un étui en peau de frangipane; elle » était ornée en dedans et par-dessus du chiffre entrelacé de » J.-L. (Julie-Lucine)... Une miniature, finement exécutée sur » le septième feuillet, représente Zéphire entouré d'un nuage, » tenant dans sa main droite une rose et dans sa main gauche » une couronne de fleurs, qu'il souffle légèrement sur la terre; » enfin le huitième contient le madrigal suivant du marquis de » Montausier :

» ZÉPHIRE A JULIE.

» MADRIGAL.

» Recevez, ô nymphe adorable,
» Dont les cœurs reçoivent les lois,
» Cette couronne plus durable
» Que celle que l'on met sur la tête des roys.
» Les fleurs dont ma main la compose
» Font honte à ces fleurs d'or qu'on voit au firmament,
» L'eau dont Permesse les arrose
» Leur donne une fraîcheur qui dure incessamment,
» Et tous les jours, ma belle Flore,
» Qui me chérit et que j'adore,
» Me reproche avecque courroux
» Que mes soupirs jamais pour elle
» N'ont fait naistre de fleur si belle
» Que j'en ai fait naistre pour vous. »

« Puis vient l'ouvrage lui-même qui s'ouvre par une pièce de » Chapelain intitulée : *La Couronne impériale*... Malleville et » Scudéry s'essayèrent aussi sur le même sujet sans obtenir le » succès de Chapelain. Desmarets seul put se flatter de l'avoir » surpassé par ce madrigal si connu :

« LA VIOLETTE.

» Franche d'ambition, je me cache sous l'herbe,
» Modeste en ma couleur, modeste en mon séjour;
» Mais si sur votre front je puis me voir un jour,
» La plus humble des fleurs sera la plus superbe. »

Du reste, Julie d'Angennes ne pouvait confier son sort à un homme plus honorable et qui lui donnât plus de preuves d'affection que le marquis de Montausier. Il avait abjuré le calvinisme pour embrasser la communion de sa femme, catholique fervente, comme la marquise. Cette alliance d'ailleurs n'eut point pour la mère et la fille les conséquences que redoutait cette dernière, lorsqu'elle s'était vouée au célibat.

Sans doute ce fut un grand sacrifice pour Mme de Rambouillet de se séparer d'une fille telle que Julie d'Angennes; mais elle trouva dans son gendre tant de soins touchants et tant de délicatesses vis-à-vis d'elle-même, qu'elle le confondit bientôt avec Julie dans sa tendresse et qu'ils lui devinrent aussi nécessaires l'un que l'autre.

Un dernier coup allait la frapper encore. Après tant de chagrins, les fêtes et les réunions mêmes de l'hôtel avaient cessé déjà depuis quelque temps, lorsque le 26 février 1652 le marquis de Rambouillet avec lequel elle avait vécu pendant cinquante ans dans la plus heureuse union vint à mourir.

Ce fut une occasion pour M. et Mme de Montausier de donner à sa veuve une nouvelle preuve de dévouement et d'affection en lui abandonnant la libre disposition de la fortune laissée par le marquis.

On se rapprocha davantage. On disposa dans les chambres inoccupées de l'hôtel un appartement convenable : « Le jour » qu'il fut achevé, nous dit M. Livet, Mme de Montausier y reçut » sa mère et lui donna un souper où, par une pieuse attention, » elle seule assista avec deux de ses sœurs, l'abbesse de Saint- » Etienne et Mlle de Rambouillet. Celles-ci servirent à table leur » vieille mère, dont aucun étranger ne put voir la tristesse, que » personne ne put troubler dans les consolations affectueuses qui » lui furent prodiguées. Triste soirée! pénibles souvenirs! mais » quel charme eut pour elle cette douleur même, ainsi comprise, » ainsi partagée! »

Voilà des lignes bien senties, des lignes qui viennent du cœur, et elles nous captivent tellement nous-même que nous ne nous sentons pas le courage de nous arrêter.

« Mme de Rambouillet, poursuit l'auteur, trouva souvent une

» diversion puissante à ses afflictions dans les caresses de cette » charmante petite fille que Mme de Montausier avait amenée » près d'elle. Quelles larmes ne tarirait pas le sourire tranquille » d'un enfant! La marquise prenait plaisir à écouter son gra- » cieux babil, à voir son bon sens précoce, à se rendre compte » de l'impression que faisaient sur elle les éloges donnés au » génie. Ainsi que de fois devant elle on avait loué Corneille! » L'enfant s'en souvint, un jour qu'elle voulait, disait-elle, » jouer une comédie : « Mais, ma grand'maman, ajoutait-elle, » il faudra que Corneille y jette un peu les yeux. »

Mme de Rambouillet au mois d'avril 1664 s'éteignit dans une mort résignée et édifiante. Les consolations dont elle était entourée n'avaient pu ramener dans son âme une sérénité troublée par tant de tristesses. Dans cette amertume, elle se fit à elle-même cette épitaphe :

Icy gist Arthénice, exempte des rigueurs
Dont la rigueur du sort l'a toujours poursuivie;
Et si tu veux, passant, compter tous ses malheurs,
Tu n'auras qu'à compter tous les jours de sa vie.

M. Livet passe ensuite en revue les disciples du genre qui eurent l'honneur de fréquenter l'hôtel de la rue Saint-Thomas. C'est l'abbé Cotin qui d'abord, poète sérieux et estimé, se laissa entraîner par le mauvais goût et ne chercha que des succès de ruelles; c'est Mme Cornuel, célèbre par ses épigrammes et qu'on aimait en dépit de ses sarcasmes; c'est le studieux, savant et poète abbé d'Aubignac, auteur de drames en prose et assez médiocres et de nouvelles dans le genre de la *Carte du Tendre;* c'est Georges Scudéry, frère de Mlle de Scudéry, moins connu par ses succès dramatiques que pour avoir osé soutenir Richelieu contre le Cid ; c'est Mlle de Gournay que l'auteur nous montre sous ses véritables traits, espèce de réhabilitation appelée à la venger des écrivains qui ne l'ont pas comprise, Mlle de Gournay, esprit profond et érudit, qui à dix-neuf ans, commentait Montaigne, et laissa plusieurs compositions philosophiques et grand

nombre d'écrits de circonstance; c'est René Le Pays, ami de Boileau, à qui il pardonna ce vers satirique :

Le Pays, sans mentir, est un bouffon plaisant;

épigramme qui ne se justifiait pas trop; c'est enfin Jean Grillet et Boisrobert, tous personnages dont M. Livet nous laisse les portraits vivants et dont il analyse les ouvrages avec autant de talent que de conscience.

Pour nous résumer sur ce livre, nous envisagerons l'auteur à trois points de vue différents : comme critique, comme historien et comme littérateur.

Au premier titre, il a des droits incontestables à notre estime et pour les recherches laborieuses et souvent arides auxquelles il s'est livré, et pour toutes les productions de l'école précieuse, tombées la plupart dans l'oubli, qu'il a remises au jour, et pour la sagacité avec laquelle il a jugé les œuvres de ces divers auteurs. Comme écrivain, s'il n'a pas la prétention de s'élever au niveau de M. Cousin, si son style est souvent moins magistral, on ne peut disconvenir que l'on remarque dans plusieurs de ses portraits un coloris à la fois ferme et délicat, d'autant plus appréciable en face des grands modèles avec lesquels il avait à lutter, et que l'on rencontre dans un grand nombre de ses pages autant d'élégance que de sensibilité. Mais c'est surtout comme historien que l'auteur nous semble devoir se recommander à ceux auxquels son livre s'adresse. L'hôtel de Rambouillet n'avait été considéré encore que comme une académie de salon; on ne l'avait envisagé en quelque sorte qu'au point de vue littéraire et sous le rapport de son influence sur l'esprit public dans des appréciations remarquables de style, mais plus ou moins incomplètes; M. Livet, par ses infatigables et intelligentes études, a comblé les nombreuses lacunes que ses prédécesseurs avaient laissées sur ce point dans leurs ouvrages.

Mais il ne s'est point arrêté là, il a soulevé le voile qui nous cachait le foyer domestique de l'hôtel de Rambouillet.

Nous connaissions la marquise et Julie d'Angennes par l'es-

prit, il nous les a fait connaître par le cœur, et Dieu sait quelles richesses il a su tirer de cette mine d'or.

Par ces trois considérations, l'ouvrage de M. Livet, non seulement restera, mais deviendra un document nécessaire pour toute personne qui voudra acquérir des notions complètes sur ce sujet si rempli de charme et d'intérêt.

Voilà pourquoi nous nous félicitons d'avoir lu le livre de M. Livet, et pourquoi nous félicitons notre compatriote de l'avoir écrit.

PAUL BELLEUVRE.

CHRONIQUE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ANGERS. — COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1859-60. — La série des cours de l'École supérieure de notre ville vient d'être close pour cette année. Nous sommes heureux de constater avec quelle assiduité ils ont été suivis, avec quel zèle ils ont été professés. L'utilité de ces leçons publiques est désormais une vérité pour tout le monde; et chacun aime à venir y cueillir, ne fût-ce qu'un lambeau des souvenirs de jeunesse, ne fût-ce qu'une de ces fleurs tardives dont le parfum rappelle toutes celles que l'on a méprisées jadis. Jeunes gens et hommes mûrs, tous y gagnent lorsqu'ils y puisent; la variété d'enseignement et le nombre des professeurs permet qu'il soit fait des leçons sur chacune des branches principales des sciences physiques et naturelles; la littérature et l'histoire viennent ensuite; le dessin, cette branche importante des beaux-arts, complète le programme.

Quelques mots sur chacun de ces cours en particulier.

Cours de sciences. — L'histoire naturelle a été professée par M. le docteur Farge de la façon la plus brillante. En traitant la géologie, il s'est appliqué surtout à faire connaître à ses auditeurs le sol du pays qu'ils habitent; il a su leur dresser une carte de l'Anjou, et leur y marquer la place des gisements les plus curieux en même temps que les plus utiles. Ensuite, passant à la zoologie, le savant professeur s'est occupé des classifications; matière aride et difficile à saisir, qu'il a su rendre presqu'attrayante à force de lucidité et d'élégance de parole. M. le docteur Farge n'a pas oublié non plus l'application pratique de la science dont il expliquait les principes, et ses digressions sur l'agriculture n'ont pas été dans son cours la partie la moins goûtée.

Le cours de chimie a été fait successivement par trois professeurs; ouvert par M. Orsel qui a traité des généralités sur les sels, et enseigné quelques leçons sur les métaux, continué par M. Brossard de Corbigny, il a été conduit jusqu'à ce jour par M. Drouet, ancien pharmacien, qui l'année prochaine continuera la série de leçons qu'il a si bien commencée. M. Orsel et M. Brossard n'ont pas suivi dans leurs cours la même méthode; le premier a gardé pour guide

l'ouvrage de M. Malagutti, le second l'ouvrage de M. Regnault ; M. Brossard, encore tout jeune (il sortait comme ingénieur des mines de l'Ecole polytechnique), a débuté comme professeur de la façon la plus remarquable; sa parole élégante et facile, ses démonstrations toujours aisées, ses expériences bien réussies, ont donné aux leçons qu'il a faites sur les métaux usuels un cachet d'originalité que ses auditeurs n'oublieront pas.

Quant à M. Drouet, il a commencé l'étude de la chimie organique par des leçons sur les *matières amiliacées* servant à l'alimentation, et nous devons le remercier de vouloir bien tenir son auditoire au courant des nouvelles découvertes, ou des nouvelles recherches qui se rattachent à son enseignement. Une question fort importante entre autres, celle de la génération spontanée par la fermentation, n'a point été oubliée par lui.

Le cours de botanique, professé par M. Boreau, est toujours suivi avec plaisir. On aime un enseignement net et facile où la science n'exclue pas l'élégance, où l'analyse n'exclue pas la synthèse, où la philosophie trouve toujours sa place. Les matières du cours ont été cette année les éléments de la botanique, les classifications et les caractères des principales familles.

Cours de mathématiques; professeur, M. Bouché.— Tout le monde sait la façon dont M. Bouché professe à l'Ecole supérieure de notre ville, et sa science profonde n'a d'égale que son extrême modestie; les succès de ses élèves sont la meilleure appréciation de la valeur de son enseignement; et le zèle qu'il apporte, en dehors du cours de mathématiques spéciales, aux travaux graphiques, au dessin linéaire, aux applications de géographie descriptive, lui ont mérité la reconnaissance et l'estime des jeunes gens qui suivent ce cours nouvellement institué.

Cours de mécanique; professeur, M. Dulos. — Ce cours mérite d'être suivi, à une époque où l'industrie prend un développement qui grandit sans cesse, où l'on demande à la science de multiplier les forces humaines et d'augmenter l'adresse et la précision de chaque ouvrier; la mécanique a son application partout, et chaque jour un besoin nouveau fait naître une machine nouvelle. M. Dulos a pu être apprécié comme il le mérite, non seulement à son cours, mais encore à la Société académique, par de savants mémoires qui lui ont valu les éloges des hommes les plus compétents.

Cours de physique; professeur, M. Gripon. — Le cours de physique a présenté cette année un intérêt tout particulier. L'optique est aujourd'hui l'objet des plus constantes études, et les découver-

tes auxquelles arrivent chaque jour nos savants, indiquent assez combien de progrès ont été faits déjà et combien sont encore à faire dans cette branche de la physique. L'électricité, elle aussi, présente journellement les plus curieuses applications, en dehors même des phénomènes dont nous parlions tout à l'heure. M. Gripon, en traitant ces matières, a su intéresser vivement son auditoire, et les expériences les plus variées et les plus intéressantes ont dignement complété ce cours fait avec tout le soin que M. Gripon sait donner à l'enseignement dont il est chargé.

Cours d'histoire; professeur, M. Guibout. — L'histoire romaine est un de ces riches sujets où les savants de chaque siècle ont pu s'exercer à l'aise sans faire tort à leurs successeurs; M. Guibout a su trouver des aperçus nouveaux et des peintures émouvantes, non seulement aux premiers âges de la grandeur romaine, mais encore en ces temps où l'empire tombait pièce par pièce sous les coups de la religion et de la philosophie nouvelle. Nous citerons par exemple ses belles leçons sur la lutte du paganisme et du christianisme, sur le règne de Constantin.

Cours de littérature; professeur, M. Bertin. — Labruyère, Racine, Perrault et Molière ont fourni à l'habile professeur, chargé de ce cours à l'Ecole supérieure, une source inépuisable où sa parole facile et souple, s'emparant de ce que lui montrait une observation fine et profonde, a su trouver, pour les donner au public attentif, de charmantes leçons sous la forme la plus attrayante. Pendant que M. Saint-Marc-Girardin, dans sa chaire de la Sorbonne, commentait avec sa verve habituelle les vertus antiques chantées par les poètes de la Grèce, notre jeune professeur, marchant sur les pas du maître, nous peignait dans Racine les sentiments les plus purs du cœur humain; il nous montrait aussi les vertus célébrées par nos moralistes et nos poètes satiriques, et sa philosophie bienveillante savait toujours pardonner aux fautes commises, sans toutefois en dissimuler jamais la gravité ni les conséquences. M. Bertin a su conquérir les sympathies de tous ceux qui l'ont entendu, et il n'en est pas un qui ne se fasse une fête de suivre assidûment les leçons qu'il nous fera sans doute encore l'an prochain.

Cours de dessin; professeur, M. Dauban. — Le dessin, ai-je dit en commençant cette revue trop rapide, est une des grandes branches des beaux-arts; il conduit le jeune artiste à la peinture et à la sculpture, et l'on ne saurait trop rappeler qu'il y est l'élément le plus indispensable. Merci donc, au nom de notre ville, à M. Jules Dauban dont les leçons intelligentes et consciencieuses ont déjà

formé des élèves qui sont presque des maîtres, et dont les œuvres témoignent assez de la science de celui qui les a formés.

CH. QURIS,
Avocat à la Cour impériale d'Angers.

— Depuis la publication de notre dernier numéro, la grande question du placement définitif du musée de Turpin a été décidée par notre Conseil municipal. Il sera installé à l'hôtel de Pincé dont le choix nous a toujours semblé, pour plusieurs motifs déjà développés, préférable à celui du Logis Barrault. Néanmoins celui-ci ne perdra rien au changement des premières dispositions relatives aux collections de M. de Turpin. Le vote du mois de décembre, pour la nouvelle salle à la suite de la galerie de tableaux et pour le logement du conservateur, est maintenu. L'adjudication de ces travaux est annoncée pour le 9 août. On peut donc être assuré que, de ce côté-là, des améliorations urgentes seront bientôt réalisées. Il serait vivement à désirer que la même rapidité d'exécution fût appliquée à la restauration de l'hôtel de la rue du Figuier; mais il n'en peut être ainsi, puisque l'on compte toujours, avec un espoir fondé, sur une subvention de l'Etat. Toutefois, si l'on doit s'attendre à des délais, conséquence inévitable de cette faveur, nous formons des vœux ardents pour qu'ils soient le moins prolongés possible, car nous sommes impatients de juger par nos propres yeux des richesses que renferment, avec une discrétion jalouse, les nombreuses et précieuses caisses que nous devons à la libéralité de M. de Turpin.

— Le Conservatoire de musique d'Angers a donné dans le courant du mois qui vient de finir sa sixième matinée musicale, et clos ainsi la série de ses exercices publics pour l'année 1860. Nous avons suivi avec un vif intérêt et un extrême plaisir ces concerts qui ont démontré chaque jour davantage l'excellente direction donnée aux études par M. Hetzel, les grandes dispositions de plusieurs des exécutants, l'extrême bonne volonté et le constant travail de tous.

Pour faire comprendre ce qu'ont été les matinées du Conservatoire, nous ne pouvons mieux faire que de rappeler d'abord les principaux morceaux d'ensemble qui formaient pour ainsi dire la base de chacune de ces matinées.

Dans la première, on a entendu le 2e acte de la *Dame Blanche*, la scène du *Miserere* du *Trovatore*, le final du 2e acte des *Dragons de*

Villars; dans la deuxième, le chœur d'introduction de l'*Etoile du Nord*, le final du 4e acte de *Norma;* dans la troisième, le 1er acte du *Val d'Andorre*, le final du 2e acte d'*Oberon*, le premier ensemble du *Comte Ory;* dans la quatrième, l'opéra du *Chalet*, le 5e acte de *la Reine de Chypre,* l'introduction de *Moïse;* dans la cinquième, le 1er acte de *Zampa*, un chœur d'*Armide,* la *Prière de Moïse;* dans la sixième enfin, plusieurs des plus beaux morceaux entendus déjà, entr'autres le final du 2e acte d'*Oberon* et le chœur d'*Armide.* Qu'on ajoute à ces fragments importants des solos, des duos, des trios chantés avec verve et justesse; des solos de violon, de piano, des quatuors, des quintetti pour instruments à cordes exécutés magistralement par les professeurs, et on comprendra sans peine quel attrait ont eu les matinées du Conservatoire pour les personnes qui cherchent avant tout dans un concert la vraie et sévère musique, car ces personnes-là entendront toujours avec bonheur exécuter même par des élèves, quand ils sont de la force de ceux du Conservatoire, les morceaux les plus célèbres de Gluck, Weber, Bellini, Donizetti, Boïeldieu, Halevy, Rossini, Mozart et Beethoven.

REVUE
DE L'ANJOU
ET
DE MAINE ET LOIRE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

PREMIÈRE ANNÉE DE LA TROISIÈME SÉRIE

SIXIÈME LIVRAISON. — SEPTEMBRE 1860

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

—

1860

SOMMAIRE.

I.

Registre du Siége présidial d'Angers, avec notes de **M. Bougler**, conseiller à la Cour impériale (*suite*).

II.

I. Les mendiants d'Homère, épisode de l'Odyssée, par **M. Hector Faugeron.**

II. Le Château des Hommes, par **M. Charles Thenaisie.**

III. *Petits et grands*, de M. Marin de Livonnière, par **M. Charles Quris.**

IV. Fragments de la leçon d'ouverture du cours de Littérature étrangère, prononcée par **M. Léon Boré**, devant la Faculté des lettres de Dijon.

V. Chronique. — Le docteur Collineau. — La dernière livraison de l'*Album Vendéen*.

LES

MENDIANTS D'HOMÈRE

ÉPISODE DE L'ODYSSEE (1).

Je vais me borner, pour ainsi dire, à l'analyse d'un rôle épisodique, il est vrai, mais un des plus touchants qui soient décrits dans l'Odyssée, je veux parler d'Ulysse-Mendiant. Autour de ce personnage se groupe toute une classe déshéritée, les Pauvres. Il m'a paru intéressant de pénétrer un moment au cœur de la société des temps héroïques, en suivant pas à pas ce mendiant qui, le bâton à la main et la besace au dos, s'en va frapper à la porte du palais d'Ulysse et demander quelque peu pour sa subsistance. Puisque ce mendiant implore la pitié des riches d'autrefois, nous apprendrons à connaître et le pauvre et le riche. C'est là une grande page de l'histoire morale de l'antiquité, page si peu et si mal remplie, nous dit-on.

(1) L'auteur de cette étude, M. Hector Faugeron, comme M. Adolphe Lair, que nous comptons déjà parmi nos collaborateurs, comme M. Ernest Guibourd que nous y compterons bientôt, appartient à la génération de vingt à trente ans, c'est-à-dire à la plus jeune, à la plus sympathique, à celle qui donne le plus d'espérances. Quand nous fondâmes la *Revue*, nous l'avions surtout en perspective ; aussi en rechercherons-nous toujours les dignes représentants avec prédilection, et nous en signalerons avec un vif plaisir les premiers succès. Cette justice est d'autant mieux méritée que M. Faugeron et ses deux amis, après avoir laissé de brillants souvenirs au Lycée d'Angers, se sont ouvert chacun une belle carrière par leur talent personnel. Nous espérons profiter de la thèse que notre jeune admirateur d'Homère va soutenir pour compléter sa troisième année à l'Ecole des chartes.

J'espère que, sur ce sujet, nous trouverons quelques consolations dans Homère. Avec lui, nous ne sommes pas encore plongés dans ces temps de honteuse dégradation, où l'homme ne se reconnaît plus dans son semblable et le regarde comme une brute. Les hommes, encore enfants, quoique déjà divisés en différentes classes, semblent se ressouvenir parfois d'une commune origine; ils ont oublié le nom de fraternité, pas encore celui d'humanité. C'est pourquoi il y a des pauvres dans l'Odyssée; c'est pourquoi, dans l'Odyssée, on a pitié des pauvres.

L'Odyssée ne retentit pas comme l'Iliade de la trompette guerrière et du cliquetis des armes : ici, plus de remparts à détruire, plus de combats, plus de trompettes retentissantes, mais des champs, une île, un palais, quelques princes assez mal élevés, d'autres en qui l'on voit plus de simplicité et de noblesse; à côté de ces princes, des domestiques, non pas des laquais. Je ne suis pas encore arrivé aux mendiants : mais il va sans dire que ces princes ont leurs jours de réjouissances; c'est ainsi que s'entend la simplicité antique — vivre au jour le jour et banqueter souvent en l'honneur de quelque dieu. Or, derrière ces gais convives, il y a le mendiant qui s'assied à la porte de la salle du festin, dont la table est sa besace et dont la nourriture est le morceau de pain, quelquefois la portion de viande qu'il va quêter à chacun : c'est cet hôte que je cherchais; je vais tâcher de vous en rendre la physionomie.

Homère a connu deux espèces de mendiants : le mauvais mendiant ou mendiant de profession, ventre affamé qu'il ne prise guère, le même que nous méprisons sincèrement encore aujourd'hui, et qui est devenu l'affaire du sergent de ville; puis le bon mendiant, celui que le sort a frappé et qui s'en va quêter un abri et de la nourriture à la porte du riche. Celui-là vient de Dieu, il a droit à nos secours, à notre bienveillance : c'est le pauvre de la charité.

Faut-il rappeler les traits principaux de ce premier mendiant dont je viens de parler, être misérable et méprisable à la fois, plongé dans le vice et dégradé, grossier, ignoble, insolent et ivrogne? Il faut l'avouer, cette classe-là est toujours nombreuse, et je crains bien que du temps d'Homère elle n'ait

été la plus nombreuse. Il n'en parle guère, il est vrai : il a bien garde en effet de s'appliquer à ces portraits qui feraient de sa poésie une poésie de carrefour après boire ; il aime à cueillir les fleurs et non à faucher les herbes malsaines ; il aime les pensées délicates et il a cette simplicité et cette pudeur du bon goût qui ne permettent pas de se jeter à corps perdu dans l'idéal de la rue Mouffetard ou du cabaret.

Aujourd'hui, s'il était question, dans un roman, par exemple, de peindre un de ces vieux qui se mettent à la merci du peuple ou du premier venu qui paye, un de ces vils parasites qui excitent par leurs bouffonneries grossières le gros rire des passants, et qui font tout et le reste pour quelque menue monnaie, ou pour un verre de vin, on irait peut-être chercher un faux invalide dans une gargotte, et avec son nez rouge, sa moustache grise, ses lèvres humides et quelque peu de vin dans la tête, ce serait le vrai type de la pauvreté vicieuse et dégradée.

Homère n'a point voulu créer ce type; mais il a rencontré Irus sur son passage, et, le voyant, il l'a dépeint et flétri.

Il y a dans Ithaque beaucoup de mendiants comme Irus. C'est une profession, et non pas des plus mauvaises. On mange bien, on boit bien, on est choyé et engraissé, mieux que le chien de La Fontaine; et tout cela pour quelques farces. On n'en est pas plus estimé; mais quand le ventre ne crie plus, qu'est-ce qui crierait donc? Irus va se coucher et n'en demande pas davantage.

C'est là cette peste des pauvres qui ferme trop souvent le cœur des honnêtes gens à la charité. Voyez-vous un mendiant? c'est la pire espèce de l'humanité, c'est le chien du pays. — Le malheur voulut qu'Ulysse, qui venait à son palais couvert de haillons et ridé comme un de ces vieux coureurs, rencontrât Mélanthius, un de ses bergers. Mélanthius était fort méchant, puisqu'il insulta Ulysse. Il était surtout de ces hommes qui, parce qu'ils ont rencontré sur leur chemin quelqu'un de ces mendiants indignes de toute commisération humaine, ont cru que tous les mendiants du monde étaient ainsi faits. Mélanthius aussitôt d'aboyer à tous ces pauvres diables, — « ces fripons, ces gloutons, ces fléaux du monde, ces pestes de la table » — et, qui pis est, de leur mettre son pied... vous savez où. — Pauvre Ulysse !

Mais tout le rôle de cette canaille, comme dit Mélanthius, n'est pas encore là. Il ne consiste pas seulement à recueillir les coups de pied des passants, il faut encore donner spectacle aux princes. Voici deux mendiants au palais; c'est trop d'un, il faut que l'un tue l'autre, ou

Lui mette en marmelade
Les mandibules et les dents.

Aussitôt Irus, qui sait son métier, querelle (le mot est bien faible) son camarade Ulysse :

« T'en iras-tu, vieux décrépit! vieille ratatinée! »

Mais ce pauvre couvert de haillons, courbé sous le poids de la vieillesse et surtout du malheur, ce pauvre a du cœur : il considère avec mépris cet insolent aviné qui n'a que l'outrage à la bouche : « Mon ami, lui répond-il, tu es mendiant comme » moi; ce sont les dieux qui donnent les richesses. Je ne te dis » point d'injures. Cette porte peut suffire à nous deux. Laisse-» moi tranquille. »

Mais ce n'est point du tout l'affaire d'Irus : il faut qu'il ait raison de ce pauvre homme et qu'il égaye, à ses dépens, toute l'assemblée des princes. L'occasion est trop belle : il aura double pitance et sera désormais le roi des mendiants, maître de la porte d'Ulysse, comme un chien l'est de son chenil.

Il invite donc assez grossièrement Ulysse à quitter ses haillons, Mme Dacier ajoute « à se mettre un linge par devant » et à entrer en lice. Voilà les prétendants joyeux comme des Anglais. Une batterie! une batterie! Venez donc, princes, s'écrie Antinoüs radieux. Quelle belle occasion de se divertir! Et les princes d'accourir et de promettre « plusieurs ventres de bœufs » au vainqueur.

Vous savez l'issue du combat, et comment le lâche adversaire d'Ulysse se mit à pleurer sitôt qu'il le vit nu. Il pleurait, comme une de ces vieilles impénitentes qui vont à 60 ans s'asseoir sur les bancs de la police correctionnelle; il pleurait, non du regret d'avoir péché : c'est le coup de poing à venir qui l'inquiète, comme celle-ci la prison.

Je m'arrête ici : mais ne voyez-vous pas avec moi que la fête

n'a pas été complète. Ce n'était point une leçon pour Irus, ni pour eux-mêmes que les princes venaient chercher, mais un divertissement, une bataille bien ordonnée, le spectacle d'une bonne *peignée* (pardon de l'expression), — et n'eût été le bon Homère qui se plaît mieux dans la vertu que dans le vice, et qui toujours entoure son héros de respect et de vénération, la scène eût été tout autre, je vous le jure.

Afin de la rendre saisissante, un contemporain, par exemple, eût choisi pour adversaires les deux êtres les plus ignobles de la création, pour ne point donner prise, selon lui, à la pitié, et pour abandonner entièrement le lecteur à un impitoyable fou rire. Deux Irus, assez ivres, c'est-à-dire deux chiffonniers en bombance se seraient battus à mort, peignés, brossés, frottés, égratignés, mis en sang, arraché les cheveux, mordus, que sais-je? le tout sur un fumier, pour le bon plaisir de messieurs les spectateurs, un peu moins ivres peut-être et qui avaient simplement besoin de se dilater le gosier.

Homère a fait mieux que cela : il nous a représenté dans les traits d'Irus, le pauvre dégradé et avili par le vice, qui se fait un métier de la pauvreté, un jeu de la charité d'autrui. Homère a dépeint ce pauvre au naturel, il vivait de son temps. — Hélas! il vit encore aujourd'hui. Néanmoins, disent les philosophes, il y a progrès encore, là comme partout ailleurs, et la preuve, c'est qu'il n'y a plus de princes comme Antinoüs, et que ces indécentes bouffonneries ont passé du palais ou du château dans la rue, et même de la rue à la barrière, vu l'active et morale surveillance des sergents.

Il me reste à examiner le rôle d'Ulysse-Mendiant.

Il y a, selon moi, une touchante et pieuse idée dans cette métamorphose que le poète fait subir à son héros. Pourquoi le changer en mendiant? — Sans doute, afin qu'il puisse mieux épier les poursuivants; mais aussi, c'est donc qu'au palais d'Ulysse les mendiants ont leur place? qu'un étranger y sera le bienvenu, s'il est pauvre? Qu'il recevra une hospitalité bienfaisante et amie, du moins de la part des maîtres de la maison et de tous les serviteurs dévoués? Qu'il sera enfin honoré comme l'envoyé des dieux et pieusement admis au foyer? Oui, c'est cela,

malgré les escabeaux et les coups de pied, et c'est mieux encore pour Eumée le bon serviteur : on dirait à voir son empressement charitable, qu'il accueille et qu'il fête un de ses frères. Voyez plutôt comment est décrite l'arrivée d'Ulysse :

Après que Minerve eut métamorphosé son protégé, qu'elle eut ridé sa peau, blanchi ses beaux cheveux blonds, terni l'éclat de ses yeux; quand elle l'eut chargé d'années et rendu hideux à voir, quand elle lui eut donné pour manteau de vieux haillons enfumés, qu'elle l'eut chargé d'une besace rapiécée et qu'elle lui eut mis un bâton à la main, le voilà cheminant lourdement vers sa métairie et arrivant à sa basse-cour — Eumée est en train de se faire une paire de chaussons. — Les chiens ne dorment que d'une oreille et se précipitent sur Ulysse aussitôt qu'ils l'ont aperçu. Eumée accourt au secours du vieillard, chasse les chiens à coups de pierre et tout hors d'haleine, à peine remis de sa frayeur : « Bonhomme, dit-il, vous m'avez » fait grand peur; les dieux cependant m'ont envoyé assez de » chagrins pour que je n'aie pas encore celui de vous voir dévo- » rer par mes chiens. » Et le voilà qui déjà parle de son maître. Bon accueil, en vérité, pour Ulysse!

On entre à la maison, quelques broussailles et une peau de chèvre composent un siége pour le nouvel arrivant; celui-ci remercie son hôte au nom de Jupiter; on pourrait dire, il le bénit.

Eumée, cependant, n'a fait que son devoir : « Il ne m'est pas » permis, dit-il à Ulysse, de mépriser un étranger, non pas même » quand il serait dans un état plus vil et plus méprisable que » celui où vous êtes; car tous les étrangers et *tous les pauvres* » *viennent de Jupiter*. Je ne suis pas en état de faire de grandes » charités, il faut me contenter de leur donner peu (1). »

Belles et pieuses paroles, et qu'on ne s'attendait pas à trouver en plein paganisme et dans ces temps héroïques où la vérité morale et religieuse fait si souvent place à la fable! Ce pauvre qui en accueille un autre si fraternellement, et qui l'avertit tout d'abord qu'il ne fera pas grands frais pour lui et, comme on dit, « qu'il n'en mettra pas plus grand pot au feu, » mais qu'il lui

(1) Je continue à me servir de la traduction de Mme Dacier.

donnera de bon cœur tout ce qu'il pourra donner, qui le reçoit au nom de Jupiter, c'est-à-dire de son dieu, c'est là un de ces traits de charité dont un chrétien aime à être témoin aujourd'hui, et que la pitié humaine, vous le voyez, avait donnés au paganisme.

Vient ensuite un détail qui manque de vérité. Eumée, après quelques minutes d'entretien, ravi de son hôte apparemment, relève sa tunique, dit Mme Dacier, aujourd'hui on dirait son tablier, et court aux étables chercher deux petits cochons, qu'il égorge, prépare, coupe par morceaux, fait rôtir, saupoudre de farine et présente à Ulysse. C'est trop d'apprêts, et Dieu me pardonne! trop de cochons! N'est-ce donc pas assez d'un? Aujourd'hui, même dans nos campagnes où vit encore l'épopée, du moins sous quelques aspects, on ne reçoit pas un mendiant à si grands frais. Tout au plus, en fait de cochon, lui donnerait-on une tranche de lard, le plus souvent on se contenterait d'un morceau de pain, y ajoutant quelquefois un fruit, et la soupe, suivant l'occasion, lorsque les métayers sont à dîner. Voilà comment on reçoit son hôte encore aujourd'hui, dans la plupart de nos métairies.

Mais c'était une métairie héroïque que celle d'Ulysse, et les bœufs, moutons, veaux et cochons coûtaient peu cher encore, sortant des mains du Créateur. Et puis, à propos de ces deux petits cochons, Eumée trouve moyen de parler de tous les gros cochons qu'il est forcé d'envoyer chaque jour aux prétendants. Ce détail n'est point à dédaigner pour Ulysse; son intendant lui rend compte, à son insu, de tout ce qu'il a besoin de savoir avant d'entrer dans son palais. Vous voyez donc que les cochons sont très utiles et de plus, que ce n'est point M. Taine qui les a introduits dans la littérature.

Ici commence une scène charmante de naïveté, celle où Ulysse et Eumée s'entretiennent, au coin du feu, de ce qui les intéresse l'un et l'autre. Eumée fait part au pauvre mendiant de ses soucis; c'est ainsi que le chagrin s'adoucit, en s'épanchant dans le cœur d'un plus malheureux que vous. — Ulysse raconte ses aventures. Il est très intéressant — pour Eumée. C'est vraiment un hôte charmant qu'Ulysse. Eh quoi! il a paru s'inté-

resser vivement à tout ce qu'Eumée lui a dit de Pénélope, de Télémaque, d'Ulysse lui-même; que dis-je? il a des nouvelles à donner de ce maître chéri : Eumée ne se sent pas de joie. Il ne faut plus s'étonner d'aucun des élans de son zèle et de sa charité pour son hôte.

Aussi, comme il écoute avec avidité les récits de son mendiant : il y voit partout Ulysse, puisque Ulysse (chose merveilleuse!) a passé partout où a passé ce pauvre, qui du reste fut un brave soldat devant Troie. Eumée buvait ces contes, comme Didon *buvait l'amour*, « bibebat amorem, » quand arrivèrent les bergers, ramenant les troupeaux à l'étable.

C'est le moment d'offrir un sacrifice à Jupiter; il est pénible à Eumée d'envoyer tous les matins les plus grasses victimes aux prétendants, parce que ces gens-là sont impies et sacrilèges; mais en l'honneur d'un hôte et d'un hôte qui apporte des nouvelles d'Ulysse, il n'a pas de trop beau cochon. On en égorge un troisième, de cinq ans celui-là, et gras à proportion.

Ajoutez à ces magnificences l'adroite espiéglerie du bonhomme qui avise et convoite un manteau pour passer chaudement la nuit, et qui raconte à ses hôtes la manière dont il s'y est pris pour en attraper un dans le cheval de bois, parce qu'il avait oublié le sien et qu'il ne faisait pas chaud, — ajoutez, pour dernier trait, qu'Ulysse en est arrivé à ses fins, comme toujours du reste, et s'en va, un bon manteau sur le dos, chercher abri dans le creux d'un rocher. Vous trouverez peut-être qu'Eumée eût mieux fait de lui céder son lit, mais après tout, vous conviendrez qu'il n'y était pas obligé même par la charité, et que, en définitive, il s'est montré suffisamment charitable et pieux envers la divinité comme à l'égard de la misère. On se contente bien aujourd'hui, dans les campagnes, d'offrir la grange ou un coin du pailler au pauvre qui demande un abri pour la nuit; encore a-t-on grand peur qu'il n'y mette le feu! Et dans nos villes, aux mendiants qui n'ont pas de logement, que donne-t-on? si ce n'est le coin d'une borne ou le pied d'un arbre aux Champs-Elysées, jusqu'à ce qu'un sergent les emmène au poste?

Mais je n'ai pas fini de rendre les principaux traits de ce caractère d'Ulysse-Mendiant. A l'exception des méchants qui

sont devenus la honte d'Ithaque en son absence, et qui seraient la honte de sa maison, n'eût été la sagesse de Pénélope, il n'est personne qui n'accueille le vieux mendiant avec bienveillance, amitié et respect, pour tout dire en un mot, avec piété. Oui, il y a de la piété dans cette charmante simplicité du jeune Télémaque, qui, entrant chez son serviteur Eumée et trouvant un mendiant assis à son foyer, ne souffre pas qu'il se déplace et attend qu'Eumée ait préparé pour lui un autre siége.

D'un autre côté, on ne peut décidément pas être plus rempli d'attention que ne l'est le bon Eumée. Je me plais à aimer ce cœur de porcher. On ne traite pas mieux son vieux père qu'il ne fait du malheureux dans lequel il ne reconnaît pas son maître. Télémaque a ordonné d'emmener cet hôte à la ville, où il mendiera son pain de porte en porte : « Mon hôte, dit Eumée, il est » temps de partir, le soleil est déjà haut, et sur le soir le froid » vous serait plus sensible. » Quelle pensée naturelle et charmante !

J'ai déjà raconté l'infortune d'Ulysse et la brutalité de Mélanthius ; vous connaissez la mort de ce pauvre chien, qui n'attendait plus depuis longtemps déjà, que le retour d'Ulysse pour mourir de vieillesse et de joie. Mais ces détails ne sont plus du mendiant.

Quelques instants après l'entrée d'Eumée dans la salle du festin des prétendants, un vieillard s'avance jusqu'au seuil de la porte et là s'appuie et attend. C'est notre mendiant. Télémaque l'aperçoit, prend un pain dans la corbeille et « de la viande, » dit Mme Dacier, « autant que ses deux mains en pouvaient tenir, » et puis il donne le tout à Eumée pour ce pauvre là-bas qui n'a rien demandé. — On dirait, à lire la prière d'Ulysse en faveur de Télémaque, qu'il vient de faire son signe de croix avec le pain qu'il a reçu et qu'il appelle la bénédiction du ciel sur son bienfaiteur : « Dieu vous bénisse, mon bel enfant, » tant est simple et chrétien, en vérité, ce tableau de charité !

Ulysse mange son pain, assis par terre, à la porte, et n'ayant pour table que sa besace : il se lève ensuite pour aller tendre la main à tous les poursuivants, selon l'usage des mendiants. Tous remplissent sa besace et le considèrent avec intérêt. Comment

refuser, en effet, un mendiant qui vous dit : « J'ai aussi été heu-
» reux autrefois ; j'habitais une maison opulente, et je donnais
» l'aumône sans distinction à tous les pauvres qui se présen-
» taient. »

Antinoüs seul refuse. Ulysse n'en reçoit que des grossièretés et de plus un marchepied qui lui eût bien brisé l'épaule s'il n'avait été Ulysse. Antinoüs est un misérable, inaccessible à la pitié : c'est pourquoi les dieux l'ont maudit entre tous les poursuivants. Ecoutez les paroles qu'Homère a mises dans la bouche du pauvre insulté : « S'il y a des dieux protecteurs des pauvres,
» s'il y a des furies vengeresses, puisse Antinoüs tomber dans
» les liens de la mort avant qu'un mariage ne le mette en état
» d'avoir des fils qui lui ressemblent ! »

Voilà bien la malédiction du pauvre et la sainteté du mendiant, s'il n'était plus saint encore de ne pas maudire, mais de bénir, au nom du Dieu qui vous frappe par la main des méchants. Mais ici, je dis que nous avons, dans ce pauvre qui maudit, toute la sainteté que l'antiquité pouvait donner à l'homme ; elle n'en donne pas davantage au père qui maudit les fils ingrats et sacriléges : Œdipe accablant ses fils de la malédiction paternelle, n'est pas plus sacré que ce pauvre maudissant au nom de sa faiblesse et de la justice céleste.

Aussi voyez quel scandale et quel effroi dans le palais ! Il vient d'être souillé par un sacrilége : le pauvre est chose sainte. Il n'est qu'une voix pour dire à Antinoüs : « Malheureux,
» qu'as-tu fait ? Que deviendras-tu, *si c'est quelqu'un des im-*
» *mortels ?* »

Remarquez-vous cette dernière parole ! On était donc habitué, au temps d'Homère, à voir dans le mendiant, non pas seulement un envoyé des dieux, mais un dieu même ! Quelle plus grande pensée jamais a-t-on pu avoir de la pauvreté, jusqu'à ce que nous ayions appris nous-mêmes à voir J. C. dans les pauvres ?

Il y a plus ici que de la pitié humaine, il y a de la piété. Le pauvre est un trait d'union entre l'homme et Dieu. Homère semble l'avoir compris : béni soit-il ! Ses paroles semblent être comme un écho de la Bible, affaibli mais répété encore au-delà du Jourdain.

Je n'ai plus que quelques mots à dire sur ce rôle d'Ulysse. Je crains déjà d'avoir abusé de l'attention du lecteur.

Qu'il me suffise donc de rappeler le chagrin que cause à Pénélope les insolences sacriléges des princes à l'égard de son hôte; la curiosité naïve qui la pousse à s'enquérir de tous les malheurs de ce mendiant; il a erré sur toutes les mers et séjourné dans beaucoup de villes; comme Ulysse il a combattu devant Troie, comme Ulysse peut-être, il a souffert du froid, de la faim, des fatigues de toute sorte. « Bonhomme, dites-moi » donc tout ce que vous avez souffert »

Puis la joie enfantine de la vieille nourrice qui s'apprête à soigner ce vieillard, comme s'il était son Ulysse : « Hélas, lui dit- » elle, peut-être que chez les princes où mon Ulysse a cherché » un asile, les femmes du palais l'ont insulté comme ces inso- » lentes qui sont ici vous insultent. »

Et cette pensée si simple et si naturelle accroît encore l'effusion de la pitié.

Puis cet autre berger qui, revenant au palais et apercevant le mendiant près d'Eumée, va lui prendre la main et lui dit : « Mon bon père, » se ressouvenant que peut-être en ce moment, « Ulysse, vêtu de méchants haillons comme cet étranger, erre » de royaume en royaume, si tant est même qu'il soit en vie et » qu'il jouisse de la lumière du soleil. »

Pensée touchante qui habite le cœur du bon serviteur qui a perdu son maître.

Enfin, et pour contraste, vous savez les insolences impures de Mélantho et de la plupart des femmes du palais, qui toutes maudissent cet hôte, importun témoin de leurs désordres et se moquent d'Ulysse, à l'exception d'une seule, faible celle-là et que sa faiblesse même contraint à travailler plus tard que ses compagnes pour achever sa tâche; seule, et effrayée des éclats de la foudre, elle appelle Ulysse et demande son retour aux dieux tout-puissants! Ajoutez encore le nouvel outrage de Ctésippe qui lance un pied de bœuf à la tête d'Ulysse; somme toute, Ulysse a reçu deux escabeaux, un pied de bœuf et un coup de pied. C'est trop, beaucoup trop, mais il a trouvé quelques cœurs compatissants.

On pourrait dire, si ce n'était s'éloigner de la simplicité d'Homère, que la misère et les mésaventures de ce mendiant mettent en relief le vice et la vertu qui se disputent le palais d'Ulysse. Le pauvre est comme l'ange qui marque du doigt les bons et les méchants. D'un côté l'infidélité, la débauche, l'orgueil et l'impureté, voilà autant d'ennemis de la pauvreté; car elle est vertu et ce sont autant de vices; elle est sainte et tout ce qui est sacré est odieux au vice. D'autre part, le dévouement, la piété filiale, la fidélité, l'amour, la faiblesse; voilà les amis et les protecteurs du pauvre : la vertu aime la vertu, le pauvre est le soutien du pauvre, et celui qui compatit le mieux à toutes les souffrances ou qui sait le mieux les soulager, est celui qui a le plus souffert ou qui souffre encore.

Je me garderai bien d'avancer qu'Homère a caché toutes ces saintes idées sous la forme d'une allégorie : il n'y a point ici d'allégorie. Vous avez un poète simple et au cœur droit, qui connaît la nature humaine et qui sait discerner les bons des méchants. C'est pourquoi il a donné aux uns l'amour, aux autres la haine de la pauvreté.

J'ai peur, en terminant, qu'on ne m'accuse d'avoir fait trop chrétien ce pauvre mendiant d'Homère. Mais il y a tant d'humanité dans ces simples scènes de l'Odyssée, que j'espère qu'on ne m'en voudra pas si j'ai parlé de charité. La poésie des pauvres est dans Homère, je laisse au christianisme la religion des pauvres.

Il va sans dire que nous ne recevons plus nos pauvres avec deux ou trois cochons, mais la physionomie des mendiants n'a pas changé. Le bâton, la vieillesse, la besace et les haillons, tout cela est dans Homère et vit encore aujourd'hui. Même les chiens aboyent aux mendiants et les gamins leur jettent des pierres. Il me semble donc que j'ai vécu avec les pauvres d'Homère et que je leur ai donné un morceau de pain.

Dix années seulement nous séparent de l'épopée homérique.

Il y a dix ans à peine, l'hiver, à la campagne, je voyais chaque semaine, à un jour consacré, arriver une longue file de mendiants, vieux la plupart, ou infirmes; les vieillards tout courbés sur leur bâton, un bissac sur l'épaule pour emporter le pain

de la semaine; les vieilles femmes filant leur quenouille ou tricotant une chaussette, et venant lentement tendre la main où l'on déposait quelques liards. Ils revenaient tous les huit jours, et toujours les mêmes, à moins que quelqu'un d'entre eux n'eût succombé dans la semaine. C'était le samedi qu'ils faisaient ainsi leur tournée, comme pour préparer les chrétiens à la journée du dimanche. Y a-t-il en effet quelque chose de meilleur que la charité pour préparer à la sanctification du jour du Seigneur? Ces pauvres nous bénissaient d'un signe de croix, et les enfants aimaient à aller eux-mêmes leur ouvrir la porte et leur mettre le pain dans la main.

Les choses n'auraient donc guère changé depuis Homère, si les bureaux de bienfaisance ne venaient de retrancher le mendiant de dessus la terre. Aujourd'hui, on ne passe plus d'une commune à l'autre sans être arrêté par un grand poteau sur lequel on lit : « La mendicité est interdite sur cette commune. » Comment voulez-vous qu'il y ait de la poésie avec les gendarmes et la police, et surtout de la poésie épique, qui n'est que la poésie en voyage? Aujourd'hui donc, le pauvre ne va plus mendier son pain qu'en cachette, il ne vient plus s'asseoir au foyer, même la nuit de Noël, il ne va plus chanter la Passion du Christ à la porte du riche. Je regrette ces mendiants, parce qu'une aumône qu'on leur faisait au hasard et en passant, était toujours une bonne pensée, quelquefois un retour sur soi-même.

Quoi qu'il en soit, je crois n'avoir pas été téméraire en voyant dans Ulysse-Mendiant, autre chose que l'artifice d'un personnage qui prépare son retour et sa victoire sur les ennemis de sa maison. J'y ai vu la pitié et la piété que la misère inspirait aux anciens.

Ce n'est qu'ainsi que le personnage a pu être vraisemblable. Derrière ce simple rôle, j'aperçois une multitude de pauvres, et avec ces pauvres, Dieu merci, plus d'un cœur compatissant et plus d'un toit hospitalier. Tous les pauvres n'étaient pas, comme Irus, indignes de pitié, tous les riches n'étaient pas, comme Antinoüs, sacriléges de la pauvreté, et tous les serviteurs des riches n'avaient pas appris, comme Mélanthius, à accueillir le pauvre comme un chien. Non, dans l'antiquité il y

avait des cœurs bons, c'est-à-dire plus d'un Eumée, plus d'un Télémaque, plus d'une Pénélope.

Le divin Homère pouvait bien nous en dire quelque chose, lui qui, dit-on, frappa à tant de portes et qui n'avait que ses chants et sa lyre pour acheter du pain! J'imagine qu'il chantait souvent les malheurs d'Ulysse-Mendiant, y trouvant un adoucissement à ses maux et un moyen plus sûr d'arriver au cœur du riche et d'y faire entrer la pitié.

Lorsqu'un peintre, aujourd'hui encore, veut représenter la pauvreté, ne lui donne-t-il pas quelquefois les traits d'un vieillard aveugle et conduit par la main d'un petit garçon ou de sa fille? Homère a donc connu cette pauvreté-là, puisque nous-mêmes aujourd'hui nous le reconnaissons dans ce mendiant.

Est-ce à dire que le christianisme, qui est la religion des pauvres, n'a rien apporté pour eux, ni la pitié, ni la charité?

Ce que le christianisme a fait pour les pauvres, ne se peut rendre dans un langage humain, et c'est pourquoi je ne cherche pas à l'exprimer. Qu'il me suffise de dire que le dévouement des chrétiens à l'égard des pauvres se multiplie sous toutes les formes. Il est trop vrai, d'ailleurs, que la pauvreté n'est point dans ces haillons, dans cette besace, ni dans ce bâton, qui nous semblent inséparables du mendiant et qui sont de date homérique. Aussi le chrétien trouve-t-il toujours un aliment à sa charité. Aujourd'hui que la police, par mesure de sûreté, a décrété l'extinction « de ces gens »

Portant bâtons et mendiants,

le chrétien trouve toujours des pauvres. Seulement, il paraît que la récolte en est faite, et que désormais, au lieu de les trouver aux champs, il faut aller les chercher au grenier. Au lieu de voir les pauvres venir à lui, le chrétien va vers eux, il les cherche et les visite. Voilà la charité du chrétien pour le pauvre. Le pauvre reçoit quelques secours, et le chrétien mendie au pauvre quelques prières, parce que le pauvre est saint, saint par état, parce que le pauvre est Jésus-Christ lui-même.

P. Hector Faugeron,
Licencié-ès-lettres.

LE CHATEAU

DES HOMMES

PRÈS CORON.

En suivant la grande route qui va de Cholet à Saumur, on aperçoit au fond d'une fertile vallée, entre Coron et Vihiers, les ruines du château des Hommes, incendié par les colonnes infernales en 1793.

Ce vaste château, dont les murailles sont aujourd'hui en grande partie renversées par la pioche des démolisseurs, se composait de trois corps de bâtiments au milieu desquels était une cour d'honneur carrée. Dans l'aile gauche, se trouvaient les écuries réservées aux chevaux de luxe.

A l'extrémité de l'aile droite, s'élevait la chapelle, dont on voit encore, au milieu des décombres, l'autel à moitié démoli. En face de l'autel, au-dessus de l'entrée de cet oratoire, on voyait une tribune réservée au seigneur du lieu.

Le château des Hommes étant entouré de larges douves remplies d'eau, on y entrait du côté du midi par un pont-levis dont on faisait jouer les bascules de l'intérieur des appartements. Ce pont joignait sur le bord opposé des fossés une belle prairie, dans laquelle se dresse à une assez grande hauteur un peulvan remarquable.

Du côté du nord, un autre pont-levis mettait en communication la cour d'honneur avec les jardins et les ménageries. Devant ce pont, existait jadis une avenue grandiose plantée de plusieurs rangs d'arbres. Au bout de cette avenue, se terminant à la grande route de Cholet à Saumur, il y avait une belle grille en fer, près de laquelle se trouvait l'habitation d'un garde.

C'est devant cette grille, le 16 septembre 1793, qu'une nombreuse armée républicaine, venant de Saumur, fit halte. Quelques instants après, cette armée, commandée par Santerre et Ronsin, généraux qui n'avaient aucun talent militaire, descendait en colonne des hauteurs avantageuses où elle se trouvait, pour s'engager dans le bourg de Coron, dont la position basse et dominée était des plus défavorables. Les bleus payèrent cher l'ineptie de leurs chefs attaqués vigoureusement dans Coron par les royalistes inférieurs en nombre; leurs rangs furent bientôt rompus et écrasés, ce qui occasionna une désastreuse déroute, pendant laquelle presque toute l'artillerie des républicains tomba entre les mains de leurs ennemis victorieux.

Avant la Révolution, la terre et le château des Hommes étaient possédés par le marquis d'Armeneuil qui était seigneur de Coron.

M. d'Armeneuil, ancien officier de dragons, avait servi avec distinction dans l'armée française pendant qu'elle combattait en Hanovre. C'était, m'ont dit quelques vieillards qui l'avaient connu, un vieux garçon fort original, qui, depuis qu'il n'était plus au service du roi, quittait rarement son château où il vivait fort tranquillement et ne recevait que de rares visites.

Pour se distraire, le marquis chassait, puis il se plaisait à dresser quelques magnifiques chevaux dont il développait l'intelligence d'une façon extraordinaire. Il était en outre parvenu à apprivoiser dans les douves d'énormes carpes qui venaient à son appel manger le pain qu'il leur jetait. Quoique fort riche, il avait peu de domestiques. Parmi les gens à son service, se trouvait une femme maigre et osseuse ayant au physique la taille d'un grenadier et au moral le caractère résolu d'un homme. Cette femme, connue dans le pays sous le nom de la grande Magdelette, accompagnait son maître à la chasse, et

comme elle avait toute sa confiance, il lui laissait gouverner sa maison.

M. d'Armeneuil était charitable, mais d'une singulière façon. Ne voulant pas, par manie, voir aucun pauvre s'approcher de son château pour y mendier, il affermait ses terres un peu plus du tiers de leur valeur, en obligeant ses métayers, sous peine de résiliation de bail, à ne jamais refuser l'aumône aux indigents quand il s'en présentait à leur porte.

Ses granges étaient remplies de vieux foin qui se perdait. Ses greniers regorgeaient d'une quantité énorme de grains que les charançons dévoraient. Lorsque des acheteurs se présentaient, le marquis se refusait toujours à vendre, donnant pour raison qu'en cas de disette, il pourrait rendre de grands services au pays.

Ces bizarreries de caractère n'empêchaient pas le seigneur des Hommes d'être un loyal gentilhomme, assez aimé de ses fermiers et des gens du peuple de la contrée.

Quelques seigneurs des châteaux voisins, qui ne le trouvaient pas sociable, critiquaient son genre de vie. Mais ceux qui le ménageaient le moins dans leurs discours, appartenaient à la classe bourgeoise, devenue de plus en plus frondeuse dans les années qui précédèrent la Révolution.

Une anecdote que je vais raconter va révéler au lecteur comment M. d'Armeneuil trouva moyen, à son tour, de railler quelques personnes dont il croyait avoir à se plaindre.

Une année que le blé était devenu rare et fort cher, des bourgeois de Cholet, ayant avec eux le marquis de Beauvau (1) et le chevalier de Vezins, se rendirent un jour au château des Hommes, afin d'obtenir du marquis qu'il voulût bien leur vendre du grain.

En voyant arriver ce groupe, accompagné d'une nombreuse troupe d'ouvriers de Vezins qui venaient avec des sacs

(1) Le marquis de Beauvau qui devait plus tard commander les républicains, quand les Vendéens vinrent pour la première fois attaquer Cholet en 1793. Il fut tué ce jour-là par un biscaïen. J'ai raconté ce fait dans la *Revue d'Anjou* en 1853.

dans l'intention d'acheter du blé, M. d'Armeneuil fit aussitôt lever les ponts, puis, comme c'était l'heure de son dîner, il alla tranquillement se mettre à table.

Quand M. de Beauvau, le chevalier de Vezins et les bourgeois de Cholet furent arrivés sur le bord des fossés, ils aperçurent dans la cour d'honneur deux grands laquais qui, au lieu de venir abaisser le pont pour leur livrer passage, les regardaient d'un air narquois.

— Holà! coquins! cria M. de Beauvau d'un naturel peu patient, qu'attendez-vous pour abattre ce pont?

— L'ordre de M. le marquis.

— Eh bien, allez à l'instant demander cet ordre à votre maître...

— M. le marquis est à dîner.

— Ah! c'est une sérieuse occupation...

— Pendant laquelle M. le marquis ne veut pas être dérangé.

— Diable! Est-ce une règle sans exception?

— Oui, monsieur.

— Alors, si votre maître partage l'opinion des gens qui disent qu'on ne vieillit pas à table, nous serons forcés d'attendre longtemps.

— Peut-être.

— Eh bien, allez prévenir son intendant.

— M. le marquis n'en a pas.

— Ah!... mais il a toujours à son service la grande Magdelette?

— Oui, monsieur.

— Allez vite lui parler.

— Mademoiselle Magdelette n'est pas ici aujourd'hui.

— Morbleu! tant pis!

M. de Beauvau voyant les deux laquais rentrer dans le château, dit alors aux personnes qui l'accompagnaient :

— Allons, messieurs, résignons-nous à attendre la fin du dîner de M. d'Armeneuil, et, puisque nous ne pouvons entrer dans ce château peu hospitalier, reposons-nous ici sur ce gazon.

Tous s'étant assis sur une pelouse, le spirituel marquis de Beauvau, dont la conversation était parfois remplie d'intérêt,

se chargea de distraire son entourage en racontant de joyeuses anecdotes, dans lesquelles il faisait figurer le marquis d'Armeneuil de la façon la plus comique.

Au bout de deux heures, le seigneur des Hommes, désespérant de fatiguer la patience des gens qui l'attendaient, parut enfin dans la cour d'honneur où, après avoir redressé sa haute taille, on le vit s'avancer à pas lents vers le pont-levis, la main droite cachée derrière son dos et la gauche appuyée sur la poignée d'une longue rapière. Il sifflait un air de chasse qu'il n'interrompit qu'au moment où il ôta gravement son chapeau pour répondre au salut que venaient de lui faire les personnes groupées de l'autre côté des fossés.

M. de Beauvau ayant alors exposé à M. d'Armeneuil quel était le sujet de sa présence en ce lieu, celui-ci lui répondit en riant :

— Vraiment, monsieur, je suis bien surpris de votre démarche. Quoi ! est-il croyable que le marquis de Beauvau soit à la veille de manquer de blé ?...

— Je crains, monsieur, de n'en avoir pas suffisamment pour donner du pain aux pauvres qui cette année viennent en bien plus grand nombre mendier à ma porte.

— Les greniers de votre château de la Treille sont pourtant bien vastes.

— Oui, monsieur, mais ils n'étaient pas garnis de grains comme les vôtres.

— Cela prouve aux imprévoyants qu'il est bon d'amasser...

— Monsieur, ce n'est pas pour moi personnellement que je vous demande à acheter du blé.

— Pour qui donc ?

— Pour ces messieurs qui ne savent plus comment en procurer aux nombreux ouvriers qu'ils emploient à Cholet.

— Ah ! ces messieurs sont des négociants de Cholet ?

— Oui, monsieur, répondirent en s'inclinant les personnes auxquelles cette question était adressée.

— Comment se fait-il, messieurs, poursuivit le seigneur des Hommes d'un ton goguenard, que des gens aussi habiles que vous à flairer les bonnes affaires, n'aient pas songé à approvi-

sionner leur ville... C'est, permettez-moi de vous le dire, un manque de prévoyance impardonnable que d'exposer à souffrir de la faim tant de braves ouvriers dont les bras s'agitent sans cesse pour vous faire bénéficier...

Le chevalier de Vezins, ayant alors adressé sa demande, reçut à peu près la même réponse que M. de Beauvau.

— Parbleu! messieurs, reprit en riant M. d'Armeneuil, vous me rappelez en ce moment la fable de la Cigale et la Fourmi...

— Nous espérons, interrompit M. de Beauvau, que M. d'Armeneuil sera de plus facile accommodement que cette dernière...

— Si vous comptez sur ce résultat, messieurs, je vous préviens tout de suite que vous vous bercez d'un chimérique espoir...

— Vous êtes trop humain, monsieur, pour refuser de venir en aide...

— Messieurs, dit en s'animant M. d'Armeneuil, pendant les années d'abondance, quand j'amassais du blé dans mes greniers, certaines gens, qui croient avoir beaucoup d'esprit en partage, ont traité le seigneur des Hommes d'original et de fou, parce que à cette époque il ne voulait pas vendre...

— Monsieur, interrompit le marquis de Beauvau, je ne pense pas que personne ait osé se permettre une pareille incartade...

— Si, monsieur, ces impertinents propos et bien d'autres ont été tenus, surtout dans la contrée que vous habitez... Aussi, aujourd'hui, suis-je résolu à ne pas vous vendre à tous un seul boisseau de blé. C'est ma manière, à moi, de me moquer à mon tour des mauvais plaisants...

En achevant ces mots, M. d'Armeneuil fit un léger salut, puis il se retourna pour rentrer chez lui, en sifflant cette fois une belliqueuse fanfare que sonnaient les trompettes de son régiment de dragons.

En voyant le marquis s'éloigner, une jeune marchande de Vezins (1) se précipita vers le pont-levis en s'écriant :

(1) Une fille de cette estimable femme, Mlle Ursule L...., existe encore à Cholet; c'est elle principalement qui m'a fait connaître les faits très véridiques que je raconte dans cette chronique.

— M. le marquis, prenez pitié d'une pauvre mère de famille qui ne sait pas où acheter du blé pour donner du pain à ses enfants...

M. d'Armeneuil, en entendant la voix suppliante de cette brave et digne femme qu'il connaissait, ordonna aux deux laquais, dont j'ai déjà parlé, d'abattre le pont et de le relever aussitôt après le passage de la marchande, ce qui fut exécuté à l'instant.

En entrant dans la cour d'honneur, la jeune femme courut tout émue se jeter aux pieds du marquis, qui, la relevant avec bonté, l'introduisit dans le château où après lui avoir fait donner des rafraîchissements, il lui dit :

— Maintenant, madame, vous allez monter dans mes greniers et y prendre tout le blé dont vous avez besoin.

— Soyez béni, monsieur le marquis, pour le bien que vous daignez me faire...

— Tout à l'heure, près de vous, j'ai aperçu sur le bord des fossés un grand nombre d'ouvriers de votre bourg; ces hommes, sans doute, sont venus ici, guidés par le même motif qui vous y a amenée?...

— Oui, monsieur le marquis, et pardonnez-moi si j'ose encore vous prier d'avoir pour eux la même bonté que pour moi...

— Eh bien, que ces gens donnent leurs sacs.

Aussitôt, sur un ordre de M. d'Armeneuil, les deux laquais se rendirent au pont-levis, où ils annoncèrent aux ouvriers de Vezins cette bonne nouvelle. Ceux-ci, à l'instant même, lancèrent par-dessus le pont les sacs dont ils étaient porteurs. Quand ces sacs furent pleins, le marquis les fit rendre à ceux à qui ils appartenaient, sans vouloir recevoir d'argent.

Les ouvriers de Vezins, qu'une pareille largesse enchantait, voulurent, en s'en allant, témoigner leur vive reconnaissance à l'excellente femme qui leur avait obtenu une faveur si inespérée. Ils imaginèrent, pour qu'elle fît une entrée triomphale à Vezins, d'orner la tête de son cheval de rubans et de lauriers. En passant à Coron, cette femme faillit payer cher les honneurs qu'on lui rendait. Le peuple de ce bourg, que la disette rendait égoïste, s'irrita en voyant sortir de la commune le grain con-

servé au château des Hommes. Une émeute eut lieu à ce sujet, et ce ne fut pas sans courir le risque d'être lapidée que la marchande de Vezins échappa à cette bagarre. M. de Beauvau, le chevalier de Vezins et les bourgois de Cholet s'en retournèrent sans avoir pu rien obtenir de M. d'Armeneuil.

Quelques années après, peu de temps avant la Révolution, il n'était bruit dans le pays que d'une nombreuse troupe de bandits qui en divers lieux s'était signalée par des vols et des assassinats accomplis avec d'atroces raffinements de cruauté. Les chefs de ces brigands habitaient Nantes, et la bande qu'ils avaient organisée se composait en majeure partie de mauvais sujets qui, au lieu de travailler pour vivre, trouvaient qu'il était beaucoup plus agréable de s'enrichir en dépouillant les honnêtes gens.

Tous les membres de cette infernale association avaient fait le serment d'obéir en aveugles aux ordres de leurs chefs; tous aussi devaient, sans hésiter, punir par une mort prompte et mystérieuse celui qui aurait osé trahir ses complices.

Un assez bon nombre de localités, dans le pays, possédaient sans s'en douter un ou deux de ces scélérats qui indiquaient aux chefs les habitations des gens riches dont le pillage devait satisfaire leurs désirs cupides. Quand une maison était désignée, tous les bandits, prévenus à temps, se réunissaient dans un lieu désert, où ils convenaient des moyens à employer pour commettre le crime projeté, puis à la faveur des ombres de la nuit, ils exécutaient leurs desseins pervers.

Malheur aux familles surprises par ces brigands qui, pour se procurer des trésors qu'ils supposaient cachés, torturaient leurs victimes, ce qui ne les empêchait pas, quand ils avaient obtenu ce qu'ils voulaient, de les égorger le plus souvent, afin de rendre inutiles les recherches de la justice.

Pour ne point inspirer de soupçons aux gens qu'ils rencontraient dans leurs pérégrinations, ces voleurs avaient adopté un singulier déguisement, ils s'habillaient en gardes nationaux (1).

L'isolement où vivait le marquis d'Armeneuil, qui passait

(1) Les gardes nationales venaient d'être créées.

pour posséder dans son château des sommes énormes, donna aux voleurs l'idée de le piller. Mais avant de tenter cette entreprise, ils préludèrent dans cette contrée par un autre crime.

De riches paysans de la commune de Vezins, habitant une ferme nommée le Rocheteau, venaient de marier leur fille unique en lui donnant pour dot, en présence de tous les invités, cent louis d'or renfermés dans un étui. A cette époque, pareille somme était assez considérable. Trois jours après de joyeuses noces, tous les habitants du Rocheteau se trouvaient réunis le soir dans la maison encore garnie des longues tables dressées pour la fête qui venait de finir. On commençait le chapelet qui, suivant une pieuse coutume généralement répandue alors dans les fermes, se disait toujours en commun à la veillée.

Tout à coup, un paysan fait un geste qui commande le silence, puis il dit en s'adressant au chef de la famille :

— Entendez-vous?...

A peine ces mots étaient-ils prononcés, qu'une charrette, poussée par des bras vigoureux, vient frapper avec son timon la porte de la ferme. Quoique solide, la porte ne peut résister à ce coup de bélier, elle tombe avec fracas au milieu de la chambre où sont réunis les paysans terrifiés. Aussitôt la cruelle bande se précipite sur sept malheureux fermiers qu'elle égorge. Seul, un enfant de onze ans échappe à ce massacre. En voyant entrer les bandits, ce petit garçon a eu la chance de pouvoir se cacher derrière un lit sans être aperçu. Un instant après, deux jeunes paysans, poursuivis par les assassins, viennent chercher un refuge en cet endroit, ils sont poignardés sur lui. Cet enfant, inondé de sang et presque étouffé sous le poids des deux cadavres qu'il supporte, a la présence d'esprit de ne rien dire, et lorsque les bandits, chargés de butin, sont partis, il court aussitôt tout raconter aux métayers d'une ferme voisine. Ceux-ci, épouvantés par ce récit, vont à l'instant donner l'alarme à Vezins, où l'on sonne le tocsin. Tous les habitants du bourg s'arment à la hâte, le chevalier de Vezins et le curé se mettent à leur tête. On s'élance sur les traces des bandits qui, se voyant poursuivis avec tant de vigueur, s'éloignent rapidement. Leur fuite est si précipitée, qu'ils oublient dans une carrière située au

milieu d'un grand champ de genêts beaucoup d'objets volés, entre autres l'étui contenant les cent louis d'or de l'infortunée jeune femme.

Le lendemain, les habitants de Vezins éprouvèrent encore une navrante émotion, quand ils virent déposer à la fois sept cercueils devant la porte de leur église.

Peu de temps après cet événement, les voleurs, malgré l'ardent désir qu'ils avaient de piller le château des Hommes, que de larges fossés mettaient à l'abri d'une surprise, ne savaient quel moyen employer pour pénétrer dans cette habitation. Peut-être même auraient-ils renoncé à cette criminelle entreprise, sans le secours inespéré que vint leur offrir le domestique du garde de M. d'Armeneuil qui habitait au bout de l'avenue, près de la grille de fer dont j'ai parlé. Cet homme, séduit par les belles promesses des brigands, s'engagea à les faire pénétrer dans le château des Hommes, et pour accomplir son projet, il se mit aussitôt à fréquenter assidûment les gens au service du marquis. Ceux-ci, loin de soupçonner ses perfides intentions, le tenaient au courant de tout ce qui se passait chez leur maître. C'est ainsi qu'il apprit que tous les domestiques de M. d'Armeneuil, moins la grande Magdelette et une fille de basse-cour, devaient aller danser un soir dans une ferme située à cent mètres du château. Ce jour-là fut choisi par le misérable pour l'accomplissement de son dessein. Quand la nuit fut venue, les bandits, prévenus par leur affidé, s'approchèrent de l'habitation seigneuriale, attendant en silence que le traître, qui s'y était caché pendant le jour, jugeât à propos de leur abaisser un pont-levis. Leur attente ne fut pas longue; bientôt introduits dans le château, ils rencontrent la fille de basse-cour qui jette en les voyant un cri de surprise et d'effroi. Les bandits, après l'avoir maltraitée, la renferment dans un office. En ce moment, M. d'Armeneuil était occupé à lire dans son salon. Tout à coup, il entend un grand bruit, puis il voit entrer Magdelette qui s'écrie :

— Monsieur, voilà les brigands!

Aussitôt, le marquis donne à la grande Magdelette, dont il connaît le caractère résolu, l'épée qu'il porte, puis, prenant son sabre de dragon qui était accroché au manteau de la cheminée,

il se dispose avec un sang-froid admirable à bien recevoir les assaillants. Presque au même instant, les bandits font irruption dans le salon. Une lutte terrible a lieu. Le marquis, environné d'ennemis, pare et donne des coups avec une merveilleuse adresse. Il est secondé par Magdelette qui se sert vaillamment de son épée. Mais tant de courage ne peut triompher du nombre. La courageuse servante, blessée grièvement, tombe évanouie. Le marquis, couvert de blessures, combat encore; mais bientôt épuisé par la perte de son sang, il s'affaisse sur lui-même. Les bandits, croyant l'avoir tué, se mettent à fouiller les meubles.

— Avant de piller, dit un chef, il faut s'assurer si cet homme est bien mort.

En achevant ces mots, le bandit examine attentivement M. d'Armeneuil qui paraît complétement inanimé.

— Ce n'est plus qu'un cadavre, ajoute un voleur en frappant du pied le visage du marquis.

— Nous allons bien voir, reprend le chef, puis aussitôt il va chercher un seau plein d'eau qu'il jette sur le corps sanglant du seigneur des Hommes.

Cette eau froide, répandue sur les blessures de M. d'Armeneuil qui voyait et entendait tout, lui causa une souffrance atroce. Mais, comme il savait qu'on allait l'achever, s'il remuait ou jetait un cri, la force de son caractère le fit triompher en ce terrible moment des intolérables douleurs qui le torturaient.

Après cette épreuve, les bandits le croyant pour toujours privé de la vie, pillèrent son château. Quand ils furent éloignés, la grande Magdelette ne tarda pas à reprendre ses esprits. Alors se traînant avec difficulté près de son maître, elle dit :

— Monsieur le marquis, m'entendez-vous?

— Oui, répondit M. d'Armeneuil d'un son de voix assez fort et en ouvrant de grands yeux.

— Ah! monsieur, reprit la servante d'un air tout étonné, je vous croyais mort!

En entendant cette naïve exclamation, le seigneur des Hommes eut le courage de répondre en souriant :

— Si tu me croyais mort, pourquoi m'appelais-tu?

— Dame, parce qu'il me restait encore un peu d'espoir... Mais, à présent, comment vais-je faire pour vous secourir, je ne peux marcher.

— Fais tous tes efforts pour te rendre jusqu'à l'office, afin de délivrer la fille de basse-cour qui a été emprisonnée par les bandits.

— Ensuite?

— Tu vas dire à cette fille d'aller immédiatement chercher du secours à la métairie voisine.

— Les bandits ne l'ont-ils point pillée?

— Non, assurément. Les sons du violon et les joyeux chants qui se font entendre, annoncent que l'on continue à danser dans cette maison, sans se douter le moins du monde des événements qui viennent d'avoir lieu ici.

On peut facilement se faire une idée de la stupéfaction des danseurs de la ferme, quand la fille de basse-cour, apparaissant tout effarée au milieu d'eux, troubla subitement par quelques mots leur bruyante joie.

Malgré ses nombreuses blessures, M. d'Armeneuil recouvra la santé. La grande Magdelette, qui avait si courageusement défendu son maître, guérit aussi. Ces deux victimes firent des révélations à la justice qui la mirent enfin sur les traces des bandits. Plusieurs furent arrêtés et condamnés à diverses peines. Trois des plus coupables eurent la tête tranchée à Cholet. En cette circonstance, on se servit pour la première fois dans notre contrée de l'horrible machine nouvellement inventée par le médecin Guillotin.

L'un des condamnés, nommé Lacaille, n'ayant pas voulu qu'on lui coupât les cheveux avant son exécution, le bourreau fut obligé, pour lui abattre la tête, de laisser tomber trois fois le couperet sur son cou. Pendant cette cruelle opération, le supplicié ne cessait de vomir des blasphêmes.

Un quatrième bandit, nommé Bouyer, fut roué vif à Vihiers. C'était celui qui avait jeté un seau plein d'eau sur M. d'Armeneuil, afin de l'achever s'il eût fait un mouvement.

Le marquis, guéri de ses blessures, se rendit à Vihiers pour se donner la singulière satisfaction de voir exécuter ce malfaiteur.

Le jour de son exécution, Bouyer, s'étant surexcité dans sa prison avec du vin d'Anjou, s'achemina vers la place où il devait être roué, en se moquant avec un odieux cynisme des choses les plus saintes. Comme il passait près de M. d'Armeneuil, qu'il n'avait pu distinguer au milieu de la foule, il dit en ricanant :

— Je n'ai pas plus peur de la justice de Dieu que des souffrances qui vont terminer ma vie.

— Tu mens ! vil fanfaron ! murmura le marquis à l'oreille du bandit.

En entendant cette voix, en reconnaissant le seigneur des Hommes, Bouyer tressaillit, et son visage de rouge qu'il était devint d'une pâleur livide. L'émotion qu'il éprouva fut si forte qu'elle dissipa sur-le-champ son ivresse. Bientôt, changeant aussi de langage en voyant la roue sur laquelle on allait le lier, il s'écria d'un ton suppliant en regardant la foule :

— Vous tous ici présents, priez Dieu pour un grand coupable !...

Il se fit alors un silence solennel, pendant lequel le bandit adressa ces mots aux assistants :

— Avant de mourir, je vais vous dire comment je débutai dans la carrière du crime. Ecoutez-moi attentivement, pères et mères, et voyez à quoi vous exposez vos enfants, quand vous leur donnez de mauvais principes... A l'âge de sept ans, étant entré dans une maison voisine de celle de mes parents, j'aperçus dans un coin obscur un peloton de laine dans lequel était piquée une longue aiguille. Obéissant à une mauvaise inspiration, je saisis un moment où personne ne pouvait me voir, et je dérobai le peloton, après en avoir arraché l'aiguille que je laissai sur une chaise. En rentrant à la maison, je donnai cette laine à ma mère en lui disant simplement ce que je venais de faire pour me la procurer.

— Imbécile ! me dit ma mère, en volant la laine il fallait aussi prendre l'aiguille...

Eh bien, je déclare qu'en ce moment, si ma mère, au lieu de m'encourager de la sorte à voler, m'eût au contraire donné une

bonne correction, je ne serais jamais devenu un grand criminel...

Un instant après, le bourreau brisa les membres du bandit qui expira en poussant des cris déchirants.

La redoutable association fut désorganisée par le supplice de ces quatre coupables et l'emprisonnement de plusieurs autres. Grâce à la Révolution qui vint bientôt tout bouleverser, beaucoup de ces brigands évitèrent le juste châtiment qu'ils avaient mérité.

Le seigneur des Hommes, après avoir eu le bonheur d'échapper aux coups des bandits, devait cependant finir ses jours d'une manière tragique. Pendant la Terreur, il fut pris par les républicains qui le conduisirent à Angers, où il fut guillotiné sur la place du Ralliement.

CHARLES THENAISIE.

BIBLIOGRAPHIE

Petits et Grands, récit breton, par M. Marin de Livonnière.

Après la défaite de l'armée vendéenne au Mans, le 15 décembre 1793, le jeune André de Milly s'échappe avec quelques fidèles serviteurs, et comme tant d'autres, à cette malheureuse époque, demande asile à qui veut ou ose le recevoir. Blessé grièvement à la tête, et forcé de rester en route, il est conduit par son fidèle Bontemps, dans une ferme, dont le maître, le brave Guilbault, offre ce qu'il a de mieux dans sa maison, un bon lit et une table copieusement servie. Bontemps et son compagnon réparent leurs forces par un repas dont ils ont bien besoin, et le fermier leur raconte qu'il ne pourra jamais, par le dévouement même le plus absolu, payer à M. de Milly toute la reconnaissance qu'il lui doit.

A une demi-lieue de la ferme, se trouve le château de Noirieux : il est habité par deux femmes, Madame de Noirieux et sa fille ; auprès d'elles, sont deux personnages, le régisseur Bardou et un certain Kermeur, hommes avides et sans pudeur, qui ne rougissent pas de se parer d'opinions d'emprunt, et croient pouvoir s'approprier, en flattant le parti du jour, un domaine ardemment convoité, ou refaire par un mariage, une fortune épuisée par la prodigalité et la débauche. Tristes portraits de

ces hommes que l'égoïsme seul conduit; la passion qui grandit ne ranime pas leur cœur engourdi par le vice; ils se glissent dans l'ombre, audacieux sous le masque qui les cache, sauf à reprendre plus tard leur lâcheté avec leur vrai visage.

L'homme de bien doit les craindre; heureux s'il évite leurs piéges; on ne découvre pas facilement ce que l'on a peine à comprendre. M. Marin de Livonnière a tiré de ce contraste le plus heureux parti, et son roman n'est à vrai dire, que la lutte entre l'égoïsme cupide, la lâcheté hypocrite de ces faux patriotes, et le noble courage du jeune vendéen qui veut sauver à tout prix celle qu'il aime. Quelle charmante figure que celle de Mlle Pauline de Noirieux, échappant à la surveillance de ses deux Argus, pour soigner les pauvres et les malades autour du château! Quel délicieux tableau que cette chambre de ferme, où la jeune fille se prépare à panser la blessure du fugitif breton qu'elle n'a point encore reconnu! La scène est complète, les réflexions naïves de la mère Guilbaud, son récit de la bataille du Mans, et tout près de là, le vieux Bontemps n'osant entrer dans la crainte de gêner les deux femmes, tout donne à ces quelques pages un sentiment et une grâce dignes des plus grands éloges. La scène de la reconnaissance entre les deux jeunes gens, est amenée d'une façon si naturelle, que la vulgarité de ce moyen, dont on fait abus dans la littérature d'imagination à notre époque, se trouve sauvée.

Vouloir résumer toutes les scènes qui se succèdent dans ce livre, ce serait en affaiblir l'intérêt sans utilité pour la critique; les types de Kermeur et de Bardou, sont d'ailleurs partout au second plan; la généralité de leurs traits permet de personnifier en eux, certains caractères qui apparaissent ça et là dans les tourmentes politiques, comme l'écume à la crète du flot battu par le vent. De quel parti sont-ils? nul ne le sait. A quels ennemis en veulent-ils? personne ne peut le dire d'avance; ou plutôt, leur ennemi est partout, c'est le bonheur, c'est la richesse, c'est la gloire, c'est la vertu des autres: leur parti, c'est eux-mêmes, car l'égoïsme est toujours isolé.

Cependant la retraite de M. de Milly a été découverte, et les dames de Noirieux enlevées et conduites à Rennes par leurs gar-

diens habituels, et cela, au moment où leur jeune protecteur allait les enlever lui-même. Il s'agit de les retrouver et de punir leurs audacieux ravisseurs. De Milly part dans ce but; son fidèle Bontemps et quelques-uns des fermiers de Noirieux l'accompagnent. Nous laissons au lecteur le plaisir d'assister par lui-même aux péripéties du voyage, pour nous arrêter un instant au sixième chapitre du livre de M. de Livonnière.

Nous rencontrons ici un tableau de la ville de Rennes, à l'époque où se place ce récit : tableau plein de pittoresque et d'imprévu comme l'histoire elle-même, lorsqu'elle est précipitée dans sa marche par les évènements qui se pressent et s'accumulent chaque jour; tableau dont le fond sévère reflète quelque chose de la physionomie calme et de la rude immobilité si longtemps gardée par cette vieille Bretagne, qui consent à peine, à l'heure où nous sommes, à se rallier au reste de la France.

Rennes a toujours conservé cette teinte de tristesse dont parle l'auteur, ces rues désertes où s'élèvent çà et là de vastes hôtels, autrefois occupés par de vieilles familles qui voyaient tomber leur prestige avec la féodalité. « Fidèle image de la terre bretonne, cette rude capitale semblait ne renfermer que les deux classes extrêmes de la société. Le peuple et la noblesse s'y coudoyaient, la bourgeoisie en était presque absente. » Cette bourgeoisie si rare encore aux derniers jours du XVIIIe siècle, occupe aujourd'hui dans le monde une place importante : à qui la doit-elle, et de combien de sacrifices a-t-elle été la cause, voilà ce qu'oublient trop souvent ceux de ses enfants qui racontent l'histoire. Passons sur des excès inséparables des troubles politiques, mais non sans flétrir quelques personnages dont les crimes ne peuvent être effacés; Bardou, l'accusateur national, comme on l'appelait alors à Rennes, ne saurait avoir pour sa conduite, le bénéfice d'une cruelle nécessité. Implacable et cupide, il sacrifia trop à ses vengeances privées, pour qu'on ne reproche pas à sa mémoire les larmes et le sang qu'ont fait verser ses ordres impitoyables.

Tel est le personnage qui gouverne Rennes, au moment où André de Milly vient y chercher les dames de Noirieux.

Bardou le régisseur est son affidé, il est de plus son parent;

le danger menace, André va tout braver; il n'a plus un moment à perdre. L'action se déroule alors avec rapidité ; la mort de l'accusateur public, la délivrance et la fuite des nobles dames, leur arrivée sur le bord de la mer et leur embarquement, ont permis à l'auteur de donner carrière à une richesse d'imagination, où le sentiment et le naturel ne font jamais défaut. Puis, quand la mer les sépare enfin d'une terre où elles n'ont connu que persécution et douleur, quel calme dans cet intérieur de Jersey, dans cette charmante famille dont les membres sont unis par des liens si puissants! Et les patrons de la *Langouste*, Hervé, dit l'*Amour* et son fils Binnic, quelle simplicité dans leur façon de secourir ceux qui sont en péril!

Le livre de M. de Livonnière est un bon livre; au point de vue de la forme, le style en est correct; la période souple et harmonieuse présente toujours l'idée d'une façon élégante au lecteur; les tableaux y sont bien choisis; les situations accentuées et naturelles; on n'y rencontre ni longueurs ni hors-d'œuvre; quant au fond, la morale la plus sévère y est toujours respectée, et quoiqu'on en dise, l'auteur y gagne. Il a su éviter l'écueil de cette littérature contemporaine, qui, comme le roman médiocre dont parle Voltaire, « fait vivre l'auteur qui le compose, le libraire qui le débite, et le fondeur, et l'imprimeur, et le marchand de mauvais vin à qui tous ceux-là portent leur argent . » A-t-il, comme semble le croire l'éminent auteur de la préface, voulu soutenir une thèse? nous hésitons à le croire. Les vérités générales n'ont pas besoin de ces sortes de luttes; les grandes et nobles natures se reconnaissent et s'aiment partout où elles se rencontrent, et de quelque rang qu'elles sortent; voilà ce que démontre le livre de M. de Livonnière avec autant de charme que de vérité.

CH. QURIS,

Avocat à la Cour impériale d'Angers.

LEÇON D'OUVERTURE

DEVANT LA FACULTÉ DES LETTRES DE DIJON (1).

... Le génie littéraire de l'Allemagne s'est développé beaucoup plus tard que celui des autres principaux peuples européens. Ce ne sont point les facultés naturelles qui ont fait défaut; les circonstances sociales, seules, ont refusé l'impulsion. Et, lorsque je parle d'obstacles provenant de l'état de la société germanique, je n'entends pas le moyen âge; l'imagination populaire s'y manifesta, pour le moins, aussi féconde qu'ailleurs, certainement plus naïve, au milieu des violences et des afflictions féodales qu'elle consolait; je prends la *Renaissance* des lettres anciennes,

(1) Parmi les Angevins qui sont au loin un honneur à leur pays, il en est peu qui nous inspirent autant de fierté que nos amis les deux Boré. Nous ne parlerons point en ce moment d'Eugène, le missionnaire du Levant, qui par sa science, sa piété de père de l'Église, son héroïque charité, est assurément le Français qui exerce la plus heureuse influence dans le Levant. Nous espérons bientôt donner à nos lecteurs une esquisse de ses éminents travaux apostoliques. Aujourd'hui, nous sommes heureux de nous occuper de son frère aîné, de Léon, qui, après avoir rempli des fonctions élevées dans l'administration universitaire, a passé une brillante thèse de docteur ès-lettres, et est entré dans l'enseignement supérieur des facultés, noble et difficile carrière qui convient à merveille à la nature expansive et attrayante de son talent de bien dire. De Besançon, l'éclat de ses leçons l'a fait appeler à Dijon, charmante ville plus littéraire que la capitale de la Franche-Comté. Il y a quelques semaines à peine que notre compatriote a ouvert son cours de littérature étrangère en présence de l'auditoire le plus imposant. Nous donnons quelques fragments de cette première leçon, suffisants pour la faire apprécier, car nous ne voulons pas la juger, de peur de déflorer le plaisir qu'éprouveront nos lecteurs à apprécier par eux-mêmes le mérite de cette belle et savante composition.

les seizième et dix-septième siècles. Alors des guerres atroces, interminables, celle de Trente ans surtout, étouffèrent dans le sang les délicates fleurs de la pensée. La culture intellectuelle s'arrêta immobile chez le peuple le plus avide de science, mais replongé au sein d'une nouvelle barbarie. Ce n'était pas comme chez nous, race légère, avec les avantages et les inconvénients de notre nature, douée de je ne sais quel ressort supérieur à toute infortune. En effet, même à travers les longues horreurs de nos guerres dites, hélas! *religieuses*, — sauf de courtes intermittences, elles ont bien duré une quarantaine d'années, — quelque chose de hardi, de souple se dégageait, qui, revêtu de formes appropriées à notre caractère, à nos mœurs, nous distrayait ou nous vengeait des calamités publiques. Nous avions, par exemple, les satires de Rabelais et de Marot, les *Joyeux Devis* de Bonaventure Despériers, les *Contes* de Marguerite de Navarre, les poignantes invectives d'Agrippa d'Aubigné, les *Essays* de Montaigne dont le nom dit tout, l'indignation tribunitienne de son ami La Boëtie, l'éloquence politique du chancelier de Lhospital (sa vie et sa mort furent encore plus éloquentes), les nobles histoires, universelle ou particulière, de Jacques de Thou et d'Estienne Pasquier, sans nommer une quantité de mémoires, de pamphlets pleins de verve, — toute cette fougue, en un mot, du jeune esprit français se précipitant dans les voies nouvelles ouvertes à son ardente activité :

Et quod nunc ratio est, impetus ante fuit.

(OVIDE.)

Les Allemands, au contraire, nation lente et grave, s'attardaient, encore pour longtemps, au fond d'obscures et lourdes disputes théologiques, de minutieuses querelles d'érudition, des embarras de tout genre d'un droit mi-partie féodal, mi-partie romain. Ils étaient aussi retenus par les lisières d'une langue plutôt enfant qu'adulte, qui, pour n'avoir osé suivre ni sa native énergie, ni la vivacité de la jeunesse, hésitait à chaque pas, demandant à d'autres peuples, surtout aux Français, des habits,

des oripeaux d'emprunt, lesquels gâtaient ses plus belles formes, gênaient ses moindres mouvements.

Une bonne fortune décisive échappa à l'Allemagne vers la fin de notre grand siècle littéraire. Elle sentait sourdement le besoin de substituer, dans les hautes écoles, l'idiome national au latin, lorsque, en 1687, le professeur de droit Christian Thomas, plus connu sous le nom de *Thomasius* dont ses concitoyens l'ont affublé malgré lui, fit afficher à Leipzig « qu'il prononcerait en » langue allemande un DISCOURS SUR LA VÉRITABLE MANIÈRE » D'IMITER LES FRANÇAIS. » Cette seule annonce jeta l'alarme, excita l'indignation. « Jamais, selon la mordante ironie de l'his- » torien Luden (que j'entendais au mois de mars 1832, à Iéna, » le lendemain de ma visite chez Gœthe), jamais *le tableau noir* » d'une université allemande n'avait été souillé de caractères » allemands. » Ce fut bien pis encore quand l'intrépide professeur développa sa thèse, quand il montra, par l'exemple de *Messieurs de Port-Royal* et d'autres bons écrivains de notre pays, le parti qu'on pouvait tirer de la langue maternelle ; quand il bafoua les *abstractiones metaphysicæ*, railla les *loci technici*, insulta tout ce fatras de latinité baroque; enfin, quand il prédit les persécutions qui viendraient vainement l'assaillir, lui et sa réforme. Ces attaques — violentes, comme il arrive toujours, en raison directe de leur stupidité, — ne se firent guère attendre. Christian Thomas, ayant fondé, l'année suivante, encore à Leipzig, le premier recueil périodique allemand (*Entretiens mensuels*), se vit, pour le coup, forcé d'éviter les brutales fureurs de ses adversaires. Il trouva heureusement à Berlin un inébranlable appui dans la protection de Frédéric III, fils de Frédéric-Guillaume *le grand Electeur* qui accueillit, avec autant de générosité naturelle que de sens chrétien et politique, nos compatriotes expulsés par la révocation de l'Edit de Nantes. Ce digne successeur d'un tel prince, couronné de ses propres vertus avant de ceindre, en 1701, le nouveau diadême prussien, envoya Thomas, en 1694, établir à Halle une université bientôt florissante; il fonda lui-même, dans la capitale de ses états agrandis, d'abord l'*Académie de peinture*, ensuite l'*Académie des sciences et belles-lettres*, dont il nomma Leibnitz le premier président.

Je me suis étendu volontiers sur Christian Thomas. Il n'aida pas seulement au progrès intellectuel dans sa patrie, comme on vient d'entendre; il rendit à l'humanité un plus éminent service, en consacrant sa science de jurisconsulte et son courage d'homme de bien à faire cesser les abominables procès et supplices des sorcières, fréquents encore à cette époque. Mais s'il était au-dessus de son contemporain Leibnitz par le caractère, il ne saurait, sous aucun autre rapport, lui être mesuré.

Leibnitz, à la fois théologien, philosophe, mathématicien, physicien, linguiste, versé dans la jurisprudence ainsi que dans l'histoire, embrassa le cercle entier des connaissances humaines. La nature l'avait, en outre, favorisé du don de l'expression nette, précise, animée, qu'elle refuse d'ordinaire aux savants, sans doute de peur qu'ils ne dominent de trop haut les autres hommes, mais qui, joint à l'irradiation de leurs facultés essentielles, porte, jusqu'aux dernières limites de l'intelligence, la lumière de la pensée et son empire. Il dépendait donc de ce vaste esprit de former, à l'image de ses conceptions, l'idiome national, instrument toujours docile sous de pareilles mains. Leibnitz n'en voulut point prendre le souci, préférant employer, pour une prompte diffusion de ses idées, les langues latine ou française. Et, à cette occasion, Messieurs, saluons ensemble, en passant, la plus haute gloire de votre chère Bourgogne, Bossuet, avec lequel, vous le savez, le chef intellectuel de l'Allemagne entretint un long commerce, afin d'opérer la conciliation des deux grandes communions chrétiennes, — conciliation impossible, je le crains, sur le terrain épineux des controverses, réalisable, je le crois, dans le sein immense de la vraie charité.

Leibnitz avait d'excellentes vues sur le perfectionnement des langues en général, de la sienne en particulier : il l'a prouvé par une dissertation spéciale. Parmi plusieurs observations profondes, il établit celle-ci : l'idiome allemand, tel qu'il a pu se développer, comme un vivant organisme, au sein de la nation, n'est inférieur à aucun autre; les parties de cette langue, au contraire, qui n'ont été pratiquées que par les gens de science et de Cour, sont restées incultes, le savant se servant presque exclusivement du latin, le courtisan du français ou de l'italien.

Une meilleure preuve apportée par Leibnitz à l'appui de son idée, c'est la façon dont lui-même manie sa langue maternelle, non pas précisément dans le curieux travail dont il s'agit, — une rédaction trop hâtive y a laissé quelques défauts, — mais dans un petit traité intitulé : Von der Weisheit (*De la Sagesse*), qu'il serait intéressant d'analyser sous le rapport du style comme sous celui de la pensée. Ainsi Leibnitz (mort en 1716) ayant négligé cette partie de sa tâche universelle, l'Allemagne, toujours plus ou moins en retard, dut attendre, durant un demi-siècle encore, le bonheur de voir la langue vulgaire transfigurée par de puissants écrivains, qui ne dédaigneront plus de puiser l'inspiration au courant national.

Pendant la jeunesse de Frédéric-le-Grand, c'est-à-dire environ de 1730 à 1750, l'état de grossièreté trop réelle où se trouvait arriérée l'Allemagne littéraire, dégoûta pour jamais cet esprit aussi délicat que vif. Son éducation, d'ailleurs, avait été toute française. Aussi n'hésita-t-il pas à prendre notre langue, même notre muse, pour unique organe de sa pensée surabondante, impétueuse, tourmentée du continuel besoin de s'épancher. Quant à l'idiome presque barbare qui se parlait autour de lui dans la marche de Brandebourg, il ne lui demandait guère que des termes ou des jurons de manœuvre pour conduire au feu ses braves soldats. Ce serait un sujet piquant de montrer en détail, par son fameux écrit *sur la littérature allemande*, quelle opinion dédaigneuse elle lui laissa. Néanmoins, à la date où cet écrit parut (1780), elle avait, depuis plus de vingt ans, déjà pris l'essor. Mais, selon une disposition naturelle à la vieillesse, même chez les grands hommes, Frédéric en était resté là-dessus aux impressions et aux préjugés de son jeune âge. Puis, pour tout dire, ni le caractère personnel, ni les opinions religieuses du philosophe de Sans-Souci, ne l'avaient prédisposé à goûter les beautés souvent un peu molles, parfois même somnifères du meilleur poème allemand de l'époque : *la Messiade*. Mme de Staël, dont on connaît l'enthousiasme pour le pays qu'elle a en quelque sorte découvert, autour duquel, au moins, elle nous a fait faire notre premier voyage de circumnavigation, Mme de Staël elle-même, parlant d'un des épisodes de ce poème, d'ailleurs admirable, n'a-t-elle pas formulé

sa critique avec une malice, ou (c'est ici la même chose) avec une urbanité toute française, quand elle dit : « Il faut l'avouer, il ré-
» sulte un peu de monotonie d'un sujet continuellement exalté;
» l'âme se fatigue par trop de contemplation, et l'auteur aurait
» quelquefois besoin d'avoir affaire à des lecteurs déjà ressusci-
» tés, comme Cidli et Semida. » L'observation porte, on le voit, au-delà d'un simple épisode.

Un autre auteur contemporain de Klopstock et non moins célèbre, dans un genre à la vérité bien différent, Wieland, aurait dû, ce semble au premier coup d'œil, attirer l'attention du roi de Prusse. Il n'avait rien de la pesanteur qui rebutait celui-ci chez les écrivains allemands; il était de l'école de Voltaire, dont souvent il rappelait la grâce, et, malgré les trop légitimes reproches que la morale, même indulgente, est en droit de lui adresser sur le fond de ses principaux ouvrages, on ne peut nier qu'il ait beaucoup contribué, dans son pays, aux progrès de l'art d'écrire. C'était, sans doute, le caractère même d'imitation de notre littérature légère, en d'autres termes le défaut d'originalité réelle et de force virile qui, chez lui, déplaisait à Frédéric. Lorsque le héros et l'homme d'Etat demandait aux lettres une diversion à ses graves soucis de guerre ou de gouvernement, il était naturel qu'il préférât la puiser à la source immédiate du pur atticisme que son goût estimait si haut chez les bons écrivains français. Je ne suis donc ni étonné ni choqué de le voir envelopper, dans son dédain général pour la littérature allemande, l'auteur voluptueux de *don Sylvio de Rosalba*, d'*Agathon*, d'*Idris et Zenide*, etc. ; je lui aurais demandé grâce uniquement pour le chantre d'*Oberon*. « Aussi longtemps que la poésie doit
» rester poésie, disait Gœthe dans une lettre à Lavater, on ai-
» mera, on admirera ce chef-d'œuvre poétique. »

C'est surtout Lessing, le puissant renovateur de l'esthétique et du théâtre en Allemagne, qui, par ses mâles qualités de pensée et de style, alliées à une pureté élégante, aurait dû frapper l'esprit du roi. Mais il heurtait ce prince dans ses habitudes et ses prédilections intellectuelles en attaquant, avec autant de justesse que de vivacité, chez ses compatriotes, le servilisme de l'imitation française; il le blessait encore davantage en touchant

à son système politique, car il ne faut pas perdre de vue que Frédéric II, qui commença par écrire contre Machiavel, ne tarda guère à suivre les maximes du secrétaire florentin. Comment, avec de telles dispositions, Frédéric aurait-il pu s'accommoder de la plume généreuse, indépendante, qui écrivait à Nicolaï, le 25 août 1769 : « Ne me parlez plus jamais de votre liberté berli-
» noise de penser et d'écrire. Elle se réduit uniquement à jeter,
» en public, autant de sottises que l'on veut à la face de la reli-
» gion, et bientôt tout honnête homme rougira d'user d'une pa-
» reille licence. Mais qu'on essaie, à Berlin, d'écrire sur d'autres
» matières aussi librement que Sonnenfels le fait à Vienne ; que
» quelqu'un ose y dire la vérité, comme celui-ci, à la noble
» canaille de Cour (*dem vornehmen Hofpœbel*) ; qu'un homme,
» à Berlin, élève la voix en faveur des droits des sujets contre
» les excès du despotisme, comme en Danemark et en France,
» et vous expérimenterez quel pays de l'Europe est aujourd'hui
» le plus asservi. »

. . . . . .

Remarquez bien, Messieurs, un défaut commun à d'autres guerriers et administrateurs du même ordre : Frédéric II ne sait point deviner, ni comprendre, ni même respecter dans leur sphère souveraine les grandes intelligences de son temps ; il garde contre elles, jusqu'à la fin, d'indignes préjugés, des colères plus indignes encore: *Goetz de Berlichingen,* premier drame et premier chef-d'œuvre de Goethe (il le publia en 1773, à l'âge de vingt-quatre ans), avait obtenu, en 1774, un immense succès sur le théâtre de Berlin. Cela n'empêcha point, six années plus tard, le roi de Prusse d'attaquer par de violentes allusions le triomphant ouvrage ; il tonnait contre les traductions des *abominables pièces de Shakspeare, farces ridicules, dignes des sauvages du Canada*, et flétrissait *l'imitation détestable de ces mauvaises pièces anglaises, de ces dégoûtantes platitudes...* Goethe, quoique bien jeune alors et bien fougueux, répondit avec une dignité princière : « Si le roi veut déshonorer ma pièce, il n'y a là rien
» de quoi me surprendre. Un monarque très puissant, qui dirige,
» du bout de son sceptre de fer, des milliers d'hommes, doit, en
» effet, juger insupportable cette production d'un adolescent

» libre et non dressé. J'ajoute qu'un goût littéraire équitable, » tolérant, pourrait bien ne pas être une des qualités distinctives » d'un roi ; que même, s'il la possédait, elle ne lui ferait pas un » grand nom. »

Mais, dans l'intervalle de 1760 à 1780, combien d'autres œuvres dignes d'admiration ou d'estime! Le cadre de ce préambule ne me permettant pas de les examiner, pas même de les nommer, tout ce que je puis faire, c'est d'appliquer de courtes formules aux divers degrés d'une sorte de formation, de croissance organique. Nous voyons, dans la poésie, premièrement l'âge de l'idéalisme religieux et moral, renouvelé par le grand Haller, Gellert et Uz. Vient ensuite une espèce de naturalisme avec Hagedorn, Gleim et notre Alsacien Pfeffel. En troisième lieu, le patriotisme prussien que représentent le même Gleim, Ramler, Kleist, et une femme, Anne-Louise Karschin, d'abord bergère d'une façon peu idyllique, ou, du moins, peu joyeuse. A cet ordre de sentiments correspond, au point de vue autrichien, l'ancien jésuite Jean-Michel Denis, imitateur enthousiaste de Klopstock, et qui chante successivement les vertus viriles de Marie-Thérèse, les généreuses aspirations de Joseph II. Un autre amour national, embrassant l'Allemagne entière, trouve ses meilleurs organes dans Gleim et Uz déjà nommés, surtout dans Klopstock, fondateur de l'*Ecole des Bardes*. Mais Klopstock reste principalement illustre en qualité d'initiateur d'une période qui unit au spiritualisme chrétien la passion mystique de la nature. Tout un groupe s'y rattache : *la pléiade de Gœttingue*, laquelle compte, parmi ses noms brillants, Claudius, Hœlty, les deux frères Stolberg, Henri Voss, le traducteur de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. Celui-ci, comme venait de faire Winckelmann par ses études des monuments plastiques, ressaisit, par sa profonde interprétation, l'antiquité grecque. Sur une ligne parallèle, mais avec la variété qu'imprime une nature particulière, s'élève *la Pléiade suisse*, plus spécialement pastorale, ayant à sa tête Bodmer, Gessner, Salis, Mathisson, Kosegarten.

Cette vaste tentative, aussi digne d'éloge dans les efforts individuels qu'honorable dans l'ensemble, n'était, cependant, que l'aurore de la moderne littérature allemande luttant contre les

dernières ombres du crépuscule matinal, qui la voilaient encore au milieu de l'Europe éclairée. Les deux astres victorieux, resplendissants, seront Goethe et Schiller. Nulle constellation supérieure à ces *Gémeaux* souverains ne brillera peut-être désormais au ciel de l'art germanique : toutefois leur éblouissant éclat ne doit pas nous rendre injustes, ni surtout ingrats envers la lumière répandue par leurs devanciers. Aucun écrivain, si richement doté qu'il soit de la nature, ne se produit avec ses seules forces dans le monde littéraire. Il puise d'abord sa part, la meilleure sans doute, — celle d'une sorte de droit d'aînesse imprescriptible, — au trésor héréditaire des précédentes générations ; puis il se mêle, en une plus large mesure que personne, aux sentiments, aux idées, à toutes les hautes aspirations de son époque. A moins d'un de ces violents, mais rares cataclysmes sous lesquels disparait une civilisation tout entière, il n'y a pas solution de continuité dans les efforts, dans les conquêtes de l'esprit humain. C'est *le même homme*, si magnifiquement célébré par Pascal, et *qui apprend toujours*, ajoutant, les unes aux autres, expériences, divinations, découvertes. Cela n'est pas seulement vrai pour la philosophie et les sciences exactes, cela est vrai également pour la littérature. Ainsi une rude discipline, un grossier labeur, comme il en faut aux œuvres rudimentaires, préparait, durant la longue et obscure période du moyen âge, au sein de la grande famille européenne, tout le développement des derniers siècles. Si le mouvement se ralentissait, semblait même s'arrêter sur quelque point, il gagnait ailleurs en vitesse, de telle sorte que, en feuilletant l'histoire, nous pouvons, nous devons bénir, à chaque page, *Notre Père qui est aux cieux*, car il a fait du progrès intellectuel, aussi bien que du progrès moral, une des constantes lois de l'humanité. Quel esprit cultivé oserait soutenir, par exemple, que, pour la compréhension de l'antiquité et des époques subséquentes, notre siècle n'est pas supérieur au XVIIe et au XVIIIe ? Le travail successif de la pensée générale n'est donc jamais perdu ; toujours, quelque part, une âme large, profonde, active se rencontre, qui le reprend, se l'assimile, et le fait fructifier. Quant aux grandes productions poétiques, elles dépendent d'une vertu secrète dont le mode d'action reste mysté-

rieux ; ce sont les *fleurs rares* de l'imagination humaine, capricieuses autant qu'admirables, qui naissent, croissent et s'épanouissent en dehors de la végétation commune et continue ; il n'y a pas, pour elles, de saisons régulières.

Goëthe d'abord, Schiller bientôt après, vinrent en un temps singulièrement propice. Tout, depuis une vingtaine d'années, concourait à susciter une nouvelle effervescence du génie allemand. Lessing, — j'y reviens, parce que je veux marquer davantage sa part de mérite, — Lessing, en remontant, à la fois, aux pures sources de l'art antique et aux notions de l'esthétique universelle, promulgue, pour l'Allemagne, un nouveau code du beau qui sape et renverse la tyrannie des influences étrangères. Dans la *Dramaturgie* comme dans le *Laocoon*, il creuse, à une profondeur étonnante, les vrais principes, généraux ou distincts, de la poésie, de la sculpture, de la peinture, et détermine les conditions premières de cette nouvelle philosophie des arts dont il demeurera le glorieux promoteur ; en même temps que, par sa comédie de *Minna de Barnhelm* et par son drame d'*Emilia Galotti*, le poète, chez lui, — chose rare ! — confirme le critique.

Herder, tout en attaquant Lessing sur certains points de détail, continua le mouvement que celui-ci avait imprimé. Son action ne fut pas moins puissante ; elle le fut même davantage, en ce sens qu'il élargit immensément le cercle ouvert par son prédécesseur. Herder, on peut le dire, a mis en branle toutes les idées motrices dans la religion, la philosophie, l'histoire, la poésie, les arts. Jamais plus larges horizons n'avaient été ou dévoilés ou pressentis. *Il est*, selon le mot de l'historien Gervinus, *un véritable ferment pour son époque* ; j'ajoute : et pour la période suivante. En effet, si je compare avec ses encyclopédiques ouvrages les grands travaux contemporains, je retrouve partout ses traces ; je reconnais ce que lui doivent, soit comme inspirations primordiales, soit comme germes fécondants, Frédéric Creutzer, Ottfried Müller, les deux frères Grimm, plusieurs autres parmi les célébrités d'aujourd'hui. Le progrès intellectuel, moral et social de la nation allemande était l'objet, le but constant de ses efforts à la fois enthousiastes et opiniâtres. L'érudition,

loin d'étouffer, comme cela se voit souvent, la flamme de son génie, l'excitait, la multipliait sans cesse en lui fournissant des aliments nouveaux. Nul écrivain ne s'était encore mêlé, ou plutôt identifié, jusqu'à ce degré, au génie du dehors, tant ancien que moderne. Il fait affluer, dans ses livres, les pensées, les émotions des différents peuples; il ouvre toute son âme à leur manière spéciale de comprendre et de sentir, en un mot à leur individualité nationale. C'est le caractère singulier de l'auteur des *Lettres sur l'humanité* d'avoir vraiment vécu, par l'énergie de l'assimilation, par une souplesse et une sagacité prodigieuses, au milieu des civilisations diverses, de s'être fait l'homme de l'Orient et l'Occident, des âges anciens et des siècles postérieurs. Avec de telles facultés, on conçoit l'étendue de son influence sur l'esprit allemand, si bien prédisposé à la recevoir. Il en exerça une toute particulière, et des plus heureuses, sur la juvénile ardeur de Goëthe, durant un assez long séjour à Strasbourg, où ils se rencontrèrent en 1771. Goëthe lui-même, dans ses *Mémoires* (IIe partie, livre Xe), peint, à la façon des vrais écrivains, l'impression profonde et vive que produisit en lui le contact de cette grande intelligence; mais, ce qui plaît davantage, il exprime avec une gratitude attendrie, tout ce qu'il lui doit. Nous aussi soyons reconnaissants à Herder : il aima, il visita de bonne heure notre pays, et il le place très haut dans son *Adrastea*, de même que dans sa dissertation intitulée : *Services rendus par les Français à toutes les langues* (1).

Pour quiconque sait apprécier, dans ces variétés infinies, la culture intellectuelle, quel plaisir, Messieurs, et en même temps quel profit d'étudier les littératures étrangères à l'exemple d'esprits d'élite qui sembleraient, au premier abord, pouvoir le mieux s'en passer! Ce ne sont pas seulement des mots nouveaux, ce sont encore de nouvelles notions que l'on gagne à ce commerce. Rappellez-vous le charme soudain qui vous a saisis lorsque, dans quelque voyage, une contrée inconnue s'est découverte à vos

(1) Ce fut en 1789, dans cette année marquée par la naissance de tant de grands hommes, qu'Herder, âgé de vingt-cinq ans, fit son premier voyage en France, et, avant d'aller à Paris, il séjourna d'abord à Nantes, où il s'était rendu par mer depuis Riga.

regards avec des beautés, des harmonies, des richesses, que vous ne soupçonniez pas. Mais ici le charme est supérieur de toute la distance qu'il y a entre la nature spirituelle et la nature sensible. Vous conquérez une autre sphère d'idées et de sentiments : des aspects, pour vous inexplorés, de l'âme humaine se révèlent à votre pensée, des tableaux du monde extérieur à votre imagination. Pénétrant au fond de l'essence constitutive d'un peuple, vous vous éprenez d'une sincère affection, d'un intérêt tendre pour ce frère que la divine bonté du Père commun a doué de biens particuliers dans l'inépuisable profusion de ses bienfaits; et votre cœur tressaille, enlacé plus fortement des liens de la charité, de la solidarité universelle. C'est là, certainement, la suprême jouissance d'une communication intime, immédiate, avec les différentes tribus de l'humanité. Envisageons ces rapports sous un autre point de vue : combien ne servent-ils pas à nous faire sortir du cercle plus ou moins étroit dans lequel notre *seconde nature*, l'habitude, nous enferme; combien de préjugés ils font tomber, comme des écailles grossières, de nos yeux avides désormais d'une clarté toujours croissante ! Si les relations individuelles avec nos concitoyens nous apprennent à nous mieux connaître et, dès-lors, à nous mieux conduire, n'en doit-il pas être ainsi, sur une échelle immense, des relations de plus en plus actives d'une nation avec une autre ? Et toutes deux ne doivent-elles pas même finir, dans cette progression morale, autant qu'intellectuelle, par se pardonner, en se les expliquant complétement, leurs défauts, mais surtout leurs qualités réciproques ? On s'est beaucoup préoccupé, récemment, des avantages et des inconvénients du *libre-échange* en matière de commerce, et, sans doute, les économistes des diverses écoles, se permettront longtemps encore d'échanger, en toute liberté, de violentes disputes à cet égard. Un dissentiment semblable ne peut, Dieu merci, s'élever au sujet du libre échange littéraire ou scientifique. Celui qui penserait tout bas que chaque peuple doit garder, exclusivement pour son marché intérieur, les produits nationaux de ce genre, n'oserait le dire tout haut, de peur d'avoir l'air de défendre les limites de sa propre intelligence, en défendant celles de la patrie.

Messieurs, je regrette de n'avoir pu vous offrir qu'une esquisse fort incomplète du mouvement qui a précédé, en Allemagne, la grande époque littéraire que je me propose d'étudier avec vous dans ses deux principaux représentants. Les plus belles œuvres de Schiller nous occuperont pendant ce second semestre, déjà un peu entamé ; celles de Goëthe durant la prochaine année classique. Nous les étudierons aussi, l'un et l'autre, dans leurs rapports personnels. Autant on éprouve de dégoût, — j'ajouterai de honte collective, comme Français, — devant l'existence troublée de nos écrivains à la mode qui, sans en être priés, viennent faire en public des confessions que, malgré toute leur impudeur, l'on sait bien n'être pas encore générales ; autant on pénètre volontiers jusqu'au fond de ces intérieurs honnêtes, dont le voile n'est tiré qu'à l'heure imprévue des révélations posthumes. C'est un plaisir de cette nature que nous procurera la correspondance des deux illustres amis de Weimar, génies à la fois différents et égaux, cœurs pareillement nobles et sincères. Là, dans l'intimité d'une confiance sans réserve, ils se livrent tous les secrets de l'âme et de l'esprit. Rare spectacle, non moins attachant que leurs meilleures productions ! « Quand le talent littéraire, dit » Mme de Staël, peut inspirer à ceux qui ne nous connaissent » point encore du penchant à nous aimer, c'est le présent du » ciel dont on recueille les plus doux fruits sur la terre. »

CHRONIQUE

LE DOCTEUR COLLINEAU.

Ne laissons pas disparaître, sans un dernier adieu, un médecin, homme de bien, notre compatriote, un Angevin qui n'a jamais oublié son pays natal, qui l'a visité de temps en temps, heureux de réchauffer les souvenirs de sa jeunesse près de quelques amis, rares survivants d'une époque féconde en hommes distingués.

M. Collineau, né en 1783, dans un village des environs d'Angers, eut le bonheur d'avoir pour mère une femme qui comprenait les avantages d'une éducation solide; veuve et sans fortune, elle s'imposa les plus rudes privations pour donner à son fils les connaissances nécessaires à l'avenir qu'elle rêvait pour lui. Un brave curé de campagne se chargea d'enseigner au jeune homme les premiers éléments du latin; mais la tourmente révolutionnaire vint troubler ces tentatives heureuses, et M. Collineau, poussé par une vocation de savoir et de bienfaisance, se mit à étudier la médecine dans notre grand hôpital. Tout allait rapidement en ces temps d'orages, il fallait des hommes et la jeunesse n'avait pas le loisir d'essayer la vie. Notre compatriote vint à Paris; il n'avait de ressource que dans son travail, il travailla avec une ardeur dévorante, et en 1808 il était docteur.

Le hasard le mit en rapport avec un honorable praticien, le Dr Didier, médecin de la prison des Madelonnettes, et sous ce patronage bienveillant, le jeune docteur commença le rude apprentissage de la carrière médicale active. Son bienfaiteur mourut trop tôt, laissant une veuve et plusieurs enfants en bas âge. M. Collineau, plein de reconnaissance, conçut la pensée de servir de père à cette famille désolée; il succéda au défunt dans sa place, il

hérita d'une partie de sa clientèle, et toute sa vie fut consacrée à l'accomplissement d'un devoir qui n'avait sa source que dans un cœur généreux.

Médecin très répandu, M. Collineau trouvait encore le temps d'étudier, il se livrait avec passion à la lecture de nos meilleurs ouvrages; la philosophie avait pour lui un grand attrait; il a publié un excellent travail sur l'*Entendement humain,* et son esprit analytique a sondé toutes les profondeurs de cet abîme. D'une main ferme, il a soulevé bien des voiles qui dérobent à la foule les mystères de l'âme humaine, de l'instinct, de l'intelligence, et toujours son style ferme, coloré, s'est tenu à la hauteur de son sujet. C'était son œuvre de prédilection, le but de toutes ses pensées, de ses méditations les plus persévérantes; il était convaincu que la connaissance de l'organisation humaine peut seule servir de base à l'analyse psychologique, et que les plus grands philosophes n'ont si longtemps erré dans les ténèbres que parce qu'ils manquaient de données anatomiques et physiologiques.

M. Collineau était un causeur charmant, la finesse et la bonhomie brillaient en lui; il parlait avec clarté, simplicité; sa phrase concise et piquante attirait l'attention, faisait réfléchir bien plus qu'elle ne provoquait la discussion. On sentait en lui une instruction profonde autant que variée, on aimait à l'écouter quand il appréciait les choses de notre temps, si différentes de ce qu'elles étaient au commencement de ce siècle, et l'on admirait la bienveillance parfaite avec laquelle il jugeait les progrès d'une science toujours orgueilleuse bien que toujours à refaire.

Des succès brillants avaient valu à M. Collineau une place de membre de l'Académie impériale de médecine; il faisait partie de la Société de médecine du département de la Seine, et bien d'autres corporations savantes se le fussent associé si notre vénéré maître n'eût mis autant de soin à se dérober aux honneurs que d'autres en apportent à les briguer. Toujours modeste et réservé, vivant au sein d'une obscurité volontaire, en la compagnie de quelques amis éprouvés et de ses livres choisis, il a vu la vieillesse arriver lentement, et soutenu par les espérances de la plus douce philosophie, il s'est éteint sans douleurs, entouré de quelques-uns des membres de cette famille dont il avait fait la sienne. Poussant jusqu'au bout le désir d'une vie simple et tranquille, il n'a pas voulu que l'on troublât le repos de sa tombe par des discours officiels, il a prescrit le silence même à ses plus chers amis,

à ceux qui n'auraient fait entendre que des paroles vraies, un éloge sincère, un regret parti du cœur. Sa volonté a été respectée; mais tout récemment, M. le Dr Devergie, secrétaire de l'Académie impériale de médecine, a pu, dans la séance qui a suivi le décès de M. Collineau, rendre un juste hommage à la mémoire de cet homme excellent, et, dans une notice aussi bien pensée que bien écrite, retracer la vie entière d'un médecin honnête homme, rappeler tous ses titres à l'estime de ses confrères, à la reconnaissance du monde savant. M. Devergie connaissait parfaitement M. Collineau; il a vécu dans son intimité, il a su, mieux que personne, apprécier ce cœur si chaud, si affectueux, et dire, avec toute l'autorité nécessaire, combien une pareille perte devait exciter de regrets.

Nous pouvons joindre notre témoignage à celui de M. Devergie; nous invoquons celui de M. le Dr Boys de Loury, son collègue comme médecin des prisons de la Seine, qui a publié une excellente notice sur M. Collineau, et nous croyons que nos compatriotes les Angevins n'accueilleront pas sans intérêt ce dernier hommage rendu à un homme de bien.

P. Menière.

— L'abondance des matières nous oblige de remettre la fin de la chronique à la livraison prochaine. Cependant, nous ne voulons pas omettre le principal événement littéraire du mois d'août, c'est-à-dire la mise au jour de la dernière livraison de l'*Album vendéen*. Cette publication est assurément une des plus importantes que l'Anjou ait vu naître. Il faut lui rendre cette première justice que depuis la préface jusqu'à la table, le texte et les dessins ont été traités avec la même distinction et la même conscience. Sous le rapport typographique, ce grand ouvrage mérite les éloges des vrais connaisseurs. Il serait digne des principales imprimeries de la capitale, et quand on sait toutes les difficultés qui s'élèvent devant les typographes de province avant de parvenir à la perfection, on ne saurait trop féliciter MM. Lainé d'avoir si bien réussi dans toutes les parties d'un livre qui restera certainement comme le *chef-d'œuvre* de leurs presses.

JAN 1 2 1938